

# **Assemblée plénière**

**19 décembre 2019**



## **Budget Primitif 2020**

### **Rapport de présentation**

Chers collègues,

Depuis sa création, en 2016, la Région Occitanie investit massivement au profit d'un **modèle de développement durable et de justice sociale et territoriale**. La majorité régionale a fait un choix clair, celui de l'investissement public au profit du développement de nos territoires et du pouvoir d'achat de nos habitants, avec une priorité forte : l'emploi.

De cette volonté politique forte découlent des choix : l'attention portée à l'éducation et à la formation, le soutien massif aux entreprises notamment les plus petites, la priorité aux transports, l'accompagnement de la transition écologique avec l'émergence de nouvelles filières.

Notre capacité d'investissement - nous restons la première Région de France pour l'investissement par habitant -, nous le devons à une gestion maîtrisée avec des dépenses de fonctionnement contenues à 1,9% sur la période 2015-2018, et moins de 1,125% l'an passé, avec une capacité de désendettement à quatre ans, contre 4,8 au plan national. Ce niveau d'investissement est rendu possible grâce aux économies réalisées sur notre fonctionnement interne, plus de 27 M€ en 2019.

Pour répondre aux besoins de nos concitoyens et aussi préparer l'avenir, oui, l'échelon régional est pertinent pour impulser ce nouveau modèle de développement économique et social associant la préservation de l'environnement et la lutte contre les inégalités sociales, les investissements dans nos infrastructures, la recherche et l'innovation, l'éducation et la formation tout au long de la vie. La Région fait preuve d'une réelle agilité avec des stratégies de soutien adaptées au tissu socio-économique local, aptes à anticiper et accompagner les mutations en cours ou encore à mettre en œuvre des expérimentations avec les territoires et les acteurs concernés.

Le Budget Primitif pour 2020 prolonge ce volontarisme régional, initié dès 2016, au travers un investissement maintenu à un **niveau élevé, supérieur à 1,2 Milliard €**. Dans le même temps, **l'autofinancement est préservé, malgré la baisse continue des dotations d'Etat et l'ampleur (plus de 31 M€), des dépenses de fonctionnement contraintes ou imposées dans le cadre des décisions de l'Etat.**

L'année 2020 marquera la fin de la compétence régionale en matière d'apprentissage, décidée par le Gouvernement, malgré les bons résultats obtenus. Je rappelle qu'en Occitanie, le nombre d'apprentis s'est accru de 13% sur la période 2016-2018, avec un objectif de 40 000 apprentis au 1<sup>er</sup> janvier 2021, lequel sera atteint dès cette année. La Région continuera, dans la limite des moyens qui lui seront laissés et malgré cette réforme d'ouverture à la concurrence, d'intervenir au profit des CFA les plus fragiles pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes dans tous les territoires de l'Occitanie.

D'une manière générale, les dépenses de fonctionnement inscrites dans ce projet de budget, respectent la norme imposée par l'Etat d'une évolution annuelle plafonnée à 1,125% (hors fonds européens et transferts de charges opérés depuis 2017) et ceci en dépit de l'évolution subie de certaines dépenses de fonctionnement ou bien imposée à la Région par des décisions gouvernementales. Or cette progression « incompressible » représente plus de 31 M€ en 2020, un montant supérieur, à lui seul, au volume autorisé de 23 M€.

En dépit des contraintes imposées par le Gouvernement, le Budget 2020 se veut résolument offensif et responsable, au **service de l'ambition Occitanie 2040** et des besoins légitimes de tous les territoires. Il se caractérise également par un volontarisme affirmé en matière de citoyenneté active. Ainsi, il intègre la montée en puissance des budgets participatifs destinés à impliquer les citoyens dans la décision publique, qu'il s'agisse de la conception des politiques ou de la prise de décision via le vote citoyen.

Avec près de 14 M€ de crédits prévus au titre des budgets participatifs, leur poids budgétaire double dès ce Budget Primitif 2020. Les initiatives nouvelles, lancées en cours d'année, amplifieront cette dynamique, permettant d'atteindre 1% du budget global en mode participatif d'ici 2021.

Au-delà de l'année à venir, ce rapport évoque les premiers travaux relatifs au futur programme européen Occitanie 2021-2027. La Région souhaite mobiliser l'ensemble des partenaires afin de partager les priorités sur lesquelles les fonds européens apporteront une réelle valeur ajoutée. Il en va de même concernant le futur Contrat de Plan Etat - Région au service des enjeux d'Occitanie 2040, fondé sur la promotion d'un nouveau modèle de développement et de rééquilibrage territorial. Par ailleurs, j'ai posé comme préalable, la négociation et la contractualisation dans le même calendrier, des Infrastructures de mobilité, selon la trajectoire prévue par la future loi d'orientation des mobilités (LOM).

Je vous invite à participer, de manière constructive, à ces réflexions au profit du seul intérêt régional. Nos travaux s'inscrivent dans une perspective qui va bien au-delà de la durée du mandat qui est le nôtre. En cela, ils méritent toute notre implication et détermination.

**Carole DELGA**

Ancienne Ministre

Présidente de la Région

Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

## Sommaire

<b>L'équilibre général du Budget Primitif 2020.....</b>	<b>5</b>
<b>Partie I : Un budget 2020, modèle de développement, durable et de justice sociale.....</b>	<b>9</b>
<b>I. Un modèle de développement juste.....</b>	<b>10</b>
1. L'éducation et la jeunesse.....	10
2. L'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage.....	17
3. Les solidarités, les services publics, la vie associative et le logement.....	26
4. L'égalité Femmes Hommes.....	31
5. La politique urbaine et la politique de la ville.....	33
6. L'action territoriale.....	36
7. Les transports et les infrastructures.....	42
8. Les infrastructures portuaires et canaux.....	55
9. La montagne et la ruralité.....	56
10. Le sport.....	61
11. La culture, le patrimoine, les langues catalane et occitane, l'information citoyenne.....	66
<b>II. Un modèle durable de développement.....</b>	<b>70</b>
1. La transition écologique et énergétique, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets.....	70
2. L'agriculture, l'agro-alimentaire, la viticulture et l'alimentation.....	78
3. L'eau, les milieux aquatiques et la prévention des risques d'inondation.....	85
4. La « croissance bleue » et le Plan Littoral 21.....	89
5. L'aménagement, le foncier et l'urbanisme.....	91
6. L'industrie, les Services aux entreprises, l'économie de proximité.....	93
7. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.....	97
8. International, Europe, Coopération au développement.....	103
9. L'économie touristique et le thermalisme.....	109
- Administration générale et interventions rapides.....	112
- Amortissement, reprise, neutralisation, opérations d'ordre et provisions.....	124
- Le service de la dette.....	128
<b>Partie n°2 : Les ressources financières inscrites au Budget Primitif 2020 et l'équilibre financier prévisionnel</b>	<b>133</b>
➤ Tableau général des ressources 2020.....	134
I. Les ressources fiscales.....	136
1. La fiscalité directe.....	136
2. La fiscalité indirecte.....	140
II. Les dotations et concours financiers de l'Etat.....	147
III. Les ressources diverses.....	151
IV. L'autorité de gestion des fonds européens.....	155
V. L'autorisation d'emprunt.....	157
<b>Partie n°3 : Tableaux détaillés des programmes budgétaires par Commission.....</b>	<b>158</b>

*Le document comptable et les annexes réglementaires sont associés de manière distincte à ce Rapport de présentation.*

Le Budget Primitif 2020 s'élève à 3,53 Milliards €, il s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint, tant en termes de ressources que de dépenses.

### ➔ Les ressources régionales :

Les recettes régionales 2020, qui s'élèveront à 2 995 M€, **enregistreront une diminution de 94 M€** comparativement à celles inscrites au budget de l'année précédente.

La première raison de cette baisse réside dans le **transfert de la compétence apprentissage** au profit des branches professionnelles avec la suppression des recettes associées (taxe d'apprentissage et fraction de TICPE). Une incertitude demeure concernant les primes versées aux employeurs d'apprentis, le reliquat relatif aux contrats en cours ne figure pas, à ce jour, dans le projet de loi de finance 2020. **Au total, concernant cette compétence, la diminution des ressources atteindra 153 M€ en 2020.** Comme le précise en détail le rapport, un dispositif de soutien au profit de certains CFA est instauré à hauteur de 9,5 M€ alors que la Région consacre aujourd'hui 33 M€ à la péréquation. A cela est associé une dotation d'investissement proche de 10 M€, à rapporter aux 16,4 M€ de dépenses d'investissement inscrites au BP 2019. Par ailleurs, la compensation financière attribuée à l'Occitanie (31,2 M€) au titre de cette réforme ne permettra pas, contrairement à ce qu'affirme l'Etat, d'atteindre la neutralité budgétaire du transfert de compétences et impliquera une **perte d'autofinancement estimée à 18 M€.**

Dans le même temps, **la baisse continue des dotations et compensations financières de l'Etat se poursuit avec une perte complémentaire de 7 M€ en 2020.** Depuis plusieurs années, les mesures favorables aux autres échelons territoriaux sont financées, pour une large part, par la baisse des dotations versées aux Régions, devenues de véritables variables d'ajustement.

La mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) accroît légèrement les ressources 2020 mais cette évolution est intégralement gagée sur des dépenses équivalentes affectées à la formation professionnelle. La légère contraction de l'autofinancement 2020 découle en partie et de manière conjoncturelle, d'un décalage défavorable des flux financiers en la matière. De la même manière, les crédits relatifs à l'Autorité de gestion affichent une contraction technique imputable au fonds européens FEADER.

Enfin, les autres ressources régionales **affichent une stabilité.** La TICPE est calibrée par la loi au strict respect du droit à compensation des précédents transferts de compétences, les cartes grises avec un tarif constant depuis 2016 et avec la poursuite de l'exonération totale des véhicules propres. **Les recettes fiscales** assises sur l'activité économique régionale (CVAE) et la consommation (TVA) afficheront une progression proche de 2,2% pour l'année à venir comparativement aux montants encaissés cette année.

Soumise aux aléas conjoncturels, l'évolution de ces ressources ne suffit pas à compenser les baisses précédemment évoquées, **et hors FEADER, les ressources du budget régional sont donc en baisse de plus de 30 M€.**

## ➔ Les dépenses régionales :

**Dans le même temps, hors apprentissage, nos dépenses sont plus contraintes que jamais. Elles subissent ainsi des hausses structurelles de plus de 31 M€ en fonctionnement**, sans aucune prise de décision des élus régionaux. Ces dépenses sont notamment liées à plusieurs décisions gouvernementales et évolutions réglementaires, que ce soit dans le cadre du transfert de la charge de certaines compétences, comme les agents des CREPS (dont le transfert effectif est présenté par ailleurs dans le cadre du tableau des emplois, il représente près de 1 M€), la gestion des fonds européens suite notamment au désengagement de l'Etat sur la gestion des fonds Leader, la maintenance informatique dans les lycées (5,5 M€), la prise de relais par la Région sur le fonctionnement des plateformes territoriales de rénovation énergétique, ou encore la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur les bâtiments, ou la hausse des fiscalités nationales sur l'énergie. Ainsi, le seul renchérissement des factures énergétiques des lycées ou des transports scolaires est à l'origine de 5,5 M€ de dépenses supplémentaires en 2020.

**Ces dépenses subies sont également de plus de 20 M€ en investissement**, du fait de l'impact sur nos politiques d'acquisitions des manuels scolaires de la réforme des programmes des lycées, ou encore du désengagement de l'Etat sur sa part de financement des aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique.

Ces dépenses contraintes sont à mettre en relation, à la fois avec la baisse précitée de nos ressources, mais aussi les besoins liés aux spécificités de notre Région, au premier rang desquelles un dynamisme démographique élevé, qui génère de nouvelles populations lycéennes et étudiantes à héberger, transporter et accompagner, et qui au plan économique contraint notre taux de chômage en dépit des bons chiffres de la création d'emploi. Ces caractéristiques régionales impactent la majorité des politiques publiques régionales, qu'il s'agisse des transports, de la formation professionnelle, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, du développement économique, des solidarités, de la culture ou encore de l'aménagement du territoire.

Ces caractéristiques impactent également les ressources humaines de la Région, dont l'évolution est bien davantage liée aux décisions de l'Etat et à la dynamique démographique lycéenne qu'aux décisions des élus régionaux : ainsi entre 2016 et 2018, sur 450 salariés supplémentaires, 307 sont liés aux transferts et réinternalisations de compétences, 101 aux recrutements pour les nouveaux lycées ouverts et 42 seulement aux nouvelles politiques publiques volontaristes.

Or depuis 2018, l'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement, à périmètre constant, est plafonnée par l'Etat à + 1,125% pour la Région Occitanie, un niveau anormalement inférieur à la moyenne nationale (+ 1,20%).

Cette évolution représente une **variation annuelle plafonnée à 23 M€**. Comme plus de 80% des dépenses de fonctionnement régionales constituent des dépenses d'intervention telles que l'exploitation des trains régionaux par la SNCF, le transport routier de voyageur, le fonctionnement des lycées, la formation professionnelle, l'aide aux associations, ce sont ces compétences que la norme d'évolution des dépenses vient directement limiter.

En tout état de cause, la Région respectera la loi puisque, après neutralisation des flux liés à l'autorité de gestion des fonds européens ainsi que ceux inhérents aux compétences dont le périmètre évolue (apprentissage et Plan d'investissement dans les compétences (PIC)), **les dépenses de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2020 ne progresseront que de 1,1% (soit + 19,2 M€ de BP à BP).**

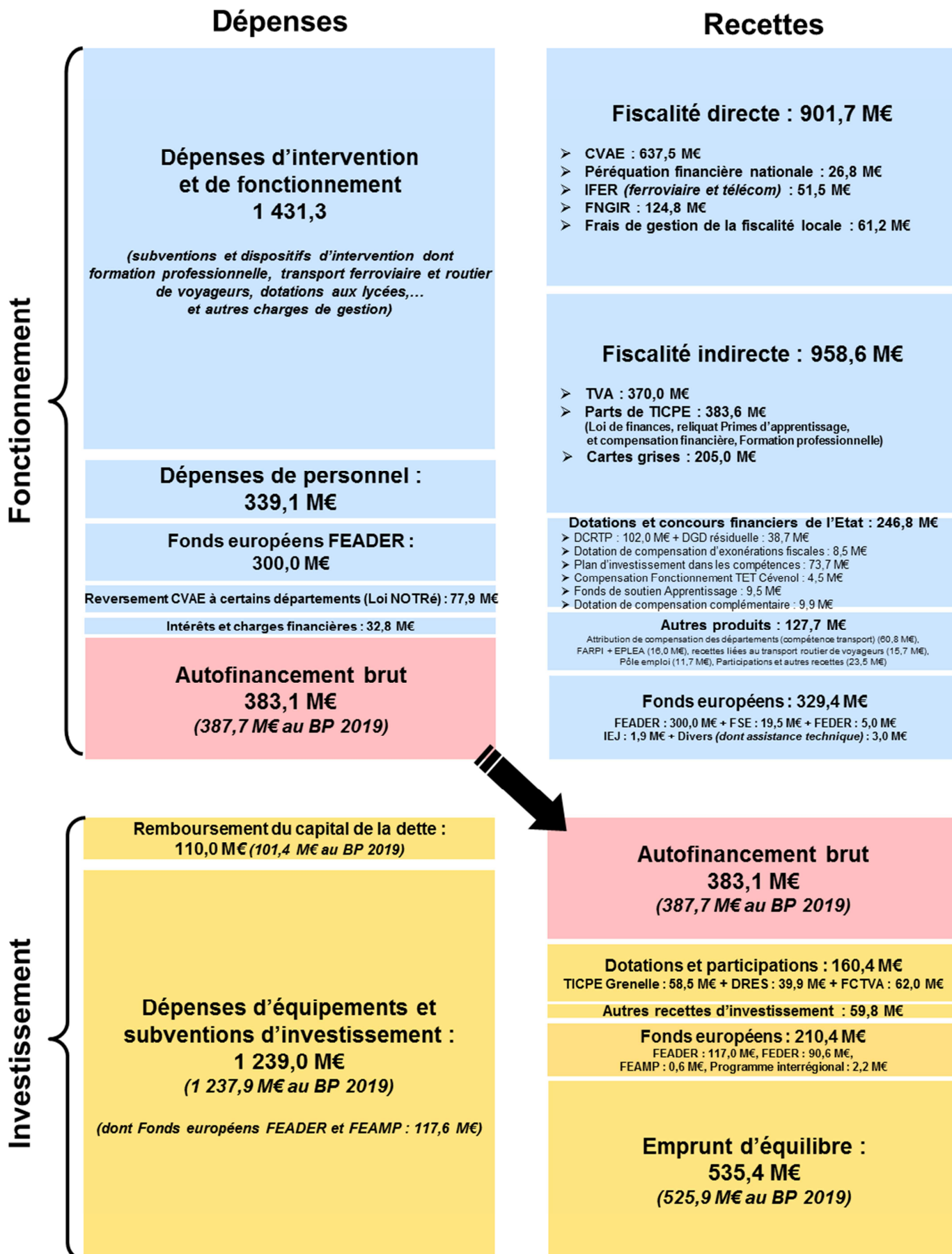
Cette gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement, contrainte par l'évolution de nos recettes et imposée par le cadre financier décidé par l'Etat, s'accompagnera de la poursuite de l'ambition régionale en matière d'investissement. **Grâce à un autofinancement brut stable de 383,1 M€** (14,9% des recettes de fonctionnement contre 14,5% au BP 2019), la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement, qui place l'Occitanie au premier rang national depuis plusieurs années (en € par habitant), se traduit par l'inscription de 1 239 M€ au BP 2020, soit la reconduction du montant historiquement élevé de 2019. Cet effort sera, comme les années précédentes, financé très majoritairement par l'autofinancement et les recettes propres d'investissement.

### ➔ **Les équilibres financiers :**

Ainsi, ce budget 2020 s'inscrit pleinement dans la trajectoire financière présentée lors du dernier débat d'orientations budgétaires avec un recours à l'emprunt justifié par la durée de vie des infrastructures financées mais qui n'affectera que modérément la solvabilité de la collectivité.

En la matière, l'indicateur de référence, la capacité de désendettement, s'est stabilisée depuis 2017 à 4 ans, un niveau inférieur à la moyenne nationale (4,8 ans). Sa progression, au regard des grands équilibres du Budget prévisionnel 2020, sera modérée pour **respecter la trajectoire financière définie collectivement, soit 5 ans à horizon 2022**. L'atteinte de ce résultat et le maintien d'un investissement élevé découlera, pour l'essentiel, de la préservation des ressources propres au premier rang desquelles figure l'autofinancement.

# Equilibre général du projet de Budget Primitif 2020 : 3,530 Milliards €





## **Partie I**

**Budget 2020 :**

**Un modèle de développement durable  
et de justice sociale**

## I - Un modèle de développement juste

Budget Primitif 2020	AP / AE	Crédits de paiement
L'éducation et la jeunesse	451 546 000	413 517 577
L'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage	412 138 100	449 970 116
Les solidarités, les services publics, la vie associative et le logement	22 425 000	17 840 000
L'égalité Femmes-Hommes	885 500	890 000
La politique urbaine et la politique de la ville	7 850 000	13 454 619
L'action territoriale (hors aménagement, foncier et urbanisme)	87 145 000	51 538 798
Les transports et les infrastructures	1 168 769 743	821 876 706
Les infrastructures portuaires et canaux	71 800 000	76 026 500
La montagne et la ruralité	24 134 000	16 595 503
Le sport	56 154 125	30 654 825
La culture, le patrimoine, les langues catalane et occitane	66 647 375	70 661 391
L'information citoyenne	18 614 000	11 980 000
<b>Total</b>	<b>2 388 108 843</b>	<b>1 975 006 035</b>

### I. L'éducation et la jeunesse

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
130 136 000	107 867 577	321 410 000	305 650 000

Le contexte d'encadrement de nos dépenses (contrat financier avec l'Etat) n'entame pas la volonté régionale, réaffirmée dans son budget 2020, de prioriser les politiques en faveur des jeunes pour leur donner les meilleures chances de réussite et d'épanouissement.

La Région Occitanie maintiendra donc son effort financier soutenu pour favoriser l'égalité des chances, lutter contre les déterminismes sociaux, offrir des conditions d'études de qualité, respectueuses de l'environnement et développer la participation citoyenne de nos jeunes.

Pour la mise en œuvre du budget 2020, la Région doit faire face aux conséquences de la réforme des lycées d'enseignement général et des lycées professionnels. Sa mise en œuvre, depuis la rentrée 2019, entraîne de lourds impacts sur les dispositifs régionaux (manuels scolaires et premiers équipements, les transports scolaires, le numérique éducatif).

**A. Pour nos enfants, une politique ambitieuse de qualité d'accueil dans les locaux scolaires, pour nos entreprises, un important plan de soutien au B.T.P. (189,45 M€ en AP / 1,9 M€ en AE et 213,09 M€ pour l'ensemble des CP dédiés aux lycées régionaux)**

La collectivité régionale maintient des moyens d'action importants pour affirmer les objectifs de sa politique éducative ambitieuse et adaptée aux spécificités de son territoire, aux besoins de son économie et aux exigences liées à l'évolution des attentes des usagers.

L'action de la Région, en terme de maîtrise d'ouvrage éducative, se caractérise par les principaux axes suivants :

- La construction de nouveaux lycées, permettant d'assumer la hausse constante du nombre de lycéens dans la région,
- La mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle d'investissements et d'une politique de maintenance du patrimoine bâti, permettant d'offrir aux lycéens les meilleures conditions d'études ainsi que l'ouverture de nouvelles sections professionnelles,
- L'amélioration des performances énergétiques des bâtiments,
- Le développement de l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite,
- Des investissements massifs dans les établissements d'enseignement de compétence régionale (IFSI, CREPS, CFA...).

**1. La mise en œuvre du PPI de l'Education pour répondre aux enjeux démographiques de la région et pour assurer la réhabilitation du patrimoine scolaire (151,95 M€ d'AP / 195 M€ en CP)**

Le PPI des lycées 2016-2021 entre également pleinement dans le cadre du plan de soutien aux entreprises du bâtiment et des travaux publics.

**1.1 La construction de nouveaux lycées (9 M€ en AP et 43 M€ en CP)**

Entre les rentrées 2015 et 2019, la Région a fait face à une augmentation régulière des effectifs. Cela représente près de 3 400 nouveaux lycéens accueillis sur cette période (hausse de 1 392 élèves en Haute Garonne et de 1 275 dans l'Hérault) dans les 223 lycées publics et 150 lycées privés.

Au regard de l'importante augmentation des effectifs, la collectivité régionale poursuit son effort financier important en investissant massivement dans les structures d'enseignement. Les Plans pluriannuels d'Investissement (PPI) cumulés sur l'ensemble du territoire ont consacré au cours des quinze dernières années près de 3,5 Milliards € aux travaux de maintenance, de restructuration et de construction de lycées neufs. Ils ont permis la création de 20 nouveaux lycées publics.

Dix autres établissements, représentant un investissement de 415 M€, seront livrés ou lancés au cours de cette mandature afin de répondre aux enjeux démographiques.

Ont été créés les lycées Léon Blum à Villefranche-de-Lauragais (31) et Ernest Ferroul à Lézignan-Corbières (11) ouverts en septembre 2016, Germaine Tillion à Castelnaudary (11) et Nelson Mandela à Pibrac (31) ouverts en septembre 2017, Olympe de Gouges à Montech (82) ouvert en septembre 2018.

A la rentrée scolaire de septembre 2020 seront livrés les lycées Martin Malvy à Cazères (31) et Simone Veil à Gignac (34). Deux lycées supplémentaires sont en chantier en 2020 pour une livraison en septembre 2021 (Graguague -31- et Sommières -30-) et un est en étude, le lycée de Cournonterral (34), dont l'ouverture est prévue en septembre 2022.

**Tous ces nouveaux lycées publics sont des établissements à énergie positive.**

#### **Les Autorisations de Programme (AP) :**

Au regard des études sur la croissance démographique du département du Tarn et du nord-est toulousain, il est proposé, dès l'année d'ouverture, de porter la capacité du lycée de Gragnague à une capacité de 1 740 lycéens. De ce fait, il est proposé d'abonder cette opération de 9 M€. Par ailleurs, le chantier du lycée Simone Veil à Gignac est actuellement en cours.

#### **Les Crédits de Paiement (CP) :**

Les 43 M€ de CP sont fléchés vers les quatre lycées à énergie positive en cours de construction (Gignac, Cazères, Gragnague et Sommières).

### **1.2 La mise en œuvre d'un Plan pluriannuel d'Investissement (P.P.I.)**

*(142,95 M€ en AP et 152 M€ en CP)*

#### **Les Autorisations de Programme (AP) :**

En 2020 seront affectées les dernières AP (57,8 M€) du PPI 2016-2021. Les dernières opérations du PPI seront ainsi engagées à fin 2020. De ce fait, toutes les opérations du PPI 2016-2021 seront alors engagées **avec un an d'avance sur le calendrier prévisionnel initial**.

Afin de maintenir un niveau d'investissement équivalent aux autres années, il est proposé d'engager de nouvelles opérations, pour un montant de 85,15 M€.

Les projets les plus emblématiques sont la restructuration du lycée Jacques Ruffié à Limoux (11), du lycée Pierre de Coubertin à Font-Romeu (66), du lycée agricole La Vinadie à Figeac (46), du lycée Victor Duruy à Bagnères-de-Bigorre (65) et l'extension du lycée Tournefeuille (31).

S'inscrivant dans la grande cause régionale qu'est l'alimentation durable et de qualité, de nombreux projets concerneront la rénovation du service de restauration, comme aux lycées Guynemer ou Bellevue à Toulouse (31).

#### **Les Crédits de Paiement :**

Il est prévu une enveloppe de 152 M€ de crédits de paiement correspondant à ces opérations.

A titre d'exemples, les principaux chantiers sont : Jean Moulin à Béziers, Louise Michel à Narbonne, Guynemer et Gide à Uzès, Joffre à Montpellier, J.-B. Dumas à Alès, Pierre De Fermat à Toulouse, Pierre D'Aragon à Muret, Borde Basse à Castres, Maréchal Lannes à Lectoure...

**Au total et dans le cadre du PPI, la Région Occitanie investira 195 M€ en crédits de paiement pour les lycées régionaux (43 M€ en construction et 152 M€ en réhabilitation).**

## 2. Le Programme de maintenance dans les lycées pour l'entretien du patrimoine scolaire (37,5 M€ en AP / 17 M€ en CP)

### Les Autorisations de Programme (AP) :

Cette présentation budgétaire regroupe les opérations de maintenance et de sécurisation des sites pour 34,4 M€ ainsi que la subvention annuelle de maintenance aux lycées pour 3,1 M€ :

- il s'agit de programmes de maintenance pour 15 M€ et de la poursuite du programme de sécurisation des sites pour 5 M€,
- les participations à verser aux Départements concernant les travaux réalisés dans les cités scolaires, les règlements de transactions foncières et la réalisation de travaux nécessaires dans le cadre de mesures de rentrée 2019 à hauteur de 4,4 M€,
- le programme d'économie d'énergie pour 5 M€ avec la **mise en œuvre d'actions fortes en matière de développement durable** comme la construction de chaufferies bois ou la mise en œuvre de projets de géothermie.

Par ailleurs, les prescriptions en matière de qualité de l'air intérieur seront un enjeu fort dans les années à venir. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 entre en vigueur une obligation de mesure de la qualité de l'air intérieur des lycées. Ainsi, sera engagée une série de premières mesures sur cette thématique.

De même nature, il convient de répondre aux nouvelles évolutions réglementaires portant sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) visant à réduire les émissions de certains polluants dans l'atmosphère ; 90 % de nos établissements sont impactés par la mise en conformité des installations de combustion (chaufferies) d'une puissance supérieure à 1 MW.

Par ailleurs, une démarche expérimentale portant sur la préservation des ressources naturelles en eau a été lancée sur 10 établissements, les conclusions donneront lieu à une action de maîtrise des consommations d'eau sur l'ensemble du patrimoine éducatif :

- la subvention d'investissement annuelle attribuée aux lycées (3,1 M€) pour l'entretien courant du patrimoine ou pour faire face aux travaux d'urgence,
- afin de poursuivre la démarche participative Lycée de demain et de favoriser le développement des projets participatifs, la Région souhaite expérimenter des idées concrètes issues de la phase de concertation et les déployer largement sur les établissements volontaires. Pour cela, un budget de 5 M€ sera proposé au BP 2020 en faveur de cette démarche participative.

### Les Crédits de Paiement (CP) :

Il est proposé 17 M€ en crédits de paiement pour ce nouveau programme.

## 3. Le Programme de maintenance fonctionnement (1,9 M€ en AE / 1,09 M€ en CP)

### Les Autorisations d'Engagement (AE) :

Ce programme regroupe des dépenses qui, par nature, relèvent de la section de fonctionnement. Il s'agit soit de frais liés aux restructurations des lycées (frais de déménagement, de location de bâtiments modulaires...) ou de travaux de réparation à la charge du propriétaire pour 1,2 M€, soit

des achats de fournitures pour les équipes territoriales E.R.M. pour 0,7 M€. A titre d'exemple, le planning d'intervention des équipes E.R.M. prévoit notamment en 2020 la réalisation des opérations suivantes :

- Le réaménagement du C.D.I. du lycée agricole Martin Luther King à Narbonne,
- La réfection des blocs sanitaires filles et garçons du lycée Albert Camus à Nîmes,
- L'insonorisation et le relamping des salles de classe du bâtiment 3 du lycée Jean Moulin à Béziers,
- La réfection des vestiaires du lycée Joan Miro à Perpignan,
- La poursuite de la réhabilitation de l'internat du lycée Foch à Rodez,
- La réfection du foyer des élèves du lycée Michelet à Lannemezan,
- La rénovation de l'éclairage du stade du lycée agricole d'Ondes.

### **Les Crédits de Paiement (CP) :**

Les crédits de paiement à 1,09 M€ correspondent pour moitié aux engagements de l'année en cours et pour moitié aux engagements de l'année dernière.

#### **B. L'Occitanie, une Région qui lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux en respectant les valeurs environnementales et citoyennes (455,55 M€ AP/AE et 413,52 M€ CP)**

##### **1. Donner à tous les élèves des conditions d'études propices à leur réussite tout en préservant le pouvoir d'achat des familles**

#### **Des conditions d'études optimales**

Malgré l'encadrement des dépenses de la collectivité, l'évolution positive des dotations de fonctionnement des lycées reste une priorité pour faire face à la pression démographique et à l'envolée des taxes énergétiques. Entre 2015 et 2018, le coût de l'énergie a augmenté de 2,4 M€ et une accélération de l'augmentation a été prévue en 2019 (+5%) et 2020 (+10%). Cette hausse est notamment due à l'augmentation des taxes relatives aux énergies, notamment de la TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel) qui évolue chaque année de + 0,4 M€.

Ces dotations intègrent les coûts d'ouverture de deux nouveaux lycées en 2020, nécessaires pour maintenir l'excellence éducative équitablement répartie sur l'ensemble du territoire (70,1 M€ AE / 68 M€ CP).

Les lycées privés de la Région recevront un forfait d'externat (24,2 M€ AE et CP) et bénéficient d'un soutien à leurs investissements (8,4 M€ AP / 6,8 M€ CP), conformes à nos obligations réglementaires.

La Région poursuivra le renouvellement et la modernisation des équipements pédagogiques des lycées (32,05 M€ CP). Elle priorise également le financement des matériels d'entretien des lycées respectueux de l'environnement et de la santé de ses agents.

De même, la Région continue d'accompagner les communautés éducatives vers l'éducation numérique en fournissant les équipements adaptés à une pédagogie plus innovante et en mettant en place des serveurs de nouvelle génération pour les nouveaux usages pédagogiques (6,05 M€ CP).

En 2020, la collectivité régionale poursuivra son action pluriannuelle de labellisation numérique des lycées d'Occitanie, afin de contribuer à réduire la fracture numérique et favoriser le développement des usages pédagogiques numériques. Au-delà de la fourniture de loRdi aux élèves entrant en seconde ou en première année de CAP, l'engagement régional se traduira par le renforcement des débits internet et le déploiement du WIFI (5,45 M€ CP).

Un nouvel ENT (Environnement Numérique de Travail) est opérationnel depuis la rentrée 2019. Il regroupe 12 départements, les deux Rectorats de Montpellier et Toulouse et la DRAAF (0,6 M€ CP). Il s'enrichira de nouveaux services en 2020 (comme des contenus dédiés sur l'information-métiers par exemple).

### **Le soutien au pouvoir d'achat des familles**

La Région a fait le choix d'un engagement soutenu pour l'amélioration du pouvoir d'achat des familles pour la réussite de tous les élèves, dans un contexte de réforme du lycée et des programmes ayant de forts impacts financiers sur les collectivités.

La réforme du lycée et des programmes entraîne de lourdes conséquences. En effet, le coût évalué de la réforme pour remplacer tous les manuels de la seconde à la terminale est de 36 M€. Pour les premiers équipements, le montant de la réforme n'est pas encore connu mais la Région anticipe une augmentation de 0,3 M€ par rapport à 2019.

En dépit de ce contexte national, la Région réaffirme sa volonté de poursuivre la gratuité des manuels et des équipements individuels en 2020, et ce malgré l'impact des réformes sur les dépenses de la collectivité (estimé à 36 M€ sur 2019-2020).

Les aides accordées aux élèves via la Carte Jeune en 2020 seront poursuivies :

- la fourniture de manuels scolaires papier ou numériques dans les lycées publics qui en font la demande : 30% des commandes sont des manuels numériques en 2019 (14,5 M€ CP),
- la fourniture du premier équipement pour les lycées professionnels (4,5 M€ CP),
- la fourniture, dans les lycées publics labellisés numériques, ou l'aide à l'acquisition d'un ordinateur loRdi (29 M€ CP),
- l'aide à la lecture (4,85 M€ AE),
- l'aide à la licence sportive.

Les services de la Carte jeune (6 M€ d'AP, 1,7 M€ de CP) seront en outre enrichis de :

- la prise en charge des transports pour les internes,
- la mise en place de bons plans culture et sports,
- la prise en charge de formations aux premiers secours.

Le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (1,66 M€ AE) constitue également un axe fort de l'action volontariste et solidaire de la collectivité en faveur des familles en difficultés financières.

## **Dans le respect des considérations environnementales**

La préoccupation pour un engagement durable et respectueux des ressources se traduit, entre autres actions, en Occitanie par la mise en œuvre d'un pacte alimentaire. Les enjeux pour la région et ses jeunes sont multiples : économiques, environnementaux, sanitaires...

Dans ses lycées publics, en matière de restauration, la Région amplifiera en 2020 son intervention en faveur d'une alimentation de qualité, durable et de proximité. Ainsi, avec **l'opération Occitanie dans mon assiette**, les lycées sont accompagnés pour l'acquisition de produits de proximité, bios et de qualité, et pour s'engager dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens ou dans l'objectif « zéro plastique ». Enfin, les lycées sont accompagnés dans la mise en œuvre de leurs plans de lutte contre le gaspillage et de valorisation des déchets (2,6 M€ AE).

Les lycées sont également partenaires d'une démarche environnementale qui passe par l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides rechargeables à leur demande ou la proposition de véhicules à hydrogène, en expérimentation, dans les zones éligibles. La fourniture d'une gourde réutilisable à tous les lycéens de terminale contribuera également à réduire les déchets plastiques dans les lycées.

### **2. Faire des jeunes d'Occitanie des citoyens engagés pour leur réussite et pour leur territoire**

#### **Un Conseil régional des jeunes : lieu de concertation, force de proposition**

Faire des Jeunes, non seulement les bénéficiaires mais également les acteurs des politiques régionales, c'est tout le sens donné au Conseil Régional des Jeunes. Cette instance illustre pleinement la stratégie régionale en matière de jeunesse adoptée en mars 2018 et participe à la démarche de citoyenneté active mise en œuvre par la collectivité régionale.

En 2020, le CRJ poursuivra et renforcera son action pour être un lieu d'expression, de concertation, de propositions et d'actions. Les premiers projets portés par le CRJ seront mis en œuvre parmi lesquels les Prix du CRJ.

La priorité sera donnée, conformément à la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2019, au renforcement d'actions en faveur de l'Orientation et l'information sur les métiers en tension en Occitanie (*cf. chapitre suivant*).

#### **Un soutien réaffirmé à l'éducation populaire et à l'engagement des jeunes (1,38 M€ AE / 1,3 M€ CP)**

Soucieuse de soutenir les acteurs Jeunesse qui favorisent l'apprentissage de la Citoyenneté des jeunes, la Région maintiendra son partenariat avec les associations d'éducation populaire (0,88 M€ AE / 0,85 M€ CP) pour la mise en œuvre d'actions sur des thèmes actuels comme la citoyenneté, la laïcité, etc. permettant d'afficher l'ambition de la Région de créer sur son territoire les conditions du « mieux vivre ensemble ». Elle poursuivra également son effort en faveur du Service Civique, dispositif particulièrement apprécié par les jeunes et les associations porteuses (0,4 M€ AE / 0,35 M€ CP).



S'inscrivant dans le cadre de la promotion des actions éducatives dans les lycées publics, les projets Occit'avenir (1,7 M€ CP) seront reconduits en 2020 autour de questions essentielles comme la réussite scolaire, l'insertion professionnelle, la citoyenneté. Le JOUR J, organisé le 14 mai 2020, sera le point d'orgue de ce dispositif avec le rassemblement de 5 000 jeunes de toute l'Occitanie.

Enfin, l'engagement citoyen se traduit aussi par la mise en œuvre des budgets participatifs dans les lycées publics qui seront poursuivis par un appel à candidatures en 2020. Les lycées exemplaires en matière de logique participative seront récompensés par un label.

## II. L'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
389 335 600	426 482 244	22 802 500	23 487 872

Dans un contexte de réforme de la formation professionnelle (loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel), la Région poursuivra, en 2020, son engagement et sa mobilisation dans une politique offensive en faveur de la formation et de l'emploi, particulièrement l'emploi de qualité, articulée autour de trois piliers :

- Développer, dans un souci de **justice sociale**, l'accès à la formation des publics les plus éloignés de l'emploi, pour assurer l'effectivité du droit à la formation pour toutes et tous,
- **Répondre aux besoins de l'économie régionale**, afin d'apporter aux entreprises les compétences dont elles ont besoin pour se développer,
- Faire de la formation un outil de **développement de nos territoires**, en adaptant les dispositifs aux dynamiques locales et en organisant une offre de formation répartie de façon homogène sur le territoire régional.

Le budget 2020 est construit en cohérence avec la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage et le pilotage du PIC/PACTE Occitanie.

**En matière d'apprentissage**, le champ d'intervention de la collectivité est fortement réduit par la loi du 5 septembre 2018 :

- suppression de la compétence générale apprentissage des Régions,
- suppression de l'habilitation par les Régions pour la création d'un CFA,
- suppression du pilotage de la Carte des formations,
- suppression de la compétence de versement de l'aide aux employeurs d'apprentis,
- financement des formations confiées aux Opérateurs de Compétences (OPCO),
- fin des aides individuelles aux apprentis versées par les Régions.

En conséquence, la Région ne bénéficie plus de la part régionale de la taxe d'apprentissage (126,7 M€ en 2018). La Région continuera cependant à soutenir cette voie de formation dans le cadre de ses nouvelles compétences pour à la fois conduire sa nouvelle politique en faveur de l'apprentissage (9,5 M€ issus du fonds de soutien relatif à l'apprentissage versés par France Compétences) et assurer le respect des engagements pris avant la perte de compétence (10 M€ sur budget propre 2020).

Ainsi, la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018 vient profondément modifier le système de formation par apprentissage, avec à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 la fin du pilotage et de la régulation de l'apprentissage par les Régions. **Depuis la mise en œuvre des lois de décentralisation, c'est la première fois qu'une compétence historique est retirée aux Régions pour être à la fois recentralisée (avec la mise en place de France Compétences, autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage) et libéralisée (avec la fin de toute régulation publique des ouvertures et fermetures des formations par apprentissage).**

Pourtant, les résultats de la politique régionale dans le secteur de l'apprentissage sont positifs, avec, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 38 364 jeunes en apprentissage en Occitanie, soit une augmentation de + 13% par rapport à janvier 2016 (+ 4 432 apprentis). Cette augmentation d'effectifs est un des résultats de l'engagement de la Région avec le Plan de développement de l'apprentissage lancé en 2017. L'augmentation annuelle des effectifs a d'ailleurs dépassé l'objectif que ce plan régional avait fixé (+ 3% par an).

Convaincue de l'intérêt et de la nécessité de développer l'apprentissage pour l'insertion de nos jeunes et le développement de nos entreprises, la Région Occitanie continuera à soutenir cette voie de formation. L'année 2020 sera d'ailleurs dédiée à la mise en place d'une nouvelle stratégie régionale en faveur de l'apprentissage. La Région s'était fixée un objectif de 40 000 apprentis d'ici la fin du mandat (fin 2021) : cet objectif sera atteint dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, grâce aux effets de la politique menée par la Région, la réforme ne se mettant en place qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Au titre de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi**, l'effort sera poursuivi car il est démontré que le taux de retour à l'emploi d'un chômeur de longue durée est multiplié par deux lorsque celui-ci suit une formation. Une formation, c'est aussi une étape importante dans le processus d'insertion sociale. Les politiques régionales ont d'ailleurs prouvé leur efficacité car le taux de chômage baisse plus vite en Occitanie qu'au niveau national. Ainsi, contrairement à d'autres Régions qui ont baissé leur budget formation, l'effort propre de la Région (hors politiques contractuelles) sera maintenu en 2020 à hauteur de 227 M€. Le nombre et la qualité des formations proposées continueront à progresser grâce à la mobilisation massive de ressources nationales dans le cadre du PIC.

En approuvant le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022, le 27 mars 2019, la Région s'est engagée dans la mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) dont l'objectif est d'offrir un plus grand nombre de parcours de formation notamment aux personnes les plus éloignées de l'emploi et de soutenir des démarches innovantes en matière d'ingénierie de formation et d'accompagnement des publics. Le Pacte Occitanie porte sur un budget Etat de 568,7 M€ pour 2019-2022. Cette enveloppe est déclinée en conventions financières annuelles (124,7 M€ au titre de l'exercice 2020).

Par ailleurs, la Région conservera en 2020 le pilotage des actions de formations collectives, dans le cadre de la convention de partenariat financier avec Pôle Emploi (14,9 M€). Il convient d'ailleurs de préciser que la Région s'est portée volontaire pour conduire une expérimentation de pilotage de la gouvernance régionale de Pôle emploi.

Comme en 2019, ces deux politiques contractuelles (PIC et Convention Pôle Emploi) sont intégralement couvertes par des ressources équivalentes aux dépenses.

La Région Occitanie a fait de l'emploi sa priorité majeure. Grâce à des ressources supplémentaires, elle intensifie son effort pour la formation professionnelle afin de permettre aux demandeurs d'emplois un retour à l'emploi à court terme et répondre aux besoins des entreprises. En 2020, La Région Occitanie accompagnera plus de 80 000 personnes en formation. Chacune bénéficiera d'une formation financée par la Région à hauteur de 6 500 € en moyenne.

**Le rôle de la Région en matière d'orientation et d'information** est quant à lui renforcé notamment par le transfert des missions exercées par la délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et professions (ONISEP). Ce transfert s'accompagne d'une compensation financière estimée à 650 000 €.

Plus généralement, depuis la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », la Région a également pour mission d'organiser des actions d'information sur les métiers et sur les formations en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires.

L'exercice de cette nouvelle mission suppose de travailler au niveau local avec les acteurs économiques afin d'organiser des actions d'information sur les métiers qui recrutent sur tous nos territoires, et mettre en œuvre un accompagnement des jeunes vers ces derniers. Le plan d'actions mis en place concernera prioritairement les secteurs d'activité repérés en tension (BTP, agriculture et agroalimentaire, industries, énergies renouvelables, numérique, hôtellerie restauration, artisanat, multi secteurs...). Ces actions permettront de toucher un public large, scolaires compris, et sera proposé en grande partie au sein des Maisons de l'Orientation, des Maisons de la Région mais aussi directement dans les établissements scolaires.

Dans le même temps, la Région poursuivra son accompagnement de manifestations et d'événements portés par des partenaires et dédiés à la promotion des métiers, de l'emploi, des formations et des compétences, ainsi qu'à la connaissance et l'accès des parcours pour y accéder. Ces actions, portées par les acteurs des territoires, devront s'inscrire dans les objectifs fixés par la politique régionale en matière d'orientation, en complémentarité avec les salons Travail Avenir Formation (TAF).

La Région Occitanie participe également aux Olympiades des Métiers pour valoriser les métiers et les filières de formation de manière très visuelle en mettant en avant les gestes, les outils et les réalisations concrètes, grâce à l'engagement des établissements de formation régionaux et des entreprises, mais aussi avec le partenariat qui peut être noué avec les branches professionnelles et les filières.

Tous les autres dispositifs en faveur de la formation et de l'emploi sont harmonisés et déclinés sur l'ensemble du territoire régional. Le budget 2020 permettra de maintenir cette offre de services et de l'ajuster aux spécificités locales.

### **L'apprentissage : 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre de la réforme**

La réforme impacte directement le budget régional avec une baisse importante des recettes. Le budget apprentissage est ajusté en conséquence : AE (- 84% : - 105 M€) et CP (- 74% : - 88 M€).

## **Nouvelles politiques apprentissage :**

Le financement de l'apprentissage est désormais assuré par les Opérateurs de Compétences (OPCO). Cependant, la loi du 5 septembre 2018 prévoit que la Région pourra contribuer au financement des CFA « quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient ». Dans ce cadre, le budget 2020 permettra de mettre en œuvre une **nouvelle stratégie en faveur de l'apprentissage** qui se traduira par :

- la coordination de l'offre de formations en lien avec les partenaires (branches professionnelles, services de l'Etat),
- la poursuite d'un soutien en direction de CFA afin de préserver un aménagement du territoire équilibré (CFA en zones rurales pour le maintien de service de proximité, CFA proposant des formations dites de niche...),
- le soutien à la mise en œuvre d'une qualité pédagogique au sein des CFA pour favoriser la réussite des parcours et l'égalité des chances,
- la modernisation de l'appareil de formation (volet investissement).

Cette nouvelle politique est dotée d'une enveloppe limitée à 20 M€ (dont 10 M€ pour l'investissement) correspondant à la recette estimée. Il est donc proposé que la Région ajuste son effort à la recette allouée. En matière de péréquation en faveur des CFA les plus fragiles, cette réforme conduira à un recul sans précédent des financements d'accompagnement. L'enveloppe dite de péréquation que la Région pourra leur allouer se limitera désormais à 9,5 M€ contre 33 M€ précédemment affectés.

## **Clôture des actions engagées sur les exercices précédents :**

Une enveloppe de 10 M€ d'AE est nécessaire pour ajuster les droits ouverts en 2019 :

- sur les dispositifs d'aide à l'embauche des apprentis et d'aides aux entreprises (9 M€). Ces ajustements concernent des contrats signés avant le 31 décembre 2019,
- sur les dotations de fonctionnement des CFA 2019 pour couvrir les coûts formation de janvier à fin décembre 2019.

Une enveloppe de 26,5 M€ de CP permettra de payer les actions lancées sur les exercices précédents, sans que cette somme soit compensée en recettes.

Les dispositifs « ordinateur portable » et 1<sup>er</sup> équipement des apprentis prendront fin le 31 décembre 2019. Les crédits de paiement d'investissement inscrits à hauteur de 2,25 M€ couvriront les droits ouverts sur le dernier trimestre 2019 et le paiement des soldes.

## **Renforcement de la politique « orientation, accompagnement des jeunes et valorisation des métiers dans le cadre d'un budget maîtrisé »**

Compétente sur le pilotage du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) depuis la loi du 5 mars 2014, ses missions ont été confortées et renforcées par la loi du 5 septembre 2018.

La Région est chargée d'organiser des **actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen** ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires.

Cette loi a également transféré, à la Région, les missions exercées par la délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions en matière de diffusion de la documentation (DR-ONISEP) ainsi que d'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants.

La convention de mise à disposition des parties de services de la DR-ONISEP qui assument aujourd'hui les missions transférées à la Région a été approuvée par la Commission Permanente du 11 octobre 2019 et a été présentée en CTP du 17 octobre 2019. En Occitanie, les missions transférées correspondent à 16 Equivalent Temps Plein (ETP). Dans la mesure où les agents des DRONISEP ne participent à l'exercice des compétences transférées que sur une partie de leur temps de travail, le transfert de missions se traduit par une compensation financière, sans transfert physique d'agents. Le droit à compensation est estimé à 650 000 €, soit 565 494 € pour 16 ETP et 87 094 € de compensation des coûts associés (fonctionnement et investissement).

A compter de 2020, les crédits liés à l'organisation des Olympiades des Métiers gérés jusqu'en 2019 sur le budget de l'apprentissage seront transférés sur le budget de l'orientation. La Région finance tous les deux ans, alternativement, le déplacement à l'étranger de la délégation régionale et les sélections régionales et nationales. En 2020, 246 K€ sont inscrits pour financer les sélections régionales et nationales.

Hors transfert de l'ONISEP et des Olympiades des Métiers, le budget de l'orientation est maintenu au niveau de 2019 (8,06 M€ AE). Il permettra de poursuivre le soutien aux Missions locales et aux Centres d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles à hauteur des crédits 2019 (4,7 M€ AE et 4,4 M€ CP)

Par ailleurs, la Région assurera avec ses partenaires le pilotage et la mise en œuvre d'actions à destination des publics :

- le soutien aux actions de **valorisation des métiers** sera déployé sur l'ensemble du territoire au moyen d'un appel à projets sur l'image des métiers et de démonstrations métiers dans le cadre des 15 salons Travail Avenir Formation organisés sur chaque département du territoire, et des actions de valorisation de la qualité de vie au travail seront développées,
- le **plan d'animation territoriale** à travers une offre de service constituée d'un portail d'information dématérialisé (meformerenregion.fr), d'une plateforme téléphonique de conseil en orientation et d'un réseau d'accueil de proximité au sein des trois Maisons de l'Orientation implantées à Toulouse Centre, Toulouse-Bellefontaine et Montpellier, et du réseau des Maisons de Région.

### **Accès à la qualification : la poursuite d'une politique offensive en faveur des demandeurs d'emploi**

L'accès à la qualification étant la meilleure garantie d'un accès durable à l'emploi, le Programme Régional de Formation (PRF) s'adresse en priorité à un public de faible niveau de qualification. Près de 82 % de stagiaires du PRF sont de niveau Bac ou infra.

Pour accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi, des **dispositifs pré-qualifiants** très ciblés sont mis en œuvre : LECTIO (lutte contre l'illettrisme), les E2CR (écoles de la 2<sup>ème</sup> Chance Régionale, Avenir (détenus) ou Projet PRO. Les CP sont en légère baisse pour compenser la hausse de la rémunération des stagiaires : -2,3 M€ (-7%)

Toutefois, il existe des publics que l'on ne touche pas notamment pour des raisons géographiques. Aussi pour lutter contre les inégalités territoriales, la Région déploie son offre de formation sur l'ensemble du territoire et renforce le dispositif de formation à distance en accompagnant ses prestataires dans la digitalisation de leur offre de formation.

Afin de faciliter les passerelles entre les dispositifs de formation, la Région va conforter le déploiement des COPASS (Comité Passerelles) sur l'ensemble du territoire régional. Ces comités animés par les équipes au sein des Maisons de la Région regroupent les organismes de formation et les acteurs de l'orientation du territoire. Les COPASS représentent une des actions menées par la Région en faveur de la mise en cohérence des parcours de formation. Ils sont identifiés au niveau national (via le PIC) comme étant une pratique innovante favorisant la progression des publics les plus éloignés de l'emploi.

Par ailleurs, la Région poursuivra son soutien aux **Centres de Ressources Illettrisme Alphabétisation** (CRIA) afin d'améliorer le repérage des personnes en situation d'illettrisme et l'accès des personnes en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et Zones de revitalisation rurale (ZRR) aux formations de droit commun.

Au global, le budget 2020 relatif à l'accès à la qualification progresse de 7 M€ en AE afin de permettre le renouvellement du marché « point conseil VAE » pour la période 2021-2024.

Afin de compléter les dispositifs de formation en faveur des demandeurs d'emploi, 90 M€ seront consacrés à la rémunération des stagiaires.

Sur le volet investissement, le dispositif « ordinateur portable » prend fin pour les apprentis au 31 décembre 2019 mais se poursuit pour les stagiaires des Ecoles de la Deuxième Chance Régionales. Ce dispositif monte en puissance : 422 stagiaires E2CR ont bénéficié d'un Ordi pour la campagne 2018-2019. Les crédits inscrits au BP 2020 (1,62 M€ AE) sont prévus pour renouveler le marché piloté par la direction de l'Education et de la Jeunesse.

### **Emploi : accompagner le développement économique des entreprises**

En 2020, à budget constant, la Région accompagnera le développement économique des entreprises et des territoires et poursuivra également le déploiement de sa nouvelle **offre de services Ressources Humaines à destination des dirigeants d'entreprises, en particulier ceux de TPE-PME** mais aussi les groupements d'employeurs. **Ce dispositif apporte aides et conseils en matière de besoins en compétences.** Les aides individuelles et les réponses collectives apportées aux entreprises se déclinent en quatre volets :

- Information et sensibilisation,
- Pré-diagnostic Ressources Humaines,
- Développement des compétences,
- Accompagnement au recrutement.

La Région Occitanie renforcera la démarche **d'accompagnement des dynamiques territoriales et sectorielles par des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** pour favoriser l'accès à l'emploi de personnes les plus éloignées des entreprises. Cette démarche cible les structures capables de concilier performance économique et projet social.

Enfin, suite à la structuration de la présence régionale sur l'ensemble du territoire, la déclinaison de la politique Emploi/Formation en Occitanie sera pleinement déployée en 2020 sur tous les départements de la Région, au travers notamment :

- d'un plan d'animation du programme régional de formation pour la promotion des dispositifs du PRF 2019/2022 auprès des publics et des acteurs locaux,
- d'un plan de valorisation des contrats territoriaux avec les 13 conseils départementaux.

### **Des politiques contractuelles compensées par des recettes**

En 2020, le déploiement du Programme Régional de Formation 2019-2022 sera renforcé à la fois par le Pacte régional Occitanie et par l'offre de formation collective de Pôle emploi. **Le PACTE a la double ambition d'augmenter de façon significative le nombre de formations** qui ciblent notamment les publics les plus éloignés de l'emploi **et de libérer les initiatives pour franchir le cap de la transformation** au travers d'actions nouvelles :

- « Innov'emploi modernisation » est un dispositif qui accompagne les organismes de formation dans la modernisation de leur appareil de formation. Il devrait permettre la montée en compétence des formateurs en matière de pédagogie et d'appropriation des outils du numérique et du digital,
- L'Observatoire 4.0 est un nouvel outil d'analyse de la DATA emploi et d'aide à la décision. Il permettra d'améliorer l'adéquation entre la demande de qualification des entreprises et l'offre de formation. L'observatoire 4.0 va comparer, en temps réel, le contenu des offres d'emploi avec les savoirs et les compétences développés dans les formations,
- L'application ANIE pour la recherche de stages/stagiaires (investissement),
- Le projet « e-learning Tourisme » : développement d'une solution numérique visant le développement de l'économie touristique régionale et la montée en compétences des professionnels du tourisme, demandeurs d'emploi mais aussi salariés et employeurs (investissement).

Pour une meilleure coordination de l'offre de formation sur le territoire, **la Région et Pôle Emploi ont défini le cadre d'intervention des achats de formation dans une convention de partenariat financier**. La Région se consacre aux achats collectifs de formation et Pôle emploi au soutien de demandes individuelles de formation. **L'ensemble de l'offre de formation ainsi proposée permettra de combiner des formations préparatoires et des formations qualifiantes, afin de construire de véritables parcours de formation adaptés aux personnes éloignées de l'emploi.**

### **Formations sanitaires et sociales (103,9 M€ d'AP/AE et 95,8 M€ de CP)**

#### **Pour des métiers et des emplois au service de l'humain : la mise en œuvre de la compétence régionale pour les formations sanitaires et sociales**

Parmi les défis à relever pour une Occitanie plus solidaire, relayés bien souvent dans les préoccupations exprimées au travers de la démarche « La Région est à vous », figure le maintien d'une offre de soins et d'accompagnement social des populations, dans tous les territoires.

L'actualité nationale témoigne de la nécessaire évolution du regard sur le grand âge en général et sur la perte d'autonomie en particulier. Les formations paramédicales et en travail social, dont la planification relève de la responsabilité de la Région, sont soumises à de multiples évolutions. Les réformes nationales visent à la fois la modernisation de l'organisation des soins, l'amélioration de la prévention et la volonté d'attirer vers les métiers qui souffrent, pour certains, d'une image peu valorisante et qui pour autant recrutent.

Dans les secteurs de la santé, du social et du médico-social, les besoins en emplois restent en effet élevés, ils s'inscrivent par définition au plus près des populations. Ils sont importants du fait de la pyramide des âges des professionnels, du vieillissement de la population, mais également de l'accompagnement nécessaire pour les personnes en situation de handicap ou encore pour les populations fragiles socialement.

Pour la Région, il s'agira en 2020 de poursuivre la mise en œuvre du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2017-2021, ainsi que de la nouvelle carte des formations en travail social adoptée en avril dernier. Cette dernière sera complétée d'ici avril prochain des formations aux diplômes d'Etat rénovés dans le cadre de « l'universitarisation ».

L'action de la Région s'adresse aux publics en formation relevant de ses compétences, c'est-à-dire massivement les apprenants en poursuite de scolarité mais aussi les demandeurs d'emploi. Elle se traduit à la fois directement auprès des publics en formation et par l'intermédiaire du réseau des instituts de formations autorisés et agréés par la Région, qui couvrent l'ensemble du territoire d'Occitanie. Le budget 2020 proposé permettra de déployer les actions suivantes :

- **La poursuite des aides aux apprenants**

11,67 M€ d'AE et 11,47 M€ de CP sont prévus, soit une augmentation de plus de 8% par rapport au BP 2019, pour faire face aux demandes, d'une part, d'attribution de bourses sous conditions de ressources et, d'autre part, de contrats de fidélisation pour le métier d'aide-soignant.

La précarité croissante des apprenants, qui se traduit par une augmentation en nombre de 7% du public éligible entre l'année 2018-2019 et l'année 2019-2020, ainsi que la revalorisation du montant des bourses décidés en Commission Permanente d'octobre, nécessitent d'inscrire au budget 2020 des crédits supérieurs à ceux de l'an passé.

Dans l'objectif d'attirer des élèves aides-soignants vers le secteur de l'aide à domicile et les établissements médico-sociaux pour personnes âgées et/ou en situation de handicap qui sont confrontés en zones rurales à des difficultés de recrutement avérées, le nouveau dispositif de contrat de fidélisation des élèves aides-soignants, mis en place à la rentrée de septembre 2019, se poursuivra comme prévu pour l'année 2020-2021.

Par ailleurs, par l'intermédiaire des subventions aux organismes agréés et autorisés par la Région pour dispenser les formations, notre collectivité prend à sa charge pour les publics relevant de sa compétence, c'est-à-dire les élèves en poursuite de scolarité et les demandeurs d'emploi :

- les droits d'inscription de tous les bénéficiaires d'une bourse,
- les frais de scolarité de tous les élèves inscrits en formation de niveaux 3 et 4,
- les indemnités de stage et les frais de déplacement pendant ces stages des étudiants inscrits en formation en soins infirmiers et en masso-kinésithérapie.



En 2019, ces aides indirectes ont représenté un budget proche de 16 M€.

- **L'accompagnement des instituts de formations sanitaires autorisés et de formations en travail social agréés par la Région**

Avec une recherche constante d'optimisation des moyens, la Région dote les instituts de formations autorisés ou agréés pour participer aux frais de fonctionnement et aux équipements pédagogiques nécessaires pour délivrer des enseignements de qualité.

Le BP 2020 vise à assumer pleinement la responsabilité de la Région sans pour autant prévoir de prendre à sa charge, sans compensation de l'Etat neutralisée pour la mesure de l'évolution des dépenses de la collectivité, les coûts induits par diverses réformes décidées au niveau national :

- suppression des concours d'entrée dans certaines formations qui, si elle vise une simplification des démarches pour les futurs étudiants qui forment leurs vœux sur la plateforme Parcoursup, privent les organismes de recettes sans pour autant que les coûts nets de sélection deviennent nuls,
- déploiement du service sanitaire qui à partir de cette année est susceptible d'engendrer notamment davantage de déplacements pour les étudiants en soins infirmiers et masso-kinésithérapie.

Le BP 2020 intègre les crédits nouveaux supplémentaires du pacte régional d'investissement dans les compétences dédiés aux formations sanitaires et sociales. Sont inscrits 4,7 M€ d'AP et 1,95 M€ de CP pour permettre le financement des parcours supplémentaires de formations qualifiantes, de niveau 3 ou 4, vers des diplômes d'Etat dans le secteur sanitaire et social.

Aussi, à partir de 2020, la Région financera, grâce aux crédits du pacte régional d'investissement dans les compétences, des parcours supplémentaires dédiés à des demandeurs d'emploi dans les formations aux diplômes d'accompagnant éducatif et social, de moniteur éducateur et de technicien de l'intervention sociale et familiale, ou encore d'aide-soignant, d'auxiliaire puériculture et d'ambulancier.

Ces crédits seront mobilisés en complémentarité avec ceux de Pôle Emploi, 2,5 M€ étant prévus pour les formations sanitaires et sociales, comme les précédentes années, dans le cadre de la convention de partenariat Région – Pôle Emploi 2020.

- **Accompagner la modernisation, la mise en sécurité et l'accessibilité des établissements de formation**

La politique volontariste d'investissement pour accompagner la modernisation, et donc la réhabilitation - restructuration, voire la reconstruction d'établissements, ainsi que leur mise en sécurité et mise en accessibilité se poursuivra en 2020. Les opérations en cours conduites en maîtrise d'ouvrage Région se poursuivront, à Montauban, Auch, Marvejols ainsi que celles sous la maîtrise d'ouvrage de Centres Hospitaliers comme à Nîmes, Béziers et Narbonne.

9 M€ d'AP et 7,3 M€ de CP sont prévus dans ce cadre

### III. Les solidarités, les services publics, la vie associative et le logement

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
3 925 000	3 240 000	18 500 000	14 600 000

Il s'agira en 2020 de continuer à déployer les politiques définies par la Région pour contribuer au projet d'une Occitanie plus solidaire, qui visent à apporter des réponses concrètes aux besoins des populations, dans tous les territoires, en termes d'offre de logement social, de santé, et de lutter contre toutes formes de discriminations et/ou d'inégalité sociales.

#### Habitat logement social

Afin de contribuer à un développement solidaire de son territoire, la Région s'est engagée à accompagner les réponses aux besoins des populations en logements abordables au plus grand nombre, en lien avec les politiques locales de l'habitat et en écho à l'essor démographique constaté.

Les enjeux restent prioritairement l'accompagnement d'une offre nouvelle supplémentaire en logements sociaux dans les territoires les plus tendus sans omettre les besoins des territoires ruraux, mais aussi la réponse à des besoins plus spécifiques comme le logement des jeunes ou/et des étudiants.

Malgré les efforts de production, compte-tenu de la croissance démographique, le territoire régional reste sous-doté en logements sociaux : le parc de logement social représente environ 10,6% des logements contre une moyenne nationale de 16 %. Près de 145 000 ménages étaient en attente d'un logement fin 2018. L'offre en logements sociaux locatifs est insuffisante alors même que ¾ des ménages d'Occitanie y sont éligibles en raison de leurs revenus, et que la demande continue d'augmenter.

Par ailleurs, les réformes récentes impactent les organismes de l'habitat social : la loi ELAN - portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique - du 23 novembre 2018, la baisse des Aides Personnalisées au Logement (APL) en 2017, puis leur gel en 2018 et la sous indexation à 0,3% de la revalorisation en 2019, conduisent à faire évoluer les stratégies des opérateurs : regroupements selon la taille du parc de logements sociaux, accroissement des objectifs de vente de logements. Un soutien à la production est ainsi d'autant plus nécessaire.

Enfin, les besoins en logement pour les jeunes et les étudiants demeurent prégnants afin que les publics aux ressources les plus modestes puissent avoir un accès facilité à un logement abordable dans le cadre de leurs études, formations ou mobilités professionnelles.

Ainsi, au BP 2020, 15 M€ d'AP et 12 M€ de CP sont prévus pour poursuivre le soutien :

- au développement du parc de logement social locatif selon les modalités d'interventions en vigueur en direction des organismes du logement social,
- à la création et la rénovation de logements des communes à vocation sociale,
- à l'offre en logements des jeunes qui vise à faciliter l'hébergement des jeunes, en mobilité ou en formation professionnelle : logements sociaux étudiants (au-delà des CPER), et résidences sociales type foyers de jeunes travailleurs.

Le budget permettra d'accompagner notamment des opérations de production de logements sociaux au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, ainsi que des opérations exemplaires pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Pour mémoire la Région, en cohérence avec le plan Régional d'actions 2018-2021 pour la prise en compte des handicaps, incite les maîtres d'ouvrage à la mise en accessibilité des logements, au-delà des exigences réglementaires pour les logements neufs.

**C'est au total un budget d'investissement de 15 M€ en AP et de 12 M€ en CP qui est proposé en 2020 pour accompagner l'offre en logements sociaux sur notre territoire, à destination des familles, des jeunes et des divers publics ciblés par les communes.**

Par ailleurs, la Région prévoit de modifier jusqu'à 5 M€ de ses propres fonds pour la rénovation énergétique des logements sociaux dans l'attente de la prochaine programmation FEDER. De plus, 90 000 € d'AE et de CP sont prévus pour reconduire les partenariats mis en place avec les acteurs régionaux de l'habitat en lien avec les politiques menées par la Région : USH – Habitat Social en Occitanie, URHAJ Occitanie et CRIJ Occitanie.

## **Santé**

### **Investir pour réduire les inégalités territoriales d'offres de soins de premiers recours**

Avec un nombre de médecins généralistes par habitant en diminution depuis près de 10 ans, et de fortes inégalités en termes de répartition territoriale, certaines zones rurales de la région continuent de souffrir ou d'être menacées de désertification médicale. L'organisation des soins est en pleine évolution dans les territoires, avec la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé du 24 juillet 2019.

La construction des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé vise autour d'un projet de santé fédérant les professionnels du premier recours, voire du second recours, à développer le travail en équipe des professionnels de santé notamment libéraux et à favoriser la prise en charge des consultations sans rendez-vous, pour soulager l'hôpital.

Dans ce contexte, même si l'exercice coordonné ne débouche pas systématiquement sur un mode d'exercice regroupé, la Région poursuivra en 2020, en augmentant les crédits qui y sont dédiés par rapport à l'an passé (3,5 M€ d'AP et 2,5 M€ de CP au BP 2020), son soutien à l'investissement pour la création et l'extension de maisons et centres de santé pluri-professionnels.

Une des conditions de base à l'aide de la Région reste toujours l'existence d'un projet de santé partagé répondant aux enjeux du territoire et élaboré par les professionnels médicaux et paramédicaux qui s'engageront dans la structure.

### **Agir face aux inégalités sociales de santé par la prévention de la santé des jeunes**

Parce que la jeunesse constitue une priorité régionale et parce que leur santé fait rarement partie des préoccupations des jeunes, alors même qu'elle peut avoir un impact majeur pour leur avenir dont leur insertion professionnelle, la Région poursuivra en 2020 ses actions de prévention auprès des publics jeunes en particulier les plus vulnérables. Pour ce faire, la Région déploiera en 2020 :

- son dispositif dédié aux étudiants, pour les aider à souscrire à une complémentaire santé auprès d'un organisme mutualiste ou une assurance : le « Pass Mutuelle Etudiant » : aide

directe aux bénéficiaires d'une bourse d'étude qui ne sont pas éligibles aux aides nationales (aide complémentaire santé en particulier),

- ses actions de promotion et d'éducation à la santé des jeunes de 15 à 25 ans les moins qualifiés (niveau 4 ou moins) : en particulier le déploiement du Programme de Développement Affectif et Social (PRODAS) dans certains lycées professionnels et lycées agricoles ayant manifesté un intérêt et présentant une réelle problématique identifiée par les Rectorats en terme de décrochage scolaire et l'accompagnement d'actions d'éducation à la santé dans le cadre de l'appel à projets annuel.

### **Agir pour réduire l'exposition des populations aux perturbateurs endocriniens**

L'année 2020 sera la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre du Plan Régional pour un territoire sans perturbateurs endocriniens suite à la décision de signer la Charte d'engagement du Réseau Environnement Santé. Ce Plan se déclinera en 2020 en 10 actions concrètes au titre de diverses commissions.

La Région souhaite notamment engager une nouvelle action, dotée de 0,1 M€ d'AE au BP 2020, en partenariat avec l'ARS Occitanie qui y consacrera un budget identique. Il s'agira de lancer un appel à manifestation d'intérêt, pour soutenir des opérations concrètes d'information dans les établissements de formation en travail social agréés par la Région. Ces professionnels, au contact de populations malades ou/et fragiles socialement peuvent en effet jouer un rôle crucial dans la limitation de l'exposition des populations et l'évolution des pratiques.

### **Lutte contre les discriminations**

La Région, animée par le principe de l'égalité des chances et des droits pour toutes et tous, la recherche de plus de justice sociale et de solidarités, a pour ambitions de lutter contre toute forme de préjugés en accompagnant à la fois les prises de conscience nécessaires à l'évolution des mentalités et des pratiques, et des projets concrets qui permettent d'améliorer la situation vécue des populations. Avec un budget maintenu de 1,65 M€ d'AE et 1,53 M€ de CP, la Région poursuivra en 2020 :

- le soutien de projets associatifs, qui ont un impact ou un caractère d'intérêt régional, contribuant à promouvoir auprès de divers publics la citoyenneté et la lutte contre les discriminations, en complémentarité avec les actions qui sont développées pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, celles pour l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore celles dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville,
- l'accompagnement du réseau cultures du cœur qui œuvre pour favoriser l'accès à la culture et au sport des personnes défavorisées,
- le déploiement du Plan d'Actions Régional 2018-2021 pour la prise en compte des handicaps, avec en particulier l'appel à projets annuel pour des projets spécifiques et innovants portés par des structures associatives favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'environnement social, professionnel, culturel, sportif et/ou éducatif,
- son soutien aux têtes de réseau associatives régionales, en cohérence avec les politiques menées, et en particulier au Mouvement Associatif Régional qui fédère les associations tout domaine d'activité confondu,

- sa contribution à l'opération « premiers départs en vacances », portée par l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air, en partenariat avec les Caisses Départementales d'Allocations Familiales et les Mutualités Sociales Agricoles pour permettre aux enfants de familles aux revenus modestes, dont des enfants en situation de handicap, de partir en vacances pour la première fois dans un centre de vacances d'Occitanie. Cette opération soutenue par la Région se déploie en complémentarité avec celle portée par l'association Vacances Ouvertes, « Sacs ados », qui est soutenue depuis 2019 au titre de la politique de la ville.

### **Zoom sur la prise en compte transversale des handicaps dans les politiques régionales**

Ce sont au total 62,7 M€ d'AP/AE et 66,6 M€ de CP qui sont prévus au BP 2020 pour divers dispositifs et actions ayant toute pour objectif de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Sujet très régulièrement porté par les associations représentatives des personnes en situation de handicap, celui de **l'accessibilité des bâtiments publics et de la prise en compte par les maitres d'ouvrage publics de la qualité d'usage au-delà des obligations réglementaires**. La Région porte la prise en compte de cet enjeu dans toutes les politiques régionales qu'elle déploie ou soutient (logement, tourisme, culture...).

Ainsi, en 2020 la Région poursuivra les travaux prévus au titre des **Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP)** d'ores et déjà adoptés et ce pour un montant total de 8,95 M€. Il s'agit de la **mise en accessibilité des lycées** (4 M€ de CP) à l'appui du Programme pluri annuel de travaux des lycées adopté en 2017), **de la mise aux normes des autres bâtiments de la Région** (0,74 M€ d'AP et 0,45 M€ de CP) **mais aussi de la poursuite de la mise en accessibilité des gares et des points d'arrêts routiers** conformément aux Ad'AP adoptés (4,3 M€ d'AP et 4,5 M€ de CP prévus).

#### **Focus sur les gares et points d'arrêts routiers**

Les Ad'AP des services de transports régionaux ferroviaires de la Région Occitanie ont été adoptés en 2016. Des sommes conséquentes sont depuis, budget après budget, commission permanente après commission permanente, votées pour leur mise en œuvre, puis engagées auprès de l'opérateur SNCF en charge de la réalisation des travaux sur le domaine des infrastructures ferroviaires. La Région déplore toujours les retards pris par SNCF Réseau et ses difficultés à honorer ses engagements.

Les communes sont quant à elles subventionnées par la Région (2,5 M€ d'AP et CP) pour **les travaux de mise en accessibilité de leurs bâtiments accueillant du public**, tout comme le sont :

- les organismes de formations sanitaires et sociales autorisés par la Région,
- les partenaires grands sites Occitanie et autres partenaires qui accueillent chaque année les touristes dans notre région,
- les opérateurs publics et privés en charge d'équipements dans les espaces naturels.

Démultipliant les moyens pour **une région plus inclusive partout et pour améliorer le quotidien de toutes et de tous**, la Région poursuivra en 2020 :

- le déploiement du programme « Sport et Handicap » en faveur des pratiques handisport et sport adapté au travers d'un soutien aux Structures Régionales et aux Clubs dans les secteurs de la formation des bénévoles, du développement de la pratique et de l'organisation de manifestations spécifiques (0,24 M€ d'AP/AE et 0,19 M€ de CP),
- la prise en charge de la rémunération et la formation des Travailleurs Handicapés pour favoriser leur insertion professionnelle (54 M€ d'AE et CP),
- son incitation à la mobilité internationale des apprenants en situation de handicap,
- son soutien au développement d'une offre culturelle et patrimoniale en direction des personnes en situation de handicap, par des visites adaptées dans les lieux culturels notamment,
- l'accès des personnes en situation de handicap aux actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Enfin, et même si notre collectivité est exemplaire avec un taux d'emploi de personnes en situation de handicap aujourd'hui supérieur à 9% alors que le taux fixé par la réglementation est de 6%, la Région continuera à agir en interne pour que l'environnement professionnel proposé aux agents ne soit nullement un frein à l'employabilité des personnes en situation de handicap.

### **Zoom sur le budget 2020 pour la vie associative en Occitanie**

**Comme chaque année, le budget que la Région consacrera en 2020 à la vie associative dépasse largement le budget de la commission solidarités, services publics, vie associative et logement.**

Les associations sont des acteurs incontournables du développement régional. Elles contribuent à la fois à l'emploi local et à la vie sociale et citoyenne, notamment grâce à l'engagement de bénévoles. Elles sont souvent les premières à inventer des réponses innovantes aux besoins et enjeux de la société par l'intelligence et la mobilisation collective.

Forte de ce constat, la Région s'est donnée comme ambition de favoriser un tissu associatif varié dans les territoires, en soutenant des associations au titre de nombreuses politiques. En 2020, sans compter les aides aux associations professionnelles et opérateurs régionaux, des crédits Régionaux seront mobilisés au travers de **près de 50 dispositifs** : 12 appels à projets et 37 aides possibles au fil de l'eau.

Un grand nombre de commissions sectorielles contribue donc au soutien à la vie associative, au titre de :

- **la politique sportive** avec des programmes dédiés qui s'adressent aux associations pour le soutien à l'acquisition de matériels sportifs, la formation des bénévoles au sein des ligues et comités régionaux, l'accompagnement du sport de haut-niveau, l'organisation de manifestations sportives, la détection des talents et la formation des jeunes dans les clubs, la pratique sportive en milieu scolaire pour le plus grand nombre et l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap,
- **la politique en faveur de la culture et du patrimoine** qui vise à soutenir les associations de diffusion des arts plastiques, des festivals portés par des associations dont ceux mettant en valeur langues et cultures régionales, les radios associatives constituant des vecteurs de lien

social et de développement culturel, ou encore les associations contribuant à la valorisation du patrimoine régional,

- **la politique de solidarités au sens large** : programmes pour favoriser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'inclusion des personnes en situations de handicap, la lutte contre les discriminations, la solidarité internationale, ou encore pour accompagner la politique de la Ville et les Jeunesses (éducation à la santé, aides à la lecture, soutien de l'éducation populaire, du service civique...),
- **la politique environnementale** avec le soutien aux projets associatifs d'éducation à l'environnement qui favorisent une approche intégrant les différents enjeux de la transition écologique et énergétique de manière globale et transversale,
- **la politique pour l'enseignement supérieur et la recherche** avec l'appel à projet et l'animation en faveur de la culture scientifique,
- **l'économie Sociale et solidaire...**

**Depuis 2016, la Région a accompagné 6 000 associations, plus de 13 000 projets pour un montant de près de 120 M€.**

**Le budget 2020 propose un total de 38,7 M€ d'AE et 30,5 M€ de CP pour soutenir les associations au travers des divers dispositifs s'adressant directement et en totalité aux associations d'Occitanie, sans compter les crédits prévus pour les satellites / opérateurs de la Région sous forme associative et pour les associations professionnelles (type maisons locales, établissements de formations, offices de tourisme, associations du réseau de l'accompagnement à la création d'entreprise, etc.).**

Au-delà du budget, l'ambition de la Région de répondre au mieux, dans tous les territoires, aux besoins des associations concernées par ses politiques se traduira à partir de 2020 par la mobilisation des Maisons de Région en tant qu'interlocuteur de proximité des associations.

#### **IV. S'engager pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes**

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Autorisation d'engagement (AE)</b>	<b>Crédits de paiement (CP)</b>
885 500	890 000

Face aux constats d'inégalités persistantes entre les femmes et les hommes malgré l'égalité des droits et des chances inscrite dans la loi depuis longtemps, la loi du 4 août 2014 est venue renforcer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En parallèle des évolutions législatives, les acteurs publics, socio-économiques, et de la société civile sont de plus en plus nombreux à se mobiliser, pour faire évoluer en profondeur les pratiques, en favorisant les prises de conscience, pour réellement donner aux femmes une place égale à celle des hommes dans la société.

Ces mobilisations renforcent aujourd'hui la pertinence de l'engagement de la Région, en lien avec les acteurs du territoire régional. Le principe républicain d'égalité entre les sexes se heurte aux inégalités de fait, persistantes, dans tous les domaines de la société. A titre d'exemple :

- la proportion de femmes parmi les cadres dirigeants d'Occitanie est de 17,6%,
- 86 % des victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de police et de gendarmerie en France sont des femmes,
- 130 femmes ont été tuées en France en 2018 par leur partenaire ou ex-partenaire. Cette situation s'aggrave encore en 2019 : au 24 novembre 2019, elles étaient déjà 138, dont 18 en Occitanie.

Les inégalités prennent leur source bien souvent dans la diffusion et la reproduction involontaire de stéréotypes. L'objectif de la Région est de contribuer à faire progresser l'égalité réelle, des droits et des chances, entre les femmes et les hommes, en se mobilisant en interne de la collectivité et au titre de ses différentes politiques. C'est tout le sens du Plan Régional d'actions 2017-2021 pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes adopté en décembre 2017.

En application du Plan Régional d'actions 2017-2021 pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes, sur le budget de la commission 16, la Région poursuivra en 2020 les deux actions spécifiques suivantes :

- l'appel à projets qui s'articule autour de deux volets, l'un pour une réelle égalité professionnelle, et l'autre pour prévenir et lutter contre les violences sexistes,
- le déploiement du dispositif « Génération Egalité » , en partenariat avec les Rectorats, la DRAAF, l'ARS, et les 4 structures opérationnelles ; ce dispositif, qui a déjà touché plus de 75 000 jeunes, consiste à organiser dans les lycées, les CFA, les Ecoles régionales de la 2<sup>ème</sup> chance des actions d'information et de sensibilisation sur l'égalité, la déconstruction des stéréotypes, la mixité des filières et des métiers, le respect mutuel, les conditions d'une vie affective et sexuelle égalitaires et pour délivrer une information fiable et adaptée concernant l'accès à la contraception.

De plus, en 2020, pour contribuer à faire parler des droits des femmes au plus près des territoires et des populations, la Région organisera ou accueillera, plusieurs jours autour du 8 mars, des événements dans le réseau des Maisons de Région. Elle se mobilisera également comme depuis plusieurs années maintenant pour la journée internationale de lutte contre les violences sexistes, le 25 novembre.

### **Zoom sur la démarche transversale pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes**

Au-delà du budget de la commission 16, la Région continuera d'agir en 2020 au travers de ses diverses politiques, comme prévu par le Plan Régional d'actions adopté fin 2017, pour que les inégalités entre les femmes et les hommes réduisent, disparaissent. Il est ainsi prévu de mobiliser au total, toutes commissions confondues, 1,45 M€ d'AE et de CP en 2020. Par exemple, la Région :

- Continuera d'intégrer les enjeux d'égalité entre les filles et les garçons pour favoriser la mixité des métiers, en particulier dans les différents outils et événements, dont salons, organisés pour l'emploi et pour l'orientation,



- Continuera à assurer, en partenariat avec la SNCF, la diffusion, dans toutes les gares d'Occitanie, de la Charte des bons comportements pour une prévention du sexisme dans les transports, Charte destinée à faire sortir de la banalisation les actes sexistes et à donner des clés aux témoins pour réagir.

## V. Politique urbaine, politique de la ville

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
3 850 000	3 250 000	4 000 000	10 204 619

Le territoire de la Région Occitanie compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes. Au total, 39 EPCI sont concernés par un contrat de ville dont les 3 axes prioritaires sont le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale et le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Par nature transversale, la Politique de la ville croise de nombreuses stratégies régionales, notamment : la formation professionnelle et l'emploi, la santé, la culture et le patrimoine, les sports, la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'éducation, l'aménagement ou le logement...

L'article L 4221-1 du CGCT énonce une compétence régionale en matière de « soutien à la politique de la Ville et à la rénovation urbaine » qui traduit en partie l'implication régionale édictée par l'article 6 de la loi LAMY du 21 février 2014 (Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine) avec la signature des contrats de ville par les Régions et les Départements ainsi que l'intégration des contrats de ville comme une des dimensions territoriales des contrats conclus entre l'Etat et les Régions.

La Région a réaffirmé en 2019 son engagement plein et entier en faveur des territoires en politique de la ville en signant les protocoles d'engagement réciproques et renforcés, valant prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022.

Afin d'accompagner les actions en faveur de la politique de la Ville, la Région mobilise essentiellement :

- Des dispositifs de droit commun régionaux,
- Des fonds européens dédiés (Approches Territoriales Intégrées (ATI) - volet urbain au titre du programme opérationnel (PO) FEDER Languedoc-Roussillon, Axe 10 du FEDER au titre du PO FEDER Midi-Pyrénées), soit au total près de 70 M€ mobilisables en Occitanie sur la période 2014-2020,
- Des nouveaux dispositifs volontaristes, tant en matière de soutien aux associations que d'accompagnement des collectivités concernées par les quartiers prioritaires dans leurs missions quotidiennes d'aménagement et de développement durable des services de proximité,
- Un appel à projet relatif à l'aide à la création d'entreprises dédié aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

## Politique de la ville

### - Opérations contrat de ville

Après une phase de concertation avec les collectivités locales et l'Etat, la Région Occitanie a décidé, lors de la Commission Permanente du 13 octobre 2017, la mise en place d'une politique harmonisée de soutien aux associations qui interviennent dans les quartiers prioritaires et/ou majoritairement en faveur des habitants de ces quartiers.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017, la Région finance les actions portées par le tissu associatif et les collectivités locales dans l'ensemble des quartiers prioritaires sur un large champ sectoriel d'intervention : l'emploi, le développement économique, la formation, la qualification, le développement culturel, l'insertion par le sport, la lutte contre l'illettrisme, le soutien à la scolarité et à la parentalité, la citoyenneté ou de la lutte contre les discriminations...

La Région s'engage ainsi pleinement en faveur de ces territoires à l'équilibre fragile, en difficulté sociales et économiques.

Les actions soutenues doivent correspondre aux besoins des habitants qui devront être mobilisés et impliqués. Elles doivent être structurantes, complémentaires avec l'offre existante, favoriser la mise en réseau avec d'autres actions conduites dans les quartiers ou sur d'autres territoires. La Région souhaite notamment encourager le développement d'actions identiques de niveau régional sur l'ensemble des quartiers prioritaires ainsi que des actions locales, spécifiques, adaptées à chaque quartier prioritaire. La Région se fixe comme priorité le développement de l'emploi, la formation et l'apprentissage.

Particulièrement attentive à ce tissu associatif fragilisé, la Région s'attache à entretenir un dialogue permanent et à apporter des réponses pragmatiques et adaptées en mettant en place en 2020 des modalités administratives simplifiées et notamment un système d'avance permettant aux acteurs associatifs de disposer de la trésorerie nécessaire au lancement de leurs actions.

La Région accompagne également la formation des adultes relais salariés d'associations loi 1901 qui s'inscrivent dans des parcours professionnels qualifiants. Ce soutien sera poursuivi en 2020.

### - Soutien régional au Renouvellement Urbain

Face à la montée de toutes les fractures territoriales, la Région Occitanie a souhaité réaffirmer et accentuer son soutien en direction des territoires urbains les plus fragiles et les populations qui y résident en accompagnant les projets de renouvellement urbain.

Cet engagement est effectif depuis **l'Assemblée Plénière du 22 juin 2018 approuvant les principes directeurs régionaux en faveur du renouvellement urbain pour la période 2018/2024** :

- mobilisation des fonds européens gérés par la Région,
- mobilisation du droit commun régional (reconstitution de logements locatifs sociaux, rénovation énergétique et mise en accessibilité des bâtiments publics, création de lieux d'accueil en faveur de la petite enfance...),

La Commission Permanente du 20 juillet 2018 a ensuite adopté trois dispositifs spécifiques dédiés aux territoires en renouvellement urbain et venant compléter ses interventions de droit commun sur les domaines suivants :

- l'aménagement et la qualification des espaces publics,
- la création d'équipements publics d'intérêt local,
- le soutien aux activités économiques de proximité.

**La Région Occitanie marque ainsi sa détermination** à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés, assurer une plus forte équité territoriale, rompre l'isolement social, économique et spatial de ces quartiers, et renforcer leur ancrage dans la ville pour qu'ils contribuent et bénéficient davantage des dynamiques de développement urbaines et régionales et ainsi s'inscrire dans le partenariat avec l'Etat et les collectivités locales concernées. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique de contractualisation de la Région (2018-2021), ainsi que de la politique bourgs-centres.

Après la phase initiale consacrée à l'élaboration de protocoles de préfiguration des projets de Renouvellement urbain (phases d'études), 9 conventions ont été approuvées **en 2019, les dernières devraient être finalisées en 2020.**

La phase opérationnelle s'étendra jusqu'en 2024, date de fin des conventionnements.

#### - **L'Europe au service de la politique de la ville**

La Région mobilise près de 70 M€ en Occitanie sur la période 2015-2020, dans le cadre de l'Approche Territoriale Intégrée (ATI) - volet urbain pour l'ex Languedoc-Roussillon, et de l'Axe 10 du FEDER pour l'ex Midi-Pyrénées.

Ainsi, au titre du Programme opérationnel (PO) FEDER-FSE Languedoc-Roussillon, une approche territoriale a été mise en place sous la forme d'un appel à projet ATI Volet Urbain, en faveur des territoires éligibles à la nouvelle Politique de la Ville. Cette approche permet à chaque territoire retenu de bénéficier d'une enveloppe FEDER globale prévisionnelle sur un ensemble de projets relevant de trois champs d'intervention :

- la rénovation et l'efficacité énergétique,
- les transports collectifs ou durables (transports doux – pôles d'échanges multimodaux),
- l'amélioration du cadre de vie.

Ce sont ainsi 14 territoires qui ont été sélectionnés pour un montant global de plus de 26 M€ de FEDER. Au titre du Programme opérationnel (PO) FEDER-FSE Midi-Pyrénées, une approche thématique FEDER dédiée à la politique de la Ville en faveur des programmes suivants :

- le soutien à la réalisation des économies d'énergies dans les logements / hébergements à vocation sociale et les bâtiments publics,
- le maintien et le développement de services aux publics par la rénovation et la création d'équipements correspondants / maintien et création de services commerciaux,
- la rénovation et la création de structures et d'équipements destinés aux populations marginalisées (uniquement sur Toulouse Métropole) et à l'accueil de réfugiés.

L'enveloppe FEDER est de 35,7 M€. 3 M€ d'AP et 9,7M€ de CP sont donc proposés au budget 2020 afin d'engager les crédits nécessaires pour finaliser cette dernière année de programmation.

**- Aide à la création d'entreprise / Appel à projet entrepreneuriat**

En 2018, la Région a décidé de confirmer et de développer son soutien à l'aide à la création d'entreprise dans les quartiers prioritaires. Ainsi, l'appel à projet relatif à l'aide à la création d'entreprise mis en place par la Région comporte un volet dédié aux quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, la Région accompagne les projets de création-transmission-reprise d'entreprises qui bénéficient aux publics issus des quartiers prioritaires. Le porteur de projet peut bénéficier d'un accompagnement à toutes les phases de la création/reprise d'entreprise : sensibilisation à l'entrepreneuriat, accompagnement à la qualification du projet (ante création), accompagnement au métier de chef d'entreprise, structuration financière et suivi du financement de l'entreprise (post création). Cette démarche sera poursuivie en 2020.

**VI. L'action territoriale (hors aménagement, foncier et urbanisme)**

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
4 445 000	9 476 794	82 700 000	42 062 004

2<sup>ème</sup> plus vaste région française, attachée à combattre tous les déterminismes sociaux et territoriaux, la Région Occitanie souhaite agir main dans la main au quotidien avec chacun de ses territoires, en apportant à chacun d'entre eux des réponses sur-mesure pragmatiques et opérationnelles, pour renforcer leur attractivité et leur capacité d'innovation au service du rééquilibrage territorial.

Les 56 « Contrats Territoriaux Occitanie / Pyrénées Méditerranée » 2018-2021 (2 Métropoles, 21 Agglomérations, 1 Communauté Urbaine, 32 territoires ruraux) sont marqués par la rencontre entre chaque projet de territoire et les orientations et priorités régionales, départementales. Ces contrats, qui proposent une « feuille de route construite sur mesure », reposent sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

Dans ce cadre, cette génération de contrats a pour objectifs :

- D'agir résolument pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans chacun des territoires en mobilisant l'ensemble des politiques publiques de la Région et de ses partenaires qui souhaitent s'y associer,
- De favoriser, avec les Collectivités ou leurs groupements, la structuration de Territoires de Projets en prise avec les territoires vécus par nos concitoyens et à une échelle pertinente en termes de population, d'offre de services supérieurs et intermédiaires, d'arguments économiques et culturels,
- De mobiliser, dans le cadre d'un contrat régional unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens financiers de la Région.

Les Contrats régionaux font l'objet de Programmes Opérationnels mobilisant différents types de financements régionaux :

- Les différents **dispositifs d'intervention thématiques et notamment ceux en faveur de la vitalité des territoires** au bénéfice des communes et intercommunalités,
- **Les Contrats de Plan Etat-Régions (CPER)** et les **Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Régions - CPIER** (Massif Central et Pyrénées- en lien avec la commission 17-, Plan Rhône, CPIER Garonne et CPIER Vallée du Lot),
- Pour les Métropoles et les Agglomérations, un « dispositif pluriannuel spécifique » consacré au **soutien des infrastructures et des grands équipements de centralité** dans les domaines économiques, culturels, patrimoniaux, sportifs, touristiques, d'intermodalité, de transition énergétique...
- Pour les territoires ruraux, une **dotationspécifique, destinée à soutenir des programmes d'investissement concourant à l'expérimentation et l'innovation** de solutions sur-mesure dans 2 thématiques prioritaires retenues par chaque territoire ruraux (1 supplémentaire pour les territoires de montagne). Cette Dotation, dont la mise en œuvre a été amorcée en 2019, sera poursuivie et amplifiée en 2020 dans le cadre de la politique contractuelle territoriale, avec une attention particulière pour les territoires de montagne.

Dans le cadre de ces contrats, la Région favorise la **mobilisation des fonds européens** dont elle assure l'autorité de gestion à l'échelle régionale et interrégionale.

En complément, dans le cadre de cette politique contractuelle, la Région apporte une attention particulière à la présence de **Bourgs Centres** attractifs dans les zones rurales ou péri-urbaines avec les Contrats « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Cette dynamique repose sur la définition préalable d'un Projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre et de ses fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire.

Sur les 758 communes potentiellement concernées de la région, plus de 450 ont d'ores et déjà exprimé leur souhait de s'investir dans cette démarche et, à l'issue de la CP de décembre 2019, 286 contrats Bourgs Centres, correspondant à 320 Communes, seront approuvés.

**En 2020, à l'issue du renouvellement des instances municipales, les territoires devraient solliciter très fortement la politique contractuelle territoriale de la Région pour réaliser les projets structurants au travers des contrats territoriaux et des contrats bourgs centres déjà existants ou qui candidateront en 2020.**

### **Ingénierie des territoires**

Afin de renforcer les capacités et l'expertise territoriale, la Région a décidé de poursuivre son **soutien financier en faveur de l'ingénierie des territoires de projets ruraux** (PETR et Pays) sur l'ensemble du territoire régional.

L'objectif est de favoriser la qualification des projets, le développement d'une ingénierie de qualité au service des zones rurales et de montagne, ou encore l'émergence et le développement de territoires de projets structurés à une échelle pertinente.

**Vitalité des territoires (28 M€ d'AP / 9 M€ CP)**

Afin de favoriser une action publique ambitieuse alliant proximité et solidarité territoriales, la Région a décidé d'accompagner de façon volontariste les communes et les intercommunalités dans leurs missions quotidiennes d'aménagement et de développement des services au public et de proximité.

A cet effet, elle a décidé de soutenir les projets qui concourent à renforcer la vitalité des territoires et s'inscrivent en cohérence avec les priorités régionales en matière d'équipements aux publics, d'habitat locatif à vocation sociale, d'activités économiques de proximité en milieu rural et d'aménagement des espaces publics.

Ces dispositifs ont été regroupés en une seule opération budgétaire « Vitalité des territoires », qui intègre :

- **Le soutien à l'aménagement des espaces publics ;**
- **La mise en accessibilité des équipements recevant du public ;**
- **La rénovation énergétique des équipements recevant du public ;**
- **La création de lieux d'accueil en faveur de la petite enfance** : la Région souhaite soutenir le développement de structures multi accueil pour la petite enfance accessibles aux enfants handicapés et permettant :
  - ✓ une offre d'accueil diversifiée et adaptée aux besoins de garde de la petite enfance,
  - ✓ le regroupement de services et la mutualisation des moyens,
  - ✓ le développement d'actions innovantes spécifiques au milieu rural (haltes garderies itinérantes, maisons d'assistantes maternelles...).

A ce titre, la Région soutiendra les projets de création et d'extension de ces équipements.

- La création d'espaces associatifs et/ou mutualisés : dans un souci de vitalité et de développement du lien social dans les territoires, notamment les territoires ruraux, la Région soutiendra la construction d'espaces associatifs sur la base de critères qualitatifs (dimensionnement et diversité des usages) mais également le développement de nouveaux espaces de type « espaces mutualisés » tels que les Maisons de Services aux Publics ou encore les bâtiments associatifs incluant les tiers-lieux.

D'autres dispositifs tels que l'habitat communal, le Pass commerce ou encore le soutien aux équipements culturels, sportifs et touristiques, participent également de l'accompagnement de la vitalité des territoires.

### **Canal du Midi (5 M€ AP / 1,5 M€ CP)**

Géré par Voies Navigables de France, le Canal du Midi a été inscrit en 1996 par l'UNESCO sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité et classé en 1997 au titre des Sites français par le Ministère de l'Environnement.

Le Canal du Midi est l'un des sites les plus emblématiques de la région Occitanie qui compte 8 sites inscrits au Patrimoine Mondial.

En 2016, l'Etat, la Région Occitanie, Voies Navigables de France, les Départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn ont engagé en lien avec les communes, leurs EPCI et les acteurs socioéconomiques concernés, une dynamique déterminée pour permettre le maintien de l'inscription du Canal du Midi au Patrimoine Mondial et favoriser son développement et celui de ses territoires. Cela s'est notamment traduit par le lancement et la mise en œuvre de plusieurs chantiers :

- **la préservation et de la protection des paysages** avec le classement au titre des sites des abords et paysages du linéaire du Canal intervenu en septembre 2017. Celui-ci est accompagné de la mise à disposition d'un Cahier de Gestion qui définit les principes de gestion dans le périmètre concerné en lien avec la Charte Architecturale, Paysagère et Urbaine,
- la co-construction du **Plan de Gestion** du Bien « Canal du Midi » qui sera examinée par le Comité de Bien et qui fixera les orientations stratégiques à moyen terme dans les différents domaines de l'environnement, de la gestion de l'eau, de la culture et du patrimoine, des activités économiques, de la vitalité des territoires du Canal...
- la **gouvernance** avec la création et l'installation, dès le 22 juin 2016, du **Comité de Bien** et la constitution le 17 décembre 2018 par l'État, la Région, VNF et les Départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn de l'« **Entente pour le Canal du Midi** » à laquelle les 16 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés sont associés.

Enfin, l'Etat, la Région, Voies Navigables de France et les quatre Départements concernés ont signé le 8 Novembre 2019 le « **Contrat Cadre** pour la préservation et le développement du Canal du Midi et la valorisation de ses Territoires » dit « **Plan canal du Midi** » pour une 1<sup>ère</sup> période 2019-2021.

Ce premier contrat-cadre organise le partenariat entre ses cosignataires pour permettre un financement et la mise en œuvre des actions stratégiques pour la préservation et la valorisation du Canal du Midi et de ses territoires.

C'est dans ce cadre que la Région poursuivra en 2020 son effort pour mener à bien les grands projets tels que la poursuite du **maintien** et de la **reconstitution** de la **voûte arborée** sur la base d'essences appropriées, la requalification et la montée en gamme de l'offre de services dans **les haltes et les ports nautiques**, la rénovation et la valorisation du **patrimoine architectural du Canal du Midi et de ses sites emblématiques**, la réalisation de la **Voie Verte** sur le linéaire du Canal du Midi dans l'Aude et dans l'Hérault permettant de relier Royan à Sète (V 80), travaux dont la réalisation sera conjuguée avec celles de la reconstitution de la voûte arborée et de la réfection des berges.

Par ailleurs, la Région soutiendra les projets spécifiques locaux pour **l'attractivité et la vitalité des territoires du Canal du Midi** dans le cadre de ses dynamiques territoriales. La Région s'attachera en 2020, en particulier dans le cadre de la négociation du futur Contrat de Plan Etat-Région, à **promouvoir et valoriser la continuité des canaux d'Occitanie**, en particulier entre le Canal du Rhône à Sète, le Canal du Midi et le Canal Latéral à la Garonne.

**Plan Camargue (0,165 M€ AP / 0,1 M€ CP)**

La Camargue est un territoire singulier, fort d'une identité culturelle fondée sur une interaction très forte et assez rare entre la nature, l'Homme et les animaux, qu'illustre en particulier la tradition de divertissement des jeux taurins.

Disposant d'un écosystème unique et fragile, la Camargue est un territoire rural, principalement constitué de zones humides, formé par la rencontre du Rhône et de la mer Méditerranée. Ce territoire se caractérise par une forte imbrication entre espaces exploités par l'homme et espaces naturels. En Occitanie, son patrimoine naturel et sa biodiversité exceptionnels sont protégés par un mille-feuille environnemental (une douzaine de dispositifs de protection).

Avec le plan d'action qu'elle a adopté en juillet 2018 qui prévoit de mobiliser 30 M€ sur la période 2018-2021, la Région s'est engagé fortement, en concertation et en lien avec les acteurs concernés, en faveur de la promotion des traditions camarguaises autour des 4 axes : environnement et aménagement du territoire, élevage et agriculture, sport, culture et patrimoine, économie et tourisme.

**Participations Animation et coordination politiques contractuelles territoriales (1,59 M€ AP / 1,594 M€ CP)**

**Les contrats de Plan Etat-Region régionaux (CPER) et interrégionaux (CPIER)**

Les deux Contrats de Plan Etat-Région représentent, pour 2015-2020, un investissement global de l'Etat et de la Région de 2,63 Milliards € en Occitanie. Avec l'ensemble des partenaires financiers, les CPER permettent de réaliser près de 4,5 Milliards € de projets structurants, essentiellement portés par l'Etat ou ses agences, la Région, les autres collectivités territoriales ou le monde universitaire dans des domaines prioritaires pour le territoire : transports et communications, enseignement supérieur et recherche, transition écologique et énergétique, filières industrielles d'avenir, emploi-formation, culture, patrimoine, littoral, soutien aux territoires.



Les CPER constituent un outil essentiel pour préparer l'avenir de nos territoires. Le dernier **bilan des engagements de l'Etat et de la Région établi au 31 décembre 2018** s'établit comme suit :

	<b>BILAN CPER OCCITANIE AU 31 DECEMBRE 2018</b>					
	<b>ETAT</b>			<b>REGION</b>		
	Maquette (après révision)	Engagé		Maquette (après révision)	Engagé	
	M€	M€	%	M€	M€	%
<b>MOBILITE</b>	<b>507,55</b>	<b>188,69</b>	<b>37%</b>	<b>416,4</b>	<b>180,01</b>	<b>43%</b>
<i>dont Routes</i>	338,18	145,87	43%	131,69	50,57	38%
<i>dont Rail</i>	165,67	41,25	25%	228,85	74,72	33%
<i>dont Port</i>	0		0%	52,17	52,17	100%
<i>dont Etudes multimodales</i>	0,7	0,36	51%	0,7	0,70	100%
<i>dont Véloroutes voies vertes</i>	3	1,209	40%	3	1,85	62%
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION (ESRI)</b>	<b>173,64</b>	<b>101,49</b>	<b>58%</b>	<b>174,17</b>	<b>133,32</b>	<b>77%</b>
<b>TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE (TEE)</b>	<b>366,46</b>	<b>238,63</b>	<b>65%</b>	<b>303,66</b>	<b>143,58</b>	<b>47%</b>
<b>THD NUMERIQUE</b>	<b>4,50</b>	<b>0,70</b>	<b>16%</b>	<b>262,52</b>	<b>227,24</b>	<b>87%</b>
<b>INNOVATION, USINE DU FUTUR</b>				<b>55,64</b>	<b>12,90</b>	<b>23%</b>
<b>EMPLOI FORMATION</b>	<b>15,7</b>	<b>10,24</b>	<b>65%</b>	<b>21,8</b>	<b>15,71</b>	<b>72%</b>
<b>CULTURE PATRIMOINE</b>	<b>25,89</b>	<b>17,98</b>	<b>69%</b>	<b>32,35</b>	<b>29,19</b>	<b>90%</b>
<b>TERRITORIAL</b>	<b>136,44</b>	<b>48,38</b>	<b>35%</b>	<b>231,82</b>	<b>139,43</b>	<b>60%</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>1 230,18</b>	<b>606,11</b>	<b>49%</b>	<b>1 498,38</b>	<b>881,37</b>	<b>60%</b>

Après plus de quatre ans de programmation, la Région sera particulièrement attentive au respect des engagements contractualisés par l'Etat et à leur rythme de réalisation. Une attention particulière est accordée au volet Mobilités qui accuse un retard important aussi bien pour le ferroviaire que sur les routes. A ce titre, la Région attend que l'Etat précise les conditions, les modalités et le calendrier de finalisation de l'ensemble des opérations de mobilité contractualisées dans le cadre des CPER actuels.

Parallèlement, la Région prépare l'avenir en conduisant avec l'Etat les discussions en vue du futur contrat de plan Etat – Région 2021/2027. La première phase de discussion menée dans des délais extrêmement contraints s'est conclue fin octobre avec l'envoi par le Préfet de région au Premier ministre de la stratégie et des orientations souhaitées pour ce futur CPER. Sur cette base, le Premier ministre devrait adresser dès début 2020 le mandat de négociation au Préfet de Région.

La Région s'attachera en 2020 à mener la négociation avec l'Etat du CPER 2021-2027 au service des enjeux d'Occitanie 2040 en faveur de la promotion d'un nouveau modèle de développement et du rééquilibrage territorial, en veillant à associer l'ensemble de nos partenaires régionaux. Conformément aux engagements du Premier ministre, la négociation et la contractualisation dans le même calendrier des infrastructures de mobilité, selon la trajectoire prévue par la future loi LOM, constitue un préalable méthodologique indispensable pour la Région.

En complément, la Région entend confirmer son engagement aux côtés des autres Régions concernées et de l'Etat pour porter ensemble les enjeux interrégionaux du Massif Central, des Pyrénées, du Rhône et de la Garonne au travers de Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Régions

dédiés, et pour poursuivre, selon des modalités à définir, la dynamique interrégionale de développement de la Vallée du Lot.

## Participations diverses

La Région confirme pour 2020 sa participation à certains organismes de développement territorial tels que l'Union Nationale des Acteurs du développement Local (UNADEL) et l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP).

Par ailleurs, en tant que membre du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Découverte (SMAD-Tarn) aux côtés de la communauté de communes et du Département du Tarn, elle versera une participation annuelle à cet organisme afin de lui permettre de mener ses actions de développement touristique sur cet ancien site minier.

## VII. Les transports et les infrastructures

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
943 430 243	644 336 013	225 339 500	177 540 693

L'année 2020 sera celle de l'entrée en vigueur de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), qui donnera à la Région le statut élargi d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (et non plus de Transport), mais porte paradoxalement des risques d'émiettements de l'exercice des compétences transport tel que mis en place par la loi NOTRE. La montée en puissance du réseau de service public régional des transports d'Occitanie liO s'amplifiera, avec le développement effectif de l'offre ferroviaire régionale à hauteur de + 11 %, la reprise en gestion directe des réseaux de transports interurbains et scolaires des Hautes-Pyrénées jusqu'à présent assurés par le Département sous forme de délégation, la poursuite de l'évolution du réseau par l'amélioration de l'offre et la réalisation d'un programme de Pôles d'Echanges Multimodaux dont le succès est réel.

L'arrivée de nouveaux matériels roulants ferroviaires destinés à assurer le développement des dessertes, permettra d'offrir chaque jour 40 % de places supplémentaires pour l'usage des trains régionaux. A noter également, l'amélioration du confort des voyageurs avec le lancement d'un programme industriel massif de modernisation des rames AGC, et la poursuite de l'acquisition d'une flotte d'autocars mis à disposition des opérateurs régionaux pour le réseau liO. Les mobilités seront une nouvelle fois au cœur des priorités régionales, comme moyen d'action transversal pour améliorer le quotidien des habitants d'Occitanie et favoriser la transition énergétique.

### 1. Les infrastructures de transport (ferroviaires, routières et aéroportuaires)

#### 1.1 Les infrastructures ferroviaires

Le Contrat de Performances entre l'Etat et SNCF Réseau acte que le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire a abandonné tout entretien lourd sur les lignes ferroviaires régionales dites de « dessertes fines du territoire », conduisant à mettre en péril la poursuite du service public ferroviaire régional sur ces lignes en l'absence de prise en charge massive par la Région des investissements de renouvellement du réseau.

Les EGRIM ont confirmé, en revanche, la nécessité de sauvegarder le réseau ferroviaire régional et de l'arrimer au réseau à grande vitesse. Les pratiques de nouvelles mobilités, le rôle de la Région dans la gestion de l'intermodalité ou encore l'efficacité de l'organisation des mobilités, enjeux de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), devront s'accompagner d'un engagement de l'Etat sur la pérennisation du réseau et le devenir des lignes ferroviaires de Desserte Fine du Territoire (DFT). L'ambition régionale de redonner au transport ferroviaire la place qu'il mérite, a fortiori dans un contexte écologique préoccupant, doit cependant pouvoir compter sur l'engagement de l'Etat en faveur d'une réforme des finances publiques et l'octroi des ressources nécessaires au développement des compétences qui leur ont été transférées.

Au-delà, les priorités régionales devront trouver leur traduction dans la future contractualisation avec l'Etat qui prendra la suite du CPER actuel, dans un contexte où les nouvelles dispositions de la LOM seront une opportunité pour que la Région puisse affirmer et mettre en œuvre plus directement sa priorité en faveur du réseau ferroviaire régional.

### **Les lignes nouvelles :**

#### **Les LGV Bordeaux-Toulouse et Montpellier-Perpignan**

En 2020, une nouvelle phase d'études et d'acquisitions foncières sera engagée pour l'avancement des projets jusqu'à la mise en place de solutions de financement de long terme proposées par les collectivités (société de financement et ressources dédiées). Cette année sera donc une étape importante pour réaffirmer le soutien régional aux grands projets d'infrastructures et notamment aux LGV Bordeaux-Toulouse, AFNT (Aménagement Ferroviaires au Nord de Toulouse) et LGV Montpellier-Perpignan (LNMP), ligne pour laquelle le gouvernement doit lancer l'enquête publique de la phase I (Montpellier-Béziers) sans plus attendre.

Grâce à la mobilisation de la Région, le principe de la création de sociétés de financement a été inscrit dans la Loi d'Orientation des Mobilités pour ces projets. Ces structures permettront un échelonnement des financements des chantiers liés à la grande vitesse et donc de pouvoir combiner grande vitesse et consolidation du réseau existant.

Au titre de la grande vitesse, la Région mobilisera en 2020 une enveloppe de 6,04 M€ d'AP.

### **Le réseau de transport ferroviaire :**

#### **La modernisation et l'amélioration du réseau**

Les investissements majeurs en faveur du réseau ferroviaire sont notamment réalisés dans le cadre des deux Contrats de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020. A la suite des opérations engagées de 2015 à 2019, de nouveaux projets seront lancés ou poursuivis :

- la poursuite des travaux des schémas directeurs en 2020 sur le nœud ferroviaire de Toulouse et sur les Installations Fixes de Traction Electrique (IFTE), qui contribuent à garantir la continuité de l'offre mais aussi le développement des dessertes régionales et l'augmentation de leur fiabilité,
- les programmes d'allongement des quais avec les études sur Nîmes-Montpellier et la halte de Saint-Césaire par exemple, faisant suite à la réalisation des travaux de quais sur la liaison Toulouse-Montauban fin 2019, l'enjeu pour la Région étant de poursuivre l'augmentation de la

capacité d'emport des trains en déployant de manière plus étendue des trains à composition multiples (plusieurs rames jumelées),

- la modernisation de la signalisation sur l'axe Toulouse-Tarbes avec l'engagement des études préliminaires en vue de la mise en contre-sens de la section Toulouse-Muret, l'objectif étant avant tout d'améliorer la ponctualité des trains, de limiter les conséquences d'incidents ou d'interruptions pour travaux en autorisant l'emprunt de la voie de sens contraire, et de dégager des capacités supplémentaires sur le réseau de manière marginale,
- les études réalisées depuis fin 2017 pour l'amélioration du doublement de lignes Nîmes-Montpellier devront déboucher sur un plan d'actions à mettre œuvre courant 2020,
- les gares feront l'objet de nouveaux investissements de mise à niveau et d'équipement, conformément aux orientations prises dans la nouvelle convention de service public ferroviaire régional de transport de voyageurs avec SNCF Mobilités. Avec l'information voyageurs, les domaines d'intervention seront notamment l'amélioration du confort, de la signalétique (avec par ailleurs introduction des langues régionales), la mise en œuvre de gares autonomes en énergie ou de gares télécommandées. Le confort d'attente et la fiabilisation de l'information sont des leviers de l'attractivité des transports publics visée par ces opérations.

D'autre part, la mobilisation de la Région pour préserver le réseau ferroviaire s'est traduite en 2019 par l'approbation d'un plan d'urgence en faveur de la sauvegarde des lignes de Desserte Fine du Territoire. L'enjeu majeur sur l'année 2020 va donc consister à déployer ce programme d'opérations (financé à hauteur de 76 M€ de part régionale) et ce jusqu'en 2022 afin de garantir la pérennité de ce réseau ferroviaire dit « secondaire », représentant 52% du linéaire du réseau régional.

Parallèlement, 2020 constituera une année stratégique quant à une nouvelle gouvernance à mettre en place sur ces lignes, dans l'esprit de la prise en main par les Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine de la ligne fret Auch-Agen. La volonté de la Région d'une maîtrise d'ouvrage directe à titre expérimental sur deux lignes (Montréjeau-Luchon et Alès-Bessèges), considérant les coûts et des délais exponentiels présentés par SNCF Réseau qui vont à l'encontre de la politique régionale affirmée en faveur du fer, sera un des enjeux pour permettre un aboutissement plus rapide de ces projets. Comme évoqué ci-dessus, cela suppose des transferts de moyens financiers.

Au total, la Région mobilisera une enveloppe de 29,6 M€ d'AP et 41,8 M€ de CP au titre des nouveaux projets d'infrastructures ferroviaires.

### **L'Agenda d'Accessibilité Programmé ferroviaire (Ad'AP)**

La mise en œuvre de l'Ad'AP ferroviaire de la Région Occitanie sur les 31 gares prioritaires se poursuit. Ainsi, 4 M€ en CP sont prévus au Budget 2020 pour la réalisation d'études et de travaux. La Région déplore néanmoins les retards dans la réalisation des travaux sur le domaine des infrastructures ferroviaires liés particulièrement aux difficultés pour SNCF Réseau d'honorer ses engagements en termes de livraison des opérations.

Par ailleurs, comme en 2019, des services de substitution seront déployés sur toute l'année 2020 sur les gares ne faisant pas l'objet de travaux de mise en accessibilité pérenne afin de garantir une meilleure accessibilité des réseaux aux personnes à mobilité réduite.

## **1.2 Les infrastructures routières**

### **L'aide aux Départements**

2020 sera la première année pleine de mise en œuvre du nouveau Réseau Routier d'Intérêt Régional (RRIR), inscrit au SRADDET, et de sa déclinaison à travers un dispositif de soutien opérationnel à l'échelle des 13 départements de la région Occitanie. Une enveloppe de 12 M€ d'AP sera consacrée à ce nouveau dispositif de soutien en faveur des voiries départementales.

### **Les infrastructures routières nationales**

Au titre des CPER 2015-2020, la Région intervient sur des projets routiers portés par l'Etat en faveur de nouvelles opérations structurantes comme la rocade ouest de Mende, la mise à 2x3 voies entre Lespinet et Ranguel et la déviation de Baraqueville sur le RN 88, après une première phase livrée en 2019.

En 2020, comme pour les infrastructures ferroviaires, l'enjeu va porter sur la revoyure/fusion des CPER et l'adaptation du programme qui en découle. Là encore, il appartient à l'Etat d'honorer ses engagements. Ce sont 12 M€ d'AP qui sont proposés au budget 2020 pour les infrastructures routières nationales.

### **La mise en accessibilité des gares et des points d'arrêts routiers dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)**

La Région a adopté, en avril 2019, un dispositif financier relatif à la réalisation des études et des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt routiers prioritaires. En effet, même si la Région a en charge l'élaboration de l'Ad'AP routier, elle n'est pas gestionnaire de voiries. Ce dispositif permet donc d'apporter une contribution financière de 75% aux gestionnaires de voiries (Communes, Intercommunalités, Département Etat) qui engageront des travaux de mise en accessibilité des 1 000 points d'arrêt prioritaires identifiés dans l'Ad'AP. Une enveloppe de 4,3 M€ en AP est inscrite pour leur mise en œuvre.

## **1.3 Les infrastructures aéroportuaires**

### **La mise aux normes des infrastructures**

En 2018, la Région a adopté sa stratégie aéroportuaire. Celle-ci vise à mettre en cohérence les aéroports régionaux et à optimiser leur rôle de catalyseurs du développement économique et touristique. L'aéroport de Carcassonne doit jouer pleinement son rôle dans cette stratégie régionale, au service du désenclavement du territoire audois, ce qui nécessite la poursuite de sa mise aux normes et de sa modernisation au travers d'un plan pluriannuel d'investissements.

La Région conduit ce programme depuis plusieurs années, afin d'adapter l'aéroport de Carcassonne aux derniers standards de sécurité, d'améliorer ses performances opérationnelles et d'opérer une rupture en terme d'ergonomie et de qualité de service fournies aux passagers. Ce programme vise également l'inscription de l'aéroport dans une démarche de développement durable, avec en point d'orgue la construction d'une centrale d'ombrières photovoltaïques, d'une puissance de plus de 3,2 MW, dont la construction a débuté en 2019 et qui sera mise en service en 2020. Cette centrale produira annuellement une énergie électrique équivalente à la

consommation d'une ville de 4 000 habitants, tout en abritant les passagers des intempéries et du soleil sur les parkings automobiles.

Pour l'année 2020, le partenariat financier précédemment noué avec les collectivités territoriales audoises (CD 11, Communauté d'Agglomération de Carcassonne et de Narbonne) autour de ce Plan Pluri-annuel d'Investissements est reconduit avec les deux Communautés d'Agglomération, finançant chacune 10% des dépenses réalisées.

Les opérations relatives à la création de la nouvelle jetée de desserte des nouveaux postes de stationnement des aéronefs commerciaux et de la salle d'arrivée attenante se poursuivent ainsi que les études concernant l'aménagement des aires de sécurité d'extrémité de piste (RESA) et la mise aux normes des aires aéronautiques. La Région prévoit de mobiliser une enveloppe de 4,2 M€ en AP pour la réalisation des équipements aéroportuaires.

### **L'exploitation des aéroports régionaux : création de la Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale (SPLAR)**

La Région a conduit en 2018 et 2019 la démarche d'organisation de l'exploitation de l'aéroport de Carcassonne, le contrat de Délégation de Service Public avec l'opérateur privé Transdev arrivant à son terme au 31 décembre 2019. Les offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres ne répondaient pas aux attentes de la collectivité, en raison de leur coût particulièrement élevé, de l'absence de prise de risque de la part des candidats privés, et d'une qualité technique des offres reçues par ailleurs tout à fait hétérogène. Face à ce constat, la Région a fait le choix majeur et inédit de reprendre l'exploitation de l'aéroport avec une maîtrise publique. Cette démarche est totalement novatrice dans le contexte aéroportuaire français, et l'exemple de la Région est suivi de près par nombre de collectivités.

En 2019, la Région a donc créé, avec le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Perpignan-Rivesaltes, la Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale (SPLAR), afin d'assurer la gestion, l'entretien et le développement des plateformes aéroportuaires régionales, et notamment celles de Carcassonne et de Perpignan. Une convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'aéroport de Carcassonne a été signée en 2019 avec la SPLAR. Le Syndicat Mixte de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes, dont la Région est membre à hauteur de 70%, a fait de même pour l'exploitation de l'aéroport de Perpignan.

La Région, en tant qu'actionnaire de la SPLAR, accompagnera la société dans la mise en œuvre de ses missions en participant à sa capitalisation en versement direct à la SPLAR ainsi qu'au travers de la contribution au Syndicat Mixte de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes.

La SPLAR constituera un outil essentiel de la Région pour l'optimisation du rôle des aéroports régionaux au service du désenclavement et du développement à la fois économique et touristiques de territoires ruraux qui souffrent de leur éloignement des pôles métropolitains.

## **Le soutien au développement des aéroports régionaux**

La Région s'est impliquée dans la gouvernance de l'aéroport de Béziers Cap d'Agde et continue de soutenir le développement de l'aéroport de Nîmes. Elle poursuivra son implication dans les syndicats mixtes des aéroports de Perpignan, de Tarbes-Lourdes (Pyréna), de Rodez et continuera à apporter un soutien au développement des plateformes de Castres, de Rodez et de Brive avec notamment pour objectif le désenclavement d'une partie de son territoire (lignes à obligation de service public vers Paris). L'aide de la Région en la matière s'élève à 6,18 M€ en AP/AE.

## **2. Développer et rationaliser les transports collectifs sur le territoire régional**

### **La Région, autorité organisatrice des transports collectifs**

#### **L'exploitation du service public ferroviaire régional de transport de voyageurs**

L'entrée en vigueur de la nouvelle convention de service public régional de transport de voyageurs signée avec SNCF Mobilités pour la période 2018/2025 réaffirme la volonté de la Région d'améliorer la qualité de service tout en maîtrisant les coûts d'exploitation.

La projection financière liée à l'exploitation des trains régionaux liO en Occitanie est de l'ordre de 2,5 milliards d'euros sur la durée de la convention. La négociation a permis l'élaboration d'un contrat volontariste notamment en termes de dessertes, avec une progression de + 11% qui est intervenue au service annuel 2020 sur plusieurs lignes, et notamment :

- Après une première phase en 2019 et le renforcement de Toulouse - Perpignan à hauteur de 5 nouvelles circulations, la phase 2 vise à offrir 14 liaisons sans changement et de meilleures correspondances à Narbonne, avec au total 24 liaisons par jour deux sens confondus désormais possibles,
- 17 dessertes quotidiennes supplémentaires entre Toulouse et Montauban, permettant de passer de 12 à 20 trains par jour vers Agen, de 13 à 22 trains par jour vers Cahors et d'ajouter 2 circulations vers Brive,
- 20 dessertes quotidiennes supplémentaires qui entreront pleinement en service sur la ligne Toulouse/Tarbes/Pau une fois les travaux de renouvellement achevés en mars 2020,
- 12 circulations quotidiennes supplémentaires entre Lunel et Montpellier, et 14 circulations supplémentaires entre Sète et Montpellier, assurant ainsi une meilleure desserte à destination de Montpellier.

### **Les Trains d'Equilibre du Territoire (TET)**

Face à la menace d'abandon par l'Etat de ces services, la Région s'est mobilisée pour diversifier les solutions permettant de pérenniser l'offre de transport des Trains d'Equilibre du Territoire.

Depuis juillet 2017, et jusqu'au 31 décembre 2020, l'Etat, Autorité Organisatrice du TET « Aubrac », intègre dans la convention TET qu'il a signée avec SNCF Mobilités une branche Toulouse-Cerbère-Port-Bou, rattachée à la ligne de nuit Paris-Toulouse-Latour-de-Carol-Rodez, pour répondre aux attentes de la Région en matière de maintien des lignes interrégionales. Le financement de cette branche par la Région se poursuivra en 2020, à la hauteur des enjeux financiers précédents (Aubrac : 2,1 M€, Cerbère : 1,45 M€).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, 1 aller-retour Clermont-Ferrand – Nîmes ex-TET, également appelé « Le Cévenol », est exploité sous l'autorité de la Région. Les termes de la convention avec l'Etat prévoient une compensation financière annuelle de 4,5 M€ pendant une durée de cinq ans afin de couvrir les déficits d'exploitation de la ligne et le financement par l'Etat de trois rames Régiolis Coradia Liner mises en circulation en 2020 sur la ligne des Cévennes.

Dans une logique de complémentarité entre services ferroviaires régionaux et nationaux au profit des voyageurs, l'acceptation de voyageurs d'Occitanie porteurs de tarifs régionaux à bord des TET Toulouse-Bayonne, Paris-Limoges-Toulouse et Bordeaux-Marseille sera confirmée en 2020 et donnera lieu à compensation de la Région. Au titre de l'exploitation des trains régionaux et des TET transférés, la Région a inscrit une enveloppe de 325,8 M€ d'AE au BP.

### **L'amélioration et le verdissement du matériel roulant affecté aux trains régionaux**

En matière d'innovation, le développement de la rame pilote du Régiolis hybride (électrique, diesel et stockage de l'énergie dans des batteries) sera poursuivi avec notamment la production de la présérie du bloc de batteries en vue de son montage sur la rame Occitanie destinée à servir de rame prototype, dans la perspective des premiers essais dynamiques de la rame hybride en 2021.

La contractualisation des trois rames à Hydrogène que la Région a décidé de financer aboutira en 2020, le caractère innovant de cette motorisation appliquée au ferroviaire et l'absence d'engagement en 2019 de financement direct de l'Etat ayant conduit à ce décalage du projet. Pour la Région, la mise en service de ces trois rames pour assurer la desserte entre Toulouse Montréjeau et Luchon, sur une ligne intégralement rénovée à cet horizon, est une priorité et l'une des actions phare du Plan Hydrogène vert régional.

Pour les trains du quotidien, la Région engagera un vaste plan de rénovation et de modernisation de son parc d'Autorails à Grande Capacité (AGC) dont les premiers sont entrés en circulation il y a une quinzaine d'année. Cette rénovation s'appuiera notamment sur le tissu industriel ferroviaire particulièrement développé en Occitanie et riche de savoir-faire.

Parallèlement, la Région financera des équipements permettant la maintenance de son parc de matériel en Occitanie, évitant ainsi l'acheminement des rames hors de son territoire et réduisant ainsi les durées d'immobilisation. La Région consacrera 117 M€ en AP pour ces opérations.

### **Les transports publics routiers non-urbains**

Déjà compétente en matière de transport public d'intérêt régional, la Région s'est vu confier par la loi NOTRe, en janvier 2016, la gestion et l'organisation des transports scolaires, des lignes régulières et du transport à la demande, jusqu'alors assurées par les Départements.

Considérant la diversité des politiques transports des treize départements et la nécessaire prise en compte des spécificités de chacun, la Région a fait le choix d'un passage de relais échelonné sur cinq années. Pour ce faire, comme la loi le permet, des conventions de délégations, de durées différentes, ont été conclues avec chaque Département. Désormais la compétence est exercée en direct dans onze départements, dont celui des Hautes-Pyrénées pour lequel la Région exercera sa compétence en direct à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans l'Hérault, le Département avait fait le choix de créer, avec les autorités organisatrices de transports urbains (AOTU) de son territoire, un syndicat mixte de transport public dénommé



« Hérault Transport » chargé de gérer les transports non-urbains (scolaires et lignes régulières) et les transports scolaires urbains. Lors du transfert de la compétence, la Région, se substituant au Département, a pris la présidence du conseil syndical. Face à la baisse significative des recettes du versement transport, consécutive à l'accroissement du ressort territorial d'un de ses membres, la Région s'est employée à négocier avec l'ensemble des AOTU une modification des statuts afin de répartir équitablement ce manque à gagner et rétablir l'équilibre financier du budget du syndicat.

Soumise à la fois à une forte croissance démographique sur une partie de son territoire et à l'inverse sur son autre partie, le Département de la Haute-Garonne a engagé une politique très volontariste de développement des transports publics dès le début des années 1980. Lors de la promulgation de la loi NOTRe, non seulement le Département consacrait une part importante de son budget au transport non-urbain, mais organisait et finançait les transports scolaires relevant de la compétence de la Métropole Toulousaine.

Afin de se laisser le temps d'adapter ses réseaux de transports à la nouvelle politique régionale des transports et de détourner les activités relevant de la compétence transport de la Région de celles relevant de la compétence de la métropole toulousaine, le Département de la Haute-Garonne a souhaité poursuivre l'exercice de cette compétence six années supplémentaires. La convention de délégation de la compétence ainsi conclue avec la Région arrivera à son terme le 31 décembre 2021. Les deux prochaines années seront donc principalement consacrées à la refonte de l'offre du réseau liO Haute-Garonne, à son harmonisation et sa complémentarité avec l'offre ferroviaire régionale et à la préparation du transfert effectif des moyens humains et techniques nécessaires à l'exercice effectif de la compétence transport.

Au titre des transports routiers par autocars, la Région prévoit au budget 2020 une enveloppe d'un peu plus de 310 M€ en fonctionnement. L'évolution de ce budget de près de 13 M€ relève, d'une part, de causes exogènes telles que l'augmentation du prix du carburant, d'autre part, de notre politique volontariste de développement des solutions de mobilité.

#### **Causes exogènes :**

L'augmentation annuelle du prix du gasoil de 17%, cumulée aux évolutions des salaires et des coûts d'entretien du matériel roulant ont entraîné une revalorisation des contrats conclus avec les entreprises de transport de 3% au 1<sup>er</sup> septembre 2019, ce qui représente une charge supplémentaire pour la Région de 4,5 M€.

Par ailleurs, la fin de délégation accordée au Département des Hautes-Pyrénées et l'acceptation de la délégation de compétence de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes (CATLP) fait peser une charge supplémentaire de plus de 2,7 M€ compensée par une recette de 2 M€.

#### **Harmonisation et évolution de l'offre de transport :**

L'évolution de l'offre de transport, notamment dans les départements de l'Aveyron et des Hautes-Pyrénées, représente un coût de fonctionnement supplémentaire de plus de 2 M€.

A cela se rajoutent 5 M€ de décalage budgétaire dû à l'application des clauses de paiements des nouveaux marchés de transport permettant de soutenir la trésorerie des entreprises de transports par versement de deux avances de 8 % chacune en début d'année scolaire.

## **Le transport scolaire**

Maillon essentiel de la chaîne éducative, les transports scolaires, de par leur organisation, leur maillage et leur efficacité, contribuent à l'égalité d'accès à l'enseignement. Chaque jour pas moins de 150 000 élèves scolarisés de la maternelle au lycée sont pris en charge par la Région pour se rendre dans leurs établissements scolaires. Leur transport est assuré principalement par un réseau de plus de 4 000 services spéciaux scolaires (Service A Titre Principal Scolaire - SATPS) qui circulent matin et soir les jours scolaires, mais aussi par le réseau de lignes régulières et par le réseau ferroviaire liO.

Les services spéciaux scolaires sont confiés, par le biais de marchés publics, à des entreprises privées de transport de voyageurs. Chaque année des consultations sont organisées afin de renouveler les marchés arrivant à échéance. Lors du 1<sup>er</sup> semestre 2020, l'ensemble des services spéciaux scolaires des départements de l'Aude, du Gard et des Pyrénées-Orientales ainsi qu'une partie des services de l'Aveyron et de Tarn-et-Garonne feront l'objet d'appels d'offres. La politique d'achat mise en œuvre depuis deux ans tend à maintenir l'accès des TPE et PME à ces consultations et à assurer une juste rémunération des entreprises, et à garantir aux familles une qualité de service sans faille.

De plus, la réforme du baccalauréat général et technique supprime les trois filières du bac général existantes pour les remplacer par un système de spécialités avec 12 enseignements de spécialités possibles dont 7 obligatoires et proposés par chaque établissement, qui n'ont d'ailleurs pas tous, les capacités techniques de le faire.

Ainsi, cette réforme se traduit par une refonte totale des programmes, entraînant le renouvellement des manuels scolaires mais aussi des problématiques inédites, allant de l'augmentation de l'amplitude horaire des transports aux questions de sécurité lors de trajets entre établissements pour les élèves ayant choisi des spécialités enseignées hors du lycée d'affectation.

Dans un contexte de contrainte budgétaire, malgré le manque de réflexion commune autour de la réforme voulue par le Gouvernement, malgré le manque d'anticipation de la part de l'Etat sur les conséquences au quotidien d'une augmentation de la prise en charge des élèves par l'Autorité organisatrice des transports, la Région Occitanie a pris les devants.

Un travail inédit a été mis en place lors de la rentrée 2019/2020, entre les services de la Région et les services académiques, mais aussi lors des Comités Départementaux des Transports Scolaires, instances de concertation inscrites au chantier 10 des EGRIM, afin de continuer à répondre à cet accroissement de l'offre de transport scolaire dont l'impact financier n'est pas encore mesurable, mais il est à craindre un surcoût supplémentaire sensible avec une montée en puissance des demandes et ce, dès la rentrée scolaire 2020.

Les règles d'accès au transport scolaire sont définies par les règlements de transport scolaire établis par chaque Département avant le transfert de compétence. Leur harmonisation pouvant avoir de forts impacts en matière de mixité sociale, d'équilibre des territoires, de maintien des établissements scolaires et d'équilibre budgétaire, une étude la plus exhaustive possible de ces impacts, établie département par département, permettra d'élaborer un règlement régional des transports scolaires pour la rentrée de septembre 2021. D'ores et déjà, un début d'harmonisation a permis de réduire les écarts les plus saillants d'égalité sur le territoire.

Ainsi, après le plafonnement de la participation des familles établi à 90 € lors de la rentrée 2018, il a été décidé pour l'année scolaire 2019-2020 d'alléger le coût de scolarité des lycéens en internat en remboursant la participation au transport scolaire. Cette mesure d'un coût de 750 000 € permet d'améliorer le pouvoir d'achat de plus de 10 500 familles. Dans la continuité de cette politique et dans la perspective de la mise en place de la gratuité des transports scolaires à compter de septembre 2021, il est proposé de diviser par deux le plafonnement de la participation des familles en le fixant à 45 € par an et par enfant. Cette mesure devrait bénéficier à 108 000 familles pour un coût estimé à 2,6 M€.

### **Les lignes régulières routières**

Le réseau liO autocar est composé de plus 361 lignes régulières issues des treize réseaux départementaux et des deux réseaux régionaux. Héritier de quinze politiques de transport différentes, ce réseau demeure encore disparate en termes d'offre (maillage, fréquence, tarif, niveau de service, etc.). Son adaptation à la politique régionale des transports, débutée dès 2017, se poursuit au rythme des échéances des marchés publics et délégations de services publics en cours. Répondre aux besoins de mobilité du quotidien et proposer une véritable alternative à la voiture individuelle, tels sont les objectifs du réseau liO. Pour ce faire, les lignes régulières doivent proposer plusieurs allers retours quotidiens permettant des déplacements en demi-journées sur les villes principales du territoire avec une amplitude horaire la plus large possible et un cadencement sur les axes de circulation les plus fréquentés. Les itinéraires doivent être les plus directs possibles pour une attractivité accrue.

Après les réseaux de l'Aveyron et des Hautes-Pyrénées redéfinis depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, ce sont les réseaux du Gard et des Pyrénées-Orientales qui seront réétudiés cette année pour une mise en service en septembre 2020.

Dans le cadre de l'optimisation des dessertes et afin de rendre toujours plus lisible l'offre de transport pour les usagers, les lignes historiques du réseau régional routier dont les contrats s'achèvent à la fin de l'année 2020 vont faire l'objet pour les unes d'une intégration aux réseaux déjà organisés par les services régionaux de proximité et pour les autres de la passation de nouveaux marchés publics avec la création de nouvelles liaisons

La lisibilité de l'offre et la compréhension de la gamme tarifaire étant des facteurs déterminants dans le choix du mode de transport, une nouvelle tarification routière a été définie. S'agissant d'inciter les uns à laisser leur voiture et permettre aux autres d'accéder à l'enseignement ou à l'emploi, la tarification doit être la plus simple possible. C'est pour cela qu'il a été décidé de mettre en place une tarification « plate » et forfaitaire quelle que soit la distance parcourue. Le tarif du billet unitaire a été fixé à 2 €, le carnet de 10 trajets à 15 €, l'abonnement mensuel à 40 € (20 € pour les moins de 26 ans) et l'abonnement annuel à 390 € (195 € pour les moins de 26 ans). La gamme tarifaire kilométrique encore appliquée sur les ex lignes régionales sera définitivement abandonnée en septembre 2020.

### **Le transport à la demande**

En accord avec les orientations des Etats Généraux du Rail de l'Intermodalité et des Mobilités (EGRIM) et afin de répondre aux besoins de déplacement dans les zones peu denses dans lesquelles les lignes régulières manquent de pertinence, la Région Occitanie a adopté en juillet 2019 une politique volontariste de développement des transports d'intérêts locaux.

Comme leur nom l'indique, ces transports sont organisés pour répondre aux besoins purement locaux, il ne peut être imaginé de les définir depuis les métropoles. C'est la raison pour laquelle cette politique s'appuie sur les EPCI auxquels la Région propose de déléguer sa compétence transport. Devenant ainsi autorités organisatrices de second rang (AO2), les EPCI, dans le cadre d'une convention de délégation de compétence, définissent et organisent les réponses aux besoins de mobilités de leur territoire.

Les EPCI n'ayant pas toujours les ressources humaines et l'expertise nécessaire, la Région leur propose l'assistance technique de ses services sous forme d'appui à l'ingénierie de réseau pour établir avec elles les besoins de mobilité présents et à venir sur leurs bassins de vie et d'emploi et définir les services de mobilité pour y répondre.

Une fois le service défini, la Région assure la conception et la fourniture des supports d'information par la Région. A terme, une centrale de réservation régionale viendra se substituer aux différents dispositifs de réservation existants organisés par les AO2.

Le financement de ces services est pris en charge de façon bipartite par l'AO2 et par la Région. Cette intervention bipartite permet d'assurer une bonne gestion des dépenses par la maîtrise de l'évolution des coûts liés aux contrats d'exploitation avec les opérateurs, et plus généralement des coûts liés au fonctionnement des services. La Région participe à hauteur de 70 % du déficit réel d'exploitation annuel versé sous forme d'une contribution régionale

L'objectif est de conventionner avec les 146 EPCI éligibles au dispositif et de doubler le nombre de voyages en passant de 50 000 à 100 000 par an. Pour ce faire une enveloppe de 1,5 M€ permettra de subventionner les EPCI.

### **La valorisation du covoiturage**

La Région, consciente de ses responsabilités en matière d'organisation de l'intermodalité, a perçu les enjeux des nouvelles pratiques de mobilité et l'intérêt de la valorisation du covoiturage dans l'ensemble de la chaîne de déplacement. En effet, la part modale de la voiture reste prédominante en Occitanie. Elle est même supérieure à 80% dans certaines zones géographiques.

Le réseau régional repose lui-même sur la prise en compte globale de la chaîne de déplacement dans le but de mettre en cohérence les réseaux de transports routier et ferroviaire et d'organiser leur rencontre dans les Pôles d'Echanges Multimodaux. Cette logique d'intervention, basée sur une hiérarchisation des réseaux et une optimisation des besoins de transports, peut s'appliquer au covoiturage, s'intégrant lui-même dans les multiples facettes des modes actifs comme l'auto-partage, les modes doux, les engins de déplacements personnels..., l'ensemble constituant le 4<sup>ème</sup> « pilier » du service public des transports en Occitanie liO en complément des trains, des autocars et des PEM.

Face aux enjeux liés à la transition écologique et à la garantie d'accès aux services de mobilité, le covoiturage dans les zones rurales peut apparaître comme une véritable solution de mobilité alternative, complémentaire aux offres de transports publics réguliers, au même titre que le transport à la demande par exemple.

La Région a décidé en 2019 de lancer quatre expérimentations. En lien avec la Loi d'Orientation des Mobilités qui transforme la Région d'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) en Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), ces préoccupations incluant les mobilités partagées ou actives

doivent trouver une concrétisation dans la politique régionale tant dans le domaine de leur organisation matérielle que dans les outils de gestion des mobilités et de l'information multimodale par exemple.

## **Les transports doux**

La Région est engagée dans la démarche « Région à Energie Positive », dont les transports sont un axe important d'amélioration : l'objectif en matière de transport est de réduire drastiquement notre consommation d'énergie (- 61%) à l'horizon 2050. Dans ce cadre, la Région soutient des actions en faveur de l'évolution vers des véhicules écologiques, que ce soit pour les particuliers depuis 2019, ou à partir de 2020 pour les collectivités.

Pour promouvoir le développement de la mobilité douce, un « plan vélo » sera proposé, à construire avec les territoires et les associations, en cohérence avec les projets d'intérêts régionaux (Occitanie 2040), pour favoriser le report modal de l'autosolisme vers l'usage d'un mode complémentaire au transport public. Parmi ses champs d'actions, ce plan visera notamment les déplacements doux du quotidien, pour des aménagements cyclables en site propre exclusivement, garantissant ainsi le plus haut niveau de sécurité à ses utilisateurs. Le périmètre d'intervention envisagé pourrait en priorité porter sur les territoires en dehors des responsabilités administratives des Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM).

En 2020, la Région poursuivra et étendra comme cela est prévu dans le rapport Mobilités III présenté par ailleurs, sa politique d'aide aux particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

## **Le Plan Pôle d'Echange Multimodal (PEM)**

Les PEM sont, avec les transports ferroviaires, les lignes d'autocars, et les mobilités du « dernier kilomètre, l'un des quatre piliers du service public régional des transports « liO ».

Le dispositif régional d'intervention en faveur des PEM ferroviaires mis en place depuis fin 2017 répond à l'attente des collectivités locales prêtes à assurer le pilotage de tels projets. Plus de 30 PEM autour de grandes gares, de gares régionales, de gares rurales et même de haltes ferroviaires, identifiés dans le cadre des EGRIM et portés par une maîtrise d'ouvrage locale, sont engagés et verront ainsi leur concrétisation se poursuivre en 2020, au travers d'études ou de travaux.

Concernant les PEM routiers, la Région inscrit une enveloppe de 3 M€ en AP pour lancer les études et travaux notamment des PEM de Gignac, Pézenas, Le Vigan, Saint-Affrique et Saint-Girons. D'autres PEM pourront s'ajouter dans le cours de l'année dès lors que la Région sera saisie par les maîtres d'ouvrage.

Dans le cadre des PEM Ruraux, les porteurs de projet ont la possibilité de bénéficier d'une étude de préféabilité financée à 100 % par la Région. Comme en 2019, 0,5 M€ sont inscrits au BP 2020 pour pouvoir conduire ces études, nécessaires au vu du succès des PEM ruraux. Au total, ce sont 10,8 M€ en AP qui sont inscrits au BP 2020.

## **L'intermodalité avec les autres des réseaux de transport de voyageurs**

La Région en tant que cheffe de file de l'intermodalité accompagne toutes mesures permettant de réduire l'utilisation des véhicules individuels par le report des usagers vers des modes alternatifs comme le Transport Collectif en Site Propre, en complémentarité du réseau liO.

La Région soutient les projets d'extension de la ligne 1 et la création de la ligne 2 du trambus de Nîmes Métropole ainsi que l'extension de la ligne 1 et la création de la ligne 5 du tramway de Montpellier Méditerranée Métropole.

Le soutien apporté par la Région dans ces projets vise principalement à promouvoir l'usage des transports collectifs régionaux en connexion avec les transports urbains (Connexions à Labège, Montaudran, Route de Launaguet ou encore Colomiers), ainsi que les grands projets de Mobilité de l'aire urbaine toulousaine tels que Toulouse Aerospace Express, la Connexion Ligne B ou le Téléphérique Urbain Sud.

### **3. Observatoire des mobilités, modélisation des besoins de déplacement, suivi des infrastructures de transports, cartographie**

La Région souhaite mieux appréhender les besoins en mobilité sur son territoire (analyse multimodale, aide à la décision et pilotage, modélisation, études de marché, indicateurs de fréquentations et de qualité...). Pour cela, l'année 2020 sera marquée par le lancement d'un marché d'AMO qui devra permettre de poser les premières bases du futur observatoire des mobilités. 2020 verra également l'acquisition d'une solution de modélisation de trafics.

Les travaux sur les modélisations des besoins de déplacement seront également alimentés au travers des partenariats qui se poursuivront avec la métropole toulousaine et celle de Montpellier. A ce titre, la Région subventionne, dans l'agglomération toulousaine, les projets CAMINO-T (ex-Système de Gestion Globale des Déplacements) et le modèle multimodal des mobilités du Grand Montpellier.

L'année 2020 verra également l'initialisation d'un référentiel patrimonial BIM (pour la gestion et le suivi des infrastructures de transport). Les aéroports de Carcassonne et de Perpignan seront modélisés sous forme de maquette numérique, intégrant l'existant et les futurs projets. Le projet TRAILS de cartographie des plateformes logistiques se poursuivra en 2020 en partenariat avec Eurosud Team, la Generalitat de Catalunya, MP2, et l'agence de Développement Economique Pyrénées-Méditerranée Invest.

## VIII. Les infrastructures portuaires et canaux

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
1 070 000	1 756 500	70 730 000	74 270 000

En investissement :

### Ports régionaux – 69 M€ AP / 70 M€ CP

Au-delà des investissements récurrents sur les trois ports régionaux, les engagements budgétaires pour l'année 2020 portent essentiellement sur :

- **L'acquisition d'une nouvelle drague hybride à hydrogène (29 M€)** : afin de maintenir les missions d'entretien des ports régionaux, de rechargement de plages et de répondre aux enjeux d'érosion du trait de côte, en lien avec le Plan Littoral 21, l'achat d'une nouvelle drague est nécessaire et apportera plus d'autonomie aux services de la Région et donc une baisse de ses charges de fonctionnement par la suite. Le choix technique privilégié, en cohérence avec la stratégie Région à énergie positive, est celui d'un navire hybride fonctionnant à l'hydrogène,
- **Port de Port-La Nouvelle** : les travaux d'extension du port de Port-La Nouvelle ont commencé en 2019 et se poursuivent avec la construction de la digue nord et du quai lourd dédié aux éoliennes en mer, ainsi que les mesures environnementales menées en parallèle. Ces travaux sont en lien avec le travail réalisé par la Région et Ad'Occ dans le cadre de la Stratégie Région à énergie positive, du développement de l'éolien en mer flottant et du déploiement de l'hydrogène.

Enfin, une nouvelle gouvernance sera mise en place en 2021, qui sera en charge de la poursuite des travaux et de la gestion du port. Cette gouvernance se fera à travers la constitution d'une SEMOP (Société d'économie mixte à opération unique) au sein de laquelle la Région sera actionnaire.

- **Sur le port de Sète-Frontignan** : en 2020 seront lancés les consultations pour les travaux du futur Terminal passagers pour lequel une enveloppe complémentaire est nécessaire (6 M€). D'autres investissements (1,3 M€) sont prévus afin de centraliser la commande des ponts de Sète dans un objectif d'optimisation des moyens en lien avec la capitainerie. De nouvelles acquisitions sont engagées sur plusieurs espaces qui seront intégrés au périmètre portuaire pour un montant de 3,3 M€ en 2020.
- **Sur le port du Grau du Roi** : une reprise sur 4 ans des pontons de pêche flottants est nécessaire. Les études et les dossiers d'autorisations seront conduits en 2020 (100 000 €).

### Canal du Rhône à Sète – 145 000 € CP

Dans le cadre du CPIER Rhône 2015-2020, la Région poursuit son engagement dans les travaux de mise au gabarit du Canal du Rhône à Sète. Les échéanciers de dépenses sont définis sur la base de la planification réalisée par VNF (Voies Navigables de France) en fonction de

l'avancement des travaux. 145 000 € de dépenses sont prévus pour 2020 sur les opérations contractualisées.

### **Intermodal marchandises – 0,4 M€ AP / 4 M€ CP**

Une analyse stratégique sera lancée sur le développement ferroviaire fret et sur l'opportunité de la mise en place d'un opérateur ferroviaire. Ce travail s'inscrit plus largement en lien avec les stratégies fret et portuaire, qui prévoient de renforcer le rôle d'arrière-pays des ports de commerce régionaux.

Au niveau des dépenses, les travaux relatifs au renouvellement des voies ferrées sur les espaces ferroviaires portuaires de Sète et de Port-La Nouvelle se poursuivent, ainsi que ceux de la ligne Colombiers-Maureilhan en lien avec l'interface du Terminal passagers.

#### **En fonctionnement :**

- **Ports régionaux – 1,07 € AE / 1,07 M€ CP**

A périmètre constant, une baisse de 5% a été appliquée sur le fonctionnement récurrent des trois ports. Cette enveloppe permet d'assurer l'entretien des ports qui se fait principalement en régie.

- **Intermodal marchandises – 450 000 € CP**

Les crédits de paiement serviront à assurer la maintenance et l'exploitation des voies ferrées portuaires qui font l'objet d'un accord-cadre.

## **IX. La montagne et la ruralité**

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
<b>Autorisation d'engagement (AE)</b>	<b>Crédits de paiement (CP)</b>	<b>Autorisation de programme (AP)</b>	<b>Crédits de paiement (CP)</b>
4 269 000	4 134 078	19 865 000	12 461 425

Les zones de montagne et les espaces ruraux occupent la majorité du territoire régional et constituent des éléments déterminants de son développement économique et de son aménagement, avec des enjeux majeurs en termes d'attractivité, d'usages, d'équilibres territoriaux, de préservation des ressources et aménités naturelles, de pluriactivité, de nouvelles niches de développement économique, de relations et synergies avec les autres territoires.

### **Le Massif Central**

Sur la période 2014-2020, le Massif Central bénéficie notamment d'un programme d'investissement de plus de 125 M€ cofinancé par l'Europe (40 M€ FEDER), l'Etat (43,2 M€) et les quatre Régions concernées (43,2 M€ dont 11,1 M€ pour la Région Occitanie).

A ce titre, la Région Occitanie est signataire du **Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) Massif Central 2015-2020**, approuvé le 22 juin 2015, qui comprend quatre axes stratégiques de développement : l'attractivité du Massif Central, la production de richesses,



l'adaptation au changement climatique et le développement des capacités des territoires et des coopérations.

L'Europe accompagne cette stratégie de développement du Massif Central à travers un **Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif Central (POMAC)** dont l'autorité de gestion est assurée par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Massif Central, créé en 2009, qui regroupe les quatre Régions concernées (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie).

En 2020, la poursuite de cette dynamique interrégionale et la reconduction de ses outils contractuels (CPIER et FEDER interrégional) sera négociée entre la Commission européenne, l'Etat et les Régions concernées.

## **Les Pyrénées**

Les Pyrénées bénéficient notamment sur la période 2014-2020 d'un programme d'investissement de plus de 102 M€ cofinancé par l'Europe (environ 25 M€ FEDER), l'Etat (38,52 M€) et les quatre Régions concernées (38,52 M€ dont 28,89 M€ pour la Région Occitanie).

La Région Occitanie est signataire à ce titre du **Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) Pyrénées 2015-2020**, approuvé le 22 juin 2015 et qui comprend quatre axes stratégiques : l'attractivité du massif, la création de valeur ajoutée, l'adaptation au changement climatique et la promotion de l'identité pyrénéenne et des coopérations inter-massifs.

En 2020, la poursuite de cette dynamique interrégionale et la reconduction de ses outils contractuels (CPIER et FEDER interrégional) sera négociée entre la Commission européenne, l'Etat et les Régions concernées.

## **Aménagement du territoire / politiques territoriales**

- **Avance FEADER LEADER (4 M€ d'AP et 3,5 M€ de CP)**

Le dispositif Pass Avances LEADER a été déployé en 2019. Il sera poursuivi en 2020 afin de verser des avances remboursables pour les structures en difficulté dans l'attente du versement de l'aide du FEADER.

- **Montagne / Plan Montagne (2,7 M€ d'AP/AE, 1,04 M€ de CP)**

A l'instar du Parlement de la Mer, la Région a installé début 2018 un Parlement de la Montagne afin de rassembler l'ensemble des acteurs des deux massifs d'Occitanie. La Région a également approuvé le 21 décembre 2018 la création du Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de vie 2018-2025, co-élaboré par l'Etat et la Région avec l'appui de la Caisse des Dépôts et en concertation avec les Conseils départementaux.

L'ambition de ce Plan Montagnes est de mieux prendre en compte la spécificité de la montagne, de ses atouts et de ses contraintes dans l'ensemble des politiques publiques, en favorisant une approche régionale intersectorielle et pluridisciplinaire commune aux deux massifs.

Le Plan montagne constitue le socle pour :

- une vision prospective de la montagne à horizon 2040,
- construire une stratégie et un plan d'actions opérationnel qui privilégie une vie de qualité à la montagne,
- imaginer un nouveau système socio-économique où la valorisation des ressources spécifiques, le décloisonnement et la complémentarité des activités sont les fils conducteurs,
- porter l'ambition d'une fierté retrouvée à la communauté montagnarde actrice de son propre développement.

La mise en œuvre des actions prévues par le Plan Montagnes se poursuivra en 2020, ainsi que la réalisation de la 2<sup>ème</sup> session du budget participatif citoyen dédié à la montagne : « **Imaginez la montagne de demain** ». En 2020, la Région sera attentive à la prise en compte du Plan Montagne dans le futur CPER 2021-2027 en articulation avec les CPIER de Massifs.

### **Agence des Pyrénées (0,742 M€ d'AP et de CP)**

Le développement économique et l'aménagement du massif des Pyrénées demeurent des enjeux majeurs. Dans une période de profondes mutations de l'action publique et de renouvellement des programmes européens, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie associées à leurs partenaires départementaux et à l'Etat ont souhaité revoir la stratégie au profit de ce massif en adéquation avec les enjeux de la montagne de demain.

L'ambition commune des partenaires se déclinera par la création d'une nouvelle structure interrégionale dédiée au développement des Pyrénées, autour d'un projet pyrénéen repensé ayant quatre missions fondatrices principales :

- renforcement de la notoriété et de l'attractivité du massif des Pyrénées,
- valorisation du patrimoine environnemental pyrénéen,
- accompagnement des projets de développement économique,
- animation d'un réseau d'acteurs pyrénéen.

Cette Agence travaillera notamment en complément avec le Commissariat à l'Aménagement, au Développement et à la protection du Massif des Pyrénées. Cette nouvelle structure réunira trois associations : l'Association de Développement des Pyrénées par la Formation (ADEPFO), le Comité Interrégional de Développement et d'Aménagement des Pyrénées (CIDAP) et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme (CPT).

L'association de préfiguration est créée dans le but d'associer, au sein d'un même organisme, différents acteurs issus des secteurs publics et privés désirant participer à la création de la future Agence des Pyrénées, qui a vocation à recevoir de manière pérenne les subventions auparavant perçues par l'ADEPFO, le CIDAP et la CPT.

Sa mise en place se fera en cohérence avec le déploiement, en matière touristique, de la « Compagnie des Pyrénées », par la capitalisation de la SEM N'Py, qui vise à faciliter les investissements et l'équipement « Quatre saisons » des stations du massif.

### **Organismes montagne et ruralité (0,777 M€ d'AE, 0,727 M€ de CP)**

Afin de développer une véritable politique régionale en faveur des zones de Massifs (Massif central et Pyrénées) et d'accompagner la mise en œuvre du Plan Montagne, la Région Occitanie apporte son soutien à des organismes qui œuvrent en faveur de la Montagne et de la ruralité tels que :

- Le GIP Massif central, qui assure l'autorité de gestion du programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif central (40 M€) pour le compte des Régions,
- L'ADEPFO et l'ADEFPAT, qui mènent des actions de formation développement en faveur des zones de montagne,
- L'Association Nationale des Elus de la Montagne, le CIDAP, la fédération des Foyers ruraux...

### **Projets agri-ruraux (0,13 M€ d'AP et de CP)**

En Occitanie, 58 % des habitants vivent dans des communes de 200 à 10 000 habitants. Ces campagnes urbaines et ces bassins de vie ruraux sont donc nombreux sur le territoire et leur développement un enjeu crucial de l'aménagement du territoire régional.

Cherchant à favoriser l'émergence de solutions innovantes de développement rural, la Région apporte son soutien aux opérations expérimentales portées par des opérateurs publics ou privés dans le cadre des stratégies des Groupements d'Action Locale (GAL) LEADER et du Réseau Rural. Conformément à ses engagements initiaux, la Région poursuit également son soutien en faveur de l'animation des GAL LEADER (qui ne sont pas des territoires de contrat).

#### **- Aménagement rural**

En zone rurale et de montagne, le pastoralisme, l'aménagement rural, le foncier, la pêche et le chasse sont des enjeux majeurs pour les territoires, et la Région mobilisera également ses dispositifs pour la gestion de l'espace rural et soutiendra les aménagements pastoraux, autour de quatre opérations :

### **Soutenir le pastoralisme**

La Région poursuit son engagement en faveur du pastoralisme par un soutien en investissement pour les éleveurs dans le cadre des appels à projet du FEADER. En 2020, la Région prévoit le déploiement d'un volet agriculture de montagne au sein du plan montagne.

Le Pastoralisme est un maillon indispensable au développement économique des filières d'élevage et permet de lutter contre l'abandon des parcours et les effets du réchauffement climatique. Dans ce cadre, la Région poursuit avec l'appui du FEADER :

- l'accompagnement des travaux de gestion des espaces pastoraux (amélioration pastorale, amélioration foncière, cabanes pastorales). Les appels à projets lancés en 2020 sur cette thématique mobilisent 0,55 M€ d'AP. Le FEADER est mobilisé à hauteur de 1,2 M€ sur l'ensemble des deux Programmes de Développement Rural Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées (PDR LR et MP),
- le financement du gardiennage ainsi que des études et animation pastorale sur le territoire régional. En 2020, 1,3 M€ de FEADER sont mobilisés sur les PDR LR et MP,

- le financement des mesures de prévention de la prédation des troupeaux par l'ours (Pyrénées) et le loup sur le Massif des Pyrénées et sur le Massif Central. 1,23 M€ de FEADER sont mobilisés sur les PDR LR et MP en 2020.

### **Promouvoir l'aménagement Agri-Rural**

Afin de répondre aux attentes des acteurs territoriaux et des partenaires des filières régionales, la Région poursuit le développement de sa dynamique d'accompagnement des projets de territoire dont l'objectif est le maintien et/ou le développement de l'activité économique agricole. Le programme Aménagement Agri-Rural propose ainsi sur l'ensemble du territoire Occitanie un dispositif d'ingénierie territoriale permettant d'accompagner les projets de territoire dont les filières territorialisées.

En 2020, l'enveloppe allouée (0,36 M€ d'AP et 0,1 M€ de CP) doit permettre de répondre aux candidats de l'appel à projets « ingénierie territoriale ». 1,3 M€ de FEADER sont également mobilisés sur cette action.

### **Favoriser la mobilisation du foncier agricole**

La Région prévoit d'agir sur les territoires et le foncier pour favoriser le développement des exploitations sur le territoire régional. Pour répondre à l'enjeu majeur de la préservation et de la restructuration foncière, et accompagner les collectivités sur le terrain, la Région poursuit son engagement en investissant dans le programme Foncier agricole sur la mesure relative aux travaux fonciers en lançant un appel à projets en 2020 dans le cadre du PDR LR.

L'AMO pour la préfiguration d'un fonds régional foncier agricole a été lancé au courant de l'année 2019. La Région prévoit la mise en œuvre opérationnelle du fonds en 2020.

Pour apporter des réponses concrètes, il est prévu notamment de soutenir :

- l'accompagnement des acteurs du foncier agricole, avec une enveloppe de 0,25 M€ d'AE et 0,15 M€ de CP en 2020,
- les projets répondant à l'appel à projet « investissement des collectivités pour la reconquête du foncier agricole » lancé dans le cadre du PDR LR et doté de 0,3 M€ de FEADER,
- la création d'un fonds d'investissement régional sur le foncier, adossé aux instruments financiers et doté d'une enveloppe de 0,5 M€. Le fonds sera préfiguré dès le début de l'année 2020 et prendra sa forme définitive lors du 2<sup>nd</sup> semestre.

### **Soutenir la chasse et la pêche**

Enfin, en 2020 l'accompagnement du dispositif Chasse et Pêche est poursuivi sur l'ensemble du territoire Occitanie selon les modalités de la convention cadre adoptée en mai 2019 et signée avec les acteurs régionaux de la chasse et de la pêche. Le volet en faveur des aménagements cynégétiques et halieutiques représente une enveloppe financière de 0,6 M€ d'AP/AE et 0,3 M€ de CP.

- **Fonds européens Montagne / FEDER POI (Programme opérationnel Interrégional) Pyrénées (9,5 M€ d'AP/AE et 5,5 M€ de CP)**

Les Pyrénées bénéficient également d'un Programme opérationnel interrégional FEDER (POI) Pyrénées, dont la Région Occitanie est autorité de gestion, structuré autour du soutien au développement des filières d'activités spécifiques au massif, à la valorisation du patrimoine pyrénéen et à la qualité et la diversité des activités touristiques. Le Programme est doté de 25 M€ de FEDER pour la période 2014-2020 auxquels vient s'ajouter un montant équivalent de contreparties nationales (Etat, Régions, Départements notamment).

- **Fonds européens espace rural / FEADER – LEADER (3,73 M€ d'AP et 3,3 M€ de CP)**

La Région est l'Autorité de gestion des fonds européens pour les deux Programmes de Développement Rural Languedoc-Roussillon (PDR LR) et Midi-Pyrénées (PDR MP), approuvés en septembre 2015.

A ce titre, elle coordonne et assure la gestion du programme LEADER (Liaison Entre Actions de des Acteurs du Développement de l'Economie Rurale) pour la période 2014-2020. Ce programme soutient la mise en œuvre de Stratégies Locales de Développement portées par des territoires de projet (PETR, Pays, Parcs naturels régionaux, associations de développement territorial). Ces stratégies sont mises en œuvre par un Groupe d'Action Locale (GAL) composé à parité d'acteurs publics et privés.

En 2015, ce sont ainsi 38 GAL qui ont été sélectionnés à l'issue des deux Appels à projets régionaux. Ces 38 GAL couvrent la majeure partie du territoire rural régional et sont dotés de 111,4 M€ de Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Depuis trois ans, les GAL mettent donc en œuvre leurs stratégies locales de développement. Ce sont ainsi 1 300 projets qui ont bénéficiés de 47 M€ de FEADER sur ces 38 territoires.

En complément de cette forte mobilisation aux côtés des GAL LEADER et suite à la décision unilatérale de l'Etat en 2018 de se désengager en cours de période de la gestion déléguée des Programmes LEADER sans préavis ni compensation, la Région s'attachera en 2020, en tant qu'autorité de gestion FEADER, à compléter les moyens nécessaires pour reprendre la gestion de ces programmes structurants pour nos territoires ruraux avec le souci de simplifier et d'optimiser la mobilisation des 111,4 M€ de FEADER par les 38 territoires GAL qui couvrent la quasi-totalité du territoire rural régional.

**X. Le sport**

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
13 554 125	11 104 825	42 600 000	19 550 000

Dans le contexte d'une compétence partagée, la Région Occitanie a fait du sport une orientation forte en parfaite articulation avec les quatre priorités du mandat :

- la jeunesse,
- l'équilibre des territoires,
- le rayonnement de la Région aux échelles nationale et internationale,
- une ambition forte sur l'emploi, la formation, la croissance et l'innovation, en articulation avec la stratégie régionale emploi croissance.

## Un projet ambitieux : Occitanie Ambition 2024

Véritable projet de société partagé par tous, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 va permettre de rassembler tous les Français derrière le plus grand événement sportif planétaire, et inscrire l'importance du sport comme véritable levier de cohésion sociale, de bien-être de notre société et de développement économique pour tout le pays.

Pour que les jeunes sportifs d'Occitanie soient nos champions de demain, il est primordial d'apporter l'ensemble des moyens nécessaires pour envisager l'avenir sereinement.

**La génération Occitanie 2024** est aujourd'hui la jeunesse de nos clubs, les élèves de nos éducateurs sportifs, nos champions de demain, et nos dirigeants d'après-demain. Les accompagner aujourd'hui, c'est construire les contours de l'avenir de notre société. C'est tout le sens de la démarche **Occitanie Ambition 2024**, dévoilée le 8 février 2018 à l'occasion des 1<sup>ères</sup> Rencontres régionales des sports.

Cette démarche est naturellement orientée vers **l'excellence sportive** mais implique, par définition, **l'ensemble des acteurs sportifs du territoire**, du pratiquant occasionnel au sportif professionnel, de l'association sportive au club professionnel ou du dirigeant bénévole au cadre salarié.

Cette Ambition se fixe ainsi 4 axes de développement pour le sport en région :

- **détecter, former et accompagner les athlètes de haut niveau** susceptibles de participer aux plus grandes compétitions internationales,
- **améliorer la qualité de l'offre d'équipements sportifs et sites de pratiques** des territoires pour mieux répondre à la demande sociale et valoriser leur attractivité en matière d'accueil de stages et de camps de base préparatoires pour des athlètes et équipes du monde entier,
- **accueillir sur le territoire régional des compétitions d'envergure nationale et internationale,**
- **concerter et prendre en compte les besoins des territoires et des clubs sportifs de tous niveaux dans la dynamique olympique.**

Après avoir concerté quelques 5 000 acteurs du territoire et structuré la communauté des têtes de réseaux à l'international en capacité de négocier des stages d'entraînement olympiques et grandes compétitions aux côtés de la Région (150 membres), il s'agira en 2020, au-delà des interventions habituelles :

- de soutenir les projets éligibles à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Sites d'accueil et de pratique » lancés fin 2019 pour accompagner notamment les sites en capacité d'être labellisés « Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) » par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024,
- de coordonner le pilotage de la Haute Performance sur le territoire en lien avec l'Agence Nationale du Sport et les CREPS,
- de déployer le plan d'action régional du label « Terre de Jeux – Paris 2024 » obtenu par la Région,
- de soutenir les sportifs représentant la Région aux JOP de Tokyo 2020,
- de conforter l'ambition d'investissement sur le site de Font-Romeu pour la préparation à la haute performance sportive en altitude.

**Un plan d'action volontariste et un budget 2020 de 56,15 M€ en AP et 30,65 M€ en CP sont mis au service de cette ambition.**

En lien avec la démarche « Occitanie ambition 2024 », il s'agira de continuer à développer une politique sportive volontariste, transversale, cohérente, concertée et évolutive, permettant à la fois le rayonnement de l'Occitanie et une proximité forte avec les territoires et les bénéficiaires.

**Les clubs sportifs, cœur de cible d'une politique sportive régionale à forte dimension sociale, avec un budget dédié de 7,09 M€ en AP et 5,71 M€ de CP :**

La Région Occitanie propose **une aide adaptée à tous ses clubs**, quel que soit leur niveau de pratique. Avec les dispositifs Clubs « Occitanie - Sport pour Tous » (2,55 M€ en AP et 1,9 M€ en CP), Clubs « Occitanie – Ambassadeur Sport » et Clubs « Occitanie – Sport Performance » (1,99 M€ en AP et 1,48 M€ en CP), c'est l'intégralité du parcours du sportif en club qui se trouve reconnu et accompagné par la Région à travers la détection dans les clubs de proximité, en passant par la formation dans les clubs de bon niveau amateur, puis l'accompagnement au sein des centres de formation des clubs professionnels (2,55 M€ en AP et 2,33 M€ en CP).

En marge de cet accompagnement, la Région peut également apporter son soutien aux clubs (et dans de rares cas aux collectivités territoriales) portant des projets d'organisation de **manifestations sportives structurantes** pour le territoire régional.

Au-delà du soutien habituel des manifestations nationales et internationales déjà reconnues, il s'agira, en 2020, de confirmer l'engagement de la Région pour l'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023. Un budget de 2,7 M€ en AP et 1,57 M€ en CP sera ainsi consacré au soutien des manifestations sportives.

**Un budget de 826 500 € en AP et 502 700 € en CP consacré au soutien du sport scolaire, en synergie avec la politique éducative :**

En sus de ses compétences dans le domaine, la Région s'attache à favoriser la pratique sportive en milieu scolaire au niveau du lycée, des universités et des CFA en accompagnant le sport scolaire au niveau régional (soutien des actions des têtes de réseaux régionales du sport scolaire et universitaire), territorial (accompagnement des sections sportives des lycées, soutien à l'accueil des championnats de France scolaire ou universitaire organisés sur le territoire) et individuel (participation aux déplacements des associations sportives qualifiées pour des championnats de France ou autres compétitions internationales scolaires et universitaires). Elle y consacre ainsi un budget de 351 500 € en AP et 252 700 € en CP. Par ailleurs, dans le cadre de la « Carte Jeune Région », un budget de 475 000 € en AP et 250 000 € en CP est dédié à l'aide à l'acquisition de la licence sportive auprès d'une association sportive d'établissement affiliée à l'UNSS.

**Le soutien au sport et handicap, pour favoriser l'inclusion avec un budget dédié de 440 500 € en AP/AE et 340 500 € en CP :**

En plus des règles de droit commun de sa politique sportive incluant le sport et handicap, la Région a mis en place le « fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap » (200 000 € en AP / 150 000 en CP). Ce dispositif permet de financer du matériel spécifique et souvent onéreux aux clubs et comités départementaux affiliés aux Fédérations Françaises d'Handisport et de Sport Adapté ou référencés dans un guide national (Handi-guide des Sports). Un soutien particulier est aussi apporté aux projets des comités

régionaux et des clubs des Fédérations handisport et sport adapté ainsi qu'aux organisateurs de manifestations de ces disciplines pour un budget de 240 500 € en AE et 190 500 € en CP.

**Un budget dédié de 665 000 € en AP et 520 000 € en CP pour accompagner les athlètes de haut niveau en vue de l'échéance des JOP de Tokyo 2020 :**

Afin de favoriser la réussite du double projet sportif et scolaire / ou professionnel des sportifs de haut niveau licenciés sur son territoire, la Région apporte aux sportifs inscrits sur listes ministérielles une bourse individuelle. Ce dispositif est complété d'une démarche marketing avec un accompagnement spécifique dédié à nos ambassadeurs que sont Kevin Mayer, Perrine Laffont et Martin Fourcade.

**Des soutiens des ligues et comités régionaux maintenus dans un contexte de désengagement de l'Etat et de réforme de la gouvernance du sport avec un budget dédié de 1,6 M€ d'AP et 1,5 M€ de CP :**

Interlocuteurs légitimes du mouvement sportif pour la Région, les ligues et comités régionaux fraîchement fusionnés sont accompagnés par la Région pour leurs projets de formation des bénévoles, de structuration des filières d'accession au haut niveau pour les pratiques reconnues comme telles et de promotion ou de développement.

Les aides peuvent prendre la forme d'un soutien de fonctionnement à des projets spécifiques ou d'aides à l'acquisition de matériels.

**Un effort particulier en faveur du soutien à la création et réhabilitation des équipements sportifs, enjeu d'aménagement et de développement durable du territoire avec un budget de 25 M€ en AP et 10 M€ en CP :**

Les équipements sportifs, outils indispensables à toute politique de promotion et de développement du sport, contribuent à favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive, tout en participant à l'aménagement équilibré du territoire régional et à son attractivité.

Soucieuse de favoriser l'accès à la pratique sportive à tous ses stades d'accomplissement, la Région renforce son accompagnement en faveur des collectivités et associations qui portent des projets de construction ou de rénovation :

- d'équipements sportifs d'intérêt régional dont le rayonnement dépasse les frontières régionales ou qui sont utilisés prioritairement par des lycéens pour la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS),
- d'équipements sportifs d'intérêt territorial dont le rayonnement dépasse le périmètre communal de par leur taille, leur fréquentation, leur spécificité sportive ou encore le niveau de pratique sportive accueillie,
- d'équipements sportifs d'intérêt local participant aux besoins quotidiens des habitants à l'échelle d'une ville ou d'un quartier dans le cadre de la valorisation des « bourgs centre ».

Le soutien de la Région Occitanie aux projets de construction ou de rénovation sera soumis au bon respect par les associations et équipements sportifs du décret 2017-1244 relatif à la prévention des risques liés au bruit, donnant définition de l'atteinte à la tranquillité du voisinage et à la santé pour les activités sportives, culturelles ou de loisirs.



Un soutien spécifique sera par ailleurs apporté dans ce cadre aux projets éligibles à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Sites d'accueil et de pratique » lancé fin 2019 pour accompagner notamment les sites en capacité d'être labellisés « Centre de Préparations aux Jeux (CPJ) » par le Comité d'Organisation des jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

### **L'économie du Sport dynamisée en lien avec la Stratégie Régionale Emploi Croissance :**

La politique sportive s'inscrit dans les objectifs de la stratégie régionale emploi croissance. Ainsi, un programme annuel d'actions est établi en partenariat avec Ad'Occ Sport pour favoriser la structuration et la mobilisation de la filière économique du sport en région.

Par ailleurs, la 5<sup>ème</sup> édition du Sport Up Summit se tiendra en octobre 2020. Cet événement unique en France constitue un laboratoire d'accompagnement d'une trentaine de start-ups dans le domaine du sport. Au-delà de cet événement d'envergure nationale, plusieurs initiatives de mise en réseau des acteurs économiques du sport seront aussi déployées en 2020 en s'appuyant notamment sur la collaboration et les partenariats avec les clubs professionnels (2,71 M€ en AP et 2,57 M€ de CP) et d'autres partenaires du milieu sportif.

### **Un budget dédié de 15 M€ d'AP et 7,6 M€ de CP pour continuer les investissements dans les Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) :**

Dans le cadre du projet des Jeux Olympiques de Paris en 2024, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite affirmer son positionnement en tant que région incontournable pour l'entraînement des athlètes et l'accueil de compétitions de référence. Dans cette ambition, la Région poursuivra donc ces investissements sur les trois sites qui sont des puissants leviers de la politique sportive. Pour 2020, la priorité sera cependant donnée au lancement du programme de réalisation de nouvelles infrastructures et des outils nécessaires pour que le **site de Font-Romeu** retrouve et assume son leadership dans la préparation à la haute performance sportive en altitude.

## XI. La culture, le patrimoine, les langues catalane et occitane

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
42 872 375	41 995 406	23 775 000	28 665 985

Les années 2018 et 2019 ont été dédiées à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie culturelle et patrimoniale inspirée par une large concertation avec les acteurs de la culture et à partir des atouts du territoire de l'Occitanie.

### Les objectifs stratégiques assignés à la politique culture et patrimoine sont :

- Renforcer significativement l'accessibilité de tous à la culture et maintenir un aménagement culturel équilibré du territoire,
- Financer et encourager la création et accompagner l'innovation,
- Fortifier l'économie de la culture et du patrimoine,
- Accroître la visibilité et le rayonnement à l'international de la Région Occitanie.

**Dans la continuité de l'année 2019, 2020 sera consacrée à la poursuite du déploiement de cette nouvelle politique régionale.** Elle se caractérisera par la consolidation des dispositifs antérieurs et la mise en œuvre d'actions nouvelles.

En 2020, malgré les fortes pressions budgétaires qui pèsent sur la Région et qui contraignent ses marges de manœuvre, la Région Occitanie maintient à **3% de son budget**, dans le respect de ses engagements, **les crédits dédiés à la culture, au patrimoine et aux langues catalane et occitane.**

### **Axe 1 : Renforcer l'accessibilité de tous à la culture et maintenir un aménagement culturel équilibré du territoire**

Une attention soutenue et renouvelée sera portée à la demande culturelle. Des actions visant à simplifier la lisibilité et l'accessibilité aux aides régionales seront mises en place avec notamment la création d'un dossier unique d'instruction des aides en matière de patrimoine, la création d'un portail fédérateur unique du patrimoine, en lien avec les maisons de Région.

Un travail important sera effectué pour favoriser le développement culturel sur l'ensemble du territoire régional, participant ainsi à l'animation, à l'attractivité des territoires et à la valorisation des identités culturelles de l'Occitanie prises dans toute leur diversité.

La Région veillera à travers les politiques contractuelles, avec l'Etat et les collectivités, à accentuer l'effort pour un développement culturel géographiquement équilibré et pour une égalité d'accès de tous à l'offre culturelle. Cet objectif est pris en compte tant au niveau des infrastructures culturelles, comme l'entrée dans l'EPCC Soulages ou du musée de Tautavel, prévues en 2020, que des programmations à travers le soutien par exemple des réseaux de cinémas itinérants ou de festivals sur l'ensemble du territoire. Les actions éducatives et culturelles seront renforcées à travers une valorisation des richesses patrimoniales repérées par le service de l'inventaire et une stratégie d'édition et de publication dématérialisée adaptée aux publics et plus particulièrement le jeune public.

A l'automne 2020, ouvrira le NARBO-VIA, musée consacré à l'antiquité romaine construit par Norman FOSTER & partners. Ce nouvel établissement se donne pour ambition de rassembler et de présenter l'ensemble du patrimoine romain de la ville, notamment la collection lapidaire qui sera exposée sur un mode spectaculaire dans une grande galerie qui traversera tout le bâtiment. Plus qu'un simple musée, ce nouvel établissement proposera également des espaces d'études et de restauration des mobiliers archéologiques et de nouvelles expériences de visite. Il sera un laboratoire des innovations en matière de mise en relation des œuvres et des publics.

NARBO-VIA répond à un enjeu fort de développement économique du territoire en termes d'attractivité et d'image : ce musée occupera une position stratégique sur l'axe des grands musées romains du sud de la France d'Arles et de Nîmes, se prolongeant jusqu'à Toulouse, en renforçant cette thématique au sein de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Enfin, pour promouvoir la création contemporaine et développer un travail de médiation en direction des publics, le MRAC de Sérignan et le CRAC de Sète continueront de présenter des expositions temporaires et une collection permanente afin d'affirmer des choix artistiques forts et un soutien des artistes français et internationaux en inventant de nouvelles formes de médiation à l'art. Ceci en relation avec les deux FRAC d'Occitanie, soutenus eux aussi par la Région.

## **Axe 2 : Financer et encourager la création et accompagner l'innovation**

La création est au cœur des politiques culturelles et patrimoniales. Les artistes et les professionnels de la culture et du patrimoine travaillent pour que cette création soit toujours plus dynamique, diversifiée et proche des territoires et de ses habitants. La Région place ainsi la création produite en Occitanie au cœur de son ambition et accompagne les professionnels, de la production de l'œuvre artistique à sa diffusion auprès de tous les publics.

Les champs de la culture et du patrimoine comprennent un ensemble d'acteurs extrêmement variés, tant par les disciplines représentées que par les types de structures qui les portent et par la pluralité des publics auxquelles elles s'adressent. La Région confirme son soutien dans l'ensemble des secteurs, par le financement de la création et de l'encouragement à la diffusion des artistes dans une optique de professionnalisation des parcours et de diversification des publics.

L'évolution des attentes de ces publics engage un chantier sur les nouveaux modes de diffusion et d'information. La Région propose ainsi d'accompagner la transition numérique qui impacte ce secteur mais aussi les innovations sociales et de services proposées avec le lancement d'un appel à projet dédié projets culturels numériques innovants, mais aussi le lancement d'une expérimentation en matière de radio numérique terrestre ou l'opération Javols Réalité virtuelle qui permettra de visiter virtuellement le site archéologique lozérien.

## **Axe 3 : Fortifier l'économie de la culture et du patrimoine**

La culture et le patrimoine contribuent au développement économique de notre région et procurent des emplois non délocalisables sur l'ensemble du territoire. Les musées, les festivals, les sites patrimoniaux emblématiques, les tournages de films et de séries génèrent des retombées économiques directes et indirectes conséquentes. Il convient donc de renforcer le soutien de ces filières, en accompagnant leur évolution notamment par la formation.

L'appui de la Région au développement des filières du livre, de l'audiovisuel, des équipements structurants et aux artistes, marque son engagement à soutenir des emplois stables et qualifiés au

travers par exemple des actions en faveur des initiatives de mutualisation d'emploi ou encore du renforcement du fonds d'aide à la production audiovisuelle.

La Région entend s'impliquer dans le soutien au développement des télévisions régionales, puissant vecteur d'intégration citoyenne permettant de « faire région ». En ce sens, la Région poursuivra ses efforts pour une augmentation significative des temps d'antenne consacrés au fait régional qui doit garantir le maintien d'une couverture de l'information de proximité telle qu'elle le réalise aujourd'hui par le biais d'antennes locales, avec des journalistes, des moyens de productions et des temps d'antennes dédiés.

Enfin, la mise en valeur de la richesse patrimoniale des sites les plus emblématiques à laquelle la Région contribue, participe au développement de l'économie touristique. Il s'agit bien d'une filière économique qu'il convient de saisir comme un tout et pour laquelle la Région prendra une part active dans l'animation de ces réseaux. L'investissement régional en faveur du patrimoine reste très soutenu et participe de cette dynamique de valorisation de nos paysages urbains et ruraux.

#### **Axe 4 : Accroître la visibilité et le rayonnement à l'international de la Région**

La visibilité nationale et internationale de la Région dans le champ culturel est jugée modérée. Elle est plus forte en matière de « patrimoine » notamment grâce aux 8 sites labellisés Unesco et à la qualité de notre environnement. La Région a donc décidé de créer un réseau des sites Unesco en cohérence avec la stratégie des grands sites d'Occitanie et de renforcer le volet culturel et patrimonial du plan de promotion et de communication.

Par ailleurs, l'Occitanie dispose d'un formidable potentiel de développement grâce au dynamisme de ses acteurs et structures, la richesse et le rayonnement de ses festivals et de ses artistes de renommée, le savoir-faire et l'excellence de certaines filières et son extraordinaire « vivier » patrimonial matériel et immatériel. Ce vivier peut aussi être renforcé par un accroissement de la mobilité artistique nationale et internationale, de nos artistes et de leurs œuvres. La Région soutiendra notamment la mobilité internationale pour les artistes des musiques actuelles. Des actions ciblées avec le Maroc ont également été fortement développées.

L'Occitanie, l'une des plus grandes régions de France, partage une frontière avec l'Espagne, et fait partie de l'Euro-région et de la Communauté de travail des Pyrénées. A l'échelle mondiale, elle dispose de relais locaux sur trois continents avec les maisons de la Région et construit des partenariats privilégiés en direction de l'aire Méditerranéenne et du Japon notamment. Ces relais doivent permettre d'accroître la visibilité de nos actions culturelles à l'international. La Région souhaite intégrer systématiquement un volet culturel dans les accords de coopération et renforcer les partenariats internationaux avec l'appui de l'institut français et de la Villa Médicis notamment.

#### **Poursuivre une politique volontariste et ambitieuse en faveur des langues et cultures régionales**

En 2020, la Région Occitanie confirme sa volonté d'assurer la promotion de ses langues et cultures régionales, l'Occitan et le Catalan. Elles font partie de notre identité collective, de l'ADN de notre région et honorent nos valeurs d'ouverture, de partage, de tolérance. La politique volontariste de la Région s'organise autour de trois volets : transmission, diffusion et création. Cette ambition doit aussi se concrétiser par un développement en transversalité de la politique en faveur des langues régionales notamment dans le domaine du tourisme et des transports.

La Région s'appuiera sur l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO) créé en 2016 et poursuivra sa politique partenariale vouée au développement de la transmission et l'usage de la langue occitane dans une perspective inter-régionale, en parfait complément du champ d'intervention du Centre Interrégional de Développement de l'Occitan (CIRDOC) dédié lui à la sauvegarde, à la protection et à la valorisation du patrimoine occitan par la création et l'action culturelle.

L'Office Public de la Langue Catalane (OPLC) est officiellement créée depuis le 18 juin 2019. Enjeu majeur de la mandature en termes de politique linguistique et culturelle en faveur de la langue catalane, sa vocation est de permettre à chacun d'entrer en contact avec cette culture par le biais d'actions concrètes au quotidien, notamment auprès des plus jeunes.

➤ **L'information citoyenne**

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Autorisation d'engagement (AE)</b>	<b>Crédits de paiement (CP)</b>
18 614 000	11 980 000

L'information citoyenne de la Région Occitanie axera ses actions en 2020 sur les politiques priorisées dans le document budgétaire, le but est d'informer un maximum de nos concitoyens sur l'action de la Région.

Pour ce faire, tous les outils et techniques de la communication seront mobilisés, afin d'informer, en proximité, les habitants sur celles-ci et sur les dispositifs qui les concrétisent.

Dans ce but, seront organisées ou soutenues la réalisation de manifestations et événements, la diffusion des publications éditées ou numériques. L'objectif est d'établir un lien de qualité avec les citoyens en les impliquant dans la prise de décision des grandes politiques régionales, par la mise en place de concertations publiques, notamment en utilisant les nouveaux médias, plus à même de toucher précisément la cible à atteindre.

Les crédits alloués à l'information citoyenne en 2020 sont en baisse de 33 % en AP et de 5 % en CP par rapport à 2019.

## II - Un modèle durable de développement

Budget Primitif 2020	AP / AE	Crédits de paiement
La transition écologique et énergétique, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets	89 496 000	68 713 471
L'agriculture, l'agro-alimentaire et la viticulture	489 633 008	455 716 654
L'eau et la prévention des risques	59 940 000	39 787 295
La « croissance bleue » et le Plan Littoral 21 (hors infrastructures portuaires)	15 089 000	6 881 500
L'aménagement, le foncier et l'urbanisme	21 483 000	28 638 000
L'industrie et les Services aux entreprises	168 873 224	133 618 692
L'économie de proximité	23 727 000	26 007 302
L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation	126 639 856	69 461 287
International, Europe, Coopération au développement	12 707 800	10 428 102
L'économie touristique et le thermalisme	121 127 000	67 456 949
<b>Total :</b>	<b>1 128 715 888</b>	<b>906 709 252</b>

### I. La transition écologique et énergétique, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
15 958 000	14 463 471	73 538 000	54 250 000

La transition écologique et énergétique constitue un engagement fort de la Région Occitanie, traduit notamment dans les CPER et dans les PO FEDER – FSE. Ainsi, l'année 2020 verra un renforcement de la mise en œuvre des orientations pour la politique énergétique « vers une région à énergie positive », pour une nouvelle politique des déchets et de l'économie circulaire, pour la reconquête de la biodiversité et pour l'éducation de tous les publics à l'environnement et au développement durable.

La Région assume son rôle de chef de file donné par la loi MAPTAM pour l'énergie-air-climat et la protection de la biodiversité. Elle s'investit pleinement pour mettre en œuvre la nouvelle compétence de planification des déchets dangereux, non dangereux et du BTP, en application de la loi NOTRe de 2015, dans un objectif d'aménagement durable du territoire, de conciliation des enjeux économiques et environnementaux, de renforcement des pratiques respectueuses de l'environnement, du climat, de la biodiversité, et de développement d'emplois locaux via l'économie circulaire.

Ainsi le BP 2020 s'articule autour de programmes matérialisant les compétences et actions structurantes de la Région.

## **1. Région à énergie positive**

En 2020, la Région va résolument poursuivre l'amplification de sa politique énergétique afin de contribuer à amener progressivement le territoire régional à devenir la première région d'Europe à énergie positive. Un territoire à énergie positive vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales (100% renouvelables).

A l'aide de règlements d'interventions renouvelés et harmonisés ainsi que de son Agence Régionale de l'Energie et du Climat, la Région va amplifier la mise en œuvre de sa stratégie.

Le programme budgétaire « Energie – Air Climat » a vocation à fournir les moyens financiers de cette ambition. Il s'établit en 2020 à 45,10 M€ d'AP et 39,90 M€ de CP en investissement et 4,89 M€ d'AE et 4,74 M€ de CP en fonctionnement.

### **Energies renouvelables**

L'opération budgétaire sur les énergies renouvelables est dotée pour 2020 d'une ligne d'investissement (13 M€ d'AP et 5,5 M€ de CP) et d'une ligne de fonctionnement (0,3 M€ en AE et en CP).

Le développement des énergies renouvelables est non seulement un impératif pour répondre au défi climatique qui s'impose à nos sociétés, mais il constitue également une réelle opportunité pour l'émergence de nouvelles filières, créatrices d'activités et d'emplois locaux.

L'opération budgétaire permet d'accompagner des projets de production d'énergies renouvelables au fil de l'eau et via des appels à projets pour promouvoir, en partenariat avec l'ADEME, des projets innovants. En 2020, le Plan Hydrogène régional, voté en juin 2019, connaîtra ses premiers développements.

En complément des subventions à l'investissement, la Région accompagnera différentes actions de sensibilisation et de promotion des énergies renouvelables, comprenant notamment l'organisation du Salon Energaïa fin 2020, et la gestion du site de Thémis Solaire Innovation dans les Pyrénées-Orientales. Le fonctionnement du centre régional de ressources pour le développement du biogaz, avec le soutien de l'ADEME et du FEDER, sera relancé en 2020 notamment avec l'appui aux porteurs de projets, des animations dans les territoires et la mutualisation des retours d'expériences.

### **Efficacité énergétique**

L'opération est dotée d'une ligne d'investissement (13,5 M€ d'AP et 3,5 M€ de CP) et d'une ligne de fonctionnement (0,35 M€ d'AE et 0,27 M€ de CP) en 2020.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments constitue à la fois un levier fort de la réduction des consommations énergétiques, contribuant à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, participe à la réduction de la vulnérabilité énergétique et économique des ménages, et contribue également au renforcement de l'activité économique et au développement de filières innovantes sur le territoire.

Ce programme prévoit :

- **Des subventions pour la rénovation énergétique des logements sociaux gérés par les organismes de l'habitat social** : parce que agir sur le parc social permet, outre la réduction de la consommation énergétique globale et des émissions de gaz à effet de serre, de réduire également la facture de nos concitoyens les plus vulnérables aux fluctuations des prix de l'énergie, la Région poursuivra son action dans ce domaine, en faisant le choix de mobiliser jusqu'à 5 M€ de fonds Région dans l'attente de la prochaine programmation FEDER,
- **L'accompagnement aux opérations exemplaires sélectionnées dans le cadre de l'Appel à Projets NoWatt,**
- **Des aides pour entrainer la filière bâtiment** : en partenariat avec l'ADEME, mais aussi le FEDER, des opérations exemplaires de construction et de rénovation de bâtiments publics et privés, alliant performances énergétiques et environnementales, continueront à être soutenues, dans l'objectif de mailler progressivement le territoire d'opérations vitrines reproductibles, afin d'entraîner d'autres maîtres d'ouvrage et contribuer à faire évoluer toute la chaîne de l'acte de construire, de l'architecte à l'entreprise, pour notamment participer à la recherche de la diminution des coûts de la rénovation énergétique,

De plus, des actions émergentes sur le territoire en faveur des éco-matériaux pourront être accompagnées, afin de conjuguer préservation des ressources naturelles en matériaux de construction et soutien aux filières économiques innovantes et porteuses d'emplois non délocalisables,

- **Des partenariats avec des organismes relais sur le territoire** : le soutien aux actions d'animations menées notamment par le centre de ressources et réseau d'acteurs de l'aménagement et de la construction durables (Envirobot Occitanie) sera poursuivi de manière à favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets sur le territoire.

### **Eco-Chèque Logement**

Cette opération budgétaire est dotée d'une ligne d'investissement (15 M€ d'AP et 15 M€ de CP) et d'une ligne de fonctionnement (0,3 M€ d'AE et 0,5 M€ de CP) en 2020.

Le dispositif Eco-chèque Logement constitue un levier essentiel de la politique en faveur de l'efficacité énergétique grâce à la rénovation énergétique des logements. Le dispositif a été élargi à l'ensemble de la Région Occitanie en 2016. Au 31 octobre 2019, et **depuis 2012**, l'éco-chèque a permis d'accompagner 56 000 foyers en générant 667 M€ de travaux.

### **Animation et accompagnement de la Transition énergétique**

Ce programme est doté en 2020 d'une ligne de fonctionnement (1,47 M€ d'AE et 1,32 M€ de CP). En 2020, la Région lancera son **Service Public Intégré de la Rénovation énergétique (SPIRE)**, qui sera délégué à l'AREC, avec un partenariat à renforcer avec les structures de terrain (Espaces Info Energie et Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique).

La Région poursuit ainsi son soutien au réseau des Espaces Info Energie et Agences Locales de l'Energie, les actions des missions Bois Energie/ENR, dans un objectif de massification de la rénovation énergétique de l'habitat privé et de structuration de filière locale.



Cette opération budgétaire permet également d'appuyer financièrement l'association ECLR, qui accompagne les initiatives citoyennes de production d'énergies renouvelables coopératives. Enfin, le programme d'actions de l'association ATMO (Observatoire régional de surveillance de la qualité de l'air) est également inclus dans cette enveloppe.

### **Le Plan Bâtiment Durable Occitanie (PBD'O)**

En 2020, en partenariat avec les services de l'État (DREAL-ANAH), l'ADEME, le Plan Bâtiment Durable National, la Région initiera ce projet dont l'intérêt est d'être la déclinaison de la trajectoire RéPOS pour les filières du bâtiment et de l'immobilier. L'objectif est de diffuser et partager entre toutes les filières du bâtiment, les bonnes pratiques et les retours d'expériences exemplaires au niveau environnemental, mais aussi reproductibles à des coûts économiques acceptables.

Dans le cadre du Plan Bâtiment Durable régional, il sera proposé aux opérateurs publics et privés de devenir partenaire et relais du Plan. Un « pacte d'engagement » permettra aux opérateurs d'explicitier en quoi leurs actions participeront à l'atteinte des objectifs globaux du scénario RéPOS.

Le PBD'O, avec l'assistance de l'AREC et d'Envirobot Occitanie, proposera et participera à des événements professionnels et groupes de travail. Des actions complémentaires seront étudiées avec les filières professionnelles : site internet dédié et concours « Bâtiment Durable Occitanie ». L'intérêt d'agir collectivement implique la mise en œuvre de démarches fédératives des opérateurs du bâtiment et de l'immobilier.

### **L'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC)**

L'agence régionale de l'énergie et du climat a été préfigurée en 2017 et créée en 2018. Elle est totalement opérationnelle en 2019 pour apporter une aide sous forme de conseils, d'ingénierie, de participation en capital ou de tiers financement aux projets de productions d'énergies renouvelables ou d'économies d'énergies. Son besoin en capitalisation, engagé les années précédentes, se traduit par des CP qui prennent en compte les échéances de décaissement des prises de participation en capital votées en 2018 et 2019 et qui s'élèvent à 14,5 M€ de CP en 2020.

Le budget proposé en 2020 prévoit 1,8 M€ en AE et 1,9 M€ en CP pour être en mesure de conclure des contrats de prestations intégrées avec la SPL de l'AREC, afin que celle-ci puisse venir en appui de la Région pour déployer ses politiques de développement durable (exemples : animation de l'Observatoire Régional de l'Energie, le centre de ressources Biogaz...).

## **2. Economie circulaire et déchets**

Ce programme est doté en 2020 d'une ligne d'investissement (5 M€ d'AP et 1,7 M€ de CP) et d'une ligne de fonctionnement (750 000 € d'AE et de 400 000 € de CP).

En application de la Loi NOTRe et dans la continuité de la mise en œuvre de sa nouvelle compétence, comme décidé par l'Assemblée Plénière du 15 avril 2016, la Région a approuvé en 2019 le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets dangereux, non dangereux et déchets du BTP.

Un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire signé avec l'ADEME ouvre droit à d'importantes subventions de la part de cet organisme au profit de la Région. En complément des dispositifs votés en juillet 2018, la Région a lancé, en partenariat avec l'ADEME, un appel à projets spécifique visant à soutenir des opérations pour le développement de l'économie circulaire. Certains dossiers retenus seront financés en 2020.

Elle a également lancé un appel à projets participatif pour l'économie circulaire qui a retenu 50 projets qui seront accompagnés dans les mois qui viennent.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), adopté par le Conseil régional en novembre 2019, et la mise en œuvre du Plan d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC), qui y est associé, sont des avancées concrètes dans la préservation des ressources et la lutte contre les pollutions. Pour poursuivre la concrétisation de ces documents stratégiques, la Région souhaite notamment s'engager en 2020 dans une dynamique forte de lutte contre la pollution plastique, faisant écho à la prise de conscience sociétale sur ce sujet. L'horizon serait un scénario zéro plastique, en promouvant les solutions alternatives tant en production qu'en usages.

L'objectif est d'accompagner les démarches et acteurs vers des pratiques vertueuses, via divers leviers, dont certains sont déjà mobilisés dans le cadre des politiques régionales engagées. Ce travail transversal, associant notre agence Ad'Occ, sera engagé en 2020.

De plus, dans le cadre du CPER, la Région poursuivra son soutien à l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire d'Occitanie (ORDECO), qui sera un acteur étroitement associé aux travaux d'élaboration du plan en tant que fournisseur de données notamment sur une partie du territoire.

### **3. Education à l'environnement**

Ce programme est doté d'une ligne d'investissement (110 000 € d'AP et 50 000 € de CP) et d'une ligne de fonctionnement (2,05 M€ d'AE et 1,45 M€ deCP) pour 2020.

L'atteinte des objectifs des stratégies régionales dans les domaines de l'énergie (Région à énergie positive), de l'eau (Plan d'intervention régional pour l'eau), des déchets et de l'économie circulaire (Plan régional des déchets), ainsi que de la biodiversité (Stratégie régionale en faveur de la biodiversité), nécessite des changements de comportements individuels et collectifs durables et, à cet effet, une sensibilisation de tous les publics sur le long terme est indispensable. C'est pourquoi, la Région poursuivra son action en 2020, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique relative à l'éducation et au développement durable adoptée en 2018, en la ciblant prioritairement sur ses orientations stratégiques et en favorisant une approche intégrant les différents enjeux de la transition écologique et énergétique de manière globale et transversale.

Le soutien des acteurs relais sur le territoire, en particulier associatifs, permettra ainsi de déployer ces orientations auprès du grand public, dont notamment les jeunes, et un focus particulier sera fait sur l'innovation pédagogique. Des rencontres seront organisées avec les acteurs de l'EEDD aux niveaux régional et local pour déployer ces actions au plus près des territoires et des habitants.

De plus, des dispositifs complémentaires seront mis en place au travers du programme en faveur des lycées s'engageant dans la transition écologique et énergétique, avec un appel à projets mobilisant les élèves et les équipes éducatives.

#### **4. Préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel**

Le programme budgétaire « Biodiversité et Patrimoine naturel » est doté en 2020 d'une ligne d'investissement avec 5,33 M€ d'AP et 2,6 M€ de CP et une ligne de fonctionnement avec 7,77 M€ d'AE et 6,28 M€ de CP. Cela représente une hausse des crédits d'AP de 24 % par rapport à 2019.

Dans le prolongement des années passées, la politique de la Région se déploiera autour de ses compétences - les Parcs Naturels Régionaux, les Réserves Naturelles Régionales et la mise en œuvre des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique-, renforcées depuis 2014 par le chef de filât de la Région en matière de protection de la biodiversité. La Stratégie Régionale Biodiversité sera la feuille de route partagée par l'ensemble des acteurs.

2020 verra en outre la mise en œuvre du **Plan Arbres et carbone vivant** régional présenté par ailleurs. La Région renforcera et élargira sa politique autour de l'arbre, en portant des actions de protection du patrimoine arboré de notre territoire, en promouvant des politiques de plantations qualitatives, notamment en haies champêtres, en agroforesterie et en associant les citoyens, notamment les plus jeunes, à cette politique. Ce Plan consistera :

- à protéger le patrimoine arboré de la région, en créant une nouvelle Réserve Naturelle Régionale de vieille forêt, et en engageant de la maîtrise foncière sur les secteurs les plus patrimoniaux, ainsi qu'à promouvoir cette protection via le SRADDET,
- à soutenir la plantation qualitative, en renforçant la plantation de haies champêtres, à poursuivre le soutien aux projets d'agroforesterie, à inciter à la plantation d'arbres en ville et dans les lycées,
- à associer les citoyens et notamment les plus jeunes à cette politique par des dispositifs de parrainage, de formation et la mobilisation du Conseil Régional des Jeunes.

Le budget permet d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie régionale de la Biodiversité qui sera achevée en 2020 et qui renforcera les actions déjà en cours dans le cadre des Schéma de Cohérence écologiques (SRCE).

#### **Les Réserves naturelles régionales (RNR)**

Une opération budgétaire dotée en 2020 d'une ligne d'investissement (860 000 € d'AP et 400 000 € de CP) et d'une ligne de fonctionnement (949 000 € d'AE et 915 500 € de CP) pour le soutien aux 13 RNR du territoire, ainsi que pour la création d'une nouvelle RNR à Montious (65) dédiée aux vieilles forêts pyrénéennes, dans le cadre du Plan Arbres et carbone vivant.

#### **La participation et les programmes d'actions des Parcs Naturels Régionaux (PNR)**

La compétence des Régions en matière d'aménagement durable du territoire lui confère un rôle de création ou de renouvellement des PNR, mais la Région a souhaité aller au-delà, en accompagnant les projets portés par les 7 PNR existants : le PNR de l'Aubrac, des Causses du Quercy, des Grands Causses, du Haut-Languedoc, de la Narbonnaise en Méditerranée, des Pyrénées Ariégeoises et des Pyrénées Catalanes, en les considérant comme des territoires pilotes pour la mise en œuvre des politiques régionales.

Outre le soutien de ces 7 parcs classés (participations statutaires et soutiens aux programmes d'actions), la Région accompagne la création de deux nouveaux parcs, celui des Corbières et du Fenouillèdes ainsi que le territoire du Comminges Barousse Pyrénées. Par ailleurs, la Région s'implique activement dans l'accompagnement des territoires qui s'interrogent sur l'opportunité de créer des structures de type parc naturel ou d'organe de gouvernance pour mettre en œuvre des projets de développement et d'aménagement du territoire.

Une opération budgétaire dotée pour 2020 d'une ligne d'investissement (497 000 € d'AP et 200 000 € de CP) et d'une ligne de fonctionnement (4,60 M€ d'AE et 4,07 M€ de CP) pour les contributions statutaires des parcs existants, l'accompagnement des projets de nouveaux parcs, ainsi que pour accompagner les dépenses spécifiques liées aux actions conduites par les PNR en cohérence avec leurs chartes d'une part, et les politiques régionales d'autre part.

### **L'appui aux acteurs de la biodiversité**

Cette opération budgétaire est dotée en 2020 d'une ligne de fonctionnement (490 000 € d'AE et 490 000 € de CP) : elle permettra de soutenir les associations menant des actions en faveur de la biodiversité.

### **La stratégie régionale Biodiversité**

Cette opération budgétaire sera dotée d'une ligne d'investissement (3,97 M€ d'AP et 2,00 M€ de CP) et d'une ligne de fonctionnement (1,43 M€ d'AE et 0,5 M€ de CP) en 2020. Elle permettra de soutenir les projets de restauration des continuités écologiques, de mise en œuvre du Plan Arbres et carbone vivant, de connaissance et de valorisation.

### **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

L'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) a été créée en 2018, à l'initiative de l'AFB et de la Région, sous la forme du premier Etablissement Public de Coopération Environnementale de France. L'opération budgétaire est dotée de 300 000 € d'AE et de 300 000 € de CP (soit + 50 % en CP par rapport à 2019) correspondant à la participation statutaire de la Région.

## **5. Les crédits européens**

En tant qu'Autorité de gestion des deux Programmes Opérationnels FEDER FSE Midi-Pyrénées-Garonne et Languedoc-Roussillon 2014-2020, la Région poursuit avec les crédits européens sa politique volontariste en faveur de la transition écologique et énergétique.

Ainsi en 2020, des crédits FEDER (**Programmes Opérationnels FEDER FSE Languedoc-Roussillon 2014-2020 et Midi-Pyrénées 2014-2020**) pourront être mobilisés sur des projets en faveur :

- des énergies renouvelables,
- de l'efficacité énergétique dans les infrastructures publiques et logements,
- de la gestion durable de la ressource en eau (économies d'eau, amélioration de la qualité) et la reconquête des trames vertes et bleues,
- de l'innovation en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les montants s'élèvent à 18 M€ d'AP et 10 M€ de CP en investissement et 0,5 M€ d'AE et 1,6 M€ de CP en fonctionnement.

## **6. Budget Participatif « Ma solution pour le Climat »**

Une opération budgétaire « Ma solution pour le Climat » est dotée d'une ligne d'investissement avec 2,5 M€ d'AP et 1,30 M€ de CP et une ligne de fonctionnement avec 0,2 M€ d'AE et 0,1 M€ de CP.

Afin de faire émerger et mettre en œuvre sur le territoire régional de nouvelles solutions citoyennes en matière d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique, la Région Occitanie a donc décidé de lancer un Budget Participatif « Ma solution pour le climat ». 2020 verra la mise en œuvre des premiers projets citoyens qui auront été retenus suite au lancement du budget participatif en septembre 2019, et qui ont déjà rencontré une forte mobilisation (*392 projets déposés au 02/12*).

## **7. Projet « Adaptation au changement climatique »**

Une nouvelle opération budgétaire « Adaptation au Changement Climatique » est dotée d'une ligne d'investissement avec 1 M€ d'AP et 0,1 M€ de CP et une ligne de fonctionnement avec 0,2 M€ d'AE et 0,1 M€ de CP.

Des nombreuses politiques publiques contribuent déjà à relever le défi du changement climatique : Stratégie « Région à Energie POSitive », la démarche H2o30, le programme d'actions en faveur de l'économie circulaire, le budget participatif « Ma solution pour le climat », le pacte « Alimentation durable », le Plan Littoral 21... Le SRADDET est également axé autour de deux priorités, dont celle du nécessaire changement de modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique : Occitanie 2040 affiche ainsi des orientations fortes en matière de sobriété foncière, de qualité urbaine et de densification, de préservation et de valorisation des ressources, de transition énergétique et de gestion des risques.

Lancée en septembre 2019, la Mission d'Information et d'Evaluation sur les impacts du réchauffement climatique sur l'économie régionale, et réciproquement, du développement économique sur le climat, doit permettre par ses travaux d'amorcer une réflexion d'adaptation des stratégies d'investissement pour orienter les financements vers des activités bas carbone et des solutions d'adaptation.

Au-delà des politiques publiques mises en œuvre, il s'agit donc en 2020, en complément des dispositifs existants, de déployer de nouvelles initiatives, des expérimentations, des Appels à projets élaborés selon une approche transversale et en lien avec les directions opérationnelles concernées.

Les crédits votés pour 2020 permettront d'accompagner :

- le lancement d'Appels à projets sur le thème Climat et Agriculture, Climat et Tourisme, « 0 artificialisation »,
- l'organisation d'un évènement de type « Climathon »,
- la réalisation d'études complémentaires suite à la MIE (Economie et Climat),
- l'appui à la définition d'un Pacte de la Transition.

## II. L'agriculture, l'agro-alimentaire, la viticulture et l'alimentation

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
321 157 500	317 352 724	168 475 508	138 363 931
<i>Hors FEADER : 21 157 500</i>	<i>Hors FEADER : 17 352 724</i>	<i>Hors FEADER : 63 991 000</i>	<i>Hors FEADER : 33 879 423</i>
<i>FEADER : 300 000 000</i>	<i>FEADER : 300 000 000</i>	<i>FEADER : 104 484 508</i>	<i>FEADER : 104 484 508</i>

L'agriculture très diversifiée du territoire régional (viticulture, élevage, fruits et légumes, grandes cultures, plus de 260 produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine dont une dizaine en procédure finale d'obtention...) et le secteur agro-alimentaire constituent le premier secteur d'emploi de la Région Occitanie avec 165 000 emplois.

La Région accompagne son développement au travers d'une politique volontariste qui s'appuie sur des aides aux exploitations agricoles en création et en développement, à titre individuel ou collectif (28 M€), ainsi que des aides aux entreprises agro-alimentaires (14,8 M€) pour l'amélioration de la création de richesse et de la valeur ajoutée, y compris par le biais d'actions collectives d'animation des filières et de promotion des produits (14,7 M€) pour l'amélioration de la création de richesses, de la valeur ajoutée et du développement de l'agriculture durable.

Cette approche amont / aval concerne également le développement de la 2<sup>ème</sup> forêt française avec ses 2,6 millions d'hectares boisés, ses 6 000 entreprises et plus de 20 000 emplois (4,9 M€ d'AP).

Une attention particulière est portée au développement de l'agriculture biologique (3,6 M€ d'AP) caractérisée par une dynamique de développement particulièrement soutenue en région Occitanie. La Région intervient également dans un cadre exceptionnel depuis 2019 pour permettre le financement des aides au maintien et à la conversion à l'agriculture biologique jusqu'à la fin de la programmation 2014-2020 du FEADER, avec un budget en DM1 2019 de 2,5 M€ et au BP 2020 de 10,2 M€ d'AP.

En 2018, la Région a franchi une nouvelle étape avec l'adoption du Pacte Régional pour une Alimentation Durable. En 2020, la Région poursuit la mise en œuvre des actions du pacte.

En 2020, la Région amplifiera son action en matière d'agriculture durable avec le déploiement d'une stratégie agriculture durable. Le budget 2020 prend d'ores et déjà en compte des actions émergeant de la concertation avec les acteurs et amplifie l'action de la Région en faveur de la transition agro-écologique et d'adaptation au changement climatique.

La Région, en tant qu'autorité de gestion du FEADER, assure la mise en œuvre des deux Programmes de Développement Rural (PDR) qui pèsent 2 Milliards d'euros pour la période 2014-2020 et fait ainsi bénéficier les exploitations, les entreprises et les territoires de l'effet levier du FEADER. 2020 sera la dernière année de la programmation de ces deux PDR.

La Région a lancé en 2019 la concertation pour l'élaboration du futur programme Occitanie de la PAC post 2020 par une première étape de diagnostic des enjeux du territoire et de définition des besoins. Elle poursuivra en 2020 la rédaction du volet régional Occitanie du futur programme national de développement rural, le Plan Stratégique National (PSN).

Hors FEADER, ce sont au total 85 M€ d'engagements (AP/AE), qui seront consacrés au développement des filières agricoles, agro-alimentaires et bois et 51 M€ de Crédits de Paiement.

### **Alimentation : grande cause régionale**

La Région Occitanie a souhaité s'emparer, en portant l'alimentation comme grande cause régionale 2018 et 2019, des enjeux économiques, sociétaux, environnementaux et de santé publique au travers du prisme de l'alimentation et défendre un nouveau modèle alimentaire. Cela s'est concrétisé dès 2018 par l'adoption du Pacte régional pour une alimentation durable, reposant sur six orientations stratégiques et 10 actions désignées comme prioritaires par les citoyens, contribuant à la transition alimentaire pour répondre aux attentes sociétales (santé, qualité, origine, transparence, garanties, bien-être animal...), et à l'urgence climatique et environnementale en s'appuyant sur l'impératif d'une juste répartition de la valeur et d'une meilleure égalité d'accès.

Les crédits 2020 (0,89 M€ d'AP/AE) intègrent la conduite et l'accompagnement des dispositifs et actions lancées en 2019 (concours de cuisine, Printemps de l'alimentation durable 2020, Centrale régionale alimentaire destinée à la restauration collective, Assises de la distribution, lutte contre le gaspillage alimentaire, soutien de projets innovants et exemplaires en faveur d'une alimentation durable...). La nature et le dimensionnement des actions menées en 2020 ainsi que les besoins financiers pourront être réévalués.

Les autres opérations budgétaires de la Commission Agriculture, Agro-Alimentaire et Viticulture permettent le financement de projets sur l'ensemble du territoire Occitanie, dont une partie concourt aux objectifs fixés dans le cadre du déploiement de la politique en faveur de l'alimentation.

### **Priorité à l'installation / transmission en agriculture**

Le renouvellement des générations en agriculture est un enjeu majeur sur le territoire de la Région Occitanie. Dès 2016, la collectivité a été une des premières Régions à mettre en place une Dotation Jeune Agriculteur (DJA) harmonisée à l'échelle de la nouvelle région. Fin 2017, la Région a adopté un plan pour l'installation et la transmission. Cette politique globale et innovante vise à renforcer l'attractivité de la création et de la reprise d'activités agricoles, en encourageant et pérennisant les installations. Elle propose une démarche globale d'accompagnement dans toutes les étapes de la construction du projet de transmission d'une exploitation ou d'installation, accessible et adaptable à tous les candidats et à tous les projets.

Le budget consacré à l'installation, proposé en fonctionnement, doit permettre notamment le renouvellement en 2020 du marché CEFI (Contrat Emploi Formation Installation) pour l'aide à la formation des futurs agriculteurs et à la transmission des exploitations agricoles.

Pour 2020, la Région mobilise un budget de 4,5 M€ d'AP pour accompagner les besoins sur l'ensemble du territoire régional.

## **Renforcement de la performance des exploitations dans un cadre collectif et individuel**

### **- Le développement des investissements collectifs en CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole)**

Les CUMA sont souvent le dernier maillon local de réflexion collective sur le développement agricole. L'objectif est l'accompagnement des agriculteurs dans la consolidation du mouvement CUMA pour la mutualisation des moyens de production, ce qui permet des économies de coûts de production et améliore l'organisation du travail donc la rentabilité des exploitations. La Région finance ainsi les investissements collectifs et la création de hangars à près de 3 M€ d'AP.

### **- Le soutien aux Groupements d'employeurs (GE)**

Ce programme permet la création d'emplois mutualisés au sein des GE agricoles au profit des exploitations agricoles et des territoires ruraux. Suite à l'adoption d'un nouveau dispositif harmonisé à l'échelle Occitanie en 2020, l'accompagnement des GE est renforcé sur l'ensemble du territoire Occitanie en consacrant 170 000 € d'AE à leur développement.

## **Le soutien à la modernisation, à l'adaptation et à la compétitivité des exploitations agricoles**

### **- Les investissements des exploitations d'élevage et des productions animales**

La compétitivité du secteur de l'élevage s'appuie sur la modernisation, l'adaptation et l'innovation des exploitations d'élevage. Le soutien important de la Région doit permettre une meilleure adaptation de la filière à l'évolution de son environnement et aux besoins des marchés, et un renforcement global de la durabilité du secteur dans une logique de transition agro écologique.

En 2020, il est proposé de poursuivre l'investissement sur les bâtiments d'élevage dans le cadre des deux PDR et de financer les petits équipements d'élevage sur l'ensemble de l'Occitanie dans un cadre rénové et simplifié. Au total ce sont 13,6 M€ d'AP qui seront consacrés au soutien des filières d'élevage, majoritairement en cofinancement FEADER. En effet, les besoins restent forts pour les investissements en élevage (bâtiments d'élevage et de stockage, autonomie alimentaire, gestion de la ressource en eau, biosécurité...).

### **- Les investissements des exploitations de productions végétales**

Dans un contexte de reprise d'investissement sur les exploitations de productions végétales, le soutien de la Région sera renforcé et orienté sur la diversification des espèces plantées, et la sécurisation du potentiel de production afin de renforcer la résilience et compétitivité de ces exploitations après l'adoption à la CP du 13 décembre 2019 du dispositif Occitanie pour les filières végétales. Ainsi, en 2020, le soutien aux filières végétales est renforcé avec un soutien à hauteur de 1,23 M€ majoritairement en cofinancement FEADER.

Suite à des épisodes climatiques récurrents, l'accompagnement de la Région sur les investissements de protection sera notamment renforcé en 2020. Enfin, 2020 sera la troisième année du plan de déploiement des cépages résistants avec l'accompagnement de nouvelles plantations viticoles expérimentales.



- **Les investissements en faveur de la transformation des productions agricoles et la diversification des activités agricoles**

Favoriser la transformation et la commercialisation des produits de la ferme, développer les projets agritouristiques sont des actions qui permettent de garder la valeur ajoutée sur le territoire et accroissent le développement des circuits courts comme la valorisation des productions de notre région. Les deux PDR seront notamment mobilisés pour assurer le cofinancement des aménagements et des investissements nécessaires à ces activités.

Dans un objectif de simplification, il est proposé qu'une partie des dossiers Feader soit pris en charge sur des financements régionaux.

Concernant l'agritourisme et la mise en œuvre des nouveaux dispositifs Pass/Contrat Agritourisme, la montée en puissance des nouveaux dispositifs nécessitera aussi des moyens complémentaires.

En 2020, c'est donc un budget en augmentation atteignant 4,33 M€ d'AP qui sera consacré à cette opération afin d'accompagner la forte dynamique des exploitations et le besoin de renforcer leur compétitivité.

- **Un soutien aux investissements liés aux nouveaux risques**

Le montant proposé de 2,4 M€ d'AP vise à permettre de faire face aux nouveaux risques apparents (dont la peste porcine africaine). Il inclut une hausse de 300 000 € pour une demande exceptionnelle et ponctuelle (vague d'investissements sur deux ans) pour la protection du cerisier contre la drosophile Suzuki.

### **Développer les emplois des entreprises agro-alimentaires de la première et seconde transformation**

Concernant les entreprises agro-alimentaires, secteur économique majeur du territoire, la Région prévoit la poursuite de son dispositif de Pass et Contrats Agro-Viti afin d'accompagner la forte dynamique d'investissement et de développement que connaît ce secteur, pour une meilleure compétitivité, pour le développement de l'emploi ainsi qu'une meilleure valorisation des productions agricoles régionales.

Une attention spécifique est apportée à la filière viticole, en accompagnant de manière spécifique le développement de la filière à l'export et les actions de promotion qui y sont associées. En 2020, il est prévu la finalisation d'un contrat de filière viticole et d'un contrat agro-alimentaire.

Suite à son déploiement en 2018 sur l'ensemble du territoire régional, le fonds de garantie FOSTER FEADER permet désormais à l'ensemble des exploitations agricoles et des entreprises de filières agro-alimentaires et bois de bénéficier d'une garantie à taux zéro dans le cadre de leurs projets de développement.

La Région maintient en 2020 son soutien aux entreprises agro-alimentaires à hauteur de 14,8 M€ et engage une réflexion sur la prise en compte des objectifs du Pacte pour une alimentation durable et de la stratégie pour une agriculture durable en cours de mise en place dans les modalités d'accompagnement des entreprises.

## **Solidarité envers les agriculteurs touchés par les intempéries**

Cette opération a été créée afin de répondre aux épisodes d'intempéries que connaît régulièrement notre région.

Face aux aléas climatiques, la Région se place aux côtés des exploitants afin de leur garantir un revenu décent et la pérennité de leur production, en prévoyant 2 M€ d'AP. La Région prévoit également la poursuite de l'adaptation de ses interventions au contexte du changement climatique

## **Accompagner la filière bois**

Les enjeux liés à la filière forêt bois sont multiples : développer une synergie régionale entre les différents secteurs de la filière, soutenir les investissements dans les entreprises, développer la valeur ajoutée dans la filière en renforçant le positionnement sur les différents marchés ou encore augmenter la consommation de bois d'origine régionale.

La Région poursuit ainsi son action sur la gestion et l'exploitation de la forêt (desserte forestière, matériel d'exploitation, débardage par câble élargi à l'ensemble du territoire), son renouvellement (reboisement et adaptation au changement climatique, agroforesterie) et sa protection (défense des forêts contre l'incendie).

Elle poursuit et développe également l'accompagnement des entreprises de première (scieries) et de seconde transformation en déployant son Plan Bois, à travers les outils PASS et Contrat, aux côtés des crédits européens et avec le concours de l'outil de garantie FOSTER. La mise en œuvre de l'action 4 du contrat de filière visant le financement de projets d'entreprises structurants pour la filière régionale complète les interventions régionales.

Il est également prévu le soutien et le développement des projets des territoires en accompagnant les stratégies locales de développement (chartes forestières de territoire, plan de développement de massif...) et l'accompagnement des structures professionnelles pour aider à l'innovation et la structuration de la filière.

Ce budget de 4,9 M€ (AP/AE) est donc proposé avec une hausse de 300 000 €, avec pour objectif de poursuivre les actions du Contrat de filière, de répondre au fort dynamisme des investissements en 2019, des outils PASS et Contrats, et des dossiers AML.

## **Une agriculture biologique dynamique, des filières de qualité, et une promotion positive des produits agricoles d'Occitanie**

### **- Soutien à l'agriculture biologique**

En réponse aux forts enjeux liés au développement de l'agriculture biologique, la Région Occitanie, 1<sup>ère</sup> région en agriculture biologique au plan national, a développé un nouveau programme d'intervention en faveur du développement de l'agriculture biologique : le Plan Bi'O 2018-2020 Produire, Consommer et Vivre Bio en Occitanie.

Il permet notamment, sur la base d'une approche globale des filières, d'accompagner les actions de recherche-expérimentation spécifiques aux filières bio au profit de la maîtrise des itinéraires techniques et de la rentabilité des systèmes. Les agriculteurs en phase de conversion peuvent bénéficier de jours d'accompagnement technico-économique. Une aide aux investissements

spécifiques des exploitations bio est déployée sur tout le territoire régional, afin d'assurer la modernisation de ces exploitations agricoles et de leurs pratiques. Cette augmentation est une réponse à la part croissante des filières bio dans l'agriculture régionale.

Le développement de la filière Bio nécessite de pouvoir soutenir les investissements projetés par les agriculteurs (avec un cofinancement Feader). Ce niveau total de crédits de 3,6 M€ (AP/AE) constitue une réponse à la part croissante des filières bio dans l'agriculture régionale.

De plus, dans un objectif de simplification, il est proposé qu'une partie des dossiers Feader soit prise en charge sur des financements régionaux.

Après une affectation exceptionnelle en 2018, puis en 2019 (suite à la fusion des structures bio au niveau régional) et à un nouvel arbitrage pour accompagner les besoins de ces filières (structuration, conseil à la conversion, gouvernance, formation,...), il paraît nécessaire de stabiliser en 2020 cette opération au niveau de consommation réelle, tant en investissement qu'en fonctionnement, mais aussi sur son pan Recherche-expérimentation.

#### - **CAB-MAB, aides à la conversion et au maintien en Agriculture biologique**

Ce budget de 10,2 M€ d'AP s'inscrit dans la volonté politique de maintenir les soutiens à la CAB et la MAB d'ici la fin de la programmation. Il s'agit de pouvoir assurer aux agriculteurs, pour les campagnes 2019 et 2020, les aides à la CAB et MAB dans les mêmes conditions, en dépit du désengagement de l'Etat sur ses crédits propres.

#### - **Soutien à la qualité et à la promotion des produits**

En 2020, le programme régional lié à la Valorisation des productions est doté de 12,6 M€ d'AE pour permettre le développement de la stratégie régionale et l'appui aux filières et aux producteurs.

La marque Sud de France, porte-drapeau de nos produits de terroir, est aujourd'hui présente sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie. Forte de sa grande diversité de produits, Sud de France a récemment évolué vers une distinction de la marque en trois segments complémentaires : « l'Excellence d'Occitanie », « le Bio d'Occitanie » et « les produits d'Occitanie ».

En 2020, la Région poursuit l'ancrage régional de la marque, le développement des actions de promotion menées au niveau local mais également à l'export, ainsi que le volet circuit-court. La Région apporte également son soutien aux filières sous signe officiel de qualité notamment dans le cadre de REGAL et des actions coordonnées par l'IRQUALIM (Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire). Enfin, la Région poursuit ses actions en faveur de l'approvisionnement local dans les restaurants des lycées.

### **Amplification des actions de recherche et d'expérimentation, des actions collectives des filières et pour la durabilité de l'agriculture**

#### - **Soutien aux actions de recherche et d'expérimentation**

En 2020, la Région renforce son budget alloué (1,7 M€ d'AP) à ces actions, afin de prendre en compte l'évolution des besoins des filières agricoles, et ce dans un contexte plus global d'évolution

des pratiques et des variétés (consommation d'intrants, d'eau, nouveaux produits) mais également de relance de programmes de recherche-expérimentation en filière grandes cultures et trufficole. Ce budget en augmentation est proposé pour répondre à la prise en compte de thématiques centrales en lien avec l'agriculture durable et le changement climatique : aléas climatiques, transition agro-écologique des exploitations, projets multi-filières, nouveau programme de développement de la filière laine/races lainières.

#### - **Soutien aux actions collectives et à la contractualisation partenariale**

L'objectif de ce programme est d'accompagner les actions collectives des structures régionales agricoles s'inscrivant dans une logique de développement et de structuration des filières agricoles mais également de projets d'actions collectives portant sur l'agriculture durable.

En 2020, il est prévu de consacrer 1,75 M€ d'AE aux actions collectives des structures régionales agricoles, notamment pour faire face à l'émergence de nouveaux besoins à accompagner en particulier le Conservatoire du patrimoine biologique régional pour de nouvelles filières à structurer (moutons à laine, Camargue...) et l'émergence de projets portant sur l'agriculture durable.

#### **La Région, Autorité de Gestion des PDR FEADER**

La Région est Autorité de Gestion des fonds européens depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les deux Programmes de Développement Rural Languedoc-Roussillon (PDR LR) et Midi Pyrénées (PDR MP), approuvés en septembre 2015. A ce titre, elle gère une enveloppe totale de 2,1 Milliards € sur les deux programmes.

La Région poursuivra la mise en place du futur programme Occitanie de la PAC post 2020. 2020 sera l'année de réflexion sur la nouvelle programmation 2021-2027 unifiée à l'échelle du territoire Occitanie et de la construction du programme régional avec les partenaires. La réorientation des dispositifs interviendra quant à elle à partir de 2021 et sera réalisé en cohérence avec les orientations du Pacte alimentation et de la stratégie agriculture durable.

Ainsi, en 2020, la Région Occitanie continuera à agir sur la scène européenne pour défendre une Politique Agricole et Alimentaire Commune 2021-2027 gérée à l'échelon régional, plus juste, solidaire et durable, à la hauteur des enjeux actuels et aux service des agriculteurs, des territoires, des consommateurs et des citoyens.

#### **Système d'information Feader**

La mise en place du futur Plan Stratégique National implique une refonte de l'architecture des systèmes d'information liés à la PAC, notamment pour ce qui concerne les aides « hors surface » du second pilier. En effet, fortement critiqué sur la période actuelle pour son pilotage d'OSIRIS et d'ISIS (et les retards de paiements pour partie liés au développement des outils), l'Etat (à travers l'ASP) a indiqué début 2019 aux Régions qu'il ne porterait pas la charge du développement des outils d'instruction pour les dispositifs qui leur seront confiés.

Afin d'anticiper la mise en place du prochain système d'information de gestion des aides FEADER dès 2022, il est prévu de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de la Région sur ce chantier, des moyens seront également nécessaires au développement de la solution. Sur 2020, un total de 660 000 € est prévu pour préparer la mise en place de ce futur système d'information.

### III. L'eau, les milieux aquatiques et la prévention des risques d'inondation

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
3 285 000	1 635 000	56 655 000	38 152 295

La gestion durable de la ressource en eau revêt une importance toute particulière dans une région marquée par des épisodes de sécheresse récurrents et un fort accroissement démographique. La politique régionale vise à promouvoir les économies d'eau, la protection, l'optimisation et la préservation de la qualité des ressources et des milieux aquatiques, ainsi que la mobilisation de nouvelles ressources, en particulier via la gestion et le développement du réseau hydraulique régional.

D'autre part, la prévention des risques naturels est la condition d'un aménagement durable du territoire régional, concerné de manière généralisée par le risque d'inondations, mais également par celui de submersions marines.

En 2017, la Région a mené une étude prospective permettant d'aboutir à une vision globale de l'équilibre besoin-ressource à l'échelle de la Région, au regard des perspectives démographiques, de l'état actuel des ressources et des effets attendus du changement climatique. Cette phase d'étude s'est accompagnée d'une large concertation menée selon des process innovants (cahiers d'acteurs, ateliers participatifs sur les territoires, événements labellisés). En 2018, la Région a voté son plan d'intervention régional pour l'eau, comprenant 21 actions et 3 dispositifs d'intervention (ressource en eau, milieux aquatiques et prévention des inondations) qui orientent son action dans ces domaines.

#### 1. La ressource en eau

Le programme Plan d'intervention régional pour l'eau comprend une opération liée à la ressource en eau, dotée d'une ligne d'investissement (11,5 M€ d'AP et 13 M€ de CP en 2020).

Cette politique bénéficie du programme commun de fonctionnement : gestion intégrée de l'eau et des risques, doté de 1,63 M€ d'AE et de 1,29 M€ de CP en 2020. La Région mène une politique dont l'objectif est d'assurer à toutes les catégories d'usagers du territoire d'Occitanie la mise à disposition de ressources en eau, tout en préservant les milieux fragiles.

Des projets d'économies d'eau, de protection des ressources locales, afin d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau, seront accompagnés par la Région.

#### L'Entente pour l'eau du bassin Adour Garonne

La Région, aux côtés de la Région Aquitaine, de l'Etat, du comité de bassin Adour Garonne, avec le soutien de l'Agence de l'eau, s'est engagée dans une Entente pour l'eau du bassin Adour Garonne. L'objectif de l'Entente est de coordonner les plans d'actions des différents partenaires, mais aussi d'impulser des actions communes afin de garantir la disponibilité de ressources en eau quantitative et qualitative sur le bassin et d'éviter les conflits d'usages.

## **Le réseau Hydraulique régional et Aquadomitia**

Le plan d'intervention régional s'appuie également sur le réseau hydraulique régional, concédé par l'Etat à BRL qui a été transféré à l'ex Région Languedoc-Roussillon le 28 mars 2008. Alors que l'État avait cessé depuis plusieurs années d'y investir, la Région valorise et développe ce réseau, avec l'ambition d'en faire une vitrine de la gestion de l'eau en Méditerranée, au travers d'actions exemplaires et innovantes (Cf. Charte Région BRL pour une gestion durable de la ressource en eau).

Le réseau régional existant (100 km de canaux et 5 000 km de canalisations, 80 stations de pompage et 6 de traitement, 2 barrages) assure aujourd'hui l'adduction d'eau brute depuis le Rhône jusqu'à Montpellier et satisfait les besoins d'eau à potabiliser, d'eau à usages divers et d'eau agricole dans le Gard, l'Aude et l'Hérault.

Aqua Domitia représente l'un des grands projets de la Région, estimé à 140 M€ pour le réseau primaire : il s'agit d'amener l'eau du Rhône depuis Montpellier jusqu'au littoral Audois en passant par le nord Biterrois, puis jusqu'au Minervois pour apporter une deuxième ressource complémentaire pour les territoires les plus fragiles.

L'année 2020 verra la fin des travaux du maillon central, qui bouclera le projet en reliant la ressource Rhône à la ressource Orb. Cette ultime phase s'élève à 65 M€ d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de BRL. Le maillon minervois entrera également en phase de réalisation en 2020 à la suite des études pré-opérationnelles.

## **Le réseau Neste**

L'Etat dispose encore d'un réseau hydraulique sur la Neste, géré par la CACG, dont le transfert a été proposé à la Région. Les études préalables sont en cours d'achèvement. Une décision au sujet de ce transfert devra être prise en 2020, avec potentiellement des travaux de modernisation et d'extension à engager rapidement. La recapitalisation et la révision du projet stratégique de la CACG devront aussi être envisagés le cas échéant, des crédits sont prévus à cette fin.

## **Appui aux démarches locales**

La Région apporte son soutien aux démarches locales (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux, contrats de rivière, Programmes d'actions de prévention des inondations).

## **2. Les milieux aquatiques**

La région Occitanie a la chance de bénéficier de milieux aquatiques nombreux, variés et pour certaines remarquables en termes de biodiversité. Le bon fonctionnement de ces milieux aquatiques est essentiel pour le territoire régional : il contribue à améliorer la qualité de l'eau, se protéger contre les crues, faciliter l'adaptation de ces milieux et celle de la région au changement climatique, abriter une biodiversité inféodée.

Or, ce patrimoine naturel remarquable subit des pressions importantes, parmi lesquelles l'artificialisation des écosystèmes, les changements climatiques et l'ampleur des sollicitations liées à certains usages.

Dans ce contexte, la région Occitanie accompagne des actions de préservation et de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, et affirme ainsi sa volonté de s'appuyer sur la nature pour renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires. Une opération budgétaire de 4,41 M€ d'AP et de 1,5 M€ de CP est proposée à cette fin.

### 3. Lutte contre les risques naturels

Trois opérations budgétaires permettent de mener cette politique :

- L'opération « risques d'inondations » (5,53 M€ d'AP et 5 M€ de CP),
- L'opération « Fonds de solidarité catastrophes naturelles » (0,5 M€ d'AP et 1 M€ de CP),
- Une opération budgétaire particulière est maintenue concernant le CPIER Plan Rhône – volet inondations (6 M€ d'AP et 1,8 M€ de CP).

Cette politique bénéficie également de la ligne budgétaire commune de fonctionnement « gestion intégrée de l'eau ».

L'inondation constitue le risque naturel majeur en région : près de 1,5 million de personnes résident en zones inondables. Pour réduire durablement ce risque, la Région oriente son intervention sur différents axes : la prévention, la sensibilisation des citoyens, la préservation et la restauration des fonctionnalités des rivières, les infrastructures de protection, la réduction de la vulnérabilité et la gestion de crise.

Dans le cadre de chaque PAPI, la Région accompagne la programmation de projets en partenariat avec l'Etat, les Départements et collectivités concernées, ainsi que le FEDER sur la partie Est du territoire.

Les projets les plus importants attendus en 2020 qui seront financés concernent principalement le PAPI Nîmes, Aude, Gardons avec en particulier le paiement de la digue d'Anduze. Les crédits de paiement permettront de couvrir les dossiers déjà engagés. Outre les travaux, la Région accompagne l'acquisition de nouvelles connaissances sur les risques naturels, le partage de l'information et la diffusion d'une culture du risque.

#### Plan Rhône

La Région intervient dans le cadre du **dispositif inter-régional « Plan Rhône »**, dont le volet inondation a vu la grande opération de sécurisation de la digue du Rhône entre Beaucaire et Fourques engagée en 2014. Elle a été inaugurée en 2019, après 5 ans de travaux. Des engagements nouveaux sont prévus à ce stade dans le cadre du projet de BP 2020 sur le plan Rhône, liés à des opérations à mener sur les digues du petit Rhône.

#### Fonds de solidarité catastrophes naturelles

Afin de permettre de répondre aux besoins de reconstruction des collectivités, la Région a mis en place un Fonds de solidarité « risques naturels ». La ligne permettra de payer les engagements passés et d'individualiser des nouveaux dossiers de reconstruction, liés notamment aux épisodes de l'été 2018 et bien évidemment d'octobre 2018 dans l'Aude, mais également aux épisodes d'octobre 2019 dans l'Hérault.

## **Crédits européens Prévention et gestion des risques**

Des crédits européens FEDER seront mobilisables dans le cadre du Programme opérationnel FEDER FSE Languedoc-Roussillon 2014-2020. La priorité est donnée à la prévention des risques d'inondations et des risques littoraux pour préserver les populations et les activités économiques. A ce titre, 8,3 M€ d'AP et 1,45 M€ de CP d'investissement, ainsi que 1,6 M€ d'AE et 300 000 € de CP de fonctionnement sont inscrits au budget.

## **Eau agricole**

262 000 hectares (RA 2010) sont irrigués en Occitanie, soit 8.3% de la Surface Agricole Utile (SAU). Pour répondre aux besoins de ces territoires irrigués, ce sont 671 Mm<sup>3</sup> qui sont prélevés, soit autant que les prélèvements pour l'eau potable.

Dans un contexte prégnant de changement climatique, l'eau agricole est un enjeu de premier plan en Occitanie pour maintenir et augmenter la compétitivité des exploitations et la qualité de leur production. Inégalement répartie sur le territoire régional, son accès a été facilité par la mise en place d'Aqua Domitia sur la partie Est. La partie Ouest reste confrontée à d'importantes difficultés malgré certains systèmes efficaces (Neste...) et fait l'objet d'attentions particulières en matière de stockage notamment (Entente G4, Projets de Territoires de Gestion de l'Eau). Face à la diminution de la ressource, les économies d'eau et son utilisation rationnelle accompagnent désormais la nécessaire transition agro-écologique.

En cohérence avec le Plan régional d'intervention sur l'eau, l'objectif pour la Région en matière d'eau agricole poursuit sa politique ambitieuse, adossée aux Programmes de Développement Rural LR 2014-2020 et MP, capable de répondre au double enjeu de réduction des pressions sur la ressource en eau et de développement raisonné de l'irrigation pour répondre au stress hydrique des cultures.

En 2020, la Région poursuit son engagement pour un développement raisonné de l'utilisation de l'eau en agriculture grâce aux mesures des PDR permettant les économies, le stockage et le développement de nouveaux réseaux dans le respect de la ressource.

Le soutien budgétaire de 8 M€ d'AP et de 5 M€ de CP en 2020 correspond à l'accompagnement de projets d'investissement adossés aux PDR LR et MP. En fonctionnement, une opération « Sensibilisation gestion durable eau agricole » est également proposée (60 000 € d'AE et 35 000 € de CP en 2020).

Afin de répondre aux attentes et aux besoins du territoire régional en matière de gestion quantitative de l'eau en agriculture (extension-crédation de retenues individuelles ou collectives, création extension de réseaux d'irrigations...), la Région a développé dans le cadre de la programmation FEADER une politique ambitieuse pour faire face au changement climatique et maintenir une agriculture diversifiée et compétitive.

La ressource en eau est un enjeu stratégique majeur pour l'Occitanie. La Région devra non seulement sécuriser l'approvisionnement en eau de ses populations, mais aussi celui des activités économiques qui en dépendent, en premier lieu l'agriculture, tout en assurant la préservation des milieux aquatiques.



L'augmentation budgétaire en 2020 a pour objectif de répondre à cet enjeu stratégique majeur par le financement d'investissements permettant de développer la mobilisation de la ressource en eau, les économies d'eau dans les pratiques agricoles, et de poursuivre la bonne gestion de l'eau.

La Région sera vigilante à ce que la mobilisation de la ressource en eau soit associée à la co-construction de projets de territoire et de dispositifs de gouvernance adaptés aux spécificités de chaque territoire, associant l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités, associations environnementales, syndicats, citoyens,...) afin de garantir une vision partagée de ces projets et un développement équilibré des territoires.

Après la mise en place des premiers Appels à Manifestation d'Intérêt fin 2017 sur le bassin Rhône Méditerranée Corse (RMC), l'augmentation budgétaire de 2020 est notamment liée aux projets de « soutien aux infrastructures hydrauliques : extension, création de réseaux et d'ouvrages de stockage collectifs », qui ont passé avec succès les différentes étapes de sélection (AMI études, AMI Travaux, AAP) et qui devraient être présentés dans cette dernière année de programmation du FEADER.

L'augmentation 2020 est également liée à la volonté de répondre aux demandes de financement déjà identifiées sur le bassin Adour-Garonne pour des projets de réhabilitation d'ouvrages de stockage collectifs ou des opérations de transferts permettant la substitution des prélèvements et/ou le soutien d'étiage. De même, la création de petites retenues individuelles sur Adour-Garonne poursuit sa dynamique après quatre années de programmation.

Ces mesures inscrites dans les PDR sont également cofinancées par les Agences de l'Eau (Rhône Méditerranée Corse et Adour Garonne) ainsi que certains Conseils Départementaux.

#### IV. La « croissance bleue » et le Plan Littoral 21 (*hors infrastructures portuaires*)

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
1 559 000	1 251 500	13 530 000	5 630 000

En 2020, la Région continue d'affirmer ses compétences maritimes à travers les différents investissements et projets qu'elle mène. Face aux différents enjeux climatique, démographique ou encore économique, les actions conduites œuvrent à faire de la Méditerranée une opportunité et une chance pour ses habitants.

Le Plan Littoral 21 se poursuit avec un engagement maintenu en faveur des stations littorales, des ports de plaisance et de la lutte contre l'érosion du trait de côte et la protection de l'environnement marin. Le volet économique est également renforcé, à travers le soutien régional en faveur de la filière halieutique, le soutien à l'économie bleue ainsi que la préparation d'un contrat de filière du nautisme à l'occasion des Assises du nautisme et de la plaisance en mai 2020.

Un travail important a été réalisé sur le fonctionnement des ports afin de maintenir l'ensemble des engagements et obligations de la Région tout en respectant le cadre financier contraint.

Ainsi, pour 2020, le budget présenté par la Direction de la Mer (hors infrastructures portuaires) est de 15,09 M€ en AE/AP et de 6,88 M€ en CP (11,89 M€ en AE/AP et 6,25 M€ en CP hors enveloppe FEAMP).

## **Aménagement du littoral**

### **En investissement :**

- **Aménagement du littoral – Plan Littoral 21 – 9,33 M€ AP / 3,5 M€ CP**

Depuis 2017, la Région a lancé en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires le Plan Littoral 21. Une nouvelle enveloppe de 9,33 M€ permettra de couvrir de nouveaux engagements afin d'accompagner les acteurs du littoral que ce soit en faveur des stations littorales et des ports de plaisance, dans la protection du littoral ou dans la préservation de l'environnement marin. En CP, l'enveloppe de 3,5 M€ doit permettre de couvrir les dossiers en cours.

- **Protection du littoral – 0,5 M€ CP**

Comme en 2019, une enveloppe de 0,5 M€ de CP est prévue afin de payer les anciens dossiers relatifs à l'érosion du trait de côte.

## **Economie du littoral**

### **En investissement :**

- **Economie du littoral – Parlement de la Mer – 1 M€ AP / 1 M€ CP**

Les crédits Région à mobiliser en contrepartie des crédits du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) ont été transférés fin 2018 à l'ASP (Agence de services et de paiement), autorité de certification et de paiement, ce qui représente 1 M€ par an jusqu'en 2020. L'enveloppe 2020 concerne ainsi les dossiers pêche et aquaculture financés hors FEAMP et les dossiers relatifs à l'aménagement des milieux lagunaires, marins et portuaires.

### **En fonctionnement :**

- **Attractivité du littoral – 0,74 M€ AE / 0,6 M€ CP**

Cette ligne permet de financer principalement les salons et manifestations qui ont lieu sur le littoral. En 2020, la Région accueillera notamment les Assises de la plaisance et du nautisme.

Cette enveloppe comprend également le financement de l'agence de développement économique Ad'Occ dans le cadre du développement de la filière éolienne et l'accompagnement à la mise en œuvre de Littoral +, projet innovant lauréat dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir « Territoires d'Innovation » (0,3 M€).

- **Economie littorale – Parlement de la Mer – 0,82 M€ AE / 0,65 M€ CP**

A travers le financement du fonctionnement général du Cépralmar, la Région accompagne les professionnels de la mer et travaille à la mise en place d'outils en faveur de l'environnement marin.

De plus, une enveloppe permet au Parlement de la Mer de poursuivre ses actions en faveur de l'attractivité et la préservation de la Méditerranée et du littoral d'Occitanie.

### Fonds européens : FEAMP – 3,2 M€ AP / 0,63 M€ CP

La Région, en tant qu'organisme intermédiaire, gère une enveloppe de 14 M€ pour soutenir la pêche et l'aquaculture. Les montants FEAMP sont versés directement par l'Agence de services et de paiement, autorité de certification, sur la base des mesures et enveloppes ouvertes sur 2020.

## V. L'aménagement, le foncier et l'urbanisme

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
2 183 000	2 938 000	19 300 000	25 700 000

Le projet de **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** (SRADDET / Occitanie 2040) fixe **deux priorités** pour une région qui accueille bien et durablement, avec une vraie qualité de vie pour tous les habitants actuels et les futures générations : un **rééquilibrage régional** pour l'égalité des territoires et un **nouveau modèle de développement** pour répondre à l'urgence climatique.

L'Occitanie accueille en effet tous les ans **50 000 nouveaux habitants** (flux migratoires entrants), qui se **répartissent inégalement sur le territoire**, en s'installant notamment de manière privilégiée dans les métropoles de Toulouse et de Montpellier. Un **rééquilibrage du développement régional** est nécessaire, à la fois pour corriger les risques de surconcentration (démographique, économique, culturelle...) dans les métropoles et pour favoriser le développement des autres territoires en valorisant leurs potentiels. Ce rééquilibrage essentiel se pose en termes d'accueil et d'habitat mais aussi d'activités, d'emplois et de services publics.

Pour répondre à l'enjeu de **changement de modèle de développement**, le projet de SRADDET / Occitanie 2040 prévoit des orientations fortes en termes de sobriété foncière, de qualité urbaine et de densification, de préservation et de valorisation des ressources, de transition énergétique et de gestion des risques. **Deux objectifs phares de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sont proposés à l'horizon 2040** : réussir le zéro artificialisation nette d'une part et la non perte nette de biodiversité à l'échelle régionale d'autre part.

Dans ce cadre, la Région poursuivra en 2020 le processus d'**élaboration d'Occitanie 2040**. L'année 2020 sera notamment consacrée à l'enquête publique et à celle des Personnes Publiques Associées, concluant la vaste concertation menée par la Région depuis octobre 2017. Le schéma régional pourra ainsi être présenté pour approbation en Assemblée Plénière avant la fin de l'année 2020.

La Région entamera la mise en place de **quatre « espaces de dialogue »** en lien avec Occitanie 2040, permettant d'animer des territoires partageant des enjeux communs, dans le cadre de **Commissions territorialisées de l'Assemblée des territoires**. Cette rencontre entre les territoires de la planification et les territoires de projets (avec lesquels la Région contractualise) permettra de mener un échange continu sur les orientations stratégiques d'Occitanie 2040, ainsi

qu'une bonne appréhension de ses concrétisations opérationnelles. Il s'agira de développer des coopérations entre territoires autour de problématiques concrètes notamment du rééquilibrage territorial.

La Région mènera une **étude approfondie sur la caractérisation et la typologie des évolutions démographiques en Occitanie**, afin de mieux comprendre les tendances à l'œuvre et identifier les leviers du rééquilibrage démographique.

**La mise en œuvre des orientations d'Occitanie 2040**, via un plan d'actions dédié, sera entamée dès 2020. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé afin d'expérimenter de manière privilégiée sur les territoires d'équilibre des actions concourant à l'atteinte des objectifs régionaux (densification, désartificialisation, recomposition spatiale littorale, développement des énergies renouvelables en milieu urbain...).

La politique régionale en matière de **gestion économe du foncier** sera également amplifiée pour **réussir collectivement et progressivement le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040** : en particulier, consolidation du programme de reconquête des friches en Occitanie (2 M€ en 2020), mise en œuvre de mesures en faveur d'une application vertueuse de la séquence « Eviter – Réduire – Compenser », déploiement d'un fonds régional sur le foncier agricole, adaptation des règles d'intervention sur le foncier économique, prise en compte des enjeux particuliers du littoral, en lien avec la recomposition spatiale et la requalification des stations littorales.

En matière d'**aménagement économique**, la Région mettra l'accent sur la commercialisation des 40 OZE (Occitanie Zones Economiques), en s'appuyant notamment sur les actions de l'agence AD'OCC et encouragera la requalification et la densification des zones d'activités déjà aménagées. Une quinzaine de projets d'**immobilier collectif** sera accompagnée, dans le cadre des règles d'intervention remaniée en 2019, pour encourager des projets plus performants sur le plan environnemental. Au total, la Région prévoit de **consacrer 16,3 M€ d'AP à ces actions (12,1 M€ de CP en 2020)**, y compris en participant à l'augmentation du capital de l'agence ARAC.

Les derniers cofinancements au titre du **plan régional très haut débit** seront attribués en 2020, la Région aura ainsi consacré **de l'ordre de 150 M€ d'aides aux projets portés par les Départements**, visant la couverture totale de l'Occitanie à l'horizon 2023.

La préfiguration d'un **centre de ressources « foncier, urbanisme, territoires »** sera engagée pour améliorer les connaissances (mise à disposition de données, observation, constitution de référentiels), mettre en réseau les acteurs concernés, mettre en valeur les bonnes pratiques... avec une priorité : la constitution d'un référentiel foncier permettant de mettre en œuvre le principe du « 0 artificialisation nette » tenant compte des contextes et des spécificités des différents territoires composant la région et de leur vocation.

Pour mener à bien ces actions, la Région s'appuiera sur un **réseau de partenaires**, en particulier l'Etat, la Banque des Territoires, les opérateurs fonciers (dont l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et la Safer Occitanie), les trois agences d'urbanisme, les CAUE, le CEREMA, les représentants des SCoT....

## VI. L'industrie, les services aux entreprises, l'économie de proximité

### L'industrie et les services aux entreprises

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
24 195 000	23 812 483	144 678 224	109 806 209

La Région, échelon de pilotage et de définition de la stratégie en matière de développement économique d'innovation et d'internationalisation des entreprises, a adopté lors de son assemblée plénière du 2 février 2017 sa Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance (SREC). Ambitieuse et au service des jeunes, des salariés et des entreprises, elle intègre de façon cohérente le Schéma Régional de Développement, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Le SRDEII définit quatre orientations stratégiques :

- Soutenir l'investissement et l'emploi,
- Innover dans tous les territoires,
- Créer les activités de demain et les développer à l'échelle mondiale,
- Piloter en partenariat, évaluer et simplifier.

### Contexte général

Le budget 2020 prévoit des actions ambitieuses en matière de développement économique des entreprises et des territoires. Dans une période de très grande transformation écologique, technologique et humaine, l'accompagnement à la transformation et au maintien des emplois, des entreprises et des activités est primordial.

La Région va, en 2020, proposer aux acteurs économiques d'agir au présent et de préparer l'avenir avec des contrats et des comités de filière. L'automobile et les mobilités, l'industrie nautique, les énergies renouvelables et la santé seront les contrats de filières copilotés par la Région et les principaux acteurs économiques des filières. Notre ambition est d'accompagner les entreprises dans leur transformation vers l'industrie du futur et dans la préparation des compétences, des qualifications et des emplois de demain.

Avec le plan industrie du futur et la démarche territoire d'industrie, notre ambition est d'aider encore toutes les petites et moyennes entreprises à se maintenir, se développer, se transformer écologiquement, humainement et économiquement.

Le besoin de proximité, de fluidité, de simplicité, s'exprime d'autant plus que les organisations se complexifient. Dans ce contexte, l'action publique doit faciliter l'accès aux démarches et aux dispositifs. Pour atteindre cet objectif, la Région fait évoluer en permanence ses politiques et ses dispositifs pour s'adapter aux enjeux et aux besoins des entreprises, pour simplifier les démarches et être toujours plus efficace.

## Politiques publiques mises en œuvre

La Région Occitanie a mis en œuvre les dispositifs économiques adoptés lors du vote du SRDEII. Ainsi, les dispositifs (Pass, contrats, appels à projets, outils d'ingénierie financière,...) soutiennent et renforcent la croissance et le développement des entreprises occitanes.

La croissance démographique de l'Occitanie de 0,9% par an nécessite une puissante économie régionale capable d'offrir aux habitants des emplois en nombre et en qualité. En répondant aux besoins actuels des entreprises, quelle que soit leur taille, leur localisation, leurs secteurs d'activités, la Région Occitanie crée les conditions d'une économie régionale innovante, en croissance, rayonnant à l'international, attractive pour les investisseurs, solidaire et génératrice d'emplois dans les territoires et de ressources pour la population.

Avec un tissu de TPE, PME et grandes entreprises innovantes, la Région Occitanie est présente dans de nombreux secteurs de pointe : l'aéronautique, le spatial, les énergies renouvelables, en particulier l'hydrogène, les transports intelligents avec le véhicule autonome et les systèmes embarqués, les biotechnologies, la santé, les industries créatives... En Occitanie, comme en France et en Europe, la place qu'occupe l'industrie dans l'économie est stratégique.

**Ainsi, la Région prévoit d'accentuer son effort financier consacré aux contrats croissance et aux actions collectives innovation, et de poursuivre la mobilisation d'outils financiers notamment en matière de capital-investissement.**

Le **Pass Occitanie** a fait ses preuves en 2018 avec un montant moyen de 16 000 € par dossier, près de 700 dossiers financés pour un budget total de 11 M€. Ainsi, le Pass Occitanie remplit sa mission de soutien, de façon globale et réactive, aux projets de moins de 40 000 € des petites entreprises (moins de 50 salariés). En 2019, la Région a eu une démarche volontariste et a augmenté son effort dans ce domaine en consacrant 15 M€ au Pass Occitanie afin d'amplifier l'aide aux petites entreprises. Cet objectif sera atteint et même dépassé.

**En 2020, la Région prévoit de maintenir son effort en faveur du Pass Occitanie au niveau de 2019.**

Le choix de faire de la Région Occitanie une Région à énergie positive en 2050 se prépare dès à présent. Les entreprises expriment un besoin d'accompagnement ciblé et efficace afin de réduire leur consommation d'énergie, produire de façon plus économe, développer de nouveaux produits et services. Les Pass et les contrats mobilisés par les entreprises leur permettent de réaliser les investissements matériels et immatériels et les expertises indispensables pour relever le défi de la transition écologique. Le contrat de filière, dans ce domaine, permettra d'amplifier les actions nous permettant de réussir la transition énergétique.

Le défi de la transition numérique, la révolution de l'intelligence artificielle, traversent tous les secteurs économiques et tous les territoires. La transition numérique et la cyber-sécurité sont la condition du développement des entreprises et ce dès aujourd'hui. **Avec la convention Etat-Région pour l'industrie du futur**, avec les contrats croissance et innovation, les entreprises peuvent être accompagnées financièrement et stratégiquement pour relever les défis de la digitalisation et de l'intelligence artificielle. Occitanie Data, en matière de maîtrise de la donnée, place notre Région en position offensive pour le respect des libertés individuelles et collectives.

Les entreprises régionales ont exporté plus de 50 Milliards € en 2018 et la Région jouit de la première balance commerciale française avec un solde positif de 10,3 Milliards €. Ainsi, l'export est créateur de nombreux emplois et est un puissant levier pour l'économie régionale. Depuis leur mise en place en 2017, plus de 380 **Pass et contrats export** ont été attribués pour plus de 20 M€. Ces dispositifs ont trouvé leur régime de croisière et sont stabilisés. L'ambition régionale est d'accompagner de nouvelles entreprises afin de toujours faire rayonner davantage les produits et savoir-faire régionaux. Ainsi, la politique export contribue à la promotion de la Région Occitanie.

Enfin, la Région poursuivra en 2020 le soutien au développement d'écosystèmes d'innovation favorables à la création d'emplois, notamment par :

- l'ouverture de la cité des start-ups à Toulouse, offrant aux start-up généralistes un lieu d'incubation au cœur d'un nouveau quartier innovant,
- l'ouverture de la cité de l'économie de demain à Montpellier, offrant un champ d'investigation et de services pour préparer l'économie et les métiers de demain,
- le soutien à la création du campus « IoT Valley » au sein du parc Enova,
- la création du Data Pôle Occitanie pour une stratégie régionale de la maîtrise de la donnée,
- la poursuite du soutien à l'innovation individuelle (contrat innovation et PIA régionalisé) et à l'innovation collaborative (Readynov, PSPC régionalisé),
- la poursuite du soutien des pôles et clusters dans un contexte de désengagement de l'Etat.
- la structuration des contrats de filières et la constitution des comités de filière.

### L'économie de proximité

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
4 527 000	12 349 548	19 200 000	13 657 754

Dans une région de 72 724 km<sup>2</sup> aussi variée géographiquement, économiquement et socialement, l'action économique de proximité est gage d'efficacité, de résultats et de lutte contre les inégalités territoriales et sociales. Pour cela, la Région a décidé de développer les Maisons de la Région afin de fédérer les énergies des développeurs économiques de l'agence Ad'Occ en cohérence avec les nombreux développeurs des communautés de communes, d'agglomérations, des métropoles, des réseaux consulaires de l'artisanat et du commerce. L'objectif est de constituer un réseau de proximité pour accompagner au quotidien les entreprises dans leurs projets de croissance, d'innovation, de développement.

Dans un contexte de grogne et de défiance vis à vis de l'Etat, la politique régionale de proximité est essentielle pour maintenir la cohésion sociale, pour soutenir la dynamique des territoires et pour valoriser les savoir-faire locaux et la création d'emplois.

### Politiques publiques mises en œuvre

La Région Occitanie se caractérise par un taux de création et de reprise d'entreprises particulièrement élevé. L'accompagnement assuré par la Région et ses partenaires, CCI, CMA, pépinières, associations, a fait ses preuves. En effet, depuis plusieurs années, la création d'entreprises, la transmission/reprise et la création de start-up sont des priorités de la politique régionale.

Cette politique se décline notamment dans le cadre de l'**appel à projets Entrepreneuriat**, par une stratégie partenariale qui offre une visibilité sur le moyen terme. Cette stratégie s'est traduite en 2019 par un engagement majeur, de 30 M€ pour les trois prochaines années, auprès de plus de cent organismes. Ce choix traduit un effort de sécurisation d'une politique ambitieuse. Les conventions pluriannuelles signées avec les partenaires choisis offrent un cadre de travail stable et de qualité pour fournir un meilleur service aux entreprises. Le développement d'outils financiers adaptés, tels que les prêts d'honneur création/transmission de TPE, fait également partie des leviers d'intervention qu'accompagnera la Région par la poursuite d'un abondement de ces Fonds en 2020.

En 2018, la Région avait doté le **contrat Transmission-Reprise** de 2 M€. Pour cette première année de fonctionnement, ce dispositif avait rencontré un vif succès avec 59 dossiers votés en provenance de tout le territoire. En 2019, la Région a priorisé ce dispositif en doublant sa dotation, portant ainsi son effort à 4 M€. **Cet objectif ambitieux sera atteint. En 2020, il est prévu de poursuivre et d'accentuer cet effort régional pour 2020 dans la mesure où ce dispositif est plébiscité.**

**L'artisanat** fait l'objet d'une attention soutenue. Une convention signée en 2018 avec le réseau des chambres de l'artisanat et de métiers formalise une collaboration fructueuse en faveur de l'artisanat dans tous les territoires de l'Occitanie. La Région a adopté en 2018 un ambitieux plan métiers d'arts dans l'objectif de promouvoir cette filière. Par ailleurs, la participation des réseaux des chambres de métiers et d'artisanat et des chambres de commerce et de l'industrie au réseau des développeurs Occitanie est un gage d'action en proximité en faveur des entreprises et des territoires.

Le **Pass commerce de proximité** permet de maintenir et de développer l'attractivité commerciale en milieu rural. Adopté en novembre 2017, il a connu une montée en puissance rapide. Dès 2018, ce dispositif, basé sur un partenariat avec les EPCI, a permis la création de 36 commerces de proximité, répartis sur tout le territoire, et ce dans le cadre de la politique bourg-centre. Le nombre de Pass est en progression en 2019, et cette croissance se poursuivra sur 2020 tant ce dispositif est essentiel pour la vitalité de nos territoires. **Pour accompagner cette croissance, la Région accentue son effort dans ce domaine en 2020.**

L'Occitanie est résolument proactive pour l'**Economie Sociale et Solidaire**. C'est une priorité identifiée dans le Schéma Régional du Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Avec l'élaboration du Plan ESS 2018-2021, adopté fin novembre 2018, la Région a confirmé sa volonté et renouvelé ses engagements en faveur de l'économie sociale et solidaire.

A travers ce soutien, la Région a pour ambition de stimuler la création d'entreprises et d'activités qui adhèrent aux valeurs de l'économie sociale et solidaire, à savoir :

- une finalité d'utilité sociale dans un projet économique,
- une gouvernance démocratique, un respect des salariés et des citoyens, un respect de l'environnement et une gestion éthique.

Au regard des actions déjà menées, il s'agit désormais de renforcer l'acquis et d'élargir l'intervention régionale en investissant de nouveaux champs et en développant une véritable approche transversale, régionale et infrarégionale. En 2020, un effort particulier sera notamment porté en vue de l'extension des activités de la pépinière Realis à tout le territoire.



Enfin, accompagner la consolidation financière des entreprises permet d'accroître le potentiel d'investissement et est une condition à la création de valeurs et d'emplois. Depuis la loi NOTRe et le vote de nouveaux dispositifs économiques et financiers, la Région a choisi d'apporter un appui majeur à la consolidation du haut de bilan des entreprises. Avec le déploiement des outils FOSTER TPE-PME, la constitution de la société de gestion IRDI SORIDEC et le partenariat avec Bpifrance, la Région se situe parmi les trois premières régions françaises en matière d'ingénierie financière.

Ainsi, l'ambition régionale se manifeste en premier lieu par un accès facilité au financement de leur activité. Le déploiement des outils financiers, dans une logique d'harmonisation territoriale et de renforcement des interventions, trouve écho dans les dispositifs mis en œuvre avec Bpifrance (Fonds Régional de Garantie Occitanie, Prêt Occitanie Trésorerie BTP, Prêt Croissance TPE), mais également avec la Caisse des Dépôts (création d'un Fonds Impact Occitanie permettant de renforcer les fonds propres des entreprises socialement innovantes et de l'ESS), et / ou d'autres acteurs régionaux du financement (Créalia, France Initiative, France Active, Occitanie Angels, etc.).

**Pour 2020, l'élévation de l'ambition régionale se manifeste en premier lieu par le développement des moyens mis à disposition des entreprises, de l'artisanat et des structures de l'ESS, pour accélérer leur création ou leur développement à travers les dispositifs d'ingénierie financière.**

## VII. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
11 833 115	12 410 287	114 806 741	57 051 000

La Région Occitanie est la 3<sup>ème</sup> région française en matière de recherche avec plus de 5,55 milliards € de dépenses annuelles consacrées à la recherche publique et privée et la 1<sup>ère</sup> quant à l'intensité de sa recherche rapportée au PIB. La région est également très attractive pour les étudiants : entre la rentrée universitaire de 2008 et celle de 2019, les effectifs sont passés en Occitanie de presque 199 000 à 249 000 étudiants. Cela correspond à une croissance de presque 2,5 % chaque année.

### La Région chef de file de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation

Suite à la large consultation réalisée en 2016 auprès des acteurs et des territoires, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2017-2021 a été adopté le 2 février 2017. Ce schéma, construit en application du rôle de chef de file désormais dévolu à la Région sur la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation par la loi MAPTAM, s'articule autour de quatre dimensions :

- Développer des sites d'enseignement supérieur et de recherche visibles et attractifs au niveau régional, national et international : une politique de site universitaire pour l'Occitanie,
- Réduire les inégalités, favoriser la réussite et l'accès à l'emploi,
- Placer les sciences au cœur de la société, se mobiliser pour la recherche et l'innovation,
- Renforcer le pilotage régional et les contractualisations.

La politique régionale déployée dans ce cadre est une composante de la stratégie régionale pour l'emploi et la croissance, en complète cohérence avec la stratégie nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et les programmes opérationnels européens. En effet, l'enseignement supérieur et la recherche, notamment fondamentale, relèvent de la compétence de l'État. L'articulation des politiques régionales avec les politiques tant nationales qu'européennes constitue un effet levier pour permettre aux acteurs et aux établissements de participer pleinement à l'écosystème régional d'innovation.

**Un budget de 126,64 M€ en AP/AE** (dont 8,53 M€ Fonds européens) **et de 69,46 M€ en CP** (dont 18,05 M€ Fonds européens) **pour le soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.**

Le budget 2020, comme le précédent, reste fondé sur la mise en œuvre opérationnelle du SRESRI sur l'ensemble du territoire. Cette année 2020 est toutefois particulière puisqu'elle correspond à la dernière année de contractualisation des CPER 2015-2020 des deux académies et des Programmes Opérationnels 2014-2020 sur leurs aires de déploiement.

Le budget en crédits d'affectation AP/AE hors fonds européens est en hausse (+ 6,08 M€), venant marquer la volonté de la Région de maintenir une dynamique d'investissement forte (pour rappel, une enveloppe exceptionnelle de 20 M€ avait été inscrite au Budget 2019 pour la construction du bâtiment INSPIRE, opération qui n'est pas renouvelée en 2020).

Les crédits de paiements ont été ajustés au plus fin, en fonction des prévisions d'exécution des opérations pour éviter une sous-consommation, conduisant à une diminution par rapport au BP 2019.

Le déploiement des 17 dispositifs régionaux de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation adoptés dès mars 2017 sera poursuivi et complété par le dispositif Campus Connectés. Ils mobiliseront **42,39 M€ AP/AE, soit 36% des crédits d'affectation régionaux** (hors fonds européens), **en augmentation de 12%** et des fonds FEDER/FSE à hauteur de 5,2 M€ (pour mémoire 25,176 M€ au BP 2019).

**51,9 M€ AP/AE, soit 44% des crédits d'affectation régionaux** (hors fonds européens), sont inscrits pour la mise en œuvre des politiques contractuelles **CPER et Opération Campus.**

### **1- Une politique de site ambitieuse afin de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux**

L'une des priorités du SRESRI vise notamment à « réduire les inégalités, favoriser la réussite et l'accès à l'emploi », avec l'ambition de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur, pour tous les jeunes, sur l'ensemble du territoire.

Une enveloppe budgétaire de 4,48 M€ en crédits pour affectation sera ainsi consacrée aux politiques régionales pour soutenir la coordination territoriale et le développement des villes universitaires d'équilibre, pour permettre l'accès et la réussite du plus grand nombre dans l'enseignement supérieur.

Il s'agit d'offrir aux étudiants, dont la mobilité en métropole est souvent difficile, une formation de proximité et de qualité et d'accroître le niveau de formation, meilleur rempart contre le chômage. Dans cette perspective, la Région continuera à accompagner **l'ouverture de formations dans les**

**villes universitaires d'équilibre, la promotion des filières BTS hors métropole (participation aux salons d'orientation) et à favoriser les projets de pédagogies innovantes** en lien avec la transition numérique au sein des IUT, permettant de développer des formations adaptées aux besoins des entreprises de nos bassins d'emploi. Le soutien à l'INU Champollion au titre de son offre d'enseignement supérieur et de recherche sur les sites d'Albi, Rodez et Castres, sera poursuivi.

Par ailleurs, la Région poursuivra l'expérimentation des **campus connectés** initiée en 2019 (3 campus connectés en Occitanie), afin d'offrir à des jeunes bacheliers qui s'autocensurent une offre élargie de formations supérieures en s'appuyant sur la formation à distance. Les Campus Connectés proposent un accompagnement de qualité, avec le regroupement dans un tiers lieu (pour éviter l'isolement) et le suivi par un tuteur méthodologique, individuel et collectif. Plusieurs sites nouveaux seront ainsi mis en place en 2020.

Le partenariat étroit instauré avec la Communauté d'Universités et d'Établissements de l'académie de Toulouse, l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées (COMUE UFTMIP), avec la signature d'une convention-cadre 2017-2021 sera poursuivi et décliné à travers une convention d'application pour l'année 2020 pour accompagner notamment la vie étudiante et l'entrepreneuriat. Les établissements membres de la COMUE LRU ont acté sa dissolution au 31 décembre 2019 lors du conseil d'administration du 18 octobre dernier. Elle sera remplacée par une coordination territoriale sans chef de file. Aussi de nouvelles modalités d'accompagnement devront être mises en place sur l'académie de Montpellier.

La Région poursuivra son soutien aux instances de concertation, de gouvernance ou d'appui aux politiques régionales comme le Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CCRDT), le Comité de Pilotage technique et financier du CPER – ESRI, le réseau Science(s) en Occitanie, l'Assemblée des Sites d'Enseignement Supérieur et de recherche d'Occitanie (ASESRO). Cette dernière, installée fin 2017 par la Région en partenariat avec les COMUEs, continuera de déployer le SRESRI sur l'ensemble des territoires, en mutualisant les acteurs et les énergies autour de projets partagés.

## **2- Un appui confirmé pour développer l'attractivité des sites d'enseignement supérieur et de recherche**

L'année 2020 permettra de poursuivre le soutien aux grands projets structurants d'investissement, notamment au titre des deux CPER et des Plans Campus, avec des opérations venant irriguer l'ensemble du territoire de la région Occitanie.

Cette année 2020 est la dernière année d'exécution des Contrats de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020. Pour mémoire, la contractualisation du CPER Occitanie sur le volet ESRI s'élève à 173,64 M€ (part Etat) / 174,17 M€ (part Région). Le taux d'exécution pour la Région fin 2019 est de 157 M€ (en crédit d'affectation AP/AE), soit 90%. Les opérations restant à engager sont conditionnées à l'obtention de l'agrément du Préfet de région et à la mise en place des co-financements par l'ensemble des partenaires.

L'année 2020 sera aussi consacrée à la préparation du futur CPER 2021-2027 Occitanie. Il sera structuré autour de deux axes :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement orienté vers la transition écologique,
- Un rééquilibrage territorial et la lutte contre tous les déterminismes sociaux et territoriaux.

Pour l'année 2020, il est proposé **51,9 M€** d'autorisations de programme majoritairement destinées à la réalisation des opérations immobilières inscrites aux CPER ainsi qu'au Plan Campus, que ce soit en maîtrise d'ouvrage Région ou subventionnées, notamment :

- les travaux de réhabilitation de transition énergétique et d'accessibilité du secteur 3A site de Rangueil de l'UPS en MO Région,
- la 3<sup>ème</sup> tranche de réhabilitation énergétique des IUT de l'Université de Montpellier,
- la construction du restaurant universitaire de Rodez sur le campus St Eloi,
- la participation à la réalisation de la Cité Internationale des Chercheurs à Toulouse,
- la construction du bâtiment Incubasciences et du Learning Center Santé à Montpellier,
- les derniers équipements scientifiques du CPER.

Un financement de 3,333 M€ sur Fonds FEDER est prévu pour l'opération INU Champollion campus Saint Eloi à Rodez. Une enveloppe de 24,5 M€ en crédits de paiement est inscrite pour les opérations en cours d'exécution.

### **Focus - Des actions en faveur de la transition écologique**

La transition écologique se traduit concrètement dans les opérations immobilières en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'objectif affiché concerne prioritairement la réhabilitation et la mise aux normes énergétiques des bâtiments, ainsi que la mise en conformité avec les normes d'accessibilité.

### **3- Priorité à l'innovation et au lien laboratoires-entreprises**

L'écosystème de l'innovation nécessite d'être nourri en amont par la production de connaissance et de savoirs. Cette mission de ressourcement scientifique est assurée par les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, qui sont ainsi en capacité d'accompagner les PME/PMI/ETI régionales. Placer les sciences au cœur de la société est un enjeu d'avenir en faveur de la formation, de l'emploi et de la croissance des entreprises. C'est pourquoi la Région soutient les projets des laboratoires publics mobilisés pour l'innovation et développés en partenariat avec des entreprises régionales.

Onze des dix-sept dispositifs de la Région contribuent à cet objectif, sur l'ensemble du continuum de l'innovation, depuis le ressourcement scientifique (nécessaire pour lever des verrous) jusqu'au transfert technologique et/ou la création d'entreprise, sur des projets dont le niveau de maturité technologique est au moins égal à trois :

- co-financement d'allocations de recherche doctorales,
- appel à projets « Recherche et Société(s) »,
- recherche et valorisation économique « REVE »,
- plateformes Régionales de Recherche et d'Innovation « PRRI »,
- prime aux Recherches Innovantes Menées avec les Entreprises « PRIME »,
- renforcement de Projets Européens de Recherche avec les Entreprises « RePERE »,
- soutien aux partenariats impliquant les laboratoires et les entreprises « PILE-CIFRE »,
- soutien aux Groupements pour la Recherche Appliquée INnovante avec les Entreprises « GRAINE »,
- soutien au transfert technologique de proximité (Centres de recherche et de transferts technologiques (CRITT) et des plateformes technologiques des Lycées).

La mobilisation d'une enveloppe de **36,4 M€ en crédits d'affectation** est proposée pour déployer ces onze dispositifs (hors fonds européens) traduisant ainsi la volonté de la Région de vouloir booster l'innovation en s'appuyant sur une recherche de haut niveau impliquée dans le développement économique. Cette enveloppe est en **augmentation de 13%** par rapport au budget 2019, pour compenser en partie l'épuisement des fonds FEDER qui venaient en cofinancement des dispositifs « Recherche & Société » et « Plateformes Régionales de Recherche et d'Innovation ».

Le développement de l'entrepreneuriat-étudiant reste également une priorité, en sensibilisant et formant les étudiants à l'entrepreneuriat et l'innovation et en accompagnant les futurs jeunes entrepreneurs. La Région poursuivra son soutien aux actions menées par les COMUEs dans le cadre des Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) et à celles menées par les SATT AxLR et TTT initiée depuis 2018 vers les jeunes chercheurs (partenariat SPRINT).

Ces actions contribuent à la stratégie régionale de l'innovation et aux thématiques de spécialisation intelligente (3S). Toutefois, les crédits FEDER pouvant être mobilisés sur ces dispositifs seront très limités, les enveloppes étant quasiment épuisées (4,5 M€).

#### **4- Un nouveau soutien à la recherche sur des thématiques ciblées, filières d'avenir pour l'Occitanie**

Si la recherche fondamentale reste de la seule compétence de l'Etat, la Région souhaite pouvoir soutenir des domaines de focalisation thématique relevant des défis-clés co-élaborés avec le CCRRDT, à la confluence des compétences académiques, des perspectives économiques, des besoins des entreprises, des thèmes prioritaires de la stratégie régionale de l'innovation. La Région souhaite ainsi faire le pari de devenir leader sur des filières d'avenir pour l'Occitanie et les métiers de demain.

Les sept défis-clés issus des travaux du CCRRDT sont les suivants :

- Réussir la transition énergétique
- Environnement, biodiversité, changements planétaires et risques
- Contribuer à des systèmes alimentaires durables et sains
- Anticiper et maîtriser les mutations actuelles au bénéfice de la santé humaine
- Accompagner la révolution numérique et quantique
- Développer les entreprises et industries du futur
- Vers un territoire riche de son patrimoine culturel et touristique.

Une enveloppe de 15 M€ de crédits d'affectation (0,8 M€ crédits de paiement) a été inscrite au budget 2020 pour apporter un accompagnement singulier à une recherche amont sur des focalisations thématiques à définir (en lien avec des défis clés), avec de nouveaux dispositifs et/ou l'évolution des dispositifs actuels. Cette nouvelle ambition, venant faire évoluer le SRESRI, devra être validée par l'Assemblée Régionale.

#### **5- Une attention particulière pour la culture scientifique et technique**

La diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle est une compétence régionale depuis plusieurs années. En effet, la loi sur l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 22 juillet 2013 stipule que « la Région coordonne, sous réserve des missions de l'État et dans le

cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la CSTI, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement ».

Depuis, le développement du lien entre science et société a été mis en œuvre et poursuivi à l'échelle de notre grande région en favorisant la mise en réseau des acteurs de la CSTI et les actions inter-académiques, et en soutenant des projets venant irriguer l'ensemble des territoires et des publics. **La Région a doté son réseau d'une charte** destinée à fédérer les acteurs autour des valeurs communes suivantes :

- Contribuer à l'intérêt public et citoyen
- S'assurer de la validité et de la mise à jour des connaissances diffusées
- Permettre l'accès à la connaissance pour tous
- Développer l'esprit critique raisonné et constructif (ne pas diffuser les faux savoirs)
- Respecter la laïcité (indépendance vis-à-vis des conceptions religieuses ou partisans)

L'OCIM (Observation, Coopération, Information, Muséales) en partenariat avec le réseau « Science(s) en Occitanie », a réalisé l'étude intitulée « **Paysages et dynamiques de la Culture scientifique, technique et industrielle en Occitanie** » qui met en exergue le dynamisme de la CSTI en Occitanie, ses nombreux acteurs ainsi que la diversité des thématiques qui sont abordées et son grand succès auprès du public. En 2018, ce sont plus de **2 500 000** personnes qui ont bénéficié des animations proposées.

Une enveloppe de **0,82 M€ en crédits d'affectation AP/AE** est inscrite au budget 2020 pour diffuser la **Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI)**, en **augmentation de près de 8%** par rapport au budget 2019. En effet, les actions et la dynamique de la CSTI sont largement ciblées sur les territoires, et elles participent à lutter contre les déterminismes sociaux. La CSTI est également un très bon vecteur pour contribuer à la nouvelle compétence de la Région sur « l'information métier ». L'Appel à projets 2020 sur les actions d'animation de CSTI a identifié les perturbateurs endocriniens et l'information métier comme des axes prioritaires.

Les manifestations scientifiques internationales permettant de diffuser les dernières avancées vers les entreprises et les jeunes chercheurs seront aussi accompagnées (0,69 M€ d'AE).

## **6- Crédits européens FSE/ FEDER – PO 2014-2020 : fin de programmation**

Les crédits européens inscrits au budget 2020 sont en forte diminution sur les affectations, la quasi-totalité des enveloppes disponibles pour l'Enseignement Supérieur la recherche et l'innovation ayant été programmée (8,53 M€ AP/AE).

Les dernières ouvertures de formation sur l'académie de Toulouse seront accompagnées, ainsi que quelques plateformes sur l'académie de Montpellier, et la construction du campus Saint Eloi à Rodez pour l'INU Champollion.

Le montant des crédits de paiement s'élève à 18,05 M€.

## **7- La mobilité européenne et internationale des étudiants (5 M€ d'AE, 4,7 M€ de CP)**

La Région est le premier partenaire de la mobilité européenne internationale des jeunes. Elle a mis en place en 2017 un guichet unique pour la mobilité internationale de l'ensemble des jeunes engagés dans des parcours de formation professionnelle et/ou universitaire.

Concernant le **public étudiant**, la **Région confortera son soutien à la mobilité d'études et de stage des étudiants de l'enseignement supérieur**, afin de permettre l'accès à l'expérience - désormais indispensable - de mobilité internationale au plus grand nombre, prioritairement les étudiants les plus défavorisés.

Cette mesure de justice sociale, prévue sur l'ensemble du territoire régional d'Occitanie, est mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur de la région.

## VIII. International, Europe, Coopération au développement

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
11 002 800	8 989 102	1 705 000	1 439 000

### Politiques européennes et internationales : des enjeux pour la région Occitanie

En 2020, la Région renforcera son action pour favoriser le rayonnement et l'attractivité du territoire, offrir des opportunités nouvelles aux jeunes et aux entreprises d'Occitanie et porter des valeurs humaines et solidaires.

Capitalisant sur les actions engagées depuis plusieurs années, elle maintiendra des relations étroites avec des territoires stratégiques sur la scène européenne et internationale.

Les principaux enjeux sont :

- positionner la région comme territoire européen de premier plan (notamment en matière d'innovation, de croissance et d'emploi), notamment au Sud de l'Europe, en affirmant son rôle sur la scène européenne et les espaces transfrontalier et méditerranéen,
- développer le rayonnement international de l'Occitanie et son attractivité, au plan institutionnel et en valorisant l'action et les atouts de la région (économie, tourisme, innovation, solidarité, culture, patrimoine...) au travers d'une diplomatie régionale,
- réaffirmer la priorité donnée à la coopération et à la solidarité internationale,
- affirmer une politique régionale volontariste en faveur de la mobilité européenne et internationale de l'ensemble des publics apprenants (lycéens, apprentis, étudiants du supérieur, du sanitaire et social, public en insertion...) contribuant à renforcer l'accès de tous à la mobilité pour renforcer son employabilité, favoriser l'égalité des chances et promouvoir la citoyenneté européenne.

Le budget 2020 traduit ces ambitions politiques et la priorité donnée à l'ouverture européenne et internationale de la Région, définies par les feuilles de route « Europe » et « Relations Internationales et Attractivité » approuvées par l'Assemblée plénière du 30 juin 2017.

**La « diplomatie régionale » : une politique au service du rayonnement et de l'attractivité (2,69 M€ d'AE et 1,88 M€ de CP)**

En cohérence avec la stratégie Régionale Emploi Croissance, **la politique internationale** de la Région vise d'une part à **rendre le territoire plus dynamique et attractif** afin d'attirer des investisseurs et générer de l'emploi et, d'autre part, à **contribuer à son rayonnement international**.

La Région Occitanie développe ainsi des **relations privilégiées avec des territoires stratégiques en Europe (Espagne, Allemagne) et à l'international, principalement en Méditerranée et en Asie (Japon et Chine)** notamment dans le cadre d'accords de coopération.

Ces partenariats institutionnels ont pour vocation de valoriser les forces socio-économiques, universitaires, de recherche et d'innovation du territoire régional et d'impulser de nouvelles coopérations dans ces secteurs. En accompagnant les acteurs du territoire et le développement de projets internationaux, la Région se positionne ainsi en interface privilégiée avec les partenaires extérieurs et participe à la valorisation internationale des atouts, filières d'excellence régionale.

Par ailleurs, le positionnement géographique de l'Occitanie et l'importance des relations existantes avec les acteurs du sud de la Méditerranée ont conduit la Région à **porter une très forte ambition méditerranéenne**.

**La Méditerranée représente en effet un fort potentiel de croissance et par conséquent un espace privilégié et stratégique de coopération partagée. Compte tenu des enjeux de cette zone, qui sont à la fois politiques et diplomatiques, économiques, sociaux et environnementaux, la Région souhaite contribuer activement à la construction du projet euro-méditerranéen.**

Ainsi, en 2020, le projet « **Régions 2021** » de formation des élus et cadres des 12 Régions du Maroc piloté par la Région, sera poursuivi en lien étroit avec les Régions françaises et l'Association des Régions du Maroc. Une commission inter-régionale France-Maroc sera organisée en 2020 en Occitanie.

Les relations engagées avec **trois régions marocaines** s'amplifieront progressivement à travers d'une part la signature d'un accord de coopération avec Casablanca-Settat et, d'autre part, la mise en œuvre de plans d'actions avec les Régions de Fès-Meknès et L'Oriental dès 2020. Dans cette logique, la Région étudie l'élargissement de son action à l'échelle du Maghreb notamment en lançant la 2<sup>e</sup> édition de son appel à projets « Méditerranée ».

En cohérence avec sa stratégie, **la Région déploiera son action en Afrique de l'Ouest** et plus particulièrement en Côte d'Ivoire, moteur économique et première puissance régionale. Des liens privilégiés seront établis avec des territoires ivoiriens qui constitueront une plateforme d'intervention intéressante dans cet espace, compte tenu du potentiel de développement de cette zone.

**Engagée depuis de longues années en Asie, la Région maintiendra des relations étroites en Asie avec des territoires stratégiques tels que le Japon et la Chine**, notamment en accompagnant les acteurs économiques d'Occitanie présents ou intéressés par ces marchés et en facilitant le développement de projets multiples, mais aussi en appui des acteurs universitaires touristiques et culturels.



La Région s'appuiera enfin sur le réseau des **Maisons de la Région à l'étranger** (New-York, Londres, Shanghai et Casablanca) et sur deux **représentations, l'un au Japon** (Tokyo/Kyoto), **l'autre en Allemagne** (Hambourg), dont l'ouverture est prévue en 2020. Les Maisons et les représentations sont de formidables vitrines des savoir-faire et atouts du territoire, et des relais importants pour amplifier les initiatives des acteurs régionaux et promouvoir l'Occitanie. Elles bénéficient en 2020 de 2,75 M€ en AE et CP.

**Priorité à la coopération européenne : l'Occitanie au cœur de l'Europe en 2020 (1,29 M€ d'AE et 1,27 M€ de CP)**

Compte tenu de son positionnement géographique, la Région Occitanie entretient des relations privilégiées avec l'Espagne - plus particulièrement avec la **Catalogne** et **l'Aragon** - et la **Principauté d'Andorre**.

Face au **dynamisme des relations franco-allemandes**, mis en valeur à l'occasion des premières éditions de la Quinzaine Franco-Allemande en Occitanie et à l'occasion du 830<sup>e</sup> anniversaire du port de Hambourg en 2019, **la Région a souhaité renforcer en 2020 ses relations avec l'Allemagne en y établissant une représentation régionale**. Les Länder constituent en effet les premiers partenaires économiques de l'Occitanie, notamment la Ville-Etat de Hambourg. La Quinzaine Franco-Allemande se déroulera à nouveau en Occitanie pour sa 3<sup>ème</sup> édition.

En parallèle, la Région poursuivra son **implication active aux travaux des principaux réseaux européens** dont elle est membre, en veillant à la **cohérence avec l'ensemble des politiques régionales**. A titre de rappel, la présidence du réseau NEREUS (Network of European Regions Using Space Technologies) est assurée depuis 2019 par un élu régional.

La Région continuera à **coordonner le positionnement de l'Occitanie sur la scène européenne** :

- mobilisation des fonds au profit de nos projets régionaux,
- contribution à l'élaboration des politiques sectorielles européennes à l'horizon 2021-2027,
- défense des spécificités régionales et portage des projets à l'échelle européenne (DIH) afin d'assurer la digitalisation de nos entreprises,
- capitalisation européenne des bonnes pratiques régionales, notamment en termes d'innovation et de recherche (silver économie, aéronautique, santé ...)

Cette mission sera exercée par la Région **en lien étroit avec la représentation régionale à Bruxelles**, l'association **Occitanie Europe**.

**La Région jouera un rôle actif au sein des instances multilatérales**, telles que l'**Eurorégion Pyrénées-Méditerranée** et la **Communauté de Travail des Pyrénées**, et participera aux **programmes européens** auxquels le territoire d'Occitanie est éligible : **Programme Espagne-France-Andorre (POCTEFA)**, **Programme Sud-Ouest européen (SUDOE)**, **Programme Interreg MED** et **Programme IEV CBC Med**.

Ainsi, **dans l'objectif de mobiliser et capter les fonds européens pour le territoire, la Région offrira un cadre privilégié de coopération et assurera un accompagnement des porteurs de projets**, y compris financier lorsque leurs actions s'inscrivent dans les priorités économiques régionales telles que définies dans les documents stratégiques.

De la même manière, la Région poursuivra sa **mobilisation sur les politiques et les programmes sectoriels européens** en assurant une expertise sur ces programmes (Horizon Europe, Life +...), un appui aux services internes dans le montage de projets en lien avec les priorités régionales (mobilité, transition énergétique,...), et un cofinancement des projets européens stratégiques portés par des acteurs locaux dès lors qu'ils s'inscrivent directement dans les priorités régionales.

En matière d'**animation et d'information européenne**, la Région renforcera son rôle sur **l'orientation et l'accompagnement européen des porteurs de projets du territoire** (collectivités, universités, acteurs socioéconomiques...), sur la participation des fonds européens au développement du territoire et sur la valorisation des politiques régionales auprès des instances européennes, notamment par le soutien aux activités des Centres d'Information Europe Direct (CIED) labélisés par la Commission européenne.

### **La Région fédératrice à l'international de tous les talents**

**L'attractivité et le rayonnement de la Région se traduisent aussi par l'affirmation d'une politique régionale volontariste en faveur de la mobilité européenne et internationale de l'ensemble des publics apprenants du territoire (lycéens, apprentis, étudiants du supérieur, du sanitaire et social, public en insertion...).**

**La Région est le premier partenaire de la mobilité européenne internationale des jeunes.** Elle a mis en place en 2017 **un guichet unique pour la mobilité internationale de l'ensemble des jeunes engagés dans des parcours de formation professionnelle et/ou universitaire (2,2 M€ d'AE et 1,7 M€ de CP).**

Dans ce contexte, la Région fait de la mobilité internationale un **facteur de rayonnement et d'insertion professionnelle** fort, en favorisant le développement de ces pratiques, en particulier pour les apprenants relevant de sa compétence de droit commun, et notamment en animant et pilotant les consortiums d'établissements de formation dans le cadre des programmes européens Erasmus + et POCTEFA et nationaux du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. De nouvelles candidatures sur les programmes nationaux et européens dédiés seront déposées en 2020 afin d'asseoir financièrement l'ensemble des interventions régionales.

Ces projets visent à accroître les capacités d'intervention de la Région afin d'encourager les établissements (CFA, instituts de formation sanitaire et sociale, mais aussi Ecoles de la 2<sup>nde</sup> chance et Missions Locales) à développer des actions de mobilité transnationales, très favorables à l'insertion professionnelle de ces publics et au renforcement de leur citoyenneté européenne. Il s'agira d'étendre en 2020 cette opportunité à l'ensemble des publics en formation sanitaire et sociale, en particulier ceux engagés dans des parcours de formation de plus bas niveau, généralement « peu mobiles ».

**En 2020, la Région poursuivra son effort au bénéfice d'un public croissant d'apprenants apprentis et en formation sanitaire et sociale (+ de 1 000), d'étudiants (+ de 4 000) et de jeunes demandeurs d'emploi en insertion professionnelle (+ de 200).**

Concernant les **publics apprenants** en formation professionnelle et **notamment les plus éloignés de l'emploi**, la Région intensifiera son intervention afin d'**offrir plus d'opportunités de mobilité aux jeunes en insertion sociale et professionnelle afin de renforcer leur employabilité.**

## **La Région solidaire ici et avec le reste du monde (0,5 M€ d'AP et 0,25 M€ de CP)**

Le monde actuel est bousculé par de graves crises humaines et humanitaires avec notamment la question des réfugiés en provenance de la Méditerranée, des catastrophes naturelles et environnementales, des inégalités économiques et sociales, face auxquelles la Région Occitanie souhaite apporter une réponse à son échelle.

**Cette ambition consiste à coordonner les initiatives de solidarité internationale menées sur le territoire, accompagner les projets les plus structurants et sensibiliser les citoyens à ces questions porteuses de sens et de valeur.**

Dans la continuité des années précédentes, la Région poursuivra ainsi son action dans le cadre de ses accords de coopération en **Palestine** et au **Cambodge** et **initiera une nouvelle coopération avec la province du Lam Dong au Vietnam.**

Elle soutiendra des projets pérennes de solidarité internationale portés par les ONG et associations régionales par la poursuite d'un **appel à projets co-développement international.**

Elle continuera à s'engager aux côtés d'**Occitanie Coopération** dont la vocation est de **mettre en synergie l'ensemble des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale** et de les accompagner dans leurs projets.

En mettant en œuvre un **budget participatif citoyen spécifique « L'Occitanie ouverte sur le monde »**, la Région s'impliquera avec force en faveur de **l'éducation à la citoyenneté mondiale, et soutiendra des « initiatives locales en faveur d'une citoyenneté partagée ».**

Enfin, la Région a fait de la **solidarité avec les populations réfugiées** un axe fort de sa politique internationale. Elle poursuivra en 2020 son action destinée à améliorer les conditions d'accueil et l'intégration de réfugiés et demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection subsidiaire en Occitanie, qui aura permis d'apporter un soutien à plus de 5 000 bénéficiaires depuis son lancement. Le rapport final de la mission d'information et d'évaluation, lancée en septembre 2019, sera finalisé en 2020 après plusieurs journées d'audition et fera l'objet de préconisations afin d'améliorer cette politique.

## **Focus sur la Région : Autorité de gestion des fonds européens 2014-2020**

Depuis 2014, la Région est autorité de gestion de la majeure partie des fonds européens mobilisés en région en lieu et place de l'Etat. Cela représente 3 Mds€ sur les 3,2 Mds€ dont bénéficie l'Occitanie dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de Cohésion, de la Politique Agricole Commune et de la Politique Commune de la Pêche. Elle gère notamment à ce titre 690,3 M€ de FEDER et 202,3 M€ de FSE-IEJ pour la période 2014-2020 répartis entre le PO Languedoc-Roussillon 2014-2020 et le PO Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020.

Il faut noter qu'à ces 893 M€ des fonds de la Politique de Cohésion en région s'ajoutent les fonds européens mobilisés dans un cadre interrégional (dont le POI Pyrénées doté de 25 M€ de FEDER et géré par la Région), transfrontalier ou transnational et 2,1 Mds € du 2<sup>ème</sup> pilier de la Politique Agricole Commune et de la Politique Commune de la Pêche.

A mi 2019, au total 722 M€ de fonds européens ont déjà été programmés au titre des PO régionaux hors FEADER-FEAMP (soit 162 M€ de plus que l'an dernier à la même époque), ce qui

représente 78% de la dotation régionale pour Occitanie. 12% de cette enveloppe programmée ont été engagés pour soutenir le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, soit 88,6 M€ de FEDER, en complète cohérence avec l'engagement de favoriser la transition énergétique de l'Occitanie et de lutter contre le changement climatique.

En août 2019, la Commission s'est prononcée sur un premier bilan de la réalisation des programmes, notamment au regard d'objectifs intermédiaires qui ont été contractualisés entre elle et la Région pour la fin 2018. Les crédits jusque-là gelés (environ 6%) ont pu être débloqués ou réorientés sur les mesures qui sont les plus consommées.

La programmation s'achève théoriquement fin 2020 et il reste encore près de 100 M€ de crédits FEDER-FSE à programmer. Dans cette optique, les propositions budgétaires au titre du FEDER et du FSE pour l'année 2020 prévoient 99,5 M€ d'AP/AE de fonds européens au bénéfice de porteurs de projets régionaux, auxquels s'ajoutent plus de 20 M€ de fonds qui seront programmés directement au bénéfice de la Région et ne sont donc pas budgétés en dépenses. L'essentiel des 893 M€ des PO régionaux de la période 2014-2020 sera ainsi programmé fin 2020. La Région pourra toutefois programmer les crédits restants en 2021.

Conformément aux plans d'évaluation adoptés par programme, un certain nombre de travaux d'évaluation doivent permettre d'affiner l'analyse de l'impact des mesures soutenues par les programmes européens. Ces évaluations seront aussi l'occasion de capitaliser sur l'expérience 2014-2020 pour conduire la rédaction du futur programme opérationnel Occitanie 2021-2027.

En parallèle, pour respecter ses engagements en tant qu'autorité de gestion, la Région développera des actions de communication ciblées auprès des habitants d'Occitanie sur l'engagement concret de l'Europe sur les territoires d'Occitanie au travers des fonds européens. Le succès de la websérie « Bonjour Tandem en Occitanie », récompensée au niveau national, est un bon exemple des vecteurs pouvant être utilisés afin de montrer l'engagement de l'Europe au quotidien sur nos territoires.

La sécurisation de la gestion des fonds européens reste une priorité, en particulier en actualisant et en améliorant en continu la compétence et l'expertise des services concernés ainsi que des organismes intermédiaires, et en développant un système d'information et des outils dédiés performants et fiables. Les crédits indiqués ci-dessous, relevant de la Commission Sectorielle 6, concrétisent cette nécessité de pilotage et d'animation, ainsi que d'accompagnement d'organismes participant à la mise en œuvre des fonds européens.

Enfin, dans l'objectif de transmettre le nouveau programme Occitanie 2021-2027 avant la fin 2020, la Région souhaite mobiliser l'ensemble des partenaires régionaux pour partager les priorités sur lesquelles les fonds européens pourront apporter une vraie valeur ajoutée. Le début de l'année 2020 constituera une période de consultation, de concertation des forces vives et des citoyens. Cette phase préalable à la rédaction du futur programme débute le 16 décembre 2019 lors d'un séminaire régional à Carcassonne.

## IX. L'économie touristique et le thermalisme

Fonctionnement		Investissement	
Autorisation d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)
18 144 000	16 446 949	102 983 000	51 010 000

Deuxième industrie de la région, le tourisme est une activité majeure pour le territoire régional.

Dans le cadre de son Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, la Région a fait le choix de mettre en place avec les habitants, les organismes institutionnels et les acteurs économiques concernés, une stratégie de développement touristique équilibré et durable en faisant des habitants les principaux bénéficiaires des équipements et infrastructures dédiés à l'accueil des touristes. La Région s'attache ainsi à renouveler l'offre touristique afin qu'elle réponde aux besoins des futurs clients, aux nouvelles générations, aux nouveaux touristes nationaux et internationaux tout comme aux clientèles locales.

L'équilibre du développement touristique réside aussi dans sa capacité à maintenir des commerces et des services dans les zones les plus rurales de la région, à assurer le lien entre terroir de production, territoire de vie et destination touristique et enfin mieux répartir les flux touristiques à l'année.

Il s'agit pour la Région de concilier intérêts des habitants et les attentes des visiteurs, en allant vers « mieux » de tourisme, authentique et responsable et s'appuyant sur l'innovation comme facteur de progrès.

Le budget du tourisme et du thermalisme pour l'exercice 2020 est le reflet de cette ambition avec :

- une action volontariste sur l'investissement par l'amplification des soutiens financiers au bénéfice des maîtres d'ouvrage publics et privés notamment par le déploiement d'outils d'ingénierie financières. 36,8 M€ sont prévus en AP, en augmentation par rapport à l'exercice précédent auxquels se rajoutent 62,29 M€ pour accompagner le programme d'investissements du Parc Expo de Montpellier, équipement majeur du tourisme d'affaires en région,
- une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une diminution des AE qui s'établissent à 16,44 M€ (hors fonds européens), liée notamment à la baisse de la subvention accordée au Comité Régional du Tourisme Occitanie. La fusion des organismes régionaux de promotion touristique des ex-régions a permis une économie de moyens en termes de fonctionnement tout à fait exemplaire.

### **Le déploiement de la politique des Grands Sites Occitanie Sud de France (12,35 M€ d'AP/AE et 8,45 M€ de CP)**

Les 40 contrats de Grand Site Occitanie Sud de France sont en phase de mise en œuvre opérationnelle. La Région accompagne ces territoires par des dispositifs d'interventions bonifiés, une ingénierie et une stratégie de promotion et de communication d'envergure associant le Comité Régional du Tourisme Occitanie. Ils jouent un rôle essentiel pour assurer l'équilibre entre la fréquentation estivale ou hivernale et pour mieux répartir les flux touristiques à l'année. Structurés autour de sites naturels et culturels majeurs qui couvrent près de 2 500 communes, ils permettent une diffusion des flux touristiques dans l'espace et dans le temps.

Ce programme a en effet comme priorité de mieux réguler la fréquentation touristique dans l'année, de former les habitants aux métiers du tourisme, de préserver les espaces les plus fragiles et les plus sensibles et surtout d'accompagner les territoires.

Outre les subventions allouées pour des projets d'investissement, la Région participe au fonctionnement de Syndicats mixtes et EPCC et s'attache à trouver des solutions permettant de limiter les dotations de fonctionnement accordées à ces structures.

### **La création et la modernisation des équipements et aménagements touristiques, leviers du développement touristique des territoires (12,05 M€ d'AP et 25,8 M€ de CP).**

Le dispositif d'aide en faveur des équipements et aménagements publics établi en cohérence avec la politique régionale de contractualisation avec les territoires permettra d'accompagner les projets touristiques structurants.

Pour cet exercice 2020, le besoin de crédits de paiement est important car il comprend le déblocage d'une partie du Fonds tourisme qui a fait l'objet d'une AP de 35 M€ en 2019, la dotation en capital de l'ARAC pour accompagner les programmes d'aménagement immobilier lié notamment à la stratégie thermale, de montagne ou territoriale, et l'augmentation de capital de la SEM N'Py. Sur ce dernier point, il s'agit d'impulser une nouvelle dimension aux stations de montagne pyrénéenne en favorisant la diversification des activités hiver/été et en les amenant sur des nouveaux modèles économiquement et écologiquement vertueux, afin qu'elles retrouvent une place forte sur l'échiquier européen. L'Agence des Pyrénées qui verra le jour dès le mois de janvier 2020 viendra compléter cette stratégie au service des Pyrénées, aux côtés d'actions déjà existantes à destination des stations touristiques du Massif Central.

### **Les aides aux entreprises, moteur du développement touristique (12,63 M€ d'AP/AE et 11,01 M€ de CP)**

Les dispositifs d'intervention en faveur des entreprises et établissements du tourisme social et solidaire, via les PASS et le Contrat de Développement et d'Innovation Touristiques, connaissent un réel succès depuis leur mise en place. Ces aides (avances remboursables et subventions) ont concerné l'ensemble des espaces touristiques, des territoires ruraux, au littoral en passant par la montagne et les villes et les diverses filières touristiques (hébergement, activités de loisirs, projets innovants, restauration). Leur mise en œuvre se fait en appliquant des critères d'éco-conditionnalité aux projets soutenus et avec des dispositions particulières sur les projets de rénovations qui concernent les économies d'énergie, d'eau et l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Au plan du fonctionnement, la démarche Qualité Occitanie Sud de France Tourisme s'est déployée dans la partie ouest de la Région avec l'appui des partenaires locaux. Elle rassemble aujourd'hui plus de 1 200 entreprises labellisées qui s'inscrivent dans une démarche de progrès accompagnée par la Région.

### **La grande itinérance et les voies vertes (2,45 M€ d'AP et 0,71 M€ de CP)**

La grande itinérance et les voies vertes de notoriété internationale dont le Canal du Midi seront structurées et mises en tourisme afin de créer des produits touristiques complets à haute valeur ajoutée.

## **Le Parc des Expositions, vecteur majeur du tourisme d'affaires (62,94 M€ d'AP/AE et 5,66 M€ de CP)**

Une nouvelle gouvernance a été mise en place, depuis 2018, pour la gestion du Parc des Expositions de Montpellier avec une forte implication de la Région afin que cet équipement reste compétitif sur le marché fortement concurrentiel des espaces dédiés aux foires, salons et grands évènementiels. Un programme d'investissement est rendu nécessaire afin de moderniser le Parc Expo et faire en sorte qu'il réponde aux attentes des organisateurs de salons, évènements et foires.

## **Promotion du tourisme (10,05 M€ d'AE et 9,88 M€ deCP)**

Le poste de dépenses majeur en fonctionnement est celui de la promotion touristique qui comprend pour l'essentiel le financement du Comité Régional du Tourisme Occitanie.

Au-delà de la structuration de l'offre touristique, la Région a confié au CRT les missions de marketing, de communication, les actions en matière d'observation et d'études, de structuration de l'offre ainsi que les actions collectives liées à ces missions et la mise en place d'une nouvelle gouvernance. Ces actions seront menées en application du plan stratégique de marketing de la destination Occitanie Sud de France sur lequel s'adosse la nouvelle stratégie digitale du tourisme du CRT (en lien avec ses partenaires infra et supra régionaux) et en cohérence avec le SRDTL.

En 2020, le CRT mettra en œuvre la stratégie marketing de la destination en partenariat avec les acteurs publics et privés du tourisme. A titre exceptionnel, il participera à l'organisation du Salon professionnel Destination Vignobles à Montpellier qui permettra une mise en lumière de l'offre oenotouristique régionale auprès des opérateurs touristiques internationaux. Il s'agit de construire un tourisme qui repose sur le sens de l'accueil et de l'hospitalité, dans le respect de celles et ceux qui vivent sur place.

## **Ingénierie – formation - mise en réseau (0,76 M€ d'AE et 0,35 M€ de CP)**

Le Campus de l'Innovation touristique conçu, piloté et réalisé par la Région a vu sa 1<sup>ère</sup> édition lancée en 2018 plébiscitée par les participants et les intervenants. Pour innover à bon escient, il faut d'abord comprendre le monde qui vient.

A l'heure où l'expérience vécue prime sur tout, il s'agit de travailler, aux côtés des professionnels, pour anticiper les nouveaux besoins. La génération Z est déjà prescriptrice. Elle revendique autant l'accès au wifi que le respect de la nature et porte un message de justice sociale et environnementale. L'innovation doit donc permettre d'entrer définitivement dans l'ère du tourisme responsable. Pour ce faire, l'Occitanie dispose de sérieux atouts, à la fois en matière d'économie collaborative, d'intelligence artificielle, de patrimoine naturel et culturel. C'est le pari qui est fait au travers de ce campus en proposant des ateliers concrets sur l'innovation au quotidien dans l'entreprise, une vitrine de solutions neuves, des interventions de personnalités qualifiées et des rendez-vous avec les investisseurs. De l'avis des experts, l'Occitanie s'impose comme un lieu où s'inventent de nouveaux modèles avec les professionnels du tourisme.

En 2020, pour sa 4<sup>ème</sup> édition, le Campus s'inscrira dans la lignée de son édition 2019 programmée sur deux journées au Cap d'Agde avec une offre d'ateliers, conférences, débats, témoignages d'experts et de professionnels sur l'innovation dans le secteur touristique. Outre le Campus Européen de l'Innovation Touristique, la Région réalisera au titre de l'ingénierie, la

formation et la mise en réseau un certain nombre d'études y compris pour les projets européens Interreg Med Herit Data et Smartmed).

**La démoustication, entre démoustication de confort et démoustication vectorielle (2,3 M€ d'AP/AE et 2,15 M€ de CP)**

La Région contribue au financement de la démoustication de confort en solidarité avec les Départements et les communes littorales. Cette contribution se formalise par une dotation à l'Entente Interdépartementale de Démoustication Méditerranée.

**FEDER Tourisme (5,6 M€ d'AP/AE et 3,45 M€ de CP)**

S'agissant des programmes d'investissement au titre du FEDER, une augmentation des AP est prévue principalement pour accompagner les projets d'hébergements touristiques et également les projets de Grands Sites Occitanie.

Concernant le FEDER en fonctionnement les AE et CP seront contenus.

➔ **Administration générale, service de la dette et interventions rapides**

Fonctionnement	AE	CP
Manifestations diverses et fonds d'intervention rapide	1 250 000	1 089 986
Reversement à certains Départements (excédent du produit de CVAE perçu dans le cadre du transfert de la compétence transport)		77 878 000
Fonctionnement des services (y compris systèmes d'information)	31 464 860	41 205 061
Salaires et charges, action sociale, formation et déplacements	7 197 000	339 133 290
Indemnités des élus et fonctionnement des groupes politiques		7 740 324
CESER Indemnités des conseillers et Moyens généraux	592 000	3 442 000
Intérêts de la dette et charges financières		33 100 000
<b>Total Fonctionnement :</b>	<b>40 503 860</b>	<b>503 588 661</b>

Investissement	AP	CP
Fonds Régional d'Intervention, Fonds d'intervention rapide	5 080 000	5 080 500
Bâtiments administratifs (Hôtels de Région et sites administratifs), équipements (dont signalétique)	23 978 500	18 110 043
Systèmes d'information	15 511 000	11 095 900
Remboursement du capital de la dette (y compris provisionnement obligataire)		110 000 000
Participation à l'AFL (Agence France Locale)		500 000
<b>Total Investissement :</b>	<b>44 569 500</b>	<b>144 786 443</b>



## ➤ **Le Fonds régional d'intervention et les manifestations diverses**

### - **Fonds régional d'intervention**

Financement de travaux pour les communes de moins de 1 500 habitants, pour des projets n'entrant pas dans le cadre des politiques territoriales, mais qu'il est important de soutenir afin d'entretenir une relation étroite avec les territoires, et notamment les zones rurales, y compris sur **des projets de faible envergure**. Les maires des petites communes sont très attachés à ce dispositif. Les nouveaux critères ont été redéfinis partiellement au regard des contraintes imposées par la loi NOTRe, et de la nécessaire harmonisation de l'ensemble des dispositifs, de manière cohérente et complémentaire dans le but d'accompagner la vitalité des territoires.

### - **Manifestations diverses**

Ce dispositif très souple permet de financer des événements d'envergure moyenne qui ne relèvent pas des commissions sectorielles mais pour lesquels les élus régionaux sont sollicités. Il est à souligner qu'en 2017 ce dispositif a également été étendu à l'ensemble de la Région.

## ➤ **Le Secrétariat Général – Transversalité et Démarche Progrès**

### **Direction de la valorisation stratégique de l'information (0,54 M€ d'AE/AP et 0,88 M€ de CP)**

La Région connaît de profondes mutations : démographique, sociétale, énergétique, technologique, structurelle... Par ailleurs, la défiance des citoyens vis-à-vis des institutions, la diminution des dépenses publiques et l'explosion des besoins sociaux constituent une nouvelle donne. Dans ce mouvement constant, la Région Occitanie doit être en mesure de s'adapter en permanence et innover.

Aussi, pour éclairer la décision, apporter des réponses adaptées et agir au plus près des besoins des territoires et des citoyens, il est nécessaire, non seulement, de posséder une vision globale de l'environnement régional, mais aussi de capitaliser, harmoniser et valoriser les informations produites par l'administration.

La veille stratégique est sur le premier point un outil essentiel. En effet, c'est un processus informationnel allant de la recherche des informations jusqu'à leur interprétation et à leur utilisation pour créer une vision de l'environnement dans lequel la Région se situe. La veille prend diverses formes et est issue tout particulièrement du travail des documentalistes, mais aussi des prospectivistes, des statisticiens,...

En matière d'évaluation, la Région poursuivra, en 2020, la mise en œuvre de l'article 114 du règlement intérieur consacré à l'« évaluation publique des politiques » :

- l'inclusion d'indicateurs ad hoc dans chaque délibération créant ou modifiant des politiques régionales,
- l'usage d'une batterie d'indicateurs généraux (socio-culturels, économiques, environnementaux, sanitaires...) la plus large et pertinente possible, permettant d'évaluer annuellement, de manière fine et transversale, « l'état de bien-être » en région.

Par ailleurs, des évaluations ponctuelles seront menées sur les sujets qui émergeront notamment des commissions sectorielles. L'évaluation des politiques économiques engagée en 2019 se poursuivra. L'évaluation des projets soutenus dans le cadre de l'émission des obligations vertes et sociales se poursuivra pour alimenter le reporting à destination des investisseurs.

En matière de valorisation des données externes nécessaires à la compréhension de l'environnement régional, plusieurs travaux se poursuivront : harmonisation des données en lien avec la stratégie data, réalisation de la note de conjoncture, mise à disposition d'outils spécifiques tels que Cartostat...

La documentation, pilote de la politique documentaire de la Région, poursuivra l'actualisation et la valorisation du fonds documentaire en sélectionnant et en répondant aux besoins d'information des usagers. Elle confectionnera une offre de services et de produits adaptés au plus près des besoins (portail documentaire, acquisition d'abonnements et d'ouvrages, réalisation de panoramas de presse, bulletins documentaires, lettres d'information, bibliographies, diffusion personnalisée d'information, recherches documentaires) et conduira parallèlement un accompagnement vers la digitalisation de l'information. Souhaitant être force de nouvelles propositions de valeurs pour les services, elle initiera un projet de veille collaborative, vecteur de la transformation digitale et élément moteur de la conduite du changement. Les marchés d'acquisition seront réajustés pour couvrir les besoins de la collectivité et proposer des services de qualité. La documentation proposera son ingénierie pour accompagner le déploiement de l'offre documentaire des maisons régionales de l'orientation et celle de la Cité de l'économie et des métiers de demain. L'espace documentaire renouvelé permettra d'accueillir et de proposer des activités étendues toujours en lien avec la sphère de l'information.

Concernant les Archives régionales, en plus des travaux de tri et de classement, les actions de conseils et d'assistance technique seront poursuivies sur les dossiers liés à la dématérialisation ou à l'organisation des documents et données (plan de classement, nommage, indexation, conservation des données), voire à l'archivage électronique, pour optimiser la collecte, garantir les intérêts de la collectivité et valoriser son patrimoine. Le guide d'archivage fera régulièrement l'objet de communication pour sensibiliser l'ensemble des acteurs de la politique d'archivage, qui constitue un des axes majeurs de la politique générale de sécurité de l'information de la collectivité. Enfin, un travail interne lié à l'adoption d'un outil informatique unique mobilisera l'équipe.

### **Direction de la coordination de l'innovation (0,47 M€ d'AE et 0,67 M€ de CP)**

La Direction de la coordination de l'innovation / Le Lab' confirmera, en 2020, l'orientation de ses activités principales autour de :

- **L'innovation dans les politiques publiques**, dans le prolongement des travaux exploratoires déjà livrés en « mode design » en 2019 sur la Cité de l'économie et des métiers de demain, le Lycée de demain, le service public régional de l'énergie, les contrats d'agriculture durable, l'archéologie préventive, les « gares du futur » en particulier, ainsi qu'un certain nombre d'autres sujets en lien avec des besoins exprimés par les élus et les services tout au long de l'année,
- **L'innovation interne**, en poursuivant l'action de massification des outils, méthodes et pratiques de l'innovation publique à l'intérieur de la collectivité. L'émergence, depuis juin 2018, d'un cercle comprenant près d'une centaine d'agents équipiers et relais du Lab, devra être

accompagnée dans une perspective d'essaimage et d'autonomisation au service de la Transformation de l'action régionale. Une ambition particulière sera recherchée autour des enjeux de simplification de l'action régionale. L'effort de facilitation de l'intelligence collective, au quotidien, largement attendu des services et des élus, sera poursuivi. La démarche de transformation interne s'appuiera également sur un partenariat maintenu et amplifié avec les collectivités territoriales et les services de l'Etat mobilisés au sein du réseau régional d'innovation publique, co-animé avec le LabO du SGAR,

- **L'innovation démocratique.** Le site participatif « Laregioncitoyenne.fr », dont les fonctionnalités autorisent déjà les forums, dépôts d'idées, votations d'initiatives citoyennes et budgets participatifs, poursuit ses évolutions dans les prochains mois (mise en place de commissions citoyennes, outil d'interpellation de l'assemblée plénière). Dans le prolongement de l'opération « La Région est à vous » menée en 2019, et en partenariat poursuivi avec le collectif Démocratie Ouverte, un réseau des ambassadeurs de la citoyenneté sera mis en place et animé en lien avec des associations retenues suite à un appel à manifestation d'intérêt, dans l'objectif de relayer, au plus près des territoires, les initiatives proposées par la Région. Ce réseau appuiera, de manière plus particulière, la démarche, unique en France, mise en place par la Région sur les budgets participatifs citoyens, en direction, notamment, de la montagne et du climat, et dont la promotion devra être assurée auprès d'un large public. L'ambition régionale en matière d'innovation démocratique devra également trouver un écho important auprès des agents de la collectivité, dans une logique de meilleure appropriation des postures et réflexes de travail nécessaires en matière de relation citoyenne. Une évaluation participative des démarches et des outils mis en place devra également intervenir,

Les moyens budgétaires consacrés à l'innovation publique permettront, dans le prolongement des années antérieures, de conforter l'accompagnement à la sensibilisation et la formation des équipes à la culture et aux méthodes de l'innovation publique. Ils seront également consacrés à la poursuite du partenariat avec le collectif Démocratie Ouverte, l'accompagnement stratégique d'ensemble de la démarche d'innovation démocratique (process, évaluation, promotion), ainsi que le soutien aux démarches de concertation numériques et en présentiel, pilotées ou co-animées par la DCI – Le Lab' aux côtés des Directions métiers.

### **Coordination par le CESER d'un panel citoyen**

La Région Occitanie doit faire face, depuis plusieurs mois, à la médiatisation de chiffres erronés et la multiplication de fausses interprétations sur la gestion du budget régional, et, en particulier, les dépenses de fonctionnement. Même si la vérité des faits a été rétablie, notamment, par la Chambre régionale des Comptes, et largement relayée par voie de presse, cette situation ne fait qu'alimenter un sentiment de défiance des citoyens vis-à-vis des institutions et des élus, dans un contexte national de tensions sociales exacerbées. Il apparaît donc indispensable d'aller plus loin dans la transparence attendue par les citoyens et les habitants de la Région.

En ce sens, il est proposé que ces mêmes citoyens puissent être directement impliqués dans une évaluation et un audit de la gestion régionale, et qu'ils puissent le faire en lien avec le Conseil économique, social et environnemental régional. En effet, le CESER est, d'une part, parfaitement légitime pour coordonner ce travail, du fait de son expertise et de sa neutralité, et, d'autre part, cette démarche s'inscrit dans l'esprit des travaux coordonnés par le CESE national dans le cadre du Grand débat et de la Convention citoyenne pour le climat.

Il sera demandé au CESER d'assurer, en conséquence, l'organisation d'un audit s'appuyant sur un collège citoyen, et qui complètera ses propres analyses sur le budget de la Région. Il est proposé que :

- ce collège de citoyens soit issu d'un tirage au sort organisé dans un cadre méthodologique professionnel reconnu, pour être représentatif de la diversité des citoyens de la région. Le CESER pourra rechercher, à cette fin, le concours d'une prestation d'accompagnement spécialisé,
- les citoyens qui s'impliqueront dans cette démarche bénéficieront d'une formation préalable et seront défrayés des frais directs et indirects engendrés par leur participation aux réunions organisées dans le cadre de ce dispositif. Ces remboursements interviendront sur les bases prévues pour les fonctionnaires territoriaux de catégorie A pour ce qui concerne les frais d'hébergement, de repas et de déplacement. Par ailleurs, d'autres frais induits par la participation pourront être pris en charge par la Région sur présentation de justificatifs tels que les frais de garde d'enfants.

Ce travail devra être conduit d'ici septembre 2020. Il s'exercera sur la base du compte administratif de la Région pour 2019, et sera associé à l'avis obligatoire que le CESER sera amené à rendre sur ce même document. Les résultats seront présentés à l'Assemblée plénière du Conseil régional, en novembre 2020.

**Focus sur les Budgets participatifs :  
une démarche volontariste de la Région Occitanie (14 M€ affectés au BP 2020)**

## **1 - Objectifs poursuivis à court et moyen terme**

La Région Occitanie s'engage depuis 2016 pour la citoyenneté active de ses habitants, à travers un site internet dédié, sur lequel plus de 30 consultations thématiques ont déjà été lancées, et par le vote en 2018 de la Charte Régionale de la citoyenneté active. **La mise en place de budgets participatifs constitue un des leviers de la Région citoyenne.** Elle permet d'impliquer les citoyens dans la décision publique à deux étapes clés : à la conception des politiques, puisqu'ils peuvent exprimer leurs idées et proposer leurs projets visant l'intérêt général, et lors de la décision, par un vote citoyen.

La trajectoire de la Région Occitanie vise à impliquer les citoyens dans des démarches participatives leur offrant la possibilité de co-décider l'affectation de l'ordre de 1% du Budget régional global à la fin de cette mandature et d'au moins 1% du budget régional dès 2020, hors programmes soumis à des contraintes réglementaires et lourdes. Leur mise en œuvre se fera sur un rythme d'évolution nécessairement progressif dû au regard du caractère innovant de ce dispositif, aux retours d'expériences et aux coûts de fonctionnement induits (ressources humaines, prestations d'accompagnement) pour l'administration régionale.

## **2 - Contexte général**

La Région Occitanie est aujourd'hui reconnue pour l'ambition de la politique qu'elle développe en matière de citoyenneté active. Tisser un nouveau contrat démocratique avec les citoyens d'Occitanie est une ambition déployée avec volontarisme depuis 2016, et qui s'est concrétisée par de nombreuses démarches, qui, articulées entre elles, concourent à la réussite d'un véritable projet de société.

Cette ambition se traduit, au plan institutionnel, par la présence cumulée de plusieurs instances nouvelles de dialogue permanent avec la collectivité : Parlement de la mer, Parlement de la Montagne, Conseil régional des jeunes, Assemblée des territoires, au plus près des bassins de vie vécus par les habitants.

Mais de manière tout à fait unique à l'échelle des Régions françaises, elle est également incarnée dans une charte régionale de la citoyenneté active, qui a été concertée avec les acteurs de la société civile, et qui a été adoptée par l'Assemblée régionale en mars 2018.

La mise en concret de cette charte comporte un certain nombre d'avancées significatives, mais aussi, naturellement, du fait de leur dimension novatrice et complexe à l'échelle d'un territoire aussi vaste que l'Occitanie, des éléments restant à réaliser à l'horizon 2020-2021.

### 3 - Politiques publiques mises en œuvre

Depuis juin 2018, le site participatif [laregioncitoyenne.fr](http://laregioncitoyenne.fr), sécurisé notamment par un système d'authentification relié à France Connect, offre aux citoyens désireux d'interpeller la Région la possibilité de soumettre directement des questions et des avis via un forum en ligne et une interface de proposition de votation d'initiative citoyenne. Ces avis peuvent s'inscrire dans des consultations et des votations, telles que celles qui ont été organisées sur des thèmes aussi variés que l'alimentation, le lycée de demain ou encore la qualité de vie en Occitanie en 2018 et 2019. Ces consultations, qui ont recueilli jusqu'à 100 000 participations, se sont poursuivies à l'été 2019 dans le cadre du projet littoral + (e-débat sur l'avenir du littoral). D'autres consultations sont prévues à partir de la fin de l'année 2019, sur la question du sport en particulier dans le contexte de l'Occitanie pré-olympique. Le site [laregioncitoyenne.fr](http://laregioncitoyenne.fr) offre aussi, à partir de l'automne 2019, la possibilité à qui le souhaite de se mobiliser au sein de communautés d'intérêt dans des espaces de dialogue, afin, le cas échéant, d'en convertir les échanges en propositions à la Région.

Le recueil de la parole citoyenne se décline également sous un angle « présentiel », au plus près du terrain. C'est en ce sens que l'opération « La Région est à vous » a permis de rencontrer plus de 3 000 habitants, répartis sur près de 170 points du territoire, afin de recueillir l'expression de leurs attentes et de leurs préoccupations, leurs suggestions, ainsi que les visions qu'ils entendent promouvoir de la citoyenneté, en proximité.

Par-delà le recueil de la « parole citoyenne », la Région entend créer une véritable dynamique de confiance avec les citoyens, en les intégrant dans les process d'élaboration de ses politiques publiques.

Ainsi, la Région innove dans la manière **d'impliquer les citoyens dans la décision de l'affectation budgétaire. Différents formats de consultations sont expérimentés grandeur nature, transpositions pluri-formes des exercices de budgets participatifs communaux à l'échelle, aux compétences et à la capacité de maîtrise d'ouvrage d'un Conseil Régional.**

Aussi, le format de ces consultations s'est voulu particulièrement innovant : depuis 2017, les budgets participatifs lycéens ont permis de soutenir une cinquantaine de projets, un vote « coup de cœur citoyen » a été décerné en 2019 dans le cadre des Trophées de la biodiversité, une sélection populaire du projet culturel du final du festival Total Festum 2019 a établi l'attribution de la subvention régionale.

Mi-2019, la Région a lancé une 2<sup>ème</sup> **génération de budgets participatifs citoyens**, ciblant, à partir de juin 2019, la thématique de la montagne (plus de 60 projets déposés en 3 mois), puis celle de la lutte contre le changement climatique. Une démarche a également été lancée dans le domaine de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, qui a généré plus de 120 propositions. Un budget participatif consacré à la citoyenneté mondiale est également engagé depuis novembre 2019.

Dans le cadre du Budget Primitif 2020, la Région Occitanie double les montants affectés aux budgets participatifs pour atteindre près de 14 M€ répartis de la façon suivante :

- Budget participatif citoyen « **Montagne d'Occitanie, terres de vie et d'innovation** » : 2,5 M€,
- Budget participatif citoyen « **Ma solution pour le Climat** » : 2,5 M€ et 200 000 €,
- Budget participatif « **Imaginons ensemble le lycée de demain** » : 5 M€ et 50 000 €,
- Budget participatif « **Culture** » : 600 000 € et 20 000 €,
- Budget participatif « **Grande cause alimentaire et évènementiel** » : 360 000 €,
- Budget participatif « **Cultivons la Citoyenneté Mondiale** » : 57 000 €,
- Accompagnement et support (RH, plateforme numérique, ...) : 2,4 M€.

D'autres initiatives seront prises courant 2020 puis au Budget 2021, notamment en matière de mobilités, de logement social ou encore de lutte contre les discriminations afin de poursuivre et amplifier cette dynamique autour de la citoyenneté active pour atteindre l'objectif de 1% du budget régional.

Cette démarche de confiance implique aussi, pour la Région, de confier à d'autres acteurs qu'elle-même la possibilité de relayer, impulser, mais aussi animer et analyser les initiatives citoyennes, partout sur le territoire. C'est en ce sens qu'un protocole a été engagé avec le collectif « Démocratie ouverte » pour faire de l'Occitanie un territoire hautement citoyen, et qu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en direction des associations de la région, pour leur donner la possibilité de jouer un rôle actif d'ambassadeur de la citoyenneté.

## **Facilitation du changement**

La Direction de projet Facilitation du changement articulera, en 2020, ses activités principales autour des missions suivantes :

- **le suivi et l'explication du Projet d'administration CAP 2020.** La feuille de route de la Transformation de l'Action régionale entre dans sa dernière année de mise en œuvre. La direction accompagnera les directions dans la réalisation des fiches-action dont l'échéance est fixée en 2020 et mènera des actions de communication permettant d'en rendre compte aux agents.
- **l'élaboration et la diffusion de publications de communication interne** (Intranet, Tous Région), l'animation des Rendez-vous de la Transversalité.
- **la co-organisation, avec la Direction générale, des temps forts du collectif de management** (dont les CoDir).
- **la mobilisation et la cohésion des équipes** à travers l'organisation d'événements ad hoc (vœux au personnel, fêtes du personnel, publication du magazine Accents, cérémonies des remises de médailles et des départs à la retraite, soutien à des initiatives venues du personnel).

- **l'accompagnement des managers** dans la mise en œuvre du projet managérial, la professionnalisation du management, la délégation et la responsabilisation des équipes, en lien avec les directions en charge des Ressources humaines. La direction de projet continuera à animer l'Atelier du management, qui regroupe des managers volontaires, à apporter un appui technique aux séminaires d'équipe, à organiser les séminaires de managers ASG. Elle déploiera particulièrement en 2020 ces outils en direction des managers de proximité dans les lycées.
- **l'accompagnement du collectif des Assistants et Secrétaires** impliqués, la « Fabrique des AS », dans la logique des acquis du groupe de travail mis en place en 2019 et des conclusions du 2<sup>ème</sup> séminaire annuel des AS, le 4 octobre 2019.

La Direction de projet portera en 2020 la dynamique engagée en 2019 autour du groupe de travail « accueil des usagers ». Au-delà de l'accompagnement des équipes spécialisées (standards, accueil physique, courrier, protocole), de la sensibilisation et de l'outillage des directions, c'est désormais plus largement en direction de **l'amélioration de la relation usager** que porteront les efforts, impliquant l'ensemble des agents.

Les moyens budgétaires consacrés à la Facilitation du changement permettront, dans le prolongement des années antérieures, de financer les publications digitales et physiques, d'organiser les événements de communication interne, d'outiller les séminaires et actions managériales.

#### ➤ **Le patrimoine et les moyens généraux**

La proposition budgétaire de la Direction du Patrimoine et des Moyens Généraux va, comme les années précédentes, à l'essentiel : servir les politiques publiques par le développement de lieux de proximité et d'équipements structurants, accompagner les nouveaux usages dans les pratiques professionnelles. Elle reflète la volonté de la Région d'être en proximité avec les territoires, de proposer des lieux fédérant les compétences régionales en matière de formation, d'emploi, d'économie et de transports notamment.

Les opérations de travaux et d'aménagement pour le déploiement des Maisons de Région et des Maisons de l'Orientation s'achèveront en 2020, ainsi que pour les sites à vocation économique (Cité de l'Economie et des Métiers de Demain) pour des AP totales de 2,09 M€ et 3,90 M€ de CP.

La rénovation de sites culturels sera engagée afin d'adapter les lieux aux usages actuels, en parallèle, le soutien à l'ouverture du musée Narbo Via se poursuivra (1,6 M€ d'AP et 0,48 M€ de CP).

Les projets d'investissement sur le Parc des Expositions et la fin des travaux sur la Cité des Start-Up sont portés sur les lignes de la DTT et de la DEI. Des opérations pluriannuelles de travaux sont lancées dans les bâtiments administratifs, sur le volet conformité (AD'AP, sécurité incendie), comme sur le volet pérennité du bâti et des installations. Ces projets et leurs agencements contribuent à la qualité d'accueil dans les bâtiments publics, à l'amélioration du cadre de travail et favoriseront à terme la performance énergétique des bâtiments régionaux (3,98 M€ d'AP et 2,59 M€ de CP).

L'investissement 2020 confortera les orientations des années précédentes sur les moyens de déplacements (0,8 M€ d'AP et de CP) : les véhicules venant renouveler ou renforcer le parc

automobile seront à faible émission de polluants atmosphériques (Crit'air 1), la part de l'électrique poursuivra sa progression en particulier par l'équipement des Maisons de Région. Enfin, l'accompagnement du Plan vélo se poursuit.

Enfin, l'investissement est très fortement marqué par les propositions d'acquisitions visant à pérenniser les implantations régionales et à réduire le poste « loyers et charges » en fonctionnement (20,42 M€ d'AP et 18,48 M€ de CP).

Les dépenses de fonctionnement des moyens généraux sont en lien direct avec la taille du patrimoine bâti non éducatif (200 000 m<sup>2</sup>) et les effectifs qui y sont installés. Ils se stabilisent à partir de 2020, l'ouverture des équipements publics s'achevant. Ainsi, les loyers et charges traduisent cette situation et s'élèvent à un quart des crédits, dans le même temps, des négociations sont engagées pour acquérir certains sites qui infléchiront à terme ce poste de dépenses.

Les énergies et la maintenance, qui représentent la moitié des dépenses sur les moyens généraux, ne varient pas, malgré l'augmentation des surfaces gérées, grâce à la mise au point de marchés performants sur la maintenance et les services. Tous les sites sont maintenant alimentés par des contrats Energies vertes (75% vert sur l'électricité et 50% sur le gaz).

Sur les autres postes, la hausse du coût du papier et des frais de carburant sont compensés en partie par les efforts entrepris sur le coût des fournitures de bureau, de la restauration et des travaux d'impression, tout en privilégiant les produits verts et recyclables.

Les actions de sensibilisation aux gestes écoresponsables, lancées fin 2019, devraient permettre de réduire ces différentes consommations en 2020.

Enfin, le renouvellement des marchés de prestations récurrentes permet à la collectivité de renforcer et de développer les clauses sociales et environnementales dans ses prescriptions. En 2020, les marchés de la restauration collective de Toulouse seront remis en concurrence et traduiront l'ambition forte de la Région pour une alimentation durable, locale, bio et de qualité.

Ainsi, la proposition de BP 2020 sur le fonctionnement s'élève à 17,4 M€ en CP et 8,3 M€ en AP correspondant aux marchés à renouveler.

### ➤ **Les ressources humaines**

L'exercice 2020 marque une stabilisation de la progression des dépenses de personnel. En effet, les exercices précédents avaient été marqués par le vaste chantier de refonte et d'harmonisation des conditions de travail ainsi que par les transferts des personnels exigés par la mise en œuvre de la Loi NOTRe.

Ainsi, l'extension des missions de la collectivité avec le transfert des compétences en matière de gestion des transports scolaires et inter-urbains, des déchets et des CREPS avaient fortement contribué à la progression des charges de personnel.

Ces réformes désormais en phase d'achèvement, l'exercice 2020 est marqué par une progression maîtrisée des charges liées aux politiques de ressources humaines à 2,73%.



En effet, la progression des dépenses de personnel trouve majoritairement (42,3% de la progression globale) son origine, pour cet exercice, dans les effets de « Glissement Vieillesse Technicité ».

A ce titre les évolutions statutaires récentes et les mesures gouvernementales rendent cette progression mécanique au travers de :

- l'institutionnalisation du cadencement unique des avancements d'échelons,
- la poursuite des mesures d'évolution des grilles indiciaires dans le cadre du plan gouvernemental « Parcours Professionnels Carrières et Rémunération ».

Parallèlement, l'effet de report en année pleine des évolutions statutaires, des mesures de promotion sociale et indemnitaires intervenues au cours de l'exercice antérieur entraînent une progression mécanique (19,5 % de la progression globale). Au-delà de cette évolution contrainte, la dynamique démographique régionale impose la poursuite de l'équipement du territoire en établissement d'enseignement avec l'entrée en exploitation sur l'exercice de deux nouveaux lycées (Martin Malvy et Simone Veil) et leur dotation en personnel technique (3,3% de l'évolution).

La collectivité poursuit par ailleurs sa politique de dé-précarisation des personnels affectés dans les lycées avec la mise en œuvre de campagnes de stagiairisation des personnels (1,4% de l'évolution).

Au cours de l'exercice 2020, la collectivité verra également son périmètre de compétence évoluer au travers de la réduction de sa compétence en matière d'apprentissage et le transfert vers ses services d'une grande partie des missions jusqu'alors exercées par la Direction Régionale de l'Office nationale d'information sur les enseignements et les professions (DRONISEP). L'impact de ces mesures devrait toutefois s'avérer neutre du point de vue des dépenses de personnel.

En outre, l'échéance de la période de mise à disposition des personnels des CREPS conduira à internaliser la charge de rémunération correspondante (9,3% de l'évolution). Cette charge nouvelle au titre des dépenses de personnel sera toutefois compensée en recette par une dotation de l'Etat.

Enfin, l'exercice 2020 sera marqué par les effets résiduels des décisions prises en matière de recrutement pour les emplois déjà créés mais dont le processus sera pleinement achevé au cours de l'exercice à venir, le renforcement des politiques de prévention/médiation à destination des personnels visant à favoriser la qualité de vie au travail et le maintien dans l'emploi ainsi que par l'achèvement de la montée en charge de la nouvelle action sociale (26% de la progression).

### ➤ **Les systèmes d'information**

Le Système d'Information a pour mission de servir les leviers de la réussite de la collectivité, en apportant l'agilité nécessaire à son fonctionnement : après trois années consacrées à la fusion des deux ex-SI régionaux, le Budget 2020 traduit la forte ambition de la collectivité tout en poursuivant son effort de modernisation et d'accompagnement des nouveaux usages respectueux tant des individus que des ressources mobilisées à cet effet. Aussi, les ambitions suivantes sont retenues :

- assurer la continuité de service et la sécurité du Système d'information, tout en renforçant la dimension Sécurité et évaluation des risques,

- accompagner les directions dans leurs projets de refonte et de transformation de leurs Systèmes d'Information, en déclinaison des orientations arrêtées dans le cadre du nouveau Schéma Directeur des Systèmes et Usages Numériques,
- accompagner les agents dans la transformation de manière proactive et régulière.

### **En investissement :**

#### **SI Education :** poursuite des réalisations suivantes :

- la distribution des manuels scolaires et numériques aux élèves dans les Lycées,
- la gestion des demandes d'achat d'équipement des Lycées, la gestion des travaux des ERM et des interventions sur le patrimoine bâti des Lycées (solution CARL),
- premières prestations de développement d'Intelligence artificielle sur le sujet Education dans la logique et de l'Observatoire 4.0.

#### **SI Formation :**

- amélioration de l'existant autour de la solution SIGMA (501 organismes gérés, 200 utilisateurs internes, 2 419 actions de formations concernant 23 000 stagiaires),
- lancement de nouveaux projets SI : l'interconnexion avec les solutions de l'Etat (Pôle emploi, AGORA, ..) au bénéfice des organismes de formation et de leurs stagiaires et réalisation de la plateforme de FOAD pour les IFSI (Direction des Solidarités),
- poursuite en 2020 du projet « Observatoire 4.0 » via la mobilisation de crédits issus du PIC.

#### **SI Agriculture :**

Prise en charge de la gestion des aides FEADER pour le programme 2021 par les Régions directement, en remplacement d'OSIRIS, matérialisant le désengagement de l'Etat au profit des régions.

#### **SI Développement Economique :** poursuite de la forte ambition projet pour le compte de la DEI et d'Ad'Occ :

- CRM Entreprises – Après la redéfinition des process métiers DEI/AD'OCC en 2019, l'intégration du CRM Entreprise débute en 2020,
- HUB Entreprendre – Suite et fin des travaux engagés en 2019 au bénéfice de la DEI et du réseau des acteurs du développement économique régional.
- IA Entreprises – Premières prestations de développement d'IA au sujet Entreprises / RDEO.

#### **SI Transport :**

**10 bases SI PEGASE des Services Transport** sont intégrées à la Région, pour l'amélioration des sites d'inscription des usagers (105 455 élèves inscrits dont 83 % via le web, 62 877 paiements en ligne, soit un taux de 81 %), la géolocalisation des points d'arrêts, la gestion des lignes régulières et scolaires (2279 lignes tous départements confondus), les univers Business Objects pour le pilotage global.

## **SI Finances :**

2020 verra le déploiement du nouveau poste de travail informatique windows 10 permettant l'harmonisation et la simplification de l'environnement de travail de l'agent, le déploiement des outils collaboratifs et l'accompagnement des nouveaux usages liés à l'arrivée de ces nouveaux outils.

- dernier chantier issu de la fusion des régions, la convergence des deux SIRH sera engagée en 2020,
- généralisation du nouveau portail des aides dématérialisées pour l'ensemble des Directions demandeuses, gérant du volume, avec les dispositifs rénovés et simplifiés (PASS...) et le portail des contrats de territoires.

## **En fonctionnement :**

**SI Education :** Maintenance et maintien en condition opérationnelle des nouvelles briques du SI DEJ Gratuité, SCHOLA (nouveau marché à renouveler)

**SI Formation :** Renouvellement de marchés significatifs : hébergement et maintenance des plateformes de la FORPRO (nouvelle plateforme SIGMA et de ses connecteurs (dont AGORA), mais aussi les anciennes plateformes : SESAME et ZEFIR), et hébergement de la Plateforme de formation à distance pour les IFSI (DSOL).

**SI Agriculture :** Renfort RH de type AMO / Chef de projet au côté de la DAAF et de la DSIUN permettant de mener à bien le projet de remplacement de l'outil OSIRIS.

**SI Développement économique :** HUB Entreprendre – support externe pour les utilisateurs de la solution.

**THD'OC :** Le réseau continue son exploitation dans le cadre du marché actuel. La décomposition des crédits se présente sous la forme suivante : 1,2 M€ pour le réseau Est, 3,6 M€ pour le réseau Ouest, auxquels il faut rajouter des prestations d'hébergement côté Est et côté Ouest et une prestation d'expertise. A noter que de Septembre 2018 à Septembre 2019, l'usage du réseau mesuré par la quantité de données échangées a progressé de 44%.

**SI Transports :** Maintenance des 10 bases SI PEGASE des ST intégrés à la Région et hébergement des sites internet correspondants.

**SI Finances :** 2020 marque le début du renouvellement des principaux marchés SI lancés à l'issue de la fusion des régions. Après les gains obtenus en 2016/2017 grâce à la massification de nos achats, l'enjeu pour cette nouvelle programmation sera d'améliorer encore nos achats tout en préservant voire améliorant la qualité et la proximité du service rendu.

A ces prestations de support s'ajoutent sur le budget de fonctionnement les prestations dites de Maintien en Condition Opérationnelle nécessaires pour opérer les quelques 150 applications métiers régionales et les équipements serveurs associés.

Le budget de fonctionnement est également mobilisé pour permettre la prise en charge des coûts de numérisation. Cependant, après une année de très forte mobilisation liée au passage au « Tout démat' » avec Grand Angle, le poste de dépense sera en forte baisse en 2020.

Dernier poste important, la dépense sur nos marchés télécoms reste constante en montant malgré la forte progression des usages, preuve des gains obtenus année après année. 2020 verra le renouvellement des marchés télécoms et maintenance des autocoms téléphoniques IPBX, qui sera proposé en groupement de commandes aux collectivités régionales susceptibles d'être intéressées.

#### ➤ **La commande publique et les achats**

La quasi-totalité du budget dédié à la commande publique concerne le paiement des annonces légales (avis d'appel public à la concurrence, avis d'attribution) publiées au BOAMP/JOUE ainsi que dans la presse locale (Midi Libre, Dépêche du Midi, journal Toulousain, Gazette de Montpellier et Nîmes...) et nationale (Moniteur des travaux publics). Le reliquat finance les dépenses courantes telles que l'organisation de séminaires ou les frais de « carte achat ».

Après une année 2018 en progression, l'exercice 2019 enregistre une baisse des publications. Le budget prévisionnel 2020 est donc ajusté à la baisse (0,75 M€ d'AP et 0,68 M€ de CP, contre respectivement 0,88 M€ et 0,9 M€ en 2019), tout en gardant une certaine marge de manœuvre afin d'appréhender les fluctuations inhérentes à la commande publique.

#### ➤ **Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER)**

Le Budget 2020 présenté par le CESER Occitanie respecte la volonté des collectivités de contenir leurs dépenses de fonctionnement et de manière générale leur dépense globale. Le CESER s'est efforcé de ventiler au maximum les enveloppes 2018 et 2019 sur 2020 et les exercices postérieurs. En fonctionnement (0,59 M€ d'AP et de CP), malgré le renouvellement de marchés publics, les dépenses affichent une baisse significative de 6,35% en CP.

Concernant la section d'investissement, la hausse en CP (206 000 € en 2020 contre 131 000 € en 2019) s'explique par :

- la nécessité de revoir entièrement le système de climatisation, qui est vétuste et ne répond plus aux normes, entraînant un refus de réparation par les fournisseurs,
- le remplacement d'équipements informatiques (serveurs, postes clients, licences).

#### ➔ **Les amortissements, reprises et neutralisation**

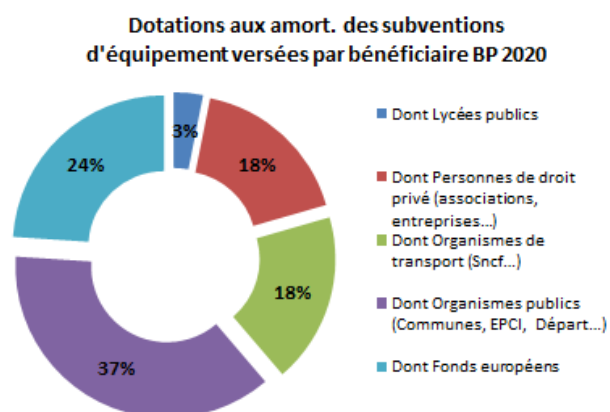
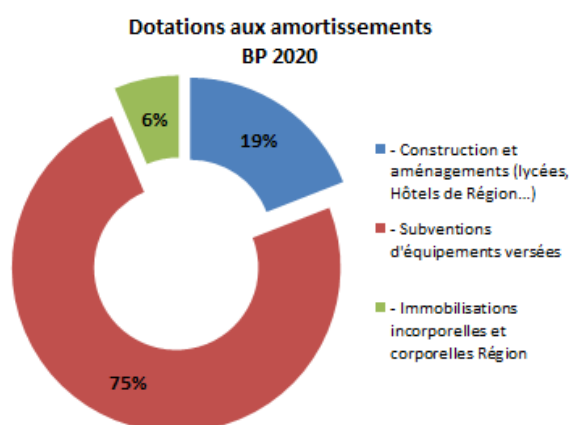
Au titre de l'exercice 2020, la dotation aux amortissements est inscrite pour un montant prévisionnel de 658,3 M€. Cette dotation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur des éléments d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement technique... Le mécanisme comptable associé permet de renouveler les éléments d'actif en autofinançant pour partie la section d'investissement. Cette écriture comptable (opération d'ordre budgétaire de section à section) s'équilibre comme suit :

- Dépenses de Fonctionnement - Chapitre 946 – Compte / 6811 : 658,3 M€
- Recettes d'Investissement - Chapitre 926 – Compte / 28 : 658,3 M€

Cet amortissement prévisionnel se décompose selon le détail suivant :

Dotation aux amortissements (en M€)	BP 2020
❖ <b>Construction et aménagements (lycées, Hôtels de Région...) :</b>	<b>125,4</b>
❖ <b>Subventions d'équipements versées :</b>	<b>490,8</b>
Dont subventions d'équipements versées aux lycées publics	15,1
Dont subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé	84,0
Dont subventions d'équipements versées aux organismes de transport (SNCF...)	87,8
Dont subventions d'équipements versées aux organismes publics (Communes, EPCI, Départements...)	180,0
Dont subventions d'équipements versées dans le cadre des fonds européens (FEDER, FEADER...)	115,6
❖ <b>Immobilisations incorporelles et corporelles :</b>	<b>42,1</b>
Dont frais d'études, licences...	12,2
Dont équipements des lycées publics (mobiliers, matériels techniques et informatiques...)	19,0
Dont autres équipements régionaux (mobiliers, matériels techniques et informatiques...)	10,9
<b>Total :</b>	<b>658,3</b>

Entre la dotation prévisionnelle du budget 2020 et celle de 2019, l'amortissement brut progresse de 25 M€. Cette évolution est à la fois structurelle et mécanique car liée en grande partie à l'amortissement des subventions d'équipement versées qui représente les  $\frac{3}{4}$  du montant total de la dotation.



En 2020, le montant prévisionnel des amortissements relatif aux subventions d'équipements versées s'élève à 490,8 M€, en progression de 14,8 M€ par rapport au BP 2019. La dotation des fonds européens, qui s'amortissent sur 1 an, représentent 24% de ce montant.

### Reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables

Au titre de l'exercice 2020, la reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables est inscrite pour un montant prévisionnel de 232,7 M€. Elle a pour objet de réduire la dotation aux amortissements à hauteur des dépenses réellement supportées par la région (Actif brut – subvention reçue).

L'écriture comptable qui en résulte (opération d'ordre budgétaire de section à section) s'équilibre comme suit :

- Dépenses d'Investissement - Chapitre 926 – Compte / 139 : 232,7 M€
- Recettes de Fonctionnement - Chapitre 946 – Compte / 777 : 232,7 M€

Le montant de la reprise se décompose selon le détail suivant :

<b>Reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables (en M€)</b>	<b>BP 2020</b>
Dotations Régionales d'Équipement Scolaire	39,9
Fonds Européens (FEDER, FEADER)	187,3
Autres Subventions d'équipements transférables	5,5
<b>Total :</b>	<b>232,7</b>

Entre la prévision du budget 2020 et celle de 2019, la progression est de 63,8 M€. Celle-ci s'explique par la reprise des fonds européens. Elle s'élève à 187,3 M€ en 2020 contre 123,5 M€ au BP 2019 et ce notamment au regard des fonds FEDER reçus en 2019.

Le montant **net** prévisionnel de l'amortissement au titre de l'exercice 2020 s'élève à **425,6 M€** et correspond à la différence entre la dotation aux amortissements (658,3 M€) et la reprise des subventions transférables (232,7 M€).

### **Neutralisation de la charge de fonctionnement nette liée à la « Dotation aux amortissements »**

Le dispositif de neutralisation vise à garantir, **lors du vote annuel du budget**, le libre choix par la collectivité de son niveau d'épargne conciliant ainsi le respecter de l'obligation comptable d'amortir sans pour autant dégrader la section de fonctionnement.

Ce dispositif spécifique vise à neutraliser budgétairement la charge d'amortissement des **bâtiments publics et des subventions d'équipement versées**. **Ce choix peut être opéré chaque année par la collectivité**, qui présente l'option retenue dans le budget.

Le montant de **la neutralisation opérée n'est pas lié intrinsèquement au montant des amortissements (même si ceux-ci en constituent la limite maximale)**, mais dépend à la fois des autres éléments du budget de l'exercice et du choix du moyen d'équilibre retenu librement par la collectivité.

La Région peut donc ainsi décider **de ne pas neutraliser, de neutraliser partiellement ou totalement** l'impact budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées.

Le dispositif de neutralisation des amortissements intervient en trois phases :

1. Comptabilisation de l'amortissement en débitant le compte « 681x – Dotations aux amortissements et aux provisions » par le crédit du compte « 28x – Amortissements des immobilisations »,
2. Reprise des subventions le cas échéant, au même rythme que le plan d'amortissement en débitant le compte « 139x – Subventions inscrites au compte de résultat » par le crédit du compte « 777 – Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat »,

3. Le différentiel entre la dotation aux amortissements et la reprise de la subvention est neutralisé au plan budgétaire en débitant le compte « 198 – Neutralisation des amortissements » par le crédit du compte « 7768 – Neutralisation des amortissements ». Il s'agit d'une écriture d'ordre budgétaire.

**En considération de ces éléments et d'un autofinancement prévisionnel à hauteur de 383 M€, il sera procédé à une neutralisation à hauteur de 42,6 M€. Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement sera nul.**

➤ **Opérations d'ordre et provisions**

**Les opérations patrimoniales**

La prévision budgétaire 2020 s'élève à 250,2 M€.

La plupart des travaux de construction, d'extension, de réhabilitation et de grosses réparations, réalisés notamment sur les biens immeubles de la Région, sont confiés par convention à un mandataire.

Annuellement, chaque convention de mandat est retracée comptablement au sein d'une reddition des comptes qui précise les dépenses réalisées et justifiées par le mandataire.

Au vu de ces dépenses, les avances versées au mandataire sont constatées sur un compte de travaux en cours. L'écriture comptable qui en résulte (opération d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement) s'équilibre comme suit :

- Dépenses d'Investissement - Chapitre 925 – Compte / 23. et 45 : 250,2 M€,
- Recettes d'Investissement - Chapitre 925 – Compte / 238 : 250,2 M€.

Il est prévu, par ailleurs, que les œuvres d'art acquises par le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) financées par la Région sous forme de subvention deviennent propriété de la Région.

Il convient de constater comptablement ce transfert de propriété. L'écriture comptable qui en résulte (opération d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement) s'équilibre comme suit :

- Dépenses d'Investissement - Chapitre 925 – Compte / 216. : 0,2 M€,
- Recettes d'Investissement - Chapitre 925 – Compte / 20421 : 0,2 M€.

➤ **Provisions et reprise sur provisions**

Par respect des principes comptables de prudence et de sincérité, la Région doit, dès la survenance d'un risque, comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée (litiges, contentieux...). Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge apparaissant comme probable.

Lorsque le risque ou la charge se réalise ou qu'il s'éteint, la collectivité effectue alors la « reprise » de la provision.

Dans le cadre du BP 2020, il est proposé de constituer des provisions nouvelles à hauteur de 654 861 € :

<b>PARC AUTO SARL</b>	Requête en fixation du montant d'une indemnité d'éviction suite à la résiliation d'un bail commercial dans des locaux appartenant à la Région à Sète. Suite à demande subsidiaire, abondement de la provision initiale constituée lors de la DM1 2018 pour un montant de <b>112 000 €</b>	531 861 €
<b>PASY</b>	Requête en fixation du montant d'une indemnité d'éviction suite à la résiliation d'un bail commercial dans des locaux appartenant à la Région à Sète. Suite à demande subsidiaire, abondement de la provision initiale constituée lors de la DM1 2018 pour un montant de <b>837 000 €</b>	123 000 €

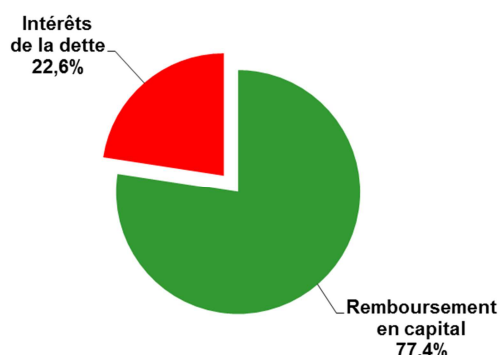
### ➔ Le service de la dette

Les crédits nécessaires au paiement du service de la dette 2020 sont estimés à **143,1 M€ (capital et intérêts confondus)**. Compte tenu de **l'encours prévisionnel évalué au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à près de 1 988 M€** (intégration faite des ultimes mobilisations envisagées pour la fin d'exercice), la décomposition de l'annuité entre la part capital et intérêts sera la suivante :

- 110 M€, soit 76,9% de l'annuité, seront dédiés au remboursement du capital dont :
  - ✓ 88,15 M€ pour le capital des emprunts dits « classiques »,
  - ✓ 4,69 M€ pour la révision des plafonds des emprunts revolving,
  - ✓ 13,33 M€ au titre d'une provision équivalente à l'amortissement linéaire du capital de l'emprunt obligataire in fine de 200 M€ émis en septembre 2018. Ce mécanisme comptable prudentiel, prévu par la nomenclature comptable M71, sera mis en œuvre chaque année jusqu'en 2033, pour le montant annuel de l'amortissement. Lors de l'année d'échéance, le remboursement en capital de l'emprunt sera effectué par un jeu d'écritures non budgétaires qui impacteront uniquement le « Compte au Trésor » au vu d'un ordre de paiement établi par l'ordonnateur,
  - ✓ 3,81 M€ en prévision du remboursement de capital sur emprunts de fin d'exercice 2019 et nouvelles mobilisations en 2020.

- 32,1 M€ seront destinés au paiement des intérêts dont :

- ✓ 31,9 M€ au titre des intérêts sur le stock de dette,
- ✓ 1,18 M€ en prévision des intérêts dus sur les dernières mobilisations de 2019, sur les futures de 2020 ainsi que la couverture d'une éventuelle hausse des taux courts.



La quote-part des intérêts de la dette dans l'annuité est en constante diminution malgré l'augmentation progressive de l'encours, en lien avec l'évolution des taux d'intérêts.

En fonction des tendances constatées en matière d'évolution de la courbe des taux et sur la base d'un encours prévisionnel estimé à 1 988 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les charges financières de l'exercice devraient se stabiliser. Ce résultat découle de la combinaison de trois facteurs :



- des taux d'intérêts offerts par les marchés financiers historiquement bas depuis plus de trois ans (index monétaires comme taux fixes), et qui devraient rester identiques en 2020,
- des marges négociées dans les contrats particulièrement faibles,
- une gestion dynamique de la dette qui priorise une répartition de l'encours entre taux fixes et variables la plus favorable possible et la plus sécurisante pour la collectivité.

Les nouvelles mobilisations de 2019 ont été réalisées pour partie sur taux révisable (Livret A + marge) dont la volatilité est inexistante et sur des taux fixe entre 0,38% et 0,55%. Ainsi, en 2020, les crédits nécessaires au paiement des intérêts liés à la dette fixe seront de 26,38 M€, en légère baisse comparativement à 2019. Ceux découlant de l'encours variable s'élèveront à 5,6 M€.

Pour sa part, le taux moyen prévisionnel est anticipé à 1,58% au 1<sup>er</sup> janvier 2020, en constante diminution depuis plusieurs années. La durée de vie moyenne résiduelle est de 11 ans et 5 mois.

Enfin, le recours privilégié aux billets de trésorerie (à taux négatifs depuis la fin du second semestre 2016) permet de diminuer le montant des intérêts dus sur la dette court terme (moindre utilisation des lignes de trésorerie positionnées sur des marges évoluant aux alentours de 0,35%).

**En 2020, le service de la dette représentera environ 30% de l'épargne de gestion de la collectivité, 70% seront consacrés au financement des investissements.**

Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) prévus pour 2020 s'élèvent à 7 010 254 €. Ils suivent la même tendance que les intérêts « classiques » de la dette et sont calculés, notamment pour la partie variable de l'encours, sur les derniers taux connus. La prévision budgétaire des ICNE au BP 2020 correspond aux ICNE de l'exercice, après déduction du rattachement des ICNE 2019.

<b>Calcul de la prévision budgétaire des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) pour 2020</b>	
Montant des ICNE 2020	7 010 254 €
- Montant des ICNE 2019 (rattachés et contre-passés)	7 334 033 €
<b>Prévisions budgétaires 2020</b>	<b>- 323 799 €</b>

### **Une répartition de l'encours relativement équilibrée au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

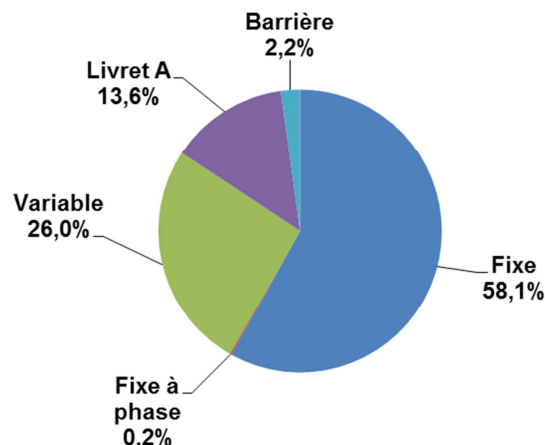
Fin novembre 2019, hors dernières mobilisations d'emprunt opérées en fin d'année, l'encours de dette de la Région s'élève à 1 963,5 M€ (la projection pour la fin d'exercice avoisine 1 988 M€).

Depuis deux ans, la part relative de l'encours positionnée sur taux fixes s'est renforcée. Cette évolution découle pour l'essentiel de l'émission obligataire réalisée fin 2018 à hauteur de 200 M€. Par ailleurs, en lien avec le contexte général des taux d'intérêts, la Région a privilégié, en 2019, le recours à des financements essentiellement à taux fixes et à maturité longue.

A ce jour, l'encours de dette est constitué de 91 lignes d'emprunts réparties de la façon suivante :

- 49 lignes de tirages sur taux fixes,
- 38 lignes de tirages sur taux variables et révisables,
- 4 lignes sur emprunts structurés. Après les opérations de réaménagement de la dette opérées au premier semestre 2019, les derniers emprunts structurés existants sont sans effet de levier (à barrière simple).

97,8 % de l'encours est positionné 1A sur la charte Gissler (aucun risque) et 2,2 % (soit 42,7 M€) positionné 1 B (barrière simple : risque faible). **Exposition de la dette régionale par type de taux :**



L'encours de dette (sur la base de l'encours à fin novembre 2019) se compose de :

### ➤ La dette à taux fixe

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 son capital restant dû sera de 1 186,55 M€. Ce montant comprend les tirages à taux fixes dits « classiques » et ceux actuellement positionnés sur des index fixes mais qui sont susceptibles d'évoluer dans le temps (voir graphique ci-dessus). Elle constitue 60,4 % de l'encours total, pourcentage en évolution par rapport à celui de 2019 (59,1%) : les explications sur cette hausse sont mentionnées plus haut.

Sa vie moyenne résiduelle est de 11 ans et 10 mois et le taux moyen prévisionnel en début d'exercice budgétaire 2020 est estimé à 2,15%. Ce dernier s'est de nouveau amélioré par rapport à celui de l'an passé (2,24%). L'annuité nécessaire en 2020 au remboursement contractuel de cet encours s'élèvera à 82,7 M€.

### ➤ La dette à taux variable et révisable

Elle représente la deuxième part de la dette régionale. Son encours s'élève à 776,9 M€ avec une durée de vie moyenne résiduelle de 12 ans 3 mois. Elle se compose :

- d'un encours variable (Eonia, Euribor, TAG), soumis aux fluctuations du marché avec par voie de conséquence une volatilité plus importante. Il représente la partie la plus souple de la dette régionale, celle sur laquelle des changements d'index peuvent être réalisés à chaque échéance et des remboursements anticipés sont possibles sans pénalités. Cet encours s'élève à 510,7 M€ et représente 26,01% du CRD total. Le taux moyen prévisionnel est de 0,26%,
- et d'un encours positionné sur index révisable de type Livret A dont les modalités de calcul sont administrées. Celui-ci se monte à 266,2 M€ et représente 13,6% du CRD total. Le taux moyen au 1<sup>er</sup> janvier est de 1,61%.

Le taux moyen de la partie variable est en constante baisse depuis plusieurs années, conséquences de conditions de marché exceptionnelles. L'annuité 2020 dédiée au paiement des échéances de la dette variable et révisable sera inscrite à hauteur de 42,0 M€. La part consacrée au remboursement du capital sera de 36,5 M€, celle prévue pour les intérêts à 5,6 M€.

En privilégiant depuis trois ans les nouvelles mobilisations sur taux fixe, la collectivité a fait le choix de diminuer cette partie de l'encours qui représente aujourd'hui 39,6%.

**FICHE SYNTHETIQUE DE L'ANNUITE 2020**  
**Encours de dette prévisionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

<b>TAUX FIXE</b>	
<b>Encours au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (à date du 30/11/2019)</b>	<b>1 186,55 M€</b>
Taux moyen prévisionnel au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	2,15%
Capital remboursé	56,37 M€
Intérêts acquittés	26,38 M€
Durée de vie moyenne	10 ans 10 mois
<b>Annuité 2020 :</b>	<b>82,75 M€</b>

<b>TAUX VARIABLES</b>	
<b>Encours au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (à date du 30/11/2019)</b>	<b>776,9 M€</b>
- dont taux révisable (Livret A)	266,24 M€
- dont taux monétaires (post et pré-fixés)	510,66 M€
Taux moyen prévisionnel au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	0,71%
Capital remboursé	36,47 M€
Intérêts acquittés	5,56 M€
Durée de vie moyenne	12 ans 03 mois
<b>Annuité 2020 :</b>	<b>42,03 M€</b>

<b>TOTAL</b>	
<b>Encours au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (à date du 30/11/2019)</b>	<b>1 963,45 M€</b>
Taux moyen prévisionnel au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	1,58%
Capital remboursé	92,84 M€
Durée de vie moyenne	11 ans 5 mois
Intérêts acquittés	31,94 M€
<b>Annuité contractuelle 2020 :</b>	<b>124,78 M€</b>
A ces montants s'ajoutent :	
- la provision pour remboursement in fine de l'emprunt obligataire (mécanisme prudentiel),	13,33 M€
- la provision pour capital sur les dernières mobilisations réalisées fin 2019 et les nouvelles 2020,	3,81 M€
- la provision pour hausse éventuelle des taux d'intérêts en 2020 et pour intérêts sur les dernières mobilisations 2019.	1,18 M€
<b>☞ L'annuité totale 2020, sur la base d'un encours projeté au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de 1 988 M€, est de :</b>	<b>143,1 M€</b>

**Hypothèse :** l'estimation de la charge de la dette est fondée sur les taux d'intérêts connus à ce jour (cristallisation) et des estimations de taux du marché pour les taux variables.

➤ **Stratégie et diversification des sources de financement :**

Depuis la création de la Région Occitanie, les besoins de financement ont été couverts par des enveloppes financières négociées par les deux anciennes Régions, essentiellement auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ainsi que par l'émission obligataire verte et sociale réalisée en septembre 2018.

Au moment où sont écrites ces lignes et avant les mobilisations complémentaires de fin d'exercice, la collectivité dispose d'une ligne de crédit résiduelle auprès de la BEI, mobilisable au plus tard en juin 2020, d'un montant total de 100 M€.

En conséquence et afin de couvrir ses besoins futurs, la Région mène actuellement des travaux préparatoires avec ce même établissement en vue de l'obtention de nouvelles enveloppes. En parallèle, dans un souci de diversification, une consultation bancaire sera initiée début 2020.

Enfin, la Région Occitanie est actionnaire de l'Agence France Locale (AFL), participation validée en décembre 2018. Le versement de la participation financière est échelonné dans le temps, son rythme est fonction des mobilisations réalisées auprès de cet organisme. La Région dispose ainsi d'une source supplémentaire de diversification pour ses financements à venir.

## **Partie II**

### **Les ressources financières inscrites au Budget Primitif 2020**

## Les ressources régionales demeurent contraintes

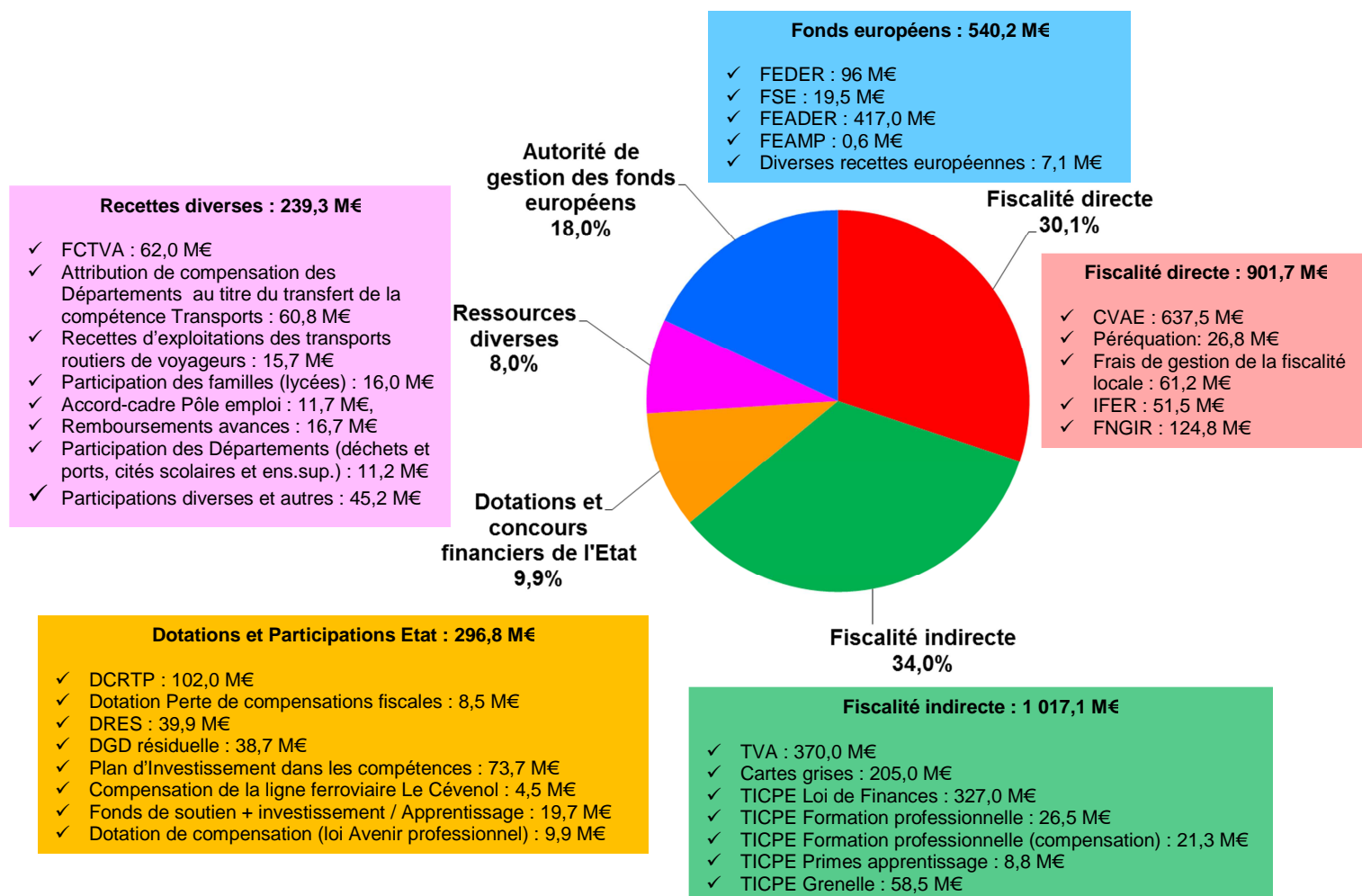
Le Budget Primitif 2020 affiche une légère baisse des recettes prévisionnelles comparativement à celles inscrites au Budget précédent. La raison principale découle du transfert de la compétence en matière d'apprentissage au profit des branches professionnelles avec une réduction, à due concurrence, des recettes associées (taxe d'apprentissage et fraction de TICPE). Il est maintenu un dispositif de soutien au profit de certains CFA mais financé par des concours financiers bien inférieurs.

Dans le même temps, la baisse continue des dotations et compensations financières de l'Etat se poursuit et contribue à cette tendance générale.

Pour autant, la mise en œuvre, pour le compte de l'Etat, du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) compense partiellement cette évolution au profit de dépenses affectées à la formation professionnelle.

Enfin, excepté les recettes fiscales assises sur l'activité économique (CVAE) et la consommation (TVA), les autres ressources affichent une relative stabilité. Les crédits afférents à l'autorité de gestion des fonds européens affichent une baisse imputable à un ajustement technique du montant afférent au fonds Feader.

### Ventilation des ressources régionales 2020 hors emprunt : 3 Milliards €



## Tableau général des ressources 2020

<b>Fiscalité directe</b>	<b>901 700 000</b>
- CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	637 500 000
- Fonds national de péréquation des ressources fiscales	26 800 000
- IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau : ferroviaire et télécom)	51 500 000
- FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources)	124 750 000
- Frais de gestion de la fiscalité locale (TH, CFE et CVAE)	61 150 000
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>958 600 000</b>
- TVA (Taxe sur la valeur ajoutée)	370 000 000
- Cartes grises (certificats d'immatriculation)	205 000 000
- TICPE (Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques) Loi de finances	327 000 000
- TICPE Formation professionnelle historique	26 500 000
- TICPE Formation professionnelle - Loi "Avenir professionnel" (compensation financière)	21 300 000
- TICPE Primes d'apprentissage (reliquat des contrats en cours)	8 800 000
<b>Dotations de l'Etat</b>	<b>246 760 000</b>
- Dotation Formation professionnelle - Loi "Avenir professionnel" (compensation financière)	9 900 000
- Fonds de soutien Apprentissage	9 500 000
- DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)	102 000 000
- Dotation pour transferts de compensations d'exonérations fiscales (DTCE)	8 500 000
- DGD résiduelle (dotation générale de décentralisation)	38 700 000
- Plan d'investissement dans les compétences (PIC)	73 660 000
- Compensation fonctionnement "Cévenol" (ligne ferroviaire)	4 500 000
<b>Ressources diverses de fonctionnement</b>	<b>127 590 000</b>
- FARPI (Fonds académique de rémunération des personnes d'internat) + 22,5 % EPLEA	16 000 000
- Recettes liées au transports routiers de voyageurs	15 700 000
- Participation des Départements Loi NOTRÉ (compétences déchets et ports)	1 000 000
- Attribution de compensation des Départements au titre du transfert de la compétence transports scolaires et interurbains	60 780 000
- Accord cadre avec Pôle emploi	11 700 000
- Diverses recettes de fonctionnement	22 410 000
<b>Autorité de gestion des Fonds européens</b>	<b>329 400 000</b>
- Diverses recettes européennes dont assistance technique	3 000 000
- FEDER 2014-2020 (Fonds européen de développement régional)	5 000 000
- FEADER 2014-2020 (Fonds européen agricole pour le développement rural)	300 000 000
- FSE 2014-2020 Fonds social européen	19 500 000
- IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes)	1 900 000
<b>Sous-total Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 564 050 000</b>
<b>Recettes propres d'investissement</b>	<b>220 150 000</b>
- TICPE "Grenelle de l'environnement"	58 500 000
- DRES (Dotation régionale d'équipement scolaire)	39 850 000
- Fonds pour l'investissement dans les CFA	10 200 000
- FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)	62 000 000
- Remboursements des avances et des prêts	16 700 000
- Participation des Départements aux cités scolaires et enseignement supérieur	10 200 000
- Diverses recettes d'investissement	22 700 000
<b>Autorité de gestion des Fonds européens</b>	<b>210 400 000</b>
- FEDER 2014-2020 (Fonds européen de développement régional)	90 570 000
- POI (Programme Opérationnel interrégional) Pyrénées	2 200 000
- FEADER 2014-2020 (Fonds européen agricole pour le développement rural)	117 000 000
- FEAMP 2014-2020 (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	630 000
<b>Sous-total Recettes d'investissement</b>	<b>430 550 000</b>
<b>TOTAL général des ressources hors emprunt</b>	<b>2 994 600 000</b>
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>535 400 000</b>
<b>TOTAL général des ressources 2020</b>	<b>3 530 000 000</b>

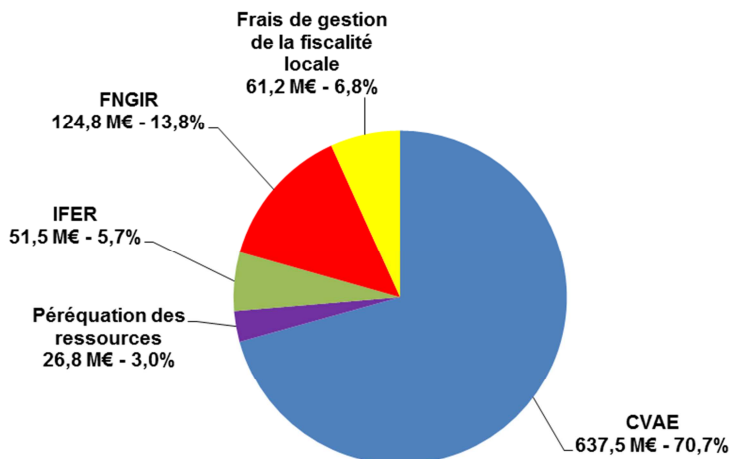
## I. LES RECETTES FISCALES

### I.1. La fiscalité directe

#### Ventilation des ressources issues de la fiscalité directe : 901,7 M€

##### I.1.1. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) se substitue, depuis 2011, à la part équipements et biens mobiliers de l'ancienne taxe professionnelle. D'une manière générale, le potentiel de croissance d'une recette fiscale résulte du cumul d'un effet-base et d'un effet-taux. Concernant la CVAE, l'effet-taux n'existe pas dans la mesure où le taux unique appliqué sur l'ensemble du territoire national est défini en loi de finances.



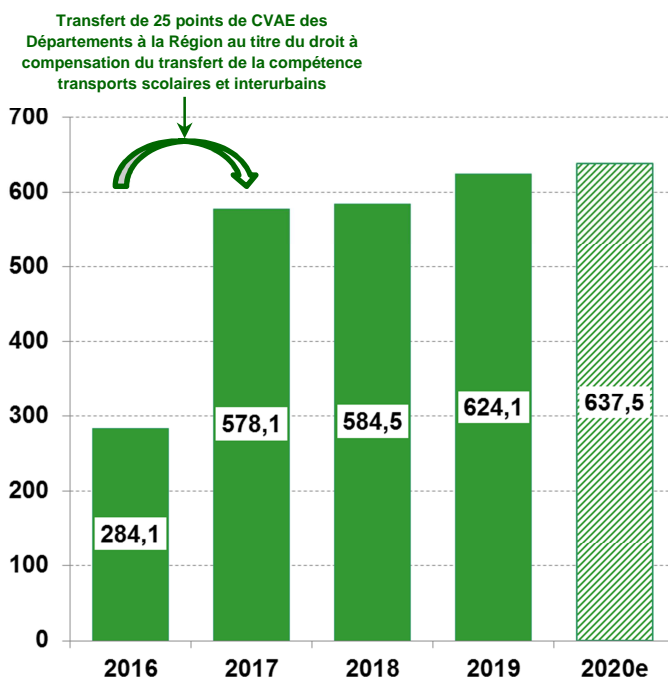
Pour ce qui est de l'effet-base, il est assis sur des flux économiques dont la variation est en partie corrélée à l'évolution du Produit Intérieur Brut de l'année N-2. Il en résulte une grande volatilité du produit d'une année sur l'autre, amplifiée par le caractère déclaratif de cet impôt par les entreprises, des modalités de paiement spécifiques (mécanisme d'acomptes puis de solde) et d'une territorialisation du produit fondé sur la localisation des effectifs.

Depuis 2018, la part relative de la CVAE dévolue aux Régions est passée de 25% à 50% tandis que celle revenant aux Départements a été réduite à due concurrence (de 48,5% à 23,5%). Cette évolution découle du transfert de la compétence transports scolaires et interurbains (exercice du droit à compensation).

En 2019, le produit perçu par la Région Occitanie s'est élevé à 624,1 M€, soit une progression de 6,7%, proche de la moyenne nationale (+ 6,8%).

Le montant définitif de la CVAE à percevoir en 2020 ne sera notifié qu'au mois de mars prochain. Néanmoins, et au vu des simulations fournies par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), la Région anticipe, pour 2020, une hausse du produit de CVAE proche de 2%.

#### Evolution du produit de la CVAE (en M€)



**Le produit attendu de CVAE pour 2020 est évalué à : 637,5 M€.**



Dans le but d'équilibrer les flux financiers découlant du transfert de la compétence transports routiers de voyageurs (coût net des charges transférées et recettes de compensation (25 points de CVAE)), des attributions de compensation sont versées, selon les cas, par la Région (trop perçu de CVAE) ou par le Département (recette insuffisante pour couvrir les dépenses transférées).

Dans ce cadre, la Région :

- perçoit 60,78 M€ versés par un total de 10 Départements (participation gelée en valeur),
- verse 77,88 M€ au profit de trois Départements (atténuation de produits fixe).

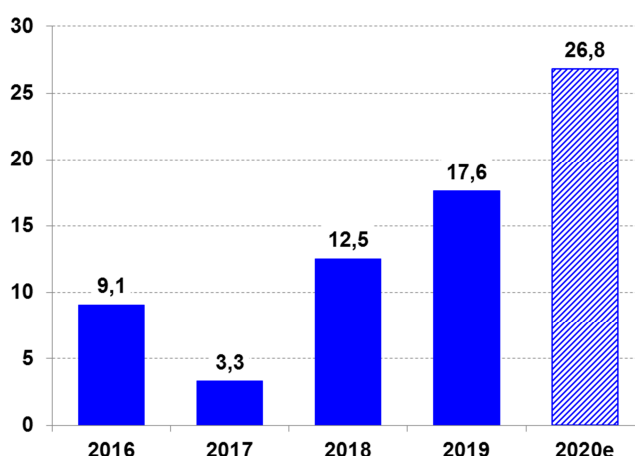
### I.1.2. Le fonds régional de péréquation des ressources fiscales

Prévus par la loi de finances de 2010, les mécanismes de péréquation financière entre les Régions ont été mis en œuvre en 2013. L'objectif principal consiste à faire converger l'évolution des nouvelles ressources découlant de la réforme fiscale de 2010 (CVAE, IFR, FNGIR et DCRTP) avec, pour valeur pivot, l'évolution moyenne nationale. La comparaison est effectuée en considérant la moyenne de la croissance cumulée du nouveau panier de ressources depuis 2011.

Les Régions situées au-dessus de ce seuil sont contributrices et, par un « effet-miroir », celles situées en dessous sont éligibles à la péréquation en fonction de leur positionnement vis-à-vis de la moyenne.

A compter de 2018, les modalités de calcul ont été réformées afin de corriger le biais introduit par l'octroi de 25 points de CVAE ex-départementale. Ces derniers sont neutralisés afin de conserver le périmètre d'origine dans les modalités de calcul et de répartition.

Evolution du fonds de péréquation (en M€)



Depuis 2016, la Région Occitanie a toujours été bénéficiaire de ce fonds de péréquation. Ceci résulte du fait qu'une part conséquente de ses ressources est gelée (FNGIR) voire décroissante (DCRTP depuis que celle-ci est devenue l'une des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers versés par l'Etat). A l'inverse, la Région Ile de France est contributrice dès lors qu'elle perçoit une part considérable de CVAE en lien avec la concentration, dans la capitale, d'un grand nombre d'entreprises et de sièges sociaux (à ce titre, elle ne perçoit pas de DCRTP).

En 2020 et compte tenu des ressources 2019 perçues au plan national, la Région Occitanie devrait être à nouveau être éligible au fonds de péréquation à hauteur de **26,8 M€**.

### I.1.3. L'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

La loi de finances pour 2010 a instauré une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Cet impôt constitue la troisième ressource fiscale de substitution à la réforme de la fiscalité locale. Cette imposition a été créée afin de neutraliser partiellement les gains importants réalisés par certaines grandes entreprises de réseaux et découlant de la suppression de la taxe professionnelle. Il s'agit de tarifs de taxation sur des matériels ou des installations.

Les Régions perçoivent deux composantes de l'IFER :

#### **A. Matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour des opérations de transport de voyageurs**

L'imposition forfaitaire s'applique au matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour des opérations de transport de voyageurs. Le montant de l'imposition forfaitaire est établi pour chaque matériel roulant en fonction de sa nature et de son utilisation selon un barème allant de 2 400 € pour des remorques tram-train à 35 000 € pour des motrices de matériel à grande vitesse.

L'imposition est ensuite répartie entre les régions en fonction du rapport entre le nombre de sillons-kilomètres réservés l'année qui précède par les entreprises de transport ferroviaire auprès de SNCF Réseau et le nombre total de sillons kilomètres réservés pour des opérations de transport de voyageurs sur le réseau ferré national.

Depuis 2013, un mécanisme d'indexation des tarifs basés sur l'inflation a été instauré et il a été établi une progressivité dans l'imposition en fonction de l'activité réelle des opérateurs. A cette fin un système avec deux seuils a été instauré. Sous le seuil « bas » fixé à 300 000 kms annuel, il n'y a pas d'imposition. Au-dessus du seuil « haut » fixé à 1 700 000 kms, l'imposition est complète. Entre ces deux bornes l'imposition est progressive.

Le principal reproche qu'adressent les Régions à cet impôt, c'est qu'il est en partie refacturé par la SNCF au titre des charges auquel le transporteur est exposé dans les comptes T.E.R.

La notification du produit de cet I.F.E.R. n'intervient qu'en décembre pour l'année N. Le produit 2020 de l'IFER « Ferroviaire » pour la Région est estimé à : **35,3 M€**.

#### **B. Répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre et aux équipements de commutation**

L'imposition forfaitaire s'applique aux répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre, aux unités de raccordement d'abonnés et aux cartes d'abonnés du réseau téléphonique commuté, avec un tarif différent selon la nature de l'équipement. Cette I.F.E.R. repose sur la boucle locale cuivre, progressivement remplacée par le câble et les réseaux de fibre optique. En conséquence, le législateur a dû instaurer la garantie d'un produit minimal de 400 M€ en prévoyant un mécanisme automatique de relèvement à due concurrence du tarif de l'impôt en cas de baisse de l'assiette.

Le dispositif d'affectation du produit garanti qui s'applique dès 2014 prévoit que les recettes ne sont plus réparties en fonction des équipements présents, mais à proportion du produit perçu en 2013. Pour la Région Occitanie, ce pourcentage s'établit à 9,0634%.

La Loi de finances rectificative pour 2017 a élargi l'assiette de cette I.F.E.R. au câble coaxial et à la fibre optique sans que cela vienne modifier le produit global attendu.

Le produit 2019 de l'I.F.E.R. « Télécom » pour la Région est estimé à : **16,2 M€**.

**Le produit attendu au titre des deux IFER est donc de 51,5 M€.**

#### **I.1.4. Le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR)**

La territorialisation de la CVAE a pour conséquence de concentrer une part prépondérante du produit dans la Région Ile de France, en position excédentaire avec de nouvelles ressources fiscales en 2011 très supérieures à celles de 2010. Les autres Régions sont au contraire en position déficitaire. Pour pallier ce déséquilibre, le F.N.G.I.R régional a été créé.

Ce fonds est alimenté par l'écrêtement de l'excédent de ressources de la Région Ile de France pour les rapporter à leur niveau de l'année 2010. Le FNGIR est redistribué aux autres Régions dont le produit issu de la CVAE et de l'IFER ne suffit pas à compenser le besoin de financement inhérent à la perte de recettes.

Ainsi, il a été substitué à de la fiscalité dynamique en terme de bases et de pouvoir de taux, un dispositif qui n'est qu'une photographie prise en 2010 des écarts de richesse nés de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la CVAE. Les montants prélevés (Région Ile de France) ou perçus (autres Régions) ont été calculés à partir du niveau atteint en 2011. Ils sont gelés en valeur depuis 2013.

En 2020, le produit perçu au titre du FNGIR est donc stable à : **124,75 M€.**

#### **I.1.5. Le financement de la formation professionnelle par les frais de gestion de la fiscalité locale**

En 2014, le Gouvernement avait accepté d'opérer une « refiscalisation » des ressources régionales en substituant à l'ancienne Dotation Globale de Décentralisation Formation professionnelle un panier de recettes dont la majeure partie est potentiellement dynamique :

- les produits perçus jusqu'alors par l'Etat pour couvrir ses frais de gestion afférents au calcul et au recouvrement de la Cotisation foncière des entreprises (CFE), de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et d'une fraction des frais de gestion de la Taxe d'habitation. Cette première part représente les deux tiers de la ressource,
- une fraction supplémentaire de TICPE qui sera traitée dans le chapitre consacré à la fiscalité indirecte.

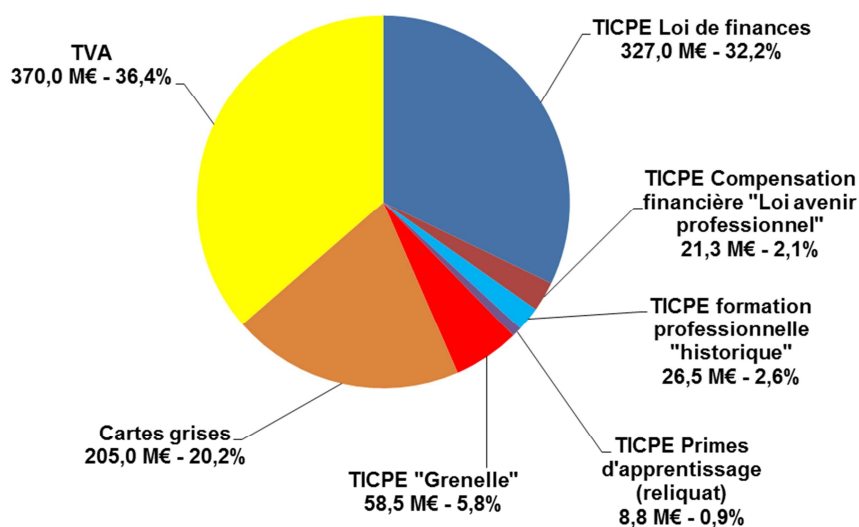
**Ces frais de gestion seront amputés en 2021 de la part taxe d'habitation (40% du produit), suite à la suppression programmée de cet impôt. Le vecteur de compensation devrait être une nouvelle dotation gelée en valeur. En conséquence les Régions perdront près de la moitié du dynamisme associé à cette recette.**

Ainsi, pour l'année 2020, une indexation globale de 2% a été retenue, ce qui portera le produit des frais de gestion de la fiscalité locale à **61,15 M€.**

<b>Soit un produit global de fiscalité directe attendu de : 901,7 M€.</b>
---

## I.2. La fiscalité indirecte

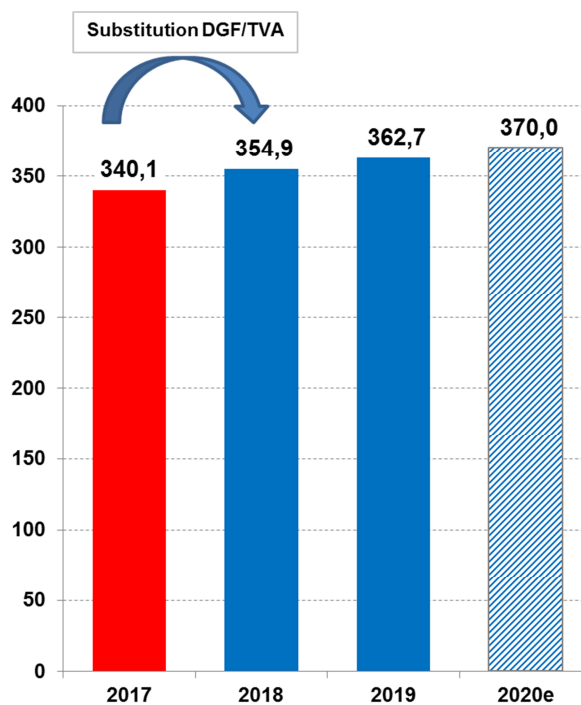
### Ventilation des ressources issues de la fiscalité indirecte : 1 017,1 M€ (fonctionnement et investissement confondus)



#### I.2.1. La fraction régionale du taux de TVA

L'article 149 de la loi de finances initiale pour 2017 a attribué aux Régions, à compter de 2018, une fraction de TVA qui se substitue intégralement à l'ancienne DGF régionale (part forfaitaire et part péréquation). A l'origine, cette fraction de TVA devait également remplacer le fonds de soutien au développement économique (41,6 M€ attribués à l'Occitanie en 2017) mais cet engagement n'a pas été respecté.

Le produit de la fraction de TVA versée aux régions représente 2,45% de la recette nationale. Cette ressource n'est pas territorialisée, elle évolue au même rythme que le produit national. Les projections figurant dans le projet de loi de finances pour 2020 anticipent une progression en valeur de 2,4% en 2019 et 3% en 2020.



Pour 2020, la ressource est anticipée à **370 M€** (estimation fondée sur un effet-base de 2,2%).

## I.2.2. La taxe sur les cartes grises

L'autonomie fiscale des Régions est très limitée, elle se concentre sur le pouvoir de taux exercé par les élus sur le tarif des cartes grises. Le produit ainsi généré représente 8% des recettes de fonctionnement.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2016, le tarif applicable sur le territoire régional a été harmonisé à 44 € le cheval fiscal.

**Il est proposé, dans le cadre du Budget 2020, de maintenir inchangé ce tarif qui situe l'Occitanie dans la moyenne des Régions métropolitaines.**

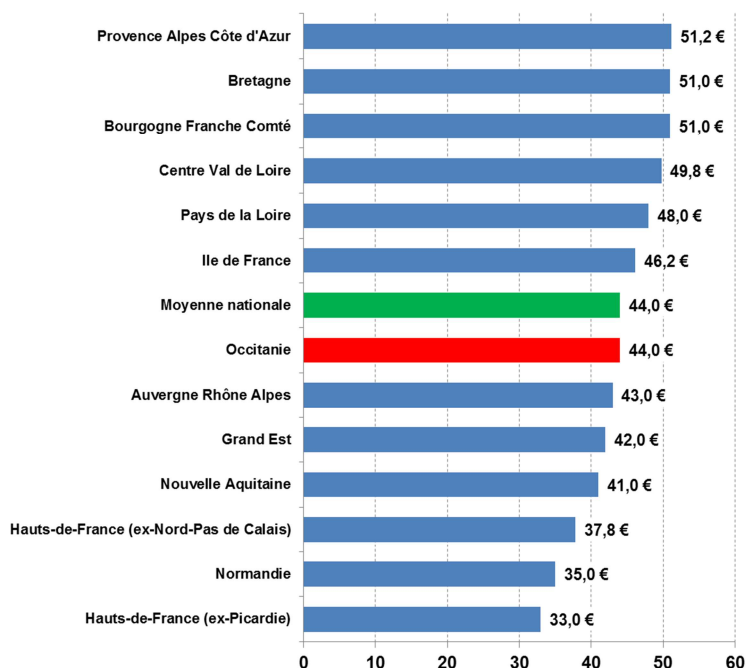
Le projet de loi de finances 2020 engage une réforme des taxes sur les véhicules à moteur et notamment de la taxe sur les cartes grises. Dans le système proposé, l'automobiliste s'acquittera de deux taxes au profit de la région :

- une taxe fixe, due au titre de la délivrance de la carte grise, y compris les modifications d'un certificat existant. Cette taxe s'applique à tous les véhicules pour lesquels l'immatriculation est obligatoire. Son tarif s'élèvera à 7 € : **les régions n'auront pas de pouvoir de modulation sur ce montant**. Elle sera perçue en même temps que la taxe de 4 € actuellement affectée à l'Agence nationale des titres sécurisés. En parallèle, le régime de taux fixe qui s'appliquait notamment pour les vélomoteurs, les véhicules agricoles et les véhicules des séries W (véhicules neufs acquis par des garages) et WW (immatriculation provisoire) est supprimé,
- une taxe proportionnelle, calculée comme aujourd'hui, par multiplication du taux unitaire voté par la puissance fiscale en CV. La réduction du tarif unitaire de moitié jusqu'ici applicable aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, aux tracteurs non agricoles et aux motocyclettes est étendue aux véhicules de transport de passagers de plus 9 places assises. La réduction du tarif de moitié pour les véhicules de plus de dix ans est quant à elle maintenue, mais elle n'est plus cumulable avec une autre réduction.

Cette réforme entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle est censée être neutre pour les Régions et s'effectuer « à rendement constant ». Pour autant, l'Etat n'a fourni aucune simulation financière aux parlementaires. Ainsi, le vote des tarifs des cartes grises lors du Budget Primitif 2021 devra faire l'objet d'une attention toute particulière.

Depuis 2016, les « **véhicules propres** » **bénéficient d'une exonération totale** en Occitanie. Cette mesure est pérennisée, elle concerne les véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules (GNV), du gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou du super éthanol E85.

Tarif des cartes grises en 2019 par cheval fiscal



La réforme précitée instaure à partir de 2021 une exonération de droit pour les véhicules dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux. Les régions conserveront la possibilité d'exonérer en sus les véhicules dont la source d'énergie comprend le gaz naturel, le GPL ou le superéthanol. L'exonération éventuellement votée ne portera donc que sur les véhicules qui ne seront pas déjà exonérés de droit.

En 2020, le produit des cartes grises devrait demeurer stable comparativement à 2018. Il est estimé à **205 M€**.

Dans la continuité des politiques menées antérieurement et afin de ne pas pénaliser la jeunesse, il est proposé de **maintenir, en 2020, la taxe sur les permis de conduire à 0 €**.

**Cette délibération devrait être la dernière car, dans le cadre de la « rationalisation des taxes à faible rendement », le Gouvernement supprime cette taxe** (article 6 du Projet de Loi de finances pour 2020). Elle n'est actuellement mise en œuvre qu'en Corse, à la Réunion, en Martinique et à Mayotte pour un rendement global de 2 M€.

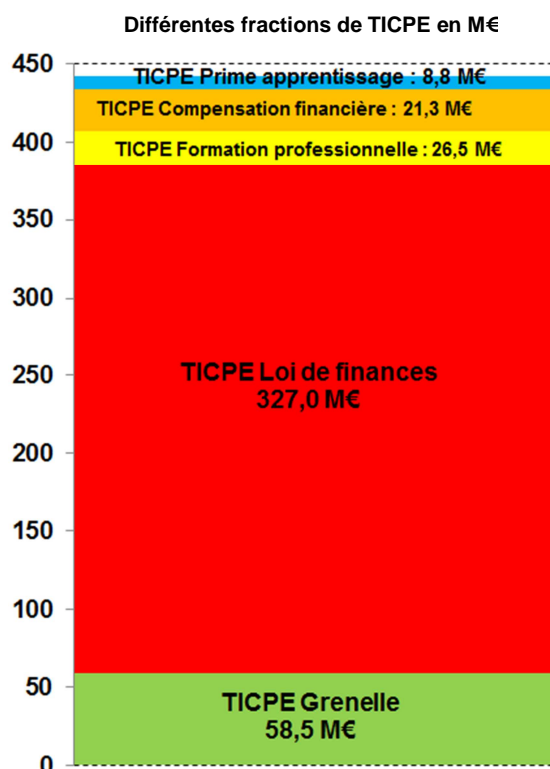
### I.2.3. Les droits d'accise : la TICPE

#### Les différentes fractions de TICPE à percevoir en 2020 (en M€)

Depuis 2005 et consécutivement aux lois de décentralisation, les Régions métropolitaines perçoivent, au titre du droit à compensation, une partie du produit de la Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Energétiques (TICPE) affectée jusqu'alors exclusivement à l'État.

Avec un produit global estimé en 2020 à 442 M€, la TICPE perçue par la Région représente sa seconde ressource fiscale, derrière la CVAE.

Composée jusqu'en 2012 d'une part principale venant compenser les transferts de compétences initiés par la loi du 13 août 2004 et d'une autre venant financer les infrastructures de mobilité durable (« Grenelle de l'environnement »), elle s'est enrichie de nouvelles fractions en 2014 et 2015 au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage.



En 2020, de nouvelles évolutions apparaissent avec la suppression de la part complémentaire associée à la taxe d'apprentissage. Dans le même temps, une nouvelle fraction est instaurée pour financer, en partie, la compensation financière découlant de la réforme du financement de l'apprentissage.

## A. La TICPE résultante du vote en loi de finances

Les transferts de compétence initiés par la loi du 13 août 2004 ont donné lieu à compensation financière sous la forme d'attribution aux Régions d'une fraction du tarif de TICPE assise sur les consommations réelles enregistrées dans chaque Région. Cette fraction de TICPE prend la forme d'un tarif différencié pour chaque Région et déterminé en loi de finances. Pour la Région Occitanie, ce tarif s'établit, en 2019, à 0,0882 € par litre de super sans plomb et à 0,0614 € par litre de gazole.

Ce tarif évolue au gré des transferts de charges successifs, sur la base des travaux menés par la Commission Consultative d'Évaluation des Charges (CCEC), afin que le produit garantisse le droit à compensation. En 2014, le tarif a été augmenté par l'Etat, afin de financer les nouveaux transferts initiés par la loi du 4 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. En 2017, il a été de nouveau majoré par l'Etat, afin de compenser le transfert de la compétence relative au nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (dispositif NACRE compensé à hauteur de 2,83 M€ pour la Région Occitanie) prévu par l'article 7 de la Loi NOTRÉ.

Par ailleurs, la même année, l'ancienne part modulable a été intégrée dans la part « socle » définie en lois de finances. **Une nouvelle modification de l'assiette interviendra en 2020.** Par souci de « simplification », l'Etat revient sur le principe de régionalisation de cette assiette. L'article 16 du Projet de loi de finances pour 2020 prévoit que la TICPE régionalisée (part Grenelle comprise) ne soit plus calculée sur la consommation « locale » mais sur la base des quantités nationales de l'année en cours, réparties entre chaque Région à hauteur de ce que représentait en 2019, la consommation régionale au sein de la consommation nationale. **La TICPE régionalisée ne le sera plus vraiment puisque à la dynamique régionale sera substituée une dynamique nationale. Seront donc pénalisées les Régions dont l'assiette reculait moins vite que la moyenne.**

En 2020, le tarif évoluera en fonction des modifications du droit à compensation qui font suite aux séances de fin d'année de la Commission Consultative d'Évaluation des Charges. Au moment où sont écrites ces lignes, aucun produit supplémentaire significatif n'est attendu à l'exception de la compensation du transfert de compétence relative à l'orientation à hauteur de 0,65 M€ (transfert des missions exercées par les Délégations Régionales de l'Office National d'Information Scolaire et Professionnelle (DRONISEP) des élèves et des étudiants en matière d'élaboration et de la diffusion de la documentation et des publications).

La TICPE « Loi de finances » devrait s'établir, en 2020, à **327 M€**.

## B. La TICPE « Grenelle de l'environnement »

Depuis 2011, une fraction de tarif régional de TICPE est venue s'ajouter aux précédentes. Les Régions ont la faculté de majorer le tarif régional de TICPE à condition que ces nouvelles recettes soient exclusivement affectées au financement d'infrastructures de transports durables, ferroviaire ou fluvial.

Depuis son instauration en 2011, le produit cumulé des deux anciennes Régions a atteint 474 M€, alors que les opérations éligibles (infrastructures ferroviaires et portuaires) ont représenté 873 M€ de dépenses au 31 décembre 2018.

Contrairement aux autres parts de TICPE, celle-ci constitue une recette d'investissement affectée aux politiques de transports durables.

Sur la base des consommations de carburants observées en 2019 et de la majoration du tarif reconduite pour 2020, le montant prévisionnel de cette part de TICPE devrait s'établir à **58,5 M€** en 2020. Ce montant est en légère diminution corrélativement à la consommation de carburants.

### **C. Les fractions de TICPE liées à la « refiscalisation » de la compensation de transferts de compétence.**

Ces parts de TICPE sont au nombre de trois :

- Une première composante, apparue en 2014, contribue au financement de la formation professionnelle, en complément des frais de gestion de la fiscalité locale. Le produit de cette part de TICPE est figé à **26,5 M€**,
- Une seconde part finance les primes versées aux maîtres d'apprentissage. La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a abrogé la gestion de ces aides par les Régions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cependant, les contrats signés antérieurement à cette date prendront fin en 2020 voire pour certains, en 2021. Ces derniers devraient donner lieu à compensation financière par le biais d'une sortie « en sifflet » du dispositif.

**Pour autant, au moment où est élaboré ce document, le Projet de loi de finances n'a pas inscrit les crédits budgétaires permettant de financer l'extinction progressive de ce dispositif.** Le montant de la compensation due à la Région est estimé, en 2020, à **8,8 M€**.

- Dans le cadre de la réforme du financement de l'apprentissage, la troisième composante, mise en œuvre depuis 2015 afin de « boucler » le financement de cette compétence, est supprimée.

En revanche, l'article 24 du projet de loi de finances pour l'année 2020 met en œuvre un dispositif d'accompagnement financier des régions au titre de la réforme de l'apprentissage. Celui-ci, motivé par la neutralité budgétaire et l'exercice du droit à compensation (ressource « historique » émargeant au financement de plusieurs politiques publiques), institue une compensation financière au bénéfice des régions (31,2 M€ en Occitanie, répartie en une dotation de 9,9 M€ et l'affectation d'une part de TICPE de 21,3 M€).

**Au titre du « vecteur TICPE » de cette compensation, la Région Occitanie devrait percevoir 21,3 M€.**

<b>Soit un produit de fiscalité indirecte de 1017,1 M€</b>
--

<b>Soit un produit total de fiscalité de 1 918,8 M€</b>
---



## ➤ Focus sur la réforme du financement de l'apprentissage et ses conséquences financières pour la Région Occitanie

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a mis à bas l'édifice pourtant vertueux qui préexistait depuis 2014 et qui confiait aux Régions une compétence partagée en matière de conduite des dispositifs liés à l'apprentissage. Cette loi organise, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le basculement du système actuel administré par l'Etat et les Régions vers un système géré en majorité par les branches professionnelles.

### A. La suppression des ressources régionales affectées à l'apprentissage

Celles-ci se composaient d'une fraction régionale de la taxe d'apprentissage dynamique et d'une part complémentaire de TICPE (respectivement **126,7 M€** et **11,7 M€** pour la Région Occitanie en 2018).

### B. La suppression du financement des primes versées aux maîtres d'apprentissage

Deux mécanismes, financés par la TICPE, permettaient à la Région de verser les primes aux employeurs d'apprentis. A l'heure où sont écrites ces lignes, **les Régions demeurent dans l'attente d'une disposition en loi de finances, leur permettant d'honorer leurs engagements résiduels pour les années 2020 et 2021 vis-à-vis des entreprises bénéficiaires (contrats en cours).**

### C. L'instauration d'une compensation censée neutraliser budgétairement la réforme

La réforme mise en œuvre est loin d'être neutre sur le plan budgétaire dès lors qu'elle est susceptible d'affecter les financements alloués à l'exercice des autres compétences restant à la charge des Régions. Il s'agit de prendre en considération le fait qu'une partie du financement de la formation professionnelle est assurée par le produit de la taxe d'apprentissage (précédemment des dotations d'Etat, instaurées depuis 1983).

Afin d'assurer la neutralité budgétaire « théorique » de la réforme et suite aux travaux menés par une mission de l'inspection générale de l'administration, mandatée par le Premier Ministre, l'article 24 du projet de loi de finances pour 2020 prévoit le versement d'une compensation financière à hauteur de 218 M€ au plan national **dont 31,2 M€** pour la Région Occitanie.

**Pour autant, les modalités de calcul retenues par l'Etat ne permettent pas à cette recette non affectée d'assurer une neutralité budgétaire complète. Pour l'Occitanie, la perte annuelle est estimée à 18 M€.**

Il convient de préciser que l'instance de dialogue propre à statuer sur ce sujet (Commission consultative d'évaluation des charges - CCEC) n'a, pour l'instant, pas été réunie, contrairement aux engagements pris.

## D. L'instauration de nouvelles dotations versées par France Compétences

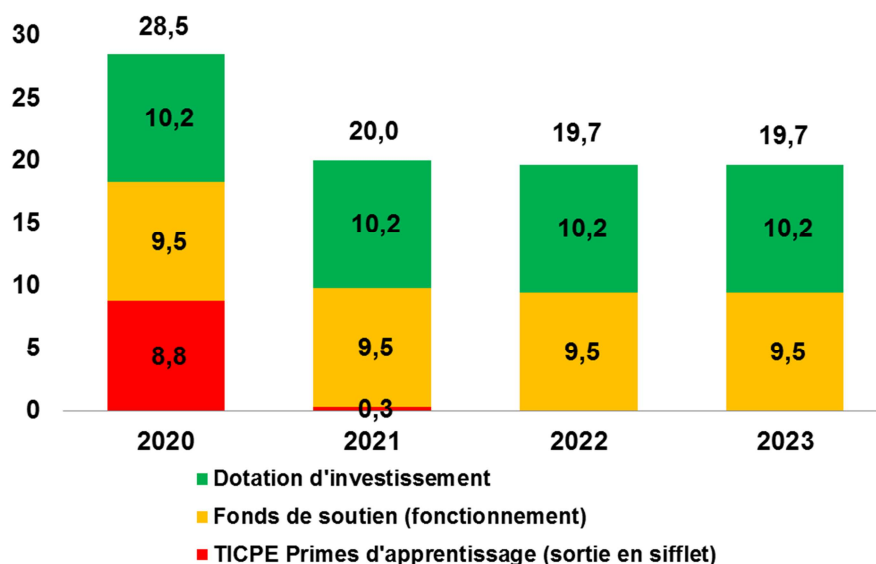
L'essentiel de la compétence « apprentissage » des Régions disparaît au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les Régions continueront toutefois de « contribuer à la mise en œuvre du développement de l'apprentissage de manière équilibrée sur (leur) territoire ». Elles peuvent à ce titre contribuer au financement des CFA, « lorsque des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient ».

Les dépenses engagées à ce titre peuvent :

- soutenir **le fonctionnement des CFA** (fonds de soutien) en majorant la prise en charge des contrats d'apprentissage par les opérateurs de compétences. Il s'agit d'assurer le financement des CFA les plus fragiles, ceux pour lesquels l'équilibre budgétaire pourrait être rendu plus difficile avec la réforme (financement au nombre d'apprentis sur la base de « coûts-contrats forfaitaire »). Un arrêté du 21 octobre 2019 fixe le montant de cette dotation à **138 M€** pour l'ensemble des Régions. La somme allouée à la Région Occitanie devrait s'établir à **9,5 M€**
- permettre le versement de subventions **d'investissement au CFA**. Ce fonds d'investissement devrait être de l'ordre de **180 M€ au niveau national**, un montant compris qui pourrait avoisiner **10,2 M€** pour l'Occitanie.

Le financement de ces deux fonds est assuré par France Compétences. Cet établissement public national à caractère administratif, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et placé sous la tutelle du Ministère en charge de la formation professionnelle, a notamment pour mission de répartir l'ensemble des fonds mutualisés de la formation et de l'alternance entre les différents financeurs.

Ressources dédiées à la politique apprentissage à compter de 2020 en M€ (post-réforme)

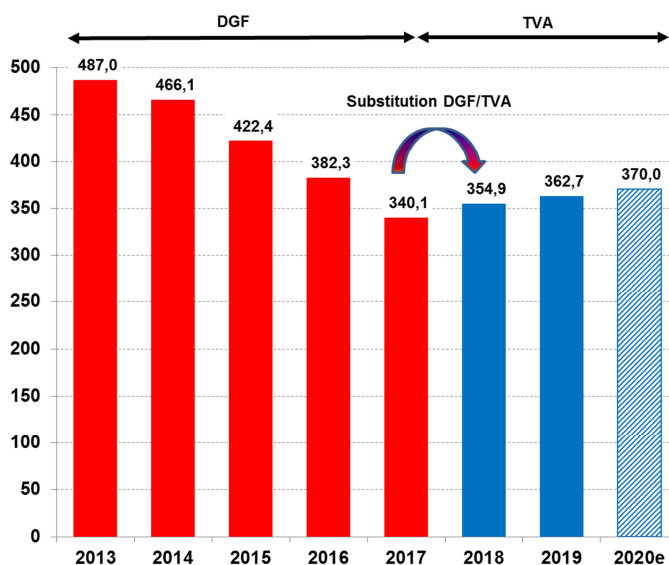


## II. LES TRANSFERTS RECUS DE L'ETAT

Depuis 2008, les transferts versés aux collectivités territoriales servent de variables d'ajustement au budget de l'État. La référence aux différents pactes pluriannuels (« pacte de croissance » ou « contrat de stabilité ») qui engageaient financièrement l'État auprès des collectivités territoriales et qui leur garantissait une indexation des concours versés a disparu depuis plusieurs années. Depuis 2011, il leur a été substitué un gel en valeur de l'enveloppe normée des concours de l'État.

Enfin, depuis 2014, s'est ajoutée une réduction de la DGF versée aux collectivités territoriales au titre de leur contribution à la réduction des déficits publics. Cette baisse de la DGF engagée en 2014 s'est amplifiée sur la période 2015-2017. Au total, cette diminution s'est élevée à 11,5 Milliards € pour l'ensemble des collectivités dont 1,52 Milliard € pour les seules Régions.

Concernant la Région Occitanie, la perte de ressources a atteint 138 M€ et 303 M€ de « manque à gagner » cumulé sur la période 2014-2017.



Ce rappel historique met en lumière une perte définitive. **En effet, le produit issu de la fraction de TVA octroyée à partir de 2018 a été calibré au niveau de DGF 2017** (avec un effet-base enregistré dès 2018).

### II.1 Les dotations de fonctionnement

Depuis 2018, après la substitution de la DGF régionale par une fraction de TVA et la non pérennisation du fonds de développement économique, l'Etat ne verse plus aux Régions que trois dotations de fonctionnement. L'une est gelée (DGD résiduelle), les deux autres enregistrent une baisse continue dès lors qu'elles sont devenues des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours versés aux collectivités territoriales.

En 2020, une nouvelle dotation verra le jour, consécutivement à la réforme du financement de l'apprentissage évoquée précédemment.

#### II.1.1. La Dotation Générale de Décentralisation résiduelle

Cette dotation correspond au reliquat de la DGD qui n'avait pas été intégré à la DGF (5%) lors de sa création en 2004. Cette dotation permet d'enregistrer certains ajustements financiers, notamment en matière de compensation des péages ferroviaires. Son montant est gelé en valeur à **38,7 M€**.

## II.1.2. Les dotations « variables d'ajustement » des concours financiers versés par l'Etat

Depuis 2010 et l'instauration d'une enveloppe normée caractérisée par une stabilité des concours financiers de l'Etat versés aux collectivités territoriales, les différentes mesures venant majorer l'une des composantes sont financées par une baisse, à due concurrence, d'autres dotations, devenues de véritables variables d'ajustement.

Les hausses précitées se font en général au bénéfice de la péréquation au sein du bloc communal et sont, pour partie, financées par les Régions.

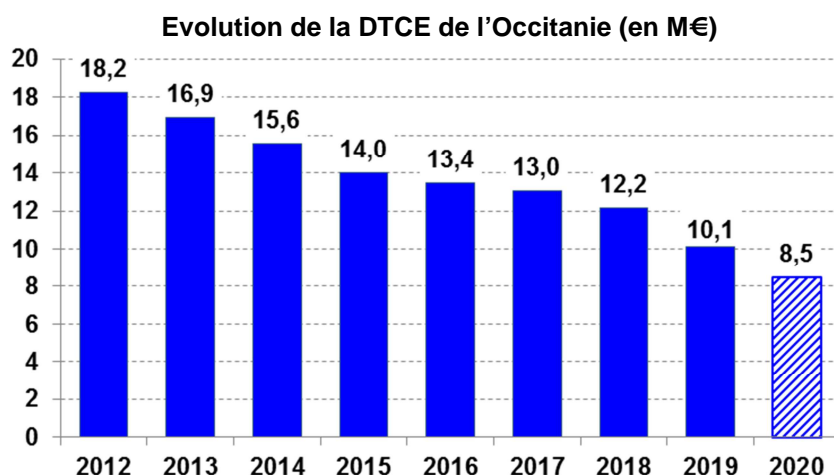
**En 2020, ce besoin de financement national est de 122 M€. Il est assuré à 45% par la baisse de dotations affectées aux seules Régions.**

### A. La Dotation pour transferts de compensation d'exonération de fiscalité locale

Cette dotation est une des conséquences directes de la réforme de la fiscalité directe locale qui a impliqué la suppression des allocations compensatrices versées aux Régions au titre des différents dispositifs d'allègement de la fiscalité directe. La dotation permet de compenser les Régions de la perte des allocations compensatrices qui font l'objet d'un transfert vers un autre niveau de collectivité ou d'une suppression. La fraction de CVAE faisant l'objet d'exonérations compensées est intégrée dans cette dotation.

Comme indiqué plus haut, les allocations compensatrices perçues par les collectivités territoriales sont minorées chaque année afin de respecter l'objectif global d'évolution des concours financiers de l'État aux collectivités locales.

Cette méthode est reconduite en 2020, **la perte induite pour l'ensemble des Régions s'établit à 20 M€, elle est estimée à 1,5 M€ pour la Région Occitanie.**



En conséquence, le montant attendu en 2020 est estimé à **8,5 M€**.

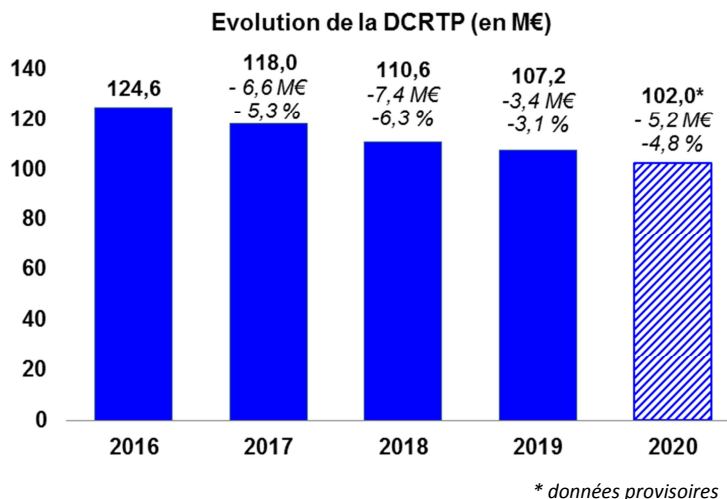
### B. La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)

La DCRTP est une dotation « d'équilibre » versée par l'État et destinée à couvrir l'écart résiduel entre le montant des ressources 2010 (Foncier et Compensation relais à la taxe professionnelle) qui est garanti et la somme des produits suivants : CVAE + IFER + FNGIR.

Bien qu'elle vienne en partie se substituer aux parts de fiscalité régionale transférées (foncier bâti) ou supprimées (taxe professionnelle), il s'agit bien d'une dotation versée par l'Etat et traitée comptablement comme telle. Cette dotation ne bénéficiait d'aucune indexation, elle permettait d'équilibrer la réforme de la fiscalité locale de 2010 et la suppression de la taxe professionnelle. De ce fait, elle avait vocation à être sanctuarisée. Or en 2017, le Gouvernement a opté pour une intégration de cette dotation parmi les variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours versés par l'Etat.

Cette minoration annuelle constitue une mesure injuste et inégalitaire. Elle finance des mesures de péréquation et d'exonérations fiscales qui ne concernent pas les Régions mais les autres échelons territoriaux.

D'autre part, elle frappe particulièrement les Régions les plus pénalisées par la réforme de la taxe professionnelle de 2010 et en particulier l'Occitanie.



**La perte induite en 2020 pour l'ensemble des Régions (hors Ile-de-France qui ne perçoit pas de DC RTP) s'établit à 35 M€, elle est estimée à 5,2 M€ pour la Région Occitanie. Depuis 2017, le montant de la minoration de la DC RTP représente un « manque à gagner » cumulé de 61 M€.**

Pour l'Occitanie, la DC RTP devrait s'établir en 2020 à **102 M€**.

### II.1.3. La dotation formation professionnelle issue de la loi « avenir professionnel »

Comme cela a déjà été évoqué, l'article 24 du projet de loi de finances pour l'année 2020 met en œuvre un dispositif d'accompagnement financier des régions au titre de la réforme de l'apprentissage. Celui-ci institue une compensation financière de 31,2 M€ pour l'Occitanie dont l'une des deux composantes est une dotation gelée de **9,9 M€**.

### II.1.4. Les concours affectés

#### A. Le plan national d'investissement dans les compétences

Le 25 septembre 2017, le Premier ministre a annoncé la mise en œuvre d'un Grand Plan d'Investissement pour la période 2018-2022. Ce Plan comporte notamment un volet intitulé Plan d'Investissement dans les compétences (PIC) qui a pour objet principal d'améliorer la qualification de la population des jeunes ou des demandeurs d'emplois non qualifiés.

Pour la période 2019-2022, près de 8 Milliards € seront affectés par l'Etat aux Régions dans le cadre de Pactes régionaux d'investissement dans les compétences dont 568,7 M€ en Occitanie. Ce Pacte a été approuvé lors de la session de l'Assemblée plénière du 16 novembre 2018, en conditionnant toutefois l'engagement de la Région au fait que les dépenses supplémentaires liées au PACTE soit neutralisées dans le cadre du plafonnement des dépenses de fonctionnement imposé par l'Etat.

Le 8 juin 2018, une convention d'amorçage a été signée pour un montant de 58,3 M€. Elle sera soldée fin 2019. La convention 2019 a donné lieu au versement d'une avance de 65,9 M€, budgétée en DM1 2019.

Au Budget Primitif 2020, sont inscrits l'avance contractuelle (50%) de la convention 2020 (63,7 M€) et un acompte sur la convention 2019 à hauteur de 10 M€, soit au total **73,7 M€**.

## **B. Le fonds de soutien en faveur des CFA**

La loi du 5 septembre 2018 pour « choisir son avenir professionnel » prévoit que les Régions conservent une compétence facultative en matière d'apprentissage (financement des CFA), dès lors que des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient. Elles pourront notamment intervenir en fonctionnement, dans une logique de péréquation.

A ce titre, la Région Occitanie percevra **9,5 M€**, un montant versé par l'établissement public « France compétences ».

## **C. La compensation financière du transfert de la liaison « Le Cévenol »**

La liaison ferroviaire Clermont-Ferrand – Nîmes, également appelée « Le Cévenol », est, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, exploitée dans le cadre des TER, la Région devenant Autorité Organisatrice de la ligne. Une convention en ce sens a été signée le 10 mai 2017 entre l'Etat et la Région. Les termes de cette convention prévoient une compensation financière intégrale de l'Etat pendant une durée de cinq ans afin de couvrir les coûts d'exploitation.

Le montant de cette compensation est stable à **4,5 M€**.

<b>Soit un produit de dotations de fonctionnement de 246,76 M€.</b>
---

## **II.2 Les transferts d'investissement**

### **II.2.1. La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES)**

La DRES est l'une des plus anciennes dotations versées par l'Etat. Depuis son origine, elle est destinée à couvrir une partie du besoin de financement des Régions en matière d'investissement dans les lycées. Depuis 2008, le montant de cette recette affectée à l'éducation est gelé en valeur à **39,85 M€**.

### **II.2.2. Le Fonds de Compensation de la TVA**

Le fonds a pour objet de compenser forfaitairement la taxe sur la valeur ajoutée acquittée par les collectivités territoriales sur leurs investissements éligibles. Depuis 2010, le FCTVA perçu sur l'exercice en cours est relatif aux dépenses réalisées l'année précédente. Le taux de prise en charge du FCTVA a été fixé à 16,404% depuis 2015.

La loi de finances pour 2016 a élargi les conditions d'éligibilité du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. L'incidence financière de ce dispositif est faible pour la Région et a représenté 0,4% du total du FCTVA perçu en 2019.

Pour l'exercice 2020, et en fonction du niveau des investissements constaté à ce jour, le montant attendu est estimé à **62 M€**.

### **II.2.3. Le Fonds pour l'investissement en faveur des Centres de Formation des Apprentis**

Cette nouvelle ressource est le pendant en investissement du fonds de soutien en faveur des CFA évoqué précédemment. France Compétences versera aux Régions 180 M€ par an. La Région Occitanie percevra, au titre de ce fonds, **10,2 M€**.

<b>Soit un produit de transferts d'investissement de 112 M€.</b>
--

<b>Soit un produit total de transferts reçus de l'État de 358,8 M€.</b>
---

## **III. LES RESSOURCES DIVERSES**

### **III.1. L'affectation aux Régions de la participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration et la suppression des Fonds Académiques de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI).**

Corrélativement au transfert initié en 2004 de l'ensemble des agents régionaux des lycées, l'État a décidé de mettre fin à l'existence des FARPI qui recueillaient la participation des familles d'une part et de l'État d'autre part, et finançaient ainsi la rémunération des personnels d'internat. Depuis 2006, la Région est devenue compétente pour percevoir la partie de ces fonds relative à la rémunération des personnels d'internat et de restauration. Avant ce transfert, l'État appliquait un taux de participation de 22,5%, taux conservé par la Région. Le même mécanisme a été mis en place en ce qui concerne la rémunération des ARL évoluant dans les lycées agricoles affectés aux internats et à la restauration.

Les recettes prévisibles en 2020 au titre de ce fonds devraient s'établir à **16 M€**.

### **III.2 Le Remboursement des Avances**

Des avances et prêts sont consentis par la Région à divers organismes publics ou privés, à des taux préférentiels voire nuls. Ces dispositifs utilisés essentiellement au profit du développement économique sont progressivement étendus aux secteurs du tourisme, de l'économie sociale et solidaire et de l'environnement. Une recette de 1,5 M€ est également attendue au titre des avances consenties aux Syndicats Mixtes dans le cadre de l'aménagement des Parcs Régionaux d'Activités Economiques (PRAE).

Le montant total des remboursements effectués par les entreprises bénéficiaires en 2020 donnera lieu à une annuité prévisionnelle de **16,7 M€**.

### **III.3 La Participation de l'État et des collectivités aux travaux dans les cités scolaires mixtes et dans les universités**

La Région Occitanie, en sa qualité de gestionnaire, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux réalisés dans certaines cités scolaires (lycées incluant des collèges). Par ailleurs, elle intervient aussi en maîtrise d'ouvrage pour les établissements de l'enseignement supérieur et les écoles de

formation sanitaire et sociale. Par le biais de conventions définissant les modalités de répartition, elle répercute auprès des organismes concernés sa participation financière.

Les remboursements induits par les avenants financiers signés à ce jour peuvent être estimés à **10,2 M€**, répartis ainsi pour 2020 :

- avec les Départements (cités scolaires) : 2,8 M€,
- avec l'Etat au titre de l'enseignement supérieur (Ecole Nationale Vétérinaire, Institut National Polytechnique, UPS Ranguéil, IUT de Tarbes et Auch, ENSAT d'Auzeville) : 7,4 M€.

#### **III.4 Les participations des Départements au titre des transferts de compétence organisés par la loi NOTRÉ**

Comme cela a été évoqué plus haut, le transfert de compétence en matière de transports non urbains et scolaires des Départements vers la Région s'est accompagné d'un transfert de ressources via l'octroi de 25 points de CVAE départementale.

A partir de 2018 et pour dix Départements, ce transfert de ressources se révèle insuffisant pour couvrir les charges transférées. En conséquence, la loi a prévu le versement par ces Départements d'une attribution de compensation complémentaire qui s'élèvera en 2020 à **60,78 M€**.

Par ailleurs, la loi NOTRÉ organise :

- le transfert de la compétence « planification des déchets », qui devient régionale, et le versement d'une compensation financière (491 K€),
- le transfert de la gestion de certains ports. Dans la Région, le port du Grau-du-Roi est concerné (244 K€),
- le transfert de la voie ferrée à vocation de transport de marchandise reliant Colombiers à Maureilhan (Hérault) (277 K€).

Au total, la Région attend une participation annuelle et récurrente des Départements d'un montant de **1 M€**.

#### **III.5 Les autres recettes et subventions reçues dans le domaine des transports**

Au-delà des recettes de compensation rappelées au chapitre précédent, le transfert de compétence en matière de transports routiers de voyageurs (transports scolaires et transports interurbains) génère des recettes d'exploitation au sens large du terme (participation des familles au coût des transports scolaires, prises en charge partielle des communes et intercommunalités, recettes de billetterie...).

En 2020, ces recettes, majoritairement soumises au champ d'application de la T.V.A. et comptabilisées par le biais d'une activité dédiée dans le budget, devraient représenter un volume de **15,7 M€**. Cette prévision budgétaire est en diminution comparativement à 2019. Elle tient compte, dans le cadre de la poursuite de l'harmonisation des tarifs à l'échelle de la Région, de la **nouvelle diminution du montant plafond du prix des abonnements aux transports scolaires**.

Par ailleurs, sont inscrites au Budget primitif 2020, diverses recettes liées au transport ferroviaire pour **1,35 M€** (accord tarifaire Arènes Colomiers, loyer crédit-bail matériel roulant, ...)



### III.6 Les participations à percevoir au titre de la formation professionnelle

Afin de renforcer l'offre de formation en direction de publics spécifiques, la Région peut passer un certain nombre de conventions avec différentes structures. C'est le cas de la convention de contribution financière signée entre la Région Occitanie et Pôle emploi et relative à la participation de ce dernier au financement des formations collectives pour l'année 2020.

Dans ce cadre, Pôle emploi verse une participation à la Région pour la prise en charge de formations qualifiantes en direction des demandeurs d'emploi ou afin d'accompagner ces derniers vers des formations d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture. Au titre de l'avance de la convention 2020 et des acomptes de la convention 2019, la Région attend une participation de **11,7 M€**.

### III.7 La Participation et recettes diverses au titre des Ports et Aéroports

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales donnait la possibilité aux collectivités locales de se voir transférer la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ports non autonomes et des aérodromes appartenant à l'Etat. Dans ce cadre, l'ex-Région Languedoc-Roussillon a demandé le transfert des Ports de Sète et de Port-la-Nouvelle ainsi que de l'aéroport de Carcassonne. L'aéroport de Rivesaltes, également concerné, n'a pas été transféré à la Région mais à un Syndicat Mixte constitué de la Région et du Département des Pyrénées Orientales.

Dans l'exercice de ces nouvelles compétences, la Région assure la maîtrise d'ouvrage des investissements, la gestion étant assurée dans le cadre de délégations de services publics (aéroport de Carcassonne et Port de Port La Nouvelle) ou confiée à un Etablissement Public Régional (Port de Sète).

A ce titre, la Région perçoit diverses recettes au titre de participation de partenaires au financement des investissements ou dans le cadre de l'exploitation de ces équipements (redevance des délégataires, redevances d'occupation, recettes de dragage,....).

Pour 2020, les recettes sont estimées à :

- 8 M€ au titre de l'activité portuaire (3,9 M€ de participations au projet Grand Port de Port la Nouvelle, 2,1 M€ au titre de la réalisation des travaux du Pont Sadi Carnot à Sète, ainsi que 1,58 M€ de recettes diverses de fonctionnement et d'investissement),
- 5 M€ au titre de l'activité aéroportuaire et des dividendes engendrés par la participation régionale au capital des aéroports de Montpellier et de Blagnac. S'agissant de ce dernier et compte tenu, au moment où sont écrites ces lignes, des incertitudes pesant sur les choix en matière de versement de dividendes, le produit sera inscrit en DM.

Dans le cadre de la gestion de l'aéroport de Carcassonne, il est attendu 4,44 M€ de participations des partenaires (Département de l'Aude et Agglomérations de Carcassonne et de Narbonne) aux dépenses d'investissement et 0,33 M€ de redevances versées par le délégataire.

Au titre des participations et recettes diverses liées aux activités portuaires et aéroportuaires, il est attendu un montant de **13 M€**.

### **III.8 Les recettes liées à la culture**

Dans ce domaine, la Région Occitanie a passé des conventions avec d'une part le Centre national du Cinéma et d'autre part avec le Centre national des lettres. Par ailleurs, différents musées (Musée régional d'art contemporain à Sérignan, Centre d'art contemporain à Sète, Mémorial de Rivesaltes, Narbovia, site archéologique de Javols) génèrent des recettes qu'il s'agisse de droits d'entrées, de subventions ou de participations de l'Etat ou d'autres collectivités territoriales.

Le montant total de ces ressources est évalué en 2019 à **3,6 M€**.

### **III.9 Les remboursements, recouvrements et participations au titre des dépenses de personnels**

Les remboursements et recouvrements au titre des dépenses de personnel (remboursement des cotisations CNRACL pour les personnels détachés, pour les personnels ARL), les recouvrements au titre des prestations sociales représentent des ressources pour la Région. Il en est de même avec la vente de repas aux agents (soit sous forme de droits, soit sous la forme de titres restaurants).

Par ailleurs les prêts octroyés au personnel donnent lieu à remboursement de mensualités qu'il convient d'inscrire au budget.

Au total, le montant de ces recettes est estimé à **2,15 M€**.

### **III.11 Les dividendes perçus au titre des participations financières**

La Région est actionnaire de différents organismes œuvrant majoritairement dans le domaine du développement économique par le biais du capital-investissement (IRDI, aerofund III, SORIDEC,...). A ce titre sa participation génère des dividendes perçus annuellement et qui font généralement l'objet d'une décision de réinvestissement.

En 2020, ces dividendes devraient atteindre **5,1 M€**.

### **III.12 Les autres recettes diverses**

Hormis les principales recettes évoquées ci-dessus, la Région perçoit tout au long de l'exercice budgétaire des ressources plus ou moins importantes, relevant de domaines différents. Elles sont issues soit de remboursements sur dépenses de fonctionnement de la collectivité, soit de participations de divers organismes dans le cadre des dépenses d'intervention de la Région. Elles peuvent également recouvrir un caractère exceptionnel lors de contentieux impliquant la collectivité par exemple.

En fonction de la nature, elles sont récurrentes sur plusieurs exercices ou ponctuelles au titre d'un exercice :

- Le protocole « Golfech » : **1,85 M€**,
- Les remboursements des assurances pour les sinistres dans les établissements scolaires : **0,5 M€**,

- Les participations attendues des départements dans le cadre de la réalisation du réseau régional Haut-Débit (R3LR) : **0,64 M€**,
- Divers recouvrements sur frais de gestion générale : **0,36 M€**,
- Participation des familles et de la Caisse d'Allocations Familiales au fonctionnement de la crèche du personnel (site de Toulouse) : **0,56 M€**,
- Divers recouvrements hors subventions européennes (versements sur subventions, loyers, participations etc..) : **5,44 M€**,
- Liquidation sur opérations des SPL d'aménagement : **3 M€**,
- Produits financiers divers : **0,40 M€**,
- Recettes exceptionnelles : **1,55 M€**
- Diverses recettes d'investissement (participations travaux IFSI, participation CHU Toulouse au Pôle Régional de Formation aux Métiers de la Santé, divers versements et hors subventions européennes, produits de cessions immobilières) et une participation de 1 M€ attendue de la Banque Publique d'Investissement dans le cadre de la convention signée par la Région et cet organisme en faveur du « Plan industrie du futur » : **5,25 M€**.

<b>Soit un produit de ressources diverses de : 177,8 M€.</b>
--

## **IV LES FONDS EUROPEENS**

### **IV.1- Les recettes liées à la période de programmation 2014-2020**

Entre 2014 et 2020, l'Union européenne investit près de 3,2 Milliards € en Occitanie au titre de la politique de cohésion et de la politique de développement rural.

La Région Occitanie, Autorité de gestion de 3 Milliards € de fonds européens depuis 2014, auxquels s'ajoutent les 24,87 M€ de l'enveloppe mobilisée sur l'espace interrégional Pyrénées, mobilise ces crédits en toute responsabilité, pour financer des projets en faveur de la croissance et de l'emploi via le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

#### **A. Les fonds européens FEDER / FSE sont répartis comme suit :**

- Le Programme Opérationnel Midi-Pyrénées et Garonne 2014/2020, doté de plus de 461 M€, donne la priorité à l'innovation, la compétitivité des entreprises, la transition numérique, énergétique et écologique, la formation professionnelle et la cohésion territoriale.
- Le Programme Opérationnel Languedoc-Roussillon 2014-2020, doté de plus de 431 M€, donne la priorité à la formation professionnelle, la recherche et l'innovation, le numérique, le développement des entreprises, la transition énergétique, la préservation et la valorisation du

patrimoine naturel et culturel, les transports durables, la prévention et la gestion des risques environnementaux.

- Le Programme Opérationnel Interrégional Pyrénées, doté de 24,87 M€, donne la priorité à l'emploi ainsi qu'à la connaissance et à la valorisation des patrimoines pyrénéens.

#### 1. Préfinancements au titre de 2020 :

Conformément au règlement européen n°1303/2013 du 17 décembre 2013, à la suite de la décision de la Commission portant adoption du programme, la Commission verse des préfinancements calculés pour toute la période de programmation mais versés par tranche. En 2020, une fois déduits les montants non consommés au titre du préfinancement annuel 2019, les montants prévus s'élèvent à :

Pour le PO FEDER/FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014/2020	5 700 063 € de FEDER 576 382 € de FSE 4 531 € d'IEJ
Pour le PO FEDER/FSE Languedoc-Roussillon	4 128 436 € de FEDER 1 340 062 € de FSE 238 393 € d'IEJ
Pour le POI Pyrénées 2014/2020	145 954 € de FEDER

**Sous-total : 12,13 M€.**

#### 2. Les paiements intermédiaires suite aux appels de fonds

Dans ce cadre, la Région perçoit de la Commission européenne, le remboursement de la participation des fonds européens aux dépenses justifiées par les porteurs de projet. En 2020, seront justifiées les réalisations correspondant aux projets programmés en 2018 et 2019. Les recettes devraient s'élever à :

PO FEDER/FSE Midi-Pyrénées et Garonne :	41 365 709 € de FEDER 7 212 444 € de FSE 250 000 € de IEJ
PO FEDER/FSE Languedoc-Roussillon :	44 375 792 € de FEDER 10 400 000 € de FSE 1 400 000 € d'IEJ
POI Pyrénées :	2 051 507 € de FEDER

**Sous Total (investissement et fonctionnement) : 107,06 M€.**

#### B. FEADER et FEAMP

En application de l'instruction comptable du 11 février 2015, la recette correspondant au fonds européen FEADER permettant de financer les dépenses payées par l'Agence de Services et de Paiements (ASP) et dont la gestion relève désormais de l'autorité régionale est inscrite au budget. Cette inscription est équilibrée en dépense/recette.

Au Budget Primitif 2020, les crédits FEADER sont inscrits pour **117 M€** en investissement et **300 M€** en fonctionnement. Concernant le FEAMP, la prévision 2020 s'élève à **0,63 M€** (investissement).

#### **IV.2- Autres recettes européennes**

- La Région mène une politique volontariste de soutien à la mobilité européenne, afin que les apprenants inscrits dans des établissements de formation d'Occitanie (étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, élèves/étudiants des filières sanitaires et sociales) puissent bénéficier d'une réelle valeur ajoutée pour leur insertion sociale et professionnelle grâce à la valorisation des savoirs et des compétences acquises.

Pour mettre en œuvre des dispositifs, la Région mobilise notamment des crédits issus des programmes européens Erasmus + et POCTEFA (Programme de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre).

- Par ailleurs, la Région bénéficiera en 2020 de crédits européens au titre de l'assistance technique du FEADER (1,1 M€).

Au titre de ces divers programmes, il est attendu une recette évaluée à **3 M€**.

**Soit un total de recettes liées aux fonds européens (recettes de fonctionnement et d'investissement) de 540,3 M€.**

#### **V. L'AUTORISATION D'EMPRUNT**

L'autorisation d'emprunt au titre de l'exercice 2020 s'élèverait à **535,0 M€** (*hors CLTR, outils de gestion de trésorerie*).

**TOTAL GENERAL DES RESSOURCES PREVISIONNELLES DU BP 2020 (*hors CLTR*) :**

**3,530 Milliards €**

## **Partie III**

### **Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020**

#### **Commissions sectorielles**

*02 à 20 (01 présentée précédemment)*

#### **Programmes budgétaires**

## Commission 2 : Solidarités, services publics, vie associative et logement

Fonctionnement	AE	CP
Aides au logement et à l'habitat	90 000	90 000
Lutte contre les discriminations	1 650 000	1 530 000
Santé	2 185 000	1 620 000
<b>Fonctionnement</b>	<b>3 925 000</b>	<b>3 240 000</b>

Investissement	AP	CP
Aides au logement et à l'habitat	15 000 000	12 100 000
Santé	3 500 000	2 500 000
<b>Investissement</b>	<b>18 500 000</b>	<b>14 600 000</b>

	AP/AE	CP
<b>SOLIDARITES, SERVICE PUBLIC, VIE ASSOCIATIVE, LOGEMENT Fonctionnement et Investissement</b>	<b>22 425 000</b>	<b>17 840 000</b>

## Commission 3 : Agriculture, agro-alimentaire et viticulture

Fonctionnement	AE	CP
Accompagnement et promotion des filières agricoles, agroalimentaires et forêt / bois	15 167 500	12 518 744
Développement des filières agricoles, agroalimentaires et forêt/bois	3 900 000	2 743 980
Promotion des produits agricoles	2 090 000	2 090 000
<b>Fonctionnement Hors Fonds européens</b>	<b>21 157 500</b>	<b>17 352 724</b>
FEADER Agriculture	300 000 000	300 000 000
<b>Fonctionnement Fonds européens compris</b>	<b>321 157 500</b>	<b>317 352 724</b>

Investissement	AP	CP
Accompagnement et promotion des filières agricoles, agroalimentaires et forêt / bois	13 506 000	6 879 423
Développement des filières agricoles, agroalimentaires et forêt/bois	50 485 000	27 000 000
<b>Investissement - Hors Fonds européens</b>	<b>63 991 000</b>	<b>33 879 423</b>
FEADER Agriculture	104 484 508	104 484 508
<b>Investissement Fonds européens compris</b>	<b>168 475 508</b>	<b>138 363 931</b>

	AP/AE	CP
<b>AGRICULTURE, AGRO-ALIMENTAIRE, VITICULTURE Hors Fonds européens : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>85 148 500</b>	<b>51 232 147</b>
<b>AGRICULTURE, AGRO-ALIMENTAIRE, VITICULTURE Fonctionnement et Investissement</b>	<b>489 633 008</b>	<b>455 716 654</b>

#### Commission 4 : Culture, communication, patrimoine, langues catalane et occitane

<b>Fonctionnement</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
Audiovisuel	1 500 000	1 200 000
Innovation et création artistique et culturelle en région	38 862 375	37 135 396
Préservation du patrimoine régional	2 510 000	3 581 598
<b>Fonctionnement Hors Fonds européens</b>	<b>42 872 375</b>	<b>41 916 994</b>
FEDER Protection et valorisation patrimoine	0	78 412
<b>Fonctionnement Fonds européens compris</b>	<b>42 872 375</b>	<b>41 995 406</b>

<b>Investissement</b>	<b>AP</b>	<b>CP</b>
Innovation et création artistique et culturelle en région	16 780 000	12 302 329
Préservation du patrimoine régional	6 995 000	12 616 402
<b>Investissement Hors Fonds européens</b>	<b>23 775 000</b>	<b>24 918 731</b>
FEDER Protection et valorisation patrimoine	-	3 747 254
<b>Investissement Fonds européens compris</b>	<b>23 775 000</b>	<b>28 665 985</b>

	<b>AP/AE</b>	<b>CP</b>
<b>COMMUNICATION, CULTURE, PATRIMOINE ET LANGUES CATALANE ET OCCITANE Hors Fonds européens : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>66 647 375</b>	<b>66 835 725</b>
<b>COMMUNICATION, CULTURE, PATRIMOINE ET LANGUES CATALANE ET OCCITANE Fonctionnement et Investissement</b>	<b>66 647 375</b>	<b>70 661 391</b>

#### L'information citoyenne

	<b>AE</b>	<b>CP</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>18 614 000</b>	<b>11 980 000</b>
Communication	18 614 000	11 980 000

	<b>AE</b>	<b>CP</b>
<b>COMMUNICATION</b>	<b>18 614 000</b>	<b>11 980 000</b>



### Commission 5 : Education, Jeunesse

Fonctionnement	AE	CP
Construction et rénovation des établissements d'enseignement	1 900 000	1 085 000
Equipement et Fonctionnement des établissements d'enseignement	114 661 000	99 550 000
Jeunesse	13 575 000	7 232 577
<b>Fonctionnement</b>	<b>130 136 000</b>	<b>107 867 577</b>

Investissement	AP	CP
Construction et rénovation des établissements d'enseignement	189 450 000	212 000 000
Equipement et Fonctionnement des établissements d'enseignement	28 560 000	45 550 000
Jeunesse	103 400 000	48 100 000
<b>Investissement</b>	<b>321 410 000</b>	<b>305 650 000</b>

	AP/AE	CP
<b>EDUCATION, JEUNESSE</b>	<b>451 546 000</b>	<b>413 517 577</b>

### Commission 6 : International, Europe, Coopération au développement

Fonctionnement	AE	CP
Coopération européenne et transfrontalière	1 286 900	1 084 000
Représentation régionale à l'étranger	2 750 000	2 750 000
Etudes, prospective et évaluation	120 900	130 000
Programmes européens et contractuels	1 955 000	1 260 000
Solidarité et relations internationales	2 690 000	1 880 000
Soutien mobilité internationale apprenant	2 200 000	1 700 000
<b>Fonctionnement Hors Fonds européens</b>	<b>11 002 800</b>	<b>8 804 000</b>
Assistance technique FEDER 2014-2020	-	185 102
<b>Fonctionnement Fonds européens compris</b>	<b>11 002 800</b>	<b>8 989 102</b>

Investissement	AP	CP
Solidarité et relations internationales	500 000	250 000
Etudes, prospective et évaluation	155 000	230 000
Coopération européenne et transfrontalière	-	190 000
<b>Investissement Hors Fonds européens</b>	<b>655 000</b>	<b>670 000</b>
Programmes européens et contractuels	1 050 000	769 000
<b>Investissement Fonds européens compris</b>	<b>1 705 000</b>	<b>1 439 000</b>

	AP/AE	CP
<b>INTERNATIONAL, EUROPE, COOPERATION AU DEVELOPPEMENT, EVALUATION ET PROSPECTIVE Hors Fonds européens : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>11 657 800</b>	<b>9 474 000</b>
<b>INTERNATIONAL, EUROPE, COOPERATION AU DEVELOPPEMENT, EVALUATION ET PROSPECTIVE Fonctionnement et Investissement</b>	<b>12 707 800</b>	<b>10 428 102</b>

**Commission 7 :  
Transition écologique et énergétique, biodiversité, économie circulaire et déchets**

<b>Fonctionnement</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
Biodiversité et patrimoine naturel	7 773 000	6 276 500
Economie circulaire et déchets	750 000	400 000
Education à l'environnement	2 050 000	1 450 000
Energie Air Climat	4 885 000	4 736 971
<b>Fonctionnement Hors Fonds Européens</b>	<b>15 458 000</b>	<b>12 863 471</b>
Fonds européens transition écologique et énergétique	500 000	1 600 000
<b>Fonctionnement Fonds européens compris</b>	<b>15 958 000</b>	<b>14 463 471</b>

<b>Investissement</b>	<b>AP</b>	<b>CP</b>
Biodiversité et patrimoine naturel	5 328 000	2 600 000
Economie circulaire et déchets	5 000 000	1 700 000
Education à l'environnement	110 000	50 000
Energie Air Climat	45 100 000	39 900 000
<b>Investissement Hors Fonds Européens</b>	<b>55 538 000</b>	<b>44 250 000</b>
Fonds européens transition écologique et énergétique	18 000 000	10 000 000
<b>Investissement Fonds européens compris</b>	<b>73 538 000</b>	<b>54 250 000</b>

	<b>AP/AE</b>	<b>CP</b>
<b>TRANSFORMATION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, BIODIVERSITE, ECOLOGIE CIRCULAIRE, DECHETS Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>70 996 000</b>	<b>57 113 471</b>
<b>TRANSFORMATION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, BIODIVERSITE, ECOLOGIE CIRCULAIRE, DECHETS Fonctionnement et Investissement</b>	<b>89 496 000</b>	<b>68 713 471</b>

### Commission 8 : Emploi, formation professionnelle et apprentissage

<b>Fonctionnement</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
Apprentissage	20 000 000	31 500 000
Formation continue	261 738 600	296 820 000
Formations sanitaires et sociales	94 897 000	88 518 000
<b>Fonctionnement Hors Fonds Européens</b>	<b>376 635 600</b>	<b>416 838 000</b>
Fonds européens Formation professionnelle - Apprentissage	12 700 000	9 644 244
<b>Fonctionnement Fonds européens compris</b>	<b>389 335 600</b>	<b>426 482 244</b>

<b>Investissement</b>	<b>AP</b>	<b>CP</b>
Apprentissage	10 150 000	12 702 000
Formation continue	3 532 500	1 472 500
Formations sanitaires et sociales	9 000 000	7 300 000
<b>Investissement Hors Fonds Européens</b>	<b>22 682 500</b>	<b>21 474 500</b>
Fonds européens Formation professionnelle - Apprentissage	120 000	2 013 372
<b>Investissement Fonds européens compris</b>	<b>22 802 500</b>	<b>23 487 872</b>

	<b>AP/AE</b>	<b>CP</b>
<b>EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>399 318 100</b>	<b>438 312 500</b>
<b>EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>412 138 100</b>	<b>449 970 116</b>

**Commission 9 :  
Industrie et services aux entreprises**

<b>Fonctionnement</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
AD'OCC	15 050 000	15 050 000
Développement et Innovation	6 795 000	5 878 354
Economie des territoires	1 750 000	1 909 228
<b>Fonctionnement Hors Fonds Européens</b>	<b>23 595 000</b>	<b>22 837 583</b>
Fonds européens Entreprises	600 000	974 901
<b>Fonctionnement Fonds européens compris</b>	<b>24 195 000</b>	<b>23 812 483</b>

<b>Investissement</b>	<b>AP</b>	<b>CP</b>
Développement et Innovation	92 825 000	61 095 000
Economie des territoires	31 253 224	34 378 224
<b>Investissement Hors Fonds Européens</b>	<b>124 078 224</b>	<b>95 473 224</b>
Fonds européens Entreprises	20 600 000	14 332 985
<b>Investissement Fonds européens compris</b>	<b>144 678 224</b>	<b>109 806 209</b>

	<b>AP/AE</b>	<b>CP</b>
<b>09 - INDUSTRIE, GRANDS GROUPES, SERVICES AUX ENTREPRISES Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>147 673 224</b>	<b>118 310 807</b>
<b>09 - INDUSTRIE, GRANDS GROUPES, SERVICES AUX ENTREPRISES Fonds européens compris : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>168 873 224</b>	<b>133 618 693</b>

### Commission 10 : Transport et infrastructures

<b>Fonctionnement</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
Autres interventions transports	906 600	832 600
Frais annexes	1 480 000	1 276 670
Infrastructures aéroportuaires	9 510 000	8 657 000
Transport ferroviaire	328 230 300	323 393 300
Transports scolaires, interurbains et réseau régional	603 303 343	310 176 443
<b>Fonctionnement</b>	<b>943 430 243</b>	<b>644 336 013</b>

<b>Investissement</b>	<b>AP</b>	<b>CP</b>
Autres interventions transports	26 976 000	14 300 000
Infrastructures aéroportuaires	4 200 000	10 290 000
Infrastructures de transports routiers de voyageurs	4 300 000	500 000
Infrastructures routières	24 000 000	13 355 630
Transport ferroviaire	163 463 500	136 389 793
<b>Investissement Hors Fonds européens</b>	<b>222 939 500</b>	<b>174 835 423</b>
Fonds européens transports durables	2 400 000	2 705 270
<b>Investissement Fonds européens compris</b>	<b>225 339 500</b>	<b>177 540 693</b>

	<b>AP/AE</b>	<b>CP</b>
<b>TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>1 166 369 743</b>	<b>819 171 436</b>
<b>TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES européens compris : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>1 168 769 743</b>	<b>821 876 706</b>

### Commission 11 : Aménagement du territoire

Fonctionnement	AE	CP
Accompagnement partenaires	1 590 000	1 594 358
Aménagement du territoire / Politiques Territoriales	2 165 000	2 000 000
CPER / CPIER	-	20 000
Infrastructures économiques	860 000	860 000
Infrastructures numériques	8 000	708 000
Politique foncière	290 000	240 000
Réseau THD' OC	690 000	5 161 500
Stratégie Animations	1 025 000	1 130 000
<b>Fonctionnement Hors Fonds Européens</b>	<b>6 628 000</b>	<b>11 713 858</b>
Fonds européens numériques	0	700 936
<b>Fonctionnement Fonds européens compris</b>	<b>6 628 000</b>	<b>12 414 794</b>

Investissement	AP	CP
Aménagement du territoire/ Politiques Territoriales	79 700 000	29 341 154
Développement économique territorial	-	10 000 000
Infrastructures économiques	16 300 000	12 100 000
Infrastructures numériques	500 000	12 500 000
Politique foncière	2 000 000	1 000 000
Stratégie Animations	500 000	100 000
<b>Investissement Hors Fonds Européens</b>	<b>99 000 000</b>	<b>65 041 154</b>
Fonds européens numériques	3 000 000	2 720 850
<b>Investissement Fonds européens compris</b>	<b>102 000 000</b>	<b>67 762 004</b>

	AP/AE	CP
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, TIC, POLITIQUES CONTRACTUELLES Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>105 628 000</b>	<b>76 755 012</b>
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, TIC, POLITIQUES CONTRACTUELLES européens compris : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>108 628 000</b>	<b>80 176 798</b>

### Commission 12 : Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

Fonctionnement	AE	CP
Enseignement supérieur	3 250 000	2 280 000
Recherche, Innovation	1 583 115	2 380 287
Soutien mobilité internationale étudiant	5 000 000	4 700 000
Développement et innovation	1 300 000	-
<b>Fonctionnement Hors Fonds Européens</b>	<b>11 133 115</b>	<b>9 360 287</b>
Fonds européens Enseignement supérieur - Recherche - Innovation	700 000	3 050 000
<b>Fonctionnement Fonds européens compris</b>	<b>11 833 115</b>	<b>12 410 287</b>

Investissement	AP	CP
Enseignement supérieur	41 738 700	8 763 705
Recherche, Innovation	65 235 041	33 287 294
<b>Investissement Hors Fonds Européens</b>	<b>106 973 741</b>	<b>42 050 999</b>
Fonds européens Enseignement supérieur - Recherche - Innovation	7 833 000	15 000 001
<b>Investissement Fonds européens compris</b>	<b>114 806 741</b>	<b>57 051 000</b>

	AP/AE	CP
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>118 106 856</b>	<b>51 411 286</b>
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION Fonds européens compris : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>126 639 856</b>	<b>69 461 287</b>

### Commission 13 : Politique urbaine, politique de la ville

Fonctionnement	AE	CP
Politique de la ville	3 150 000	2 700 000
Politique de la ville/entrepreneuriat	700 000	550 000
<b>Fonctionnement</b>	<b>3 850 000</b>	<b>3 250 000</b>

Investissement	AP	CP
Politique de la ville	1 000 000	517 619
<b>Investissement Hors Fonds européens</b>	<b>1 000 000</b>	<b>517 619</b>
Fonds européens Politique de la ville	2 000 000	6 500 000
Fonds européens Volet urbain	1 000 000	3 187 000
<b>Investissement Fonds européens compris</b>	<b>4 000 000</b>	<b>10 204 619</b>

	AP/AE	CP
<b>POLITIQUES DE LA VILLE Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>4 850 000</b>	<b>3 767 619</b>
<b>POLITIQUES DE LA VILLE Fonds européens compris : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>7 850 000</b>	<b>13 454 619</b>

### Commission 14 : Economie touristique et thermalisme

Fonctionnement	AE	CP
Qualification et compétitivité du tourisme	16 444 000	15 746 949
<b>Fonctionnement Hors Fonds européens</b>	<b>16 444 000</b>	<b>15 746 949</b>
FEDER Tourisme	1 700 000	700 000
<b>Fonctionnement Fonds européens compris</b>	<b>18 144 000</b>	<b>16 446 949</b>

Investissement	AP	CP
Qualification et compétitivité du tourisme	99 083 000	48 260 000
<b>Investissement Hors Fonds européens</b>	<b>99 083 000</b>	<b>48 260 000</b>
FEDER Tourisme	3 900 000	2 750 000
<b>Investissement Fonds européens compris</b>	<b>102 983 000</b>	<b>51 010 000</b>

	AP/AE	CP
<b>ECONOMIE TOURISTIQUE ET THERMALISME Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>115 527 000</b>	<b>64 006 949</b>
<b>ECONOMIE TOURISTIQUE ET THERMALISME Fonds européens compris : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>121 127 000</b>	<b>67 456 949</b>

### Commission 15 : Economie de proximité

Fonctionnement	AE	CP
Economie de proximité	2 627 000	10 813 298
Economie sociale et solidaire	1 100 000	836 250
<b>Fonctionnement Hors Fonds européens</b>	<b>3 727 000</b>	<b>11 649 548</b>
Fonds européens TPE/PME	800 000	700 000
<b>Fonctionnement Fonds européens compris</b>	<b>4 527 000</b>	<b>12 349 548</b>

Investissement	AP	CP
Développement et Innovation	5 700 000	4 039 000
Economie de proximité	9 300 000	6 156 355
Economie des territoires	800 000	260 000
Economie sociale et solidaire	3 400 000	3 202 399
<b>Investissement</b>	<b>19 200 000</b>	<b>13 657 754</b>

	AP/AE	CP
<b>ECONOMIE DE PROXIMITE Hors Fonds européens : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>22 927 000</b>	<b>25 307 302</b>
<b>ECONOMIE DE PROXIMITE : Fonds européens compris : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>23 727 000</b>	<b>26 007 302</b>



### Commission 16 : Egalité Femmes-Hommes

	AE	CP
<b>Fonctionnement</b>	<b>885 500</b>	<b>890 000</b>
Egalité femmes/hommes	885 500	890 000

	AE	CP
<b>EGALITE FEMME HOMME</b>	<b>885 500</b>	<b>890 000</b>

### Commission 17 : Montagne et ruralité

Fonctionnement	AE	CP
Aménagement rural	920 000	657 852
Montagne	1 849 000	1 966 549
<b>Fonctionnement Hors Fonds Européens</b>	<b>2 769 000</b>	<b>2 624 401</b>
Fonds européens Montagne	1 500 000	1 509 677
<b>Fonctionnement Fonds européens compris</b>	<b>4 269 000</b>	<b>4 134 078</b>

Investissement	AP	CP
Aménagement rural	1 635 000	990 000
Montagne	2 500 000	675 000
Aménagement du territoire / politiques territoriales	4 000 000	3 500 000
<b>Investissement Hors Fonds Européens</b>	<b>8 135 000</b>	<b>5 165 000</b>
Fonds européens FEADER Espace rural	3 730 000	3 296 425
Fonds européens Montagne	8 000 000	4 000 000
<b>Investissement Fonds européens compris</b>	<b>19 865 000</b>	<b>12 461 425</b>

	AP/AE	CP
<b>MONTAGNE ET RURALITE Hors Fonds Européens</b>	<b>10 904 000</b>	<b>7 789 401</b>
<b>MONTAGNE ET RURALITE Fonds européens compris : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>24 134 000</b>	<b>16 595 503</b>

### Commission 18 : Sport

	AE	CP
<b>Fonctionnement</b>	<b>13 554 125</b>	<b>11 104 825</b>
Sport	13 554 125	11 104 825

	AP	CP
<b>Investissement</b>	<b>42 600 000</b>	<b>19 550 000</b>
Sport	42 600 000	19 550 000

	AP/AE	CP
<b>SPORTS : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>56 154 125</b>	<b>30 654 825</b>

### Commission 19 : La « croissance bleue » et le Plan Littoral 21

Fonctionnement	AE	CP
Economie du littoral	1 559 000	1 251 500
Grandes infrastructures, ports et canaux	1 070 000	1 756 500
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 629 000</b>	<b>3 008 000</b>

Investissement	AP	CP
Aménagement du littoral	9 330 000	3 500 000
Economie du littoral	1 000 000	1 000 000
Grandes infrastructures, ports et canaux	70 730 000	74 270 000
Protection du littoral	-	500 000
<b>Investissement Hors Fonds Européens</b>	<b>81 060 000</b>	<b>79 270 000</b>
FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	3 200 000	630 000
<b>Investissement Fonds européens compris</b>	<b>84 260 000</b>	<b>79 900 000</b>

	AP/AE	CP
<b>MEDITERRANEE Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>83 689 000</b>	<b>82 278 000</b>
<b>MEDITERRANEE Fonds européens compris : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>86 889 000</b>	<b>82 908 000</b>

### Commission 20 : Eau, milieux aquatiques et prévention des risques d'inondation

Fonctionnement	AE	CP
<b>Fonctionnement Hors Fonds Européens</b>	<b>1 685 000</b>	<b>1 335 000</b>
<b>Fonctionnement Fonds européens compris</b>	<b>3 285 000</b>	<b>1 635 000</b>
Fonds européens Prévention et gestion des risques	1 600 000	300 000

Investissement	AP	CP
<b>Investissement Hors Fonds Européens</b>	<b>35 935 000</b>	<b>27 483 228</b>
<b>Investissement Fonds européens compris</b>	<b>56 655 000</b>	<b>38 152 295</b>
FEADER Eau	12 420 000	9 219 067
Fonds européens Prévention et gestion des risques	8 300 000	1 450 000

	AP	CP
<b>EAU ET PREVENTION DES RISQUES Hors Fonds Européens : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>37 620 000</b>	<b>28 818 228</b>
<b>EAU ET PREVENTION DES RISQUES Fonds européens compris : Fonctionnement et Investissement</b>	<b>59 940 000</b>	<b>39 787 295</b>